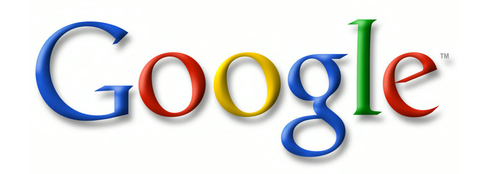
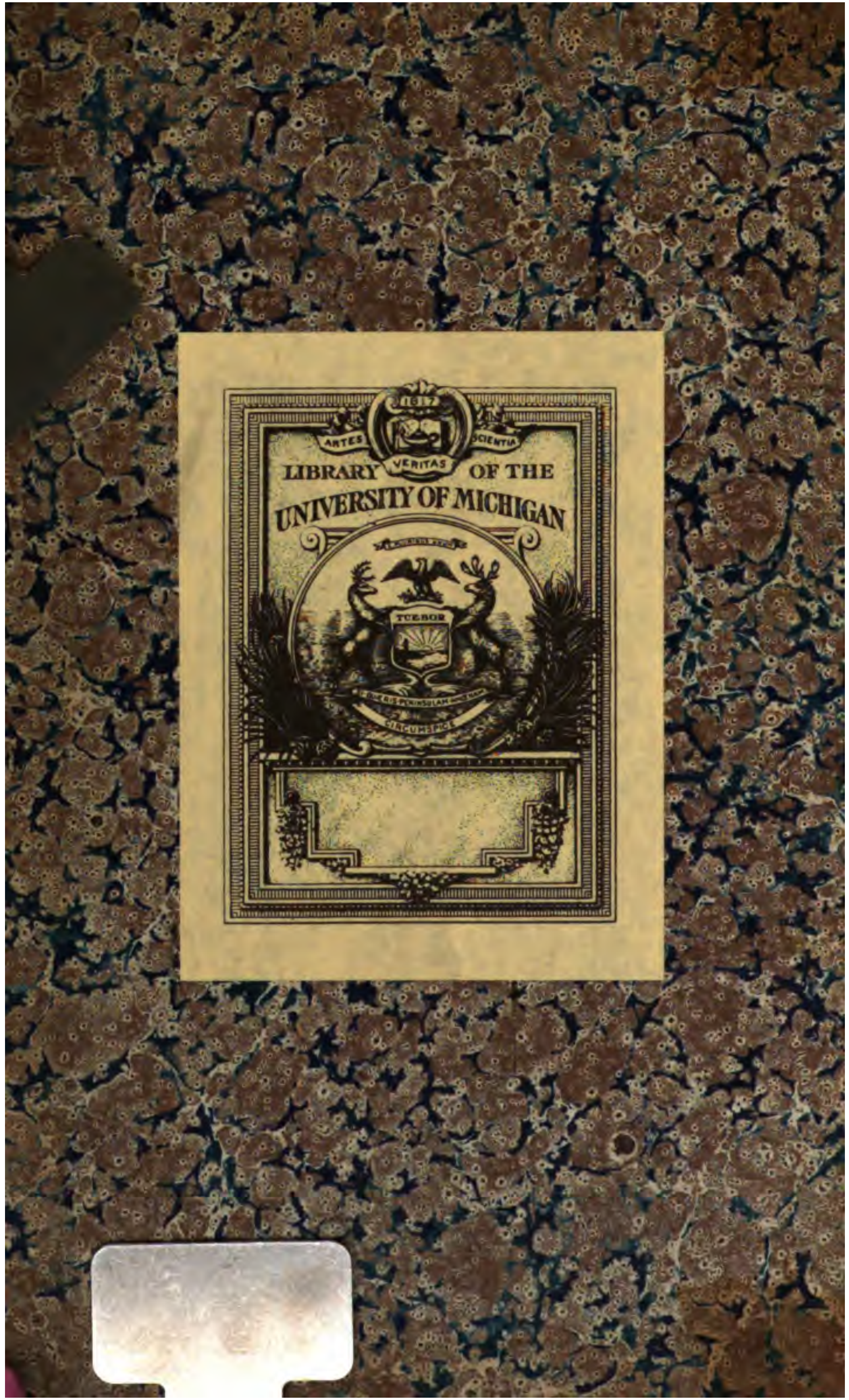
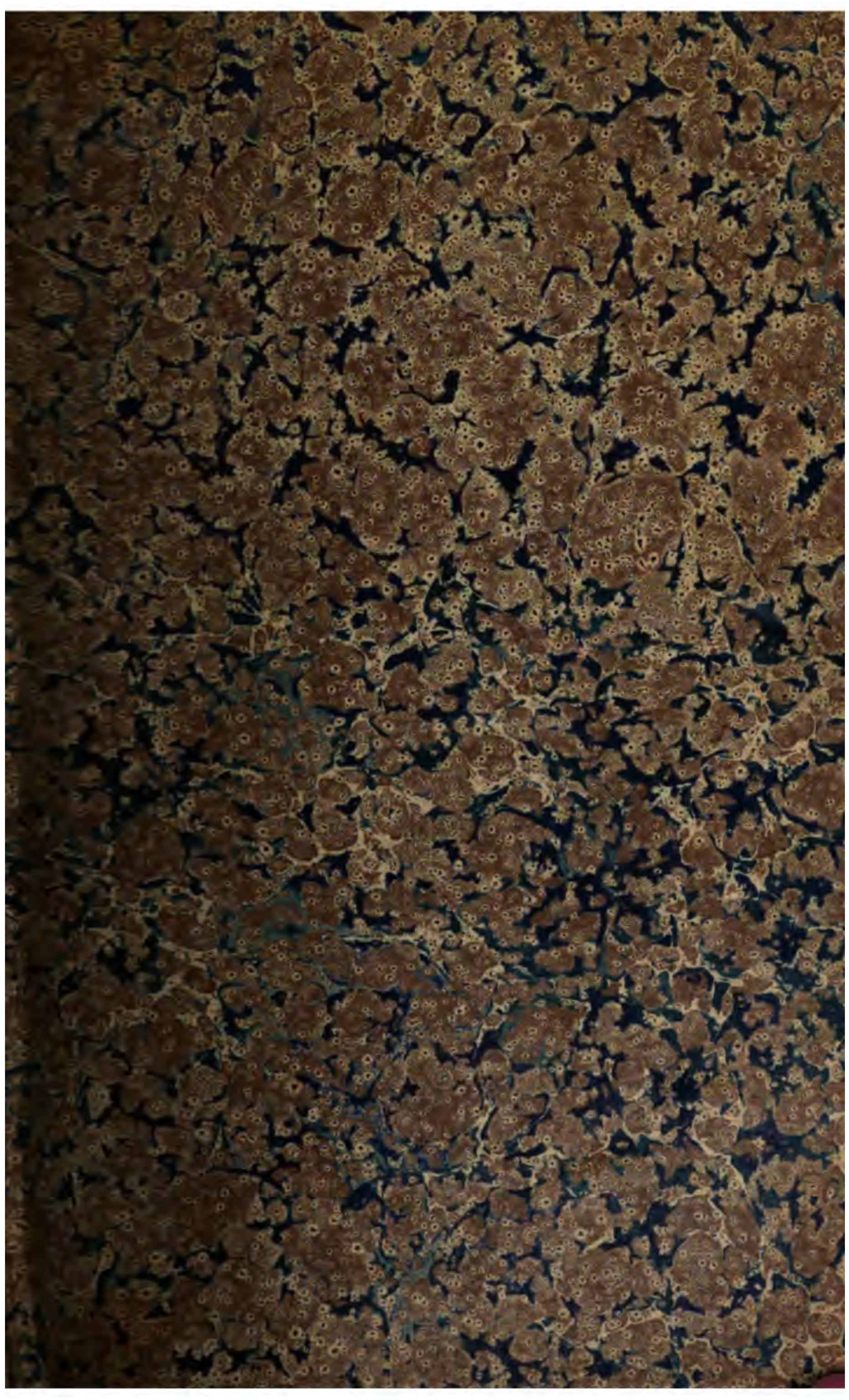

Google



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



VUES

SUR

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

VUES
SUR L'HISTOIRE
CONTEMPORAINE

OU

ESSAI SUR L'HISTOIRE
DE LA RESTAURATION

Par M. Louis de Carné.

DEUXIÈME ÉDITION.

Quo deus impulerit.
Zoz. de Bello Vand. lib. I.

TOME PREMIER.

PARIS
PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, N° 6.

1835.

De

1835

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

Du droit public de la France[1].

Le premier sentiment que fasse éprouver l'époque actuelle est celui d'une lassitude profonde. Quand on n'a, pour comprendre le présent et pressentir l'avenir, d'autres lumières que celles de la raison humaine, on doit se

(1) Quelques fragmens de cet ouvrage ont été insérés, à diverses époques, dans *La Revue européenne.*

surprendre doutant parfois de soi-même et désespérant de l'humanité. Il n'est plus parmi nous un mobile qui ait conservé quelque puissance, un principe qui ait assez de force pour devenir ou pour rester la base d'une organisation durable. Le monde poursuit des espérances qu'il ne sait de quel nom nommer. La France, garde avancée de l'Europe, renverse, en un jour de colère, un régime qui fut dans l'impuissance de se défendre comme on est dans l'impuissance de le remplacer. Tout est poussière : c'est avec des débris qu'on édifie à la manière non de l'artiste mais du manœuvre de frêles barraques menacées de disparaître sous la tempête du lendemain. Un parti prétend marcher en avant : demandez-lui de quelles doctrines il entend doter le monde émancipé, il ne saura que répondre. Un autre veut s'arrêter : demandez-lui quels principes il confesse, il ne sait. Un troisième invoque les dogmes du passé, et sa voix se perd sans écho au sein de l'indifférence publique. Restauration, mouvement, résistance! mots retentissans, mais vides. Si chacun de ces partis se flatte encore d'atteindre son but, il ne croit déjà plus

guère aux idées sur lesquelles s'appuie sa polémique. Tel invoque les passions de 92, qui sait bien qu'il ne les réveillera plus; tel les théories constitutionnelles, qui n'ignore pas que seize ans les ont usées jusqu'à la corde; tel autre, exhumant de la poussière des siècles des institutions ignorées, en compose laborieusement un droit public auquel il ne manque que des sectateurs.

De ces doctrines invoquées sans foi et qui ne sont plus qu'à la surface de la société résulte une sorte de scepticisme universel, dont la littérature de ce temps restera comme la douloureuse expression. Il s'établit une effrayante égalité entre toutes les idées. On ne les recherche plus comme vraies, mais comme dramatiques; on ne craint pas de professer, au risque d'outrager en même temps et la morale publique et le sens commun, que l'art trouve en lui-même et son but et sa justification. La pensée, dépouillée de toute vie morale, n'est plus, pour certains manœuvres littéraires, qu'une balle qu'on se renvoie dans un assaut d'adresse et d'agilité. Le génie se prostitue dans cette ignoble escrime, où il n'y a rien à gagner

pour la conscience et la dignité de l'homme.

Et pourtant cette société n'est pas morte. Malgré ses souffrances et ses désenchantemens de chaque jour, elle croit fermement à son avenir. On dirait qu'elle le touche et qu'elle se console comme la femme qui, dans les longues angoisses de la maternité, prend courage en sentant son enfant s'agiter dans son sein. Elle est en quête de ses destinées nouvelles, mais elle commence à douter sérieusement de ses propres forces, et l'impuissance prépare les voies à l'humilité. Là est un germe de progrès que les événemens sont appelés à féconder; c'est le dégoût du présent qui prépare l'avenir. La société contemporaine perd chaque jour davantage la dogmatique confiance et l'orgueilleux cynisme du dernier siècle. On remarque d'ailleurs dans ses rangs d'heureuses et notables améliorations. La foi religieuse, là où elle existe, tend à s'associer à toutes les lumières de l'époque; là où elle n'existe pas, la nature proteste contre l'incrédulité par les plus étranges conceptions. Les mœurs s'adoucissent, les haines s'éteignent, les habitudes s'imprégnent de christianisme, lors même que les traditions

d'une autre époque en font repousser les croyances. Les masses ont traversé, avec une admirable résignation, des temps durant lesquels elles ont eu à résister à la fois et à de pénibles épreuves et à des suggestions entraînantes.

Il y a donc et dans les masses, et dans les écoles, et dans les partis une tendance progressive qui peut légitimer des espérances d'avenir, encore que le présent soit triste comme une ruine, pesant comme un cauchemar. Quel est le génie intime de notre époque? quand et comment se développera-t-il? Quand on prétend enseigner les peuples et les dompter, il faudrait savoir résoudre cette énigme, sous peine d'être précipités comme les victimes du sphynx antique.

Cet ouvrage a pour but de jeter quelques lumières sur l'histoire et l'esprit de notre siècle, en caractérisant spécialement l'époque de la restauration, pendant laquelle tous les principes qui se disputent la conquête du monde se sont trouvés dans un état de lutte régulière et prolongée. Dans cette introduction, on essaiera de déterminer le point de vue d'après lequel seront envisagés les événemens de l'histoire contemporaine.

Ce n'est point en isolant une époque qu'on peut la comprendre. Des faits politiques ne trouvent leur explication qu'en rentrant dans un cadre plus vaste, où l'esprit suit leur filiation et pressent logiquement leurs conséquences. Toute politique, isolée de l'histoire, est une abstraction sans vie; toute histoire, dans laquelle on ne prend pas pour base un développement providentiel de l'humanité, est un blasphème contre Dieu et contre nos ames immortelles. Quel en est le plan? à quel point de son accomplissement est-il parvenu? quelle place y occupe le dix-neuvième siècle? quelle est la mission de la révolution française?

Toutes ces questions sont résolues d'avance pour l'écrivain qui entreprend de tracer le tableau de son époque, de quelque point qu'il parte, à quelque résultat qu'il prétende arriver. Veut-on, comme le rationaliste, ne voir dans l'histoire générale qu'un développement de plus en plus grand de la personnalité humaine? classe-t-on les époques, avec le saint-simonien, à raison de l'émancipation graduelle des masses et de la rétribution selon les œuvres? enfin prétend-on, avec Condorcet et l'école matérialiste,

n'apercevoir dans l'histoire que la végétation d'un être organisé par une force aveugle? très peu importe : il est évident que, dans toutes ces théories, on part d'une base systématique, encore qu'on ait la prétention de s'en tenir aux faits et de repousser les principes.

Pour le chrétien, l'histoire universelle n'est que le développement du dogme sur lequel repose l'humanité, celui de la rédemption. C'est à l'accomplissement de cette œuvre des œuvres que travaillent incessamment toutes les puissances du ciel et de la terre.

Les personnes divines se satisfaisant l'une à l'autre, l'infinie miséricorde se mettant, par les mérites d'un sacrifice infini, en harmonie avec l'infinie justice, voilà la loi de la création. Une division naturelle en partage donc l'histoire. La chute de l'homme et ses conséquences dans l'ordre physique et moral impriment une physionomie caractéristique à toutes les sociétés qui précédèrent l'avénement du Christ, ou qui, dans le monde moderne, sont restées en dehors de la loi de grace. La réparation, c'est-à-dire l'application graduelle des mérites et du sang de l'homme - Dieu à la nature purifiée, à

l'homme qui relève vers le ciel son front courbé sous l'anathème, aux sociétés dont les rapports s'établissent sur une base nouvelle de fraternité et de liberté ; la réparation, but de tout ce qui souffre et de tout ce qui espère, telle est la loi générale des peuples chrétiens.

La loi de grace a changé tous les rapports des hommes entre eux. Son développement s'opère, depuis dix-huit siècles, à travers la chute des empires ; c'est pour hâter et faciliter sa marche que la Providence déblaie aujourd'hui le sol de la vieille Europe, et qu'elle *efface* afin d'*écrire*. Ce travail, tantôt lent et calme comme la végétation d'un grand arbre, tantôt accéléré par des éruptions volcaniques, se continuera jusqu'à ce que le christianisme ait éclairé toutes les nations, et qu'il ait reçu tous ses développemens par rapport à l'homme, à la société et à la science. Alors l'avénement glorieux clora les temps, et imprimera à la trilogie de la chute, de la réparation et de la rémunération le sceau de l'unité divine. Tel est le résumé de l'histoire universelle embrassée du point de vue chrétien.

Les sociétés antiques étaient dans un état d'attente, dont leur culte comme leur poésie conserve l'empreinte profonde. L'expiation fut la loi du monde sous le panthéisme oriental aussi bien que sous le polythéisme de l'occident. L'espoir d'une régénération par un médiateur fut l'idée-mère de toutes les religions sacerdotales, comme de toutes les doctrines philosophiques traditionnelles. Cette vague espérance d'une réparation qui relèverait la nature physique et morale était, pour l'antiquité, ce qu'est pour nous l'attente du ciel. Cette dernière idée n'arrivait pas jusqu'à elle. Il y avait, entre l'univers déchu et le *Paradis*, tout un monde de foi et d'espérance à traverser : le christianisme seul en a ouvert la porte.

Nul n'ignore que ce qui caractérise les sociétés antiques c'est la tendance à l'isolement, la séparation des races et l'absence de toutes notions générales de l'humanité. Avant le christianisme, l'homme n'était rien pour l'homme s'il n'était de la même famille, de la même caste ou de la même patrie, suivant les phases diverses de la civilisation. Ces relations établissaient seules un lien entre les membres de la

famille dispersée d'Adam, qui, dans l'ignorance de leur commune origine, ne se considéraient point comme frères. De là l'esclavage, qui, atteignant l'homme, n'épargnait que le concitoyen, c'est-à-dire l'être associé aux mêmes rites, et participant de la même unité sociale. Dans l'Inde, l'humanité est classée par couches distinctes qu'on dirait cristallisées par les siècles. La vie des hommes s'y écoule sans rapports sympathiques, sans espérances communes : ce sont des ruisseaux qui n'uniront jamais leurs ondes dans un même océan. Le Paria, couché sur le seuil du Brahmane, est pour lui un être aussi étranger que le chien qui gratte à notre porte. A Rome, tout ce qui n'était pas protégé par l'ombre du Capitole était *barbare*, c'est-à-dire ennemi. En asservissant l'univers, Rome accomplissait une sorte de mission religieuse. Ce n'était pas seulement une « machine dressée « pour la conquête [1], » c'était une véritable église militante.

Dans l'antiquité, les races étaient donc étrangères les unes aux autres, et le droit des gens

(1) Montesquieu.

n'y fut qu'une limitation arbitraire du droit de la force, qu'une affaire de *sensibilité*, pour parler à la moderne. Il restait sans doute des traditions universelles, bases de la morale publique, au fond desquelles nous retrouvons aujourd'hui des lambeaux de vérités, déchirées et emportées par les peuples, comme les membres de ce chantre divin que les flots de l'Ebre partagèrent aux nations[1]. Mais l'homme n'était pas, en tant qu'homme, consacré aux yeux de ses semblables. C'est que l'amour de l'humanité ne résultera jamais d'un respect théorique pour l'homme en lui-même, pour ses facultés si bornées, ses destinées si incertaines. Ce sentiment, qui aujourd'hui s'identifie avec notre vie, tient à ce que nous respectons dans tous les hommes, sans tenir compte de leurs qualités personnelles, l'image de Dieu et son temple vivant. De même que des frères se chérissent par la mémoire de leur père, par les souvenirs du toit domestique, nous aimons nos semblables sous quelque climat qu'ils soient nés, quelque condition que la Pro-

(1) *Disjecti membra poetæ.*

HORACE.

vidence leur ait faite, par la connaissance de notre origine et de nos communes espérances.

Ces sentimens dont nous ne saurions nous séparer encore que nous en méconnaissions souvent la source, le monde les ignorait il y a dix-huit siècles. Au sein du paganisme, Épictète les pressentit le premier, parce qu'il était esclave et que le jour de la liberté commençait à se lever sur le monde. Si les hommes pouvaient étouffer le christianisme, ils cesseraient bientôt d'être sacrés les uns pour les autres, et l'on n'invoquerait pas long-temps les *droits de l'homme*, car *l'humanité* n'existerait plus.

L'isolement de ces sociétés, construites à part l'une de l'autre comme des niches de castor, imprima un caractère particulier à leur nationalité et répandit sur leur patriotisme, gardien des traditions de races et des traditions sacrées, quelque chose d'étroit et de religieux à la fois. Tout le monde sait que le lien de la nationalité grecque était l'amphyctionie, et que la nationalité romaine reposait sur le patriciat et sur les colléges sacerdotaux. Il est bon pourtant de rappeler tout cela pour faire apprécier les imitateurs modernes dans leurs parodies d'une an-

tiquité dont ils méconnaissent le génie, et dont ils ignorent jusqu'aux premières conditions d'existence. A diverses phases de notre révolution, on voulut nous imposer une nationalité factice, un patriotisme à la romaine, sans comprendre que de tels sentimens ont perdu leur raison d'être depuis l'établissement du christianisme et du droit nouveau qu'il a fondé. La patrie, pour les héros de la république romaine jusqu'au temps de César, l'esprit fort, c'était le culte mystique des origines et des fins glorieuses de Rome. Ils ne mouraient pas, ces hommes des vieux âges, pour une idole de chair et de sang; ce n'était ni à l'espoir de dépouilles opimes, ni à la popularité du forum qu'ils consacraient un dévoûment dont le mystérieux mobile échappe aux écrivains latins des siècles postérieurs; et certes, ces patriarches du monde antique s'indigneraient sous les pierres de leurs mausolées, s'ils pouvaient voir des esprits sceptiques, en dehors de toutes les sympathies vivifiantes de leur époque, dont ils avaient, eux, une compréhension si merveilleuse, répéter leurs maximes et s'incliner devant leurs images. Que les Girondins, rapetissant à leur taille

d'avocat les souvenirs de Rome, se drapent à la tribune et sur l'échafaud comme sur un théâtre, quels que soient leurs talens d'orateurs, ils seront en dehors des temps antiques comme des temps modernes. C'est prendre son siècle à rebours que de s'évertuer à lui inculquer un culte qui ne peut avoir ni croyans ni autels.

Pour éclairer ceci par une analogie, ne serait-il pas facile de montrer que les nations européennes chez lesquelles le patriotisme a conservé une physionomie plus antique, où les idées se sont le moins christianisées, c'est-à-dire le moins universalisées, sont précisément celles qui se sont trouvées placées dans des conditions qui rappellent la civilisation de l'ère antérieure au christianisme? C'est ainsi que la nation la plus cosmopolite de l'Europe est la nation française, parce qu'en France les races se sont plus promptement fondues, les intérêts de diverse nature plus rapidement amalgamés, et parce que le culte des traditions nationales y sera toujours sacrifié au culte des idées générales. En Angleterre, au contraire, où la conquête normande vit encore avec ses classifications et ses souvenirs, où l'on aspire beaucoup

moins à une action philosophique sur l'Europe qu'à une prépondérance nationale, le patriotisme a conservé quelque chose d'exclusif et d'intraitable comme un dogme religieux. L'Angleterre, d'ailleurs, par sa lutte continue contre l'Irlande a réalisé une autre condition de l'état social antérieur au christianisme : l'oppression d'une race sujette par une race souveraine. Pour peu qu'on ait observé le génie de la constitution anglaise, on a dû remarquer que les classes qui dans la Grande-Bretagne ne jouissent pas de droits politiques ne connaissent guère les bienfaits de la liberté civile. Nulle part la loi ne pèse plus durement sur la tête de ceux qui ne la font pas; nulle part les classes inférieures ne sont dans un tel état de sujétion et de souffrance. Cela rappelle, quoique de bien loin sans doute, le droit public de l'antiquité. C'est parce que le bill de réforme a donné une tout autre base à la liberté du pays qu'il a été un si immense événement. A Rome, où les droits politiques étaient une sorte de participation au sacerdoce, l'extension de ces droits parut presque un sacrilége; aussi la foi plébéienne, alarmée de sa témérité, n'osa-t-elle pendant

long-temps user des droits que la *plebs* avait conquis en altérant la constitution primitive de l'auguste communauté romaine : une sorte de scrupule analogue a retardé bien des années en Angleterre l'adoption des principes novateurs du bill de lord John Russel. Le vieil Anglais était presque anathème à ses propres yeux en portant ainsi la main sur l'édifice vénéré des lois saxo-normandes. C'est que l'aristocratie conquérante prit dans ce pays quelque chose d'un patriciat antique, et que les ducs de Northumberland et de New-Castle font souvenir de cette famille *Claudia* dont l'orgueil sacerdotal fut respecté tant que le peuple eut foi au culte de ses pères.

Il y a long-temps, du reste, qu'on l'a dit : la nation anglaise est, de tous les peuples chrétiens, la plus étrangère à l'influence des idées générales. Tout change aujourd'hui pour elle, et un mur d'airain s'élève entre son passé et son avenir.

Si l'isolement dans lequel se maintenaient les nations antiques fait comprendre leur patriotisme; leur génie religieux rend facile l'appréciation de leurs institutions politiques. La liberté païenne était un joug, même pour les

hommes libres. Voyez Sparte, grand couvent où toute une nation se soumet aux privations les plus intolérables, tue son cœur, étouffe son esprit sous des macérations sans exemple. Voyez Rome, où les mœurs sont soumises au contrôle de la plus sévère censure, où le despotisme est la loi de la famille, où le père est roi, pontife, juge suprême de la vie et de la mort. Sous cette civilisation, la liberté n'était pas, comme sous la nôtre, le droit de faire tout ce que la loi ne défend pas, et d'user sans contrainte de ses facultés naturelles. Cette liberté n'était guère que le droit de participer à certains actes de souveraineté qui tous avaient un caractère religieux, et de contribuer à forger soi-même les chaînes dont on enlaçait son indépendance individuelle.

Chez les peuples chrétiens les mots de patrie et de liberté durent prendre une signification toute différente. L'église ayant réalisé hors de l'état l'unité spirituelle et la communion des esprits, la notion de patrie cessa d'avoir un sens mystique et religieux. D'un autre côté, le christianisme ayant promulgué une règle pour les actions et pour les pensées humaines,

la liberté sortit du cercle étroit où la comprimait le génie des sociétés païennes, On montrera que le travail qui s'opère aujourd'hui dans le monde a principalement pour but de revêtir de formes nouvelles et plus analogues à leur principe les sentimens de sociabilité et de liberté sortis du christianisme.

Le sens mystique de l'antiquité s'altéra peu à peu ; l'allégorie prit la place du mythe sacré, et les constitutions politiques et religieuses en vinrent à ne pouvoir plus justifier de leur existence. Alors les philosophes remplacèrent les prêtres ; les sophistes et les rhéteurs suivirent. Les savans voulurent traduire en langue vulgaire les hiéroglyphes du passé, et l'on perdit l'intelligence du symbole sans arriver à une plus grande certitude historique. La science humaine en était là au siècle d'Auguste : on sait où en étaient et la morale et la société.

Un écrivain, dont l'ame est une lyre qu'on dirait quelquefois ébranlée par des souffles prophétiques, a vu un progrès de l'humanité dans la victoire du plébéianisme sur le patriciat romain ; et partant du même principe, il

signale comme un progrès nouveau le prochain triomphe de l'élément démocratique par toute l'Europe. M. Ballanche entend certainement par-là qu'il y eut progrès, et progrès immense dans la succession de la liberté de tous à la liberté du petit nombre, et du génie de l'humanité au génie de caste. Il espère qu'une rénovation religieuse fera entrer la société dans les voies d'un plus vaste développement, et cette espérance est aussi la nôtre. Mais qu'on le comprenne bien, il n'y a pas progrès dans le triomphe du scepticisme et de la force brute sur un droit social, quelque imparfait qu'il puisse être. Il y a, au contraire, décadence dans la transition d'une foi quelconque à l'incrédulité systématique, et d'une doctrine même étroite et impuissante à un égoïsme cynique. Nos sauvages ancêtres, agenouillés au pied de leur dolmen, étaient dans une situation beaucoup plus rationnelle et plus normale que le sceptique Hume, et le serf du XIIe siècle, mourant auprès de son seigneur, était un être mille fois plus social que le démolisseur jacobin.

Ce n'est donc ni dans le plébéianisme ro-

main ni dans la démocratie moderne que gît l'élément de perfectibilité; ce sont là des forces destinées à faire crouler un ordre social pour lui en substituer un plus parfait. Les idées démocratiques, aujourd'hui dominantes, sont puissantes pour détruire; leur mission est divine en cela; mais n'était la religion, qui fécondera ces destructions, comme l'esprit de Dieu féconda les eaux de l'abîme, rien de vivant ne sortirait de cette poussière si souvent détrempée en boue sanglante.

Les hommes ne font pas plus leur civilisation que leurs croyances; ils les reçoivent d'en-haut, comme la terre reçoit le germe qu'elle est destinée à faire éclore. Ainsi descendit le christianisme, au milieu des ténèbres et de la corruption universelle. Quand les temps furent accomplis, et que le Christ eut *rétabli* ce qu'Adam avait *interverti* [1], du haut de la croix fut proclamée la loi divine, qui annonçait de nouvelles destinées aux nations.

Etudier les applications successives du christianisme aux sentimens intérieurs de l'homme,

(1) Saint Augustin.

aux institutions politiques, aux sciences naturelles et historiques; voir en quoi ces applications ont été épuisées, en quoi elles restent encore à faire; ce serait véritablement là écrire l'histoire d'après la seule donnée qui la résumât tout entière. La loi de grace a-t-elle reçu tous ses développemens dans les sociétés humaines? le catholicisme sera-t-il appliqué à la connaissance de la nature comme à la conduite de l'homme, à la science comme à la volonté? problèmes de l'avenir que je n'ai ni l'intention ni la puissance d'aborder.

Le seul but de ce travail préliminaire est de montrer que la révolution sociale qui s'opère depuis cinquante ans est le résultat de l'altération apportée dans le droit public de l'Europe par l'influence des idées chrétiennes qui travaillent incessamment l'humanité. La révolution française peut dire comme Attila : *Je suis le marteau de Dieu*[1], à ceux qui l'interrogent sur un but qu'elle-même ignore; elle pourrait répondre comme Genséric à ses pilotes : *Je vais*

(1) *En ego malleus orbis.*

où Dieu me pousse[1]. Mais qu'on s'en fie à la Providence : cette révolution n'a pas détruit l'édifice de tout un droit public sans en fonder un nouveau, ou du moins sans préparer le terrain sur lequel il devra s'élever. Elle n'a pas séparé la France de son passé sans lui permettre d'entrevoir un avenir. Dans la guerre qui se fait entre l'ancienne organisation politique et une révolution ardente et déréglée il se cache une idée chrétienne, dont les modernes fléaux de Dieu n'ont pas le secret, et qui pourtant fait toute leur force.

Pour dégager cette idée de l'ombre que les événemens projettent sur elle, nous devons commencer par rappeler sous quelles formes la société chrétienne dut d'abord se produire, et quel droit la régissait encore par toute l'Europe jusqu'en 1789.

Ce n'était ni en un jour, ni en un siècle, que le sang versé sur le Golgotha pouvait porter ses fruits. Pour avancer dans la perfection morale, il faut que l'homme s'en applique

(1) *Quò Deus impulerit.* ZOZIME.

Procope lui prête aussi ce mot : *In eos in quibus iratus est Deus.*

librement les mérites, et que la foi se fonde peu à peu avec sa vie au point de n'en être plus distinguée. Or, cette fusion de la vie spirituelle du christianisme avec l'existence naturelle était impossible dans l'état du monde à la fin de l'empire romain. La nature humaine était trop corrompue pour se régénérer par la mâle austérité du christianisme; elle était trop abâtardie pour s'élever jusqu'à ses hauteurs sublimes. Ce peuple d'esclaves, d'affranchis et de prostituées, de prétoriens féroces et de beaux esprits subtils, cette écume de la civilisation du monde ne pouvait enfanter que le Bas-Empire, et le Bas-Empire était stérile comme un libertin épuisé de corps et d'esprit. Aussi Dieu appela-t-il, des quatre vents de l'univers, les exécuteurs de ses justices. Les grandes cataractes du monde s'ouvrirent, et un déluge de peuples inconnus les uns aux autres inondèrent l'empire. Ils volèrent tous au rendez-vous marqué par le doigt du Seigneur, comme des oiseaux de proie attirés par l'odeur d'un cadavre.

Ce sang, dont la hache des bourreaux et le lit des courtisanes n'avaient pas épuisé l'énergie, infusa une vie nouvelle dans les veines d'un

monde décrépi. Mais un si prodigieux travail ne put s'effectuer sans étouffer pour un temps la civilisation, et sans livrer la société à la dictature de la force. La conquête devint la loi commune des nations. On va voir que cette loi n'a cessé dans ses derniers effets qu'à la révolution de 1789. En observant l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, on voit d'abord un grand pays envahi par une fédération de peuples divers, qui s'établissent en vainqueurs sur son sol, se le partagent, et proclament dans leur législation civile et politique l'axiome fondamental de la séparation des races, dogme de toutes les civilisations antérieures au christianisme. En Germanie ces peuples avaient vécu sous des institutions qui les rendirent plus accessibles que les Romains dégradés du Bas-Empire aux influences chrétiennes. Mais ces influences étaient nécessairement lentes dans leur action, tandis que la dissolution sociale faisait des progrès rapides.

Tout s'abîmait à la fois dans ces siècles de tempêtes. C'était comme une immense fournaise où la matière d'un monde nouveau était en ébullition. De là les restrictions forcées qui,

de toutes parts, vinrent limiter la liberté, gêner la propriété, entraver l'homme dans son existence matérielle comme dans sa vie morale. Un tel état de choses pesa d'autant plus durement sur les vaincus que les vainqueurs eux-mêmes ne purent se dérober à son influence. La classe des hommes libres, si nombreuse en Germanie, disparut après la conquête [1], et il ne resta après la prise de possession du sol que des seigneurs, des vassaux, des arrières-vassaux et des serfs. Tout ce qu'il y avait de plus dangereux, dans ces temps déplorables, c'était de ne dépendre de personne; car, sous ce règne de la force, la dépendance créait seule un titre de protection. La condition de *l'homme sans aveu*, c'est-à-dire de l'homme libre de tout lien féodal, devint tellement intolérable que les personnes se classèrent à l'envi dans la hiérarchie féodale, pendant que les alleux se changeaient en fiefs. Bientôt il n'y eut plus, dans ce vaste empire, un homme sans seigneur et une terre sans mouvance.

(1) Fréd. Schlegel, *Tableau de l'Histoire moderne*, tome I.

Le christianisme remuait cependant cette société compacte; il la pénétrait de son génie de liberté et de progrès. Le clergé, formant un ordre nouveau, s'était interposé, comme une force morale toute-puissante, entre les serfs et les seigneurs, entre les vainqueurs et les vaincus. Sous cette influence vivifiante, sous celle des grands événemens du dehors qui disloquèrent cette société en poussant ses chefs vers l'Asie, un mouvement d'émancipation s'opéra : ce fut l'affranchissement des communes.

Apprécions ici et l'esprit et les bornes de ce mouvement des XIIe et XIIIe siècles; voyons quel droit public il a fondé. Nous rechercherons ensuite si ce vieux droit, dont une école politique s'attache aujourd'hui à réveiller le goût et le souvenir, peut réellement s'allier, ainsi que cette école le prétend, aux élémens de notre civilisation actuelle. Nous montrerons que ces élémens sont étrangers l'un à l'autre, et peut-être comprendrons-nous mieux alors la lutte qui s'établit en 1789, et qui dure encore entre le vieux droit public de la France et celui qu'elle aspirait à fonder. Tout le secret de la révolution est là.

C'est, sans nul doute, une très louable entreprise que de s'efforcer de rattacher le présent au passé. S'ils parvenaient à l'accomplir, les écrivains et les hommes politiques qui s'y dévouent mériteraient bien de l'humanité et de leur patrie ; car l'une et l'autre gagneraient à ces transformations pacifiques. Malheureusement cette tâche n'est pas exécutable. Quand Louis XVIII, dans le préambule de la Charte, prétendait renouer la chaîne des temps, sa main royale n'avait nul moyen de combler l'intervalle qui séparait le présent du passé ; et les droits généraux proclamés par lui, au titre premier, comme inhérens à la seule qualité de Français, n'avaient rien, absolument rien de commun avec les franchises concédées par Louis-le-Gros à ses communes de Laon ou d'Amiens. Les principes différaient autant que les conséquences.

Quel était le but de Louis VI, quand, en 1112, il concédait les communes aux villes du domaine royal? que se proposèrent Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste et leurs successeurs en multipliant les lettres d'affranchissement? Ils voulaient mettre leurs sujets à couvert de l'oppression des seigneurs particuliers,

donner aux villes des moyens de s'administrer avec ordre, se préparer à eux-mêmes des affranchis, instrumens précieux de la politique royale. Y avait-il en tout cela reconnaissance plus ou moins implicite d'aucun droit naturel, inhérent à la qualité d'homme? pas le moins du monde. C'était tout simplement une limitation du droit de la conquête, faite dans l'intérêt combiné des sujets et des rois; c'était surtout un moyen d'augmenter la puissance royale par l'abaissement des seigneuries particulières. Cela est tellement évident que, lorsque les villes prenaient les armes et se mettaient en état d'insurrection pour obtenir de leurs barons le droit de former communes, les rois devenaient toujours leurs auxiliaires. Louis VIII déclara même qu'il regarderait dorénavant comme relevant de lui toutes les villes où il se formerait des communes.

Ces franchises étaient limitées à certains droits déterminés, et ces droits étaient presque toujours conquis par la force ou achetés à prix d'argent, tant il est vrai que, dans l'ancien droit public, les libertés étaient des *faits exceptionnels*, et les franchises des *rançons*. Louis-Hutin lui-

même, le plus *libéral* des princes affranchisseurs, déclare, dans son mémorable édit de 1315, que les franchises ne doivent être concédées « qu'à bonnes et valables conditions [1]. »

Ainsi donc pas d'équivoque : les franchises du moyen-âge furent ou des octrois volontaires, ou des traités partiels survenus à la suite de guerres entre les bourgeois et les seigneurs. Dans ce dernier cas, les choses se réglaient non d'après le droit naturel mais d'après le droit des gens. Si les bourgeois étaient vaincus, ils subissaient les lois de la guerre; s'ils étaient vainqueurs, ils stipulaient comme condition de leur victoire la jouissance de certains droits déterminés. Leur titre était alors dans ce traité et non ailleurs. Aussi quand il arrivait que la guerre éclatait de nouveau, les seigneurs enlevaient-ils de plein droit les franchises antérieurement concédées, et nul ne s'en étonnait. Au commencement du XVIIe siècle, Louis XIII enleva tous leurs priviléges aux Rochelais à cause de leur rébellion, encore que La Ro-

(1) Le président Hainault, *Abrégé chron.*, tom. III.

chelle eût une charte dès le commencement du XIIe siècle. Cela fut trouvé juste, et l'était en effet d'après le droit public du temps. On n'aurait pas aujourd'hui l'idée de priver une ville des droits généraux, consacrés par la charte et le code civil, s'il lui arrivait de s'insurger[1]. C'est qu'aujourd'hui les droits sont inhérens aux personnes, tandis qu'ils ne l'étaient pas dans le XVIIe siècle.

L'exemple des rois, l'influence bienfaisante de la religion, la nécessité où furent les seigneurs ruinés par les expéditions d'outre-mer de transiger, moyennant finances, avec leurs communes, leurs villes et les états de leurs principautés; le concours de ces causes réunies introduisit successivement au sein du moyen-âge des libertés plus larges, et parfois plus menaçantes pour le pouvoir que celles dont nous jouissons sous le régime combiné de la constitution de l'an VIII et de la charte de 1830. Mais ces libertés portaient toujours le caractère

(1) Qu'on ne cite point, pour contredire cette assertion, le principe de l'état de siége: c'est là une mesure de défense et non de punition.

soit d'une rançon, soit d'une transaction entre des forces ennemies. Tout écrivain de bonne foi ne peut s'empêcher de le leur reconnaître : on chercherait vainement dans notre vieille histoire des droits généraux fondés sur une idée morale, telle que la destination commune des hommes, leur fraternité, leur égalité devant Dieu et devant la loi du pays. On peut trouver dans le moyen-âge force *libertés*, on ne saurait y trouver *la liberté*. Cette idée, chrétienne par essence, appartient tout entière aux temps modernes.

Les principes de ce droit public prévalurent tant que subsista l'antique monarchie, bien qu'ils fussent incessamment modifiés dans leur application par la bonté de nos rois, par l'adoucissement de nos mœurs et par l'altération des anciens rapports entre les diverses classes de Français. De là ces usages de nos pères qui n'ont plus de sens pour nous, cette langue bizarre des parlemens, que quelques ministres de la restauration, entre autres MM. Dambray et Ferrand, employèrent si maladroitement ; de là ces *ordonnances de réformation*, ces *doléances*, ces *humbles suppliques* présentées à deux

genoux; de là le costume de laine et l'humble attitude du tiers-état, formes et cérémonial qui, en 1789, ne furent changés qu'avec la constitution même de la France.

Au XVI[e] siècle, les libertés religieuses furent conquises comme l'avaient été les libertés locales. Ainsi s'expliquent les édits de tolérance, les otages, les places de sûreté et la révocation, par Louis XIV, des priviléges concédés aux religionnaires par Henri IV : révocation qui, dans les idées du temps, ne violait pas un droit naturel, mais de simples traités passés sous la sanction du droit des gens.

Le trône des rois de la troisième race resta, jusqu'à la fin, l'expression de cette antique organisation qui tomba comme un édifice majestueux encore, mais déjà ruiné, sous le scrutin de la nuit du 4 août et sous le canon de la Bastille. Le trône du suzerain avait été, depuis Hugues-Capet jusqu'à Louis XI, le sommet de toute la hiérarchie féodale, le centre d'attraction qui en liait toutes les parties. Depuis Louis XI, il était à lui seul la constitution française tout entière. Ce fut ainsi que, pour le malheur de nos rois, tout l'ancien droit natio-

nal, contre lequel se soulevaient tant d'intérêts et de passions, se trouva résumé dans la royauté.

Cette destruction fut le travail des âges. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle il n'existait pas encore d'élémens pour cette grande rénovation sociale. La royauté avait été constamment, par un heureux concours de circonstances, l'alliée des classes les plus nombreuses. La haine des rois contre les grands leur avait fait chercher un point d'appui, pour leur politique, au sein du tiers-état. Les gens du tiers, financiers et hommes de robe, devinrent les plus zélés auxiliaires d'une royauté qui, les relevant de leur abaissement, les faisait asseoir sur les lys, et rendait les plus nobles seigneurs du royaume tributaires de leur justice. Les plus folles entreprises de nos princes, telles que les guerres d'Italie, par exemple, leurs expéditions les plus hasardeuses étaient d'ordinaire appuyées par la bourgeoisie, qui voyait dans ces entreprises lointaines un moyen de se créer des richesses commerciales, de se dérober à la tyrannie des seigneurs, et de soumettre de plus en plus ces derniers au joug de la discipline royale.

Mais après Richelieu ce travail de nivelle-

ment était achevé : les gens de loi n'avaient plus d'arrêts à rendre, et le bourreau de grands coups à porter. La bourgeoisie était devenue indépendante et riche ; les traitans commençaient à marcher de pair avec les grands seigneurs, et les bourgeois des villes se prirent à regarder sans peur des gentilshommes qui ne marchaient plus dans une armure de fer.

La bourgeoisie se sentant assez forte pour n'avoir plus besoin de la royauté, commença à ne voir plus qu'un ennemi dans cette puissance suprême qu'il lui était interdit d'approcher. Le trône était en effet devenu un obstacle à l'ambition plébéienne qu'il avait si long-temps fomentée. Le roi, entouré des gens de cour, ne fut plus aux yeux des classes moyennes que le premier gentilhomme du royaume, et M. de Châteaubriand a pu dire avec vérité que c'était ce titre qui avait conduit Louis XVI à l'échafaud.

Par un concours de circonstances fatales, au moment même où la royauté perdait le point d'appui qui avait fait toute sa force, elle s'enivrait de son triomphe et s'engageait dans des voies antipathiques au génie national. De bourgeoise qu'elle était encore sous Henri IV, un

prince plus d'à-moitié castillan la rendit sévère, fastueuse, inabordable. Louis XIV, fasciné par sa propre grandeur, se contemplait dans sa gloire comme Narcisse dans sa beauté. Il s'attacha avec le concours de théologiens de cour à développer l'élément théocratique introduit par Charlemagne dans la royauté salienne, en même temps que des jurisconsultes nourris dans les traditions du droit romain jetaient un voile officieux sur l'origine historique de son pouvoir. Un nouveau droit public naquit, droit sans racine et sans avenir, qu'on pourrait appeler *droit dynastique* et dans lequel l'exaltation des races royales devint le premier des intérêts nationaux, celui auquel on subordonna tous les autres.

Ajouter le plus de fleurons possible aux couronnes, grandir les dynasties, assurer l'établissement des fils de France, des Infans d'Espagne, des archiducs et archiduchesses d'Autriche; telle fut la tendance de la politique européenne. Ce fut alors que commença dans toutes les cours cette petite guerre de ruelle à laquelle on intéressa trop souvent le confessionnal : déplorable lutte de conspiration et de sourdes manœuvres, de corruption et de foi punique, que

les Alberoni, les Dubois, les Walpole alimentaient avec les vastes ressources qu'ajoute à la dépravation du caractère la subtilité du génie.

Tant que vécut Louis XIV et qu'il put cacher sous des nuages d'encens et de gloire le sombre avenir qui s'avançait, la grandeur du monarque le plus naturellement roi qui fût jamais, la hauteur de ses vues, les prestiges de son règne dissimulèrent l'altération profonde introduite dans les mœurs et dans le droit public de la France. Mais quel spectacle que celui des temps qui suivirent! Le roi est à peine mort que le génie national comprimé se dilate comme un arc violemment tendu. Il lance contre le grand mausolée tous les traits du sarcasme et de la haine. Alors se révéla d'une manière éclatante et presque surnaturelle la faiblesse de l'établissement monarchique du grand roi et l'impuissance de cette royauté suspendue entre la terre et le ciel. La Providence voulut qu'un enfant valétudinaire reçût le dépôt de ce pouvoir privé désormais de tout point d'appui.

Ce roi de trois ans, ce chétif héritier de celui qui disait : « L'État, c'est moi, » n'a autour de lui que des courtisans qui contemplent son visage

pour savoir s'il est né viable, que des princes ennemis qui par les plus ignobles intrigues se disputent à qui dévorera ce règne d'un moment. Le peuple, auquel l'immoralité du temps permet tous les soupçons, cherche dans ses yeux éteints la trace du poison dont, après sa famille, il aurait épuisé le reste. Le voilà, le continuateur de Louis XIV, le dépositaire de sa royauté orientale ; le voilà, comme un prince imbécile de sérail, disputé par les factions et les muets de cour. Si vous voulez voir où était tombée la première nation de l'Europe, si vous aimez à entendre le bruit lointain de la tempête révolutionnaire, écoutez ce qui dans ces grandes conjonctures se dit au Parlement, au Palais-Royal, à Chantilly, chez les Condé, à Sceaux et à l'Arsenal, chez les légitimés, dans le cabinet de Philippe V et jusqu'au sein du Vatican. Si, à l'aspect de tant de misères et d'infamies, votre ame n'est pas serrée par d'affreux pressentimens, si vous ne voyez pas la main de Dieu prête à s'appesantir sur une société perdue de dissolution, cessez de lire l'histoire, car elle n'a pas en vérité de plus grands enseignemens à vous offrir.

Tous les élémens d'une révolution s'amoncelaient donc et dans l'ordre politique et dans l'ordre moral. Mais ce n'est pas pour le simple déplacement d'une forme sociale que Dieu permet ces grands bouleversemens. La fin de l'homme est toute religieuse, et ses institutions politiques ne peuvent être que l'expression de ses idées et de ses croyances. Aussi n'est-il pas de révolution sociale qui ne soit ou la préparation à une révolution religieuse qui s'avance ou la conséquence d'une révolution religieuse déjà consommée. Or, ne suffit-il pas de se rendre compte de l'état des croyances et des mœurs en France au XVIII[e] siècle pour s'associer par sa foi à ces desseins d'en-haut et pour comprendre qu'il était temps que l'église et l'humanité entrassent dans des conditions nouvelles d'existence?

Le caractère royal était devenu une sorte de sacerdoce; les princes du sang apparaissaient comme une variété de l'espèce humaine, et le grand roi, poussé par cette foi monarchique dont il fut l'apôtre et le Dieu, en vint à prétendre effacer la tache originelle que portent au front les fruits d'un commerce adultère : et cette pré-

tention inouïe, qui eût dû soulever la France au nom de la morale publique outragée, ne rencontra guère dans l'état des esprits et des mœurs que des obstacles de vanité et de préséance.

L'idée de deux puissances tirant l'une et l'autre leur origine du ciel envahit l'ordre politique. Cette idée, empruntée aux traditions juives et à la théologie protestante, trouva un puissant véhicule dans l'esprit de parlemens jansénistes. La magistrature mit le catholicisme hors de la législation, comme les gens de cour l'avaient mis hors des mœurs. Alors s'éleva une sorte de foi sociale qui eut l'honneur pour mobile exclusif. La religion fut reléguée dans la sphère de la conscience privée. Bientôt il s'établit une sorte d'opposition entre les prescriptions de l'honneur et celles de la morale, et l'on put remplir tous ses devoirs envers la société sans en remplir aucun envers la religion.

Sous l'influence des idées qui dominaient l'ordre politique, le mouvement littéraire et scientifique ne se développait pas d'une manière moins menaçante pour les croyances chrétien-

nes. Au XVIIe siècle, les hommes de lettres étaient encore religieux, mais déjà leurs principes ne l'étaient plus. Gassendi et Descartes partaient chacun d'un point de vue incompatible avec les bases du catholicisme. « Descartes, « selon Pascal, aurait bien voulu, dans toute « sa philosophie, pouvoir se passer de Dieu; « mais il n'avait pu s'empêcher de lui faire donner une chiquenaude pour mettre le monde « en mouvement : passé quoi, il n'avait plus « que faire de Dieu[1]. »

Le janséniste Despréaux cédait sans s'en rendre compte à la même disposition des esprits, quand dans un *Art poétique* copié d'Horace il déclarait le christianisme incompatible avec la poésie, et le pieux Racine était sous la même influence quand il donnait à la littérature des couleurs de convention. *Athalie* était une exception pour lui et pour son siècle; elle eût succombé sans les bons mots de l'hôtel de Bourgogne. Tout s'affublait des costumes de cour, et les héros grecs portaient la perruque royale, comme

(1) *Pensées*, 41.

les statues mythologiques de Versailles. Si cette civilisation factice n'avait été violemment interrompue, l'Europe aurait traversé le christianisme sans que sa littérature en reçût l'empreinte; et la lyre des peuples baptisés par le sang du Calvaire n'aurait eu d'écho ni pour les plus ineffables mystères, ni pour ces douleurs intimes, ni pour ces consolations que le ciel épanche d'en-haut, quand Dieu embrasse sa créature dans ses étreintes paternelles.

Les parlemens avaient banni le christianisme de l'ordre légal et le tenaient bâillonné; les philosophes l'avaient banni des écoles, et relégué dans les chaires; les gens du monde l'avaient repoussé des salons et caché dans la famille; les pères en avaient fait un épouvantail pour leurs enfans, et les grands seigneurs pour leurs laquais. C'était ainsi que la religion, traquée par les magistrats, oubliée des savans et des gens de lettres, insultée par la corruption des cours, semblait destinée à n'être plus qu'un instrument de police populaire et de discipline domestique. Aussi, quand le grand roi eut disparu de la scène, et que les principes du temps purent se développer à l'aise, se fit-il comme une

universelle invasion de corruption et de scepticisme.

C'est que l'ordre social du moyen-âge avait porté ses derniers fruits, et que les sociétés humaines tendaient à s'asseoir sur une base plus large et plus morale. Que des écrivains épuisent leur génie à montrer dans les institutions du passé l'état naturel et normal des sociétés, le résultat de rapports harmoniques entre le pouvoir et les sujets; que, fascinés par leurs affections politiques, ils systématisent des faits en en altérant le principe : ces commentaires ingénieux ne réconcilieront pas l'humanité avec des formes qu'elle rejette comme des vêtemens d'enfance qui ne vont plus à sa taille. On peut s'en fier à cet instinct divin auquel cèdent les peuples, alors même qu'ils ne semblent obéir qu'à l'entraînement de la colère et au déréglement de la force. L'ancien régime, ou le régime de cour, était sorti du moyen-âge, comme le bas-empire de la civilisation gréco-romaine. Ce régime ne pouvait plus aller ni par l'habileté, ni par la force. Les vues novatrices du duc de Choiseul ne l'auraient pas plus sauvé que les coups d'état du chancelier Maupeou;

et si la Providence attendit pour frapper qu'au règne d'un monarque dissolu eût succédé celui du plus saint des princes, du plus admirable des rois, ce fut peut-être pour montrer que la question n'était plus dépendante des hommes, et que les sublimes vertus qui préparaient une couronne au ciel étaient désormais impuissantes pour préserver celle de la terre.

Le moment était venu de donner une idée nouvelle pour base à un droit public nouveau. Il était temps que les sentimens chrétiens d'égalité et de fraternité entrassent de la morale privée dans la vie civile. Le régime des castes avait vu son dernier jour; les inégalités naturelles tendaient à se substituer aux inégalités hiérarchiques; le pouvoir, au lieu de chercher son droit dans la conquête, allait se subordonner à l'utilité générale et à l'assentiment de tous. Du travail immense qui commençait pour le monde, on pouvait deviner qu'il surgirait un grand principe qui se formulerait ainsi : les institutions sociales ne tirent leur raison d'être que de leur utilité même; elles ne puisent pas leur légitimité dans un titre préexistant, mais dans la continuité de leur action civilisatrice.

Si l'on ne connaissait cette œuvre que par ses principes et par ses résultats, si elle n'apparaissait à la postérité que dans les livres des publicistes et dans ses conséquences évidemment favorables au bien-être du plus grand nombre, nul ne contesterait ni sa légitimité ni sa justice. Mais cette révolution s'opéra à la manière de toutes les révolutions possibles, par l'action des forces actives de la société, c'est-à-dire par des passions ardentes, plus égoïstes que désintéressées. Ces passions rencontrèrent au début de leur carrière des droits qu'elles brisèrent au mépris de tous les principes qu'elles-mêmes avaient proclamés. La lutte du passé contre l'avenir livra le monde au chaos. Tout ce qu'il y a de mauvais au fond de la nature humaine surgit au grand jour, comme ces écueils secrets que la tempête fait découvrir dans les profondeurs de l'Océan. Des instincts sauvages que la société contient et que l'anarchie déchaîne, vinrent aider à cette œuvre, et les jacobins du XVIIIe siècle à l'exemple des barbares du Ve reçurent la mission de renouveler violemment la face du monde.

Mais ce n'est point d'après les instrumens qui les perpètrent que les révolutions doivent être

appréciées : ces instrumens sont sous la main de Dieu, libres pour le bien ou pour le mal quoique toujours contraints de renfermer leur action dans un plan déterminé, en subordonnant leur rotation à la rotation universelle. Là est l'accord du libre arbitre et de la prescience. Nos vices servent autant les desseins de Dieu que nos vertus ; et si en choisissant le mal nous compromettons nos destinées immortelles, nous ne saurions, pauvres êtres que nous sommes, contrarier les desseins de la Providence sur le gouvernement de ses créatures. Alexandre, Socrate, Attila, Charlemagne, Voltaire, Napoléon furent des êtres fastiques dont la main laboura le sol pour le préparer à recevoir des germes d'avenir. Ils apparaîtront devant le tribunal éternel, dépouillés du vêtement de gloire dont l'admiration contemporaine revêtit leurs crimes ou leurs faiblesses. Ils furent choisis à cause de leur génie; mais au jour du jugement leur génie ne leur tiendra pas lieu de vertu. La grande erreur en ce monde, erreur peut-être salutaire, c'est de juger les idées par les hommes qui en avancent le développement, et d'ignorer que toute idée qui

s'établit est par cela même revêtue d'une sorte de sanction divine. C'est pourtant une tactique fort ordinaire et fort naturelle aux méchans que d'invoquer des idées qui valent mieux qu'eux, et de s'en couvrir comme d'un bouclier. Mais les scélérats qui préparent l'avenir n'ont pas plus la Providence pour complice de leurs crimes que les gens de bien qui se cramponnent au passé ne l'ont pour appui de leurs espérances. Arguer contre les principes de la révolution française des monstruosités dont elle fut l'occasion, des maximes impies que la corruption du siècle mêlait à ses dogmes politiques, des hommes impurs qui par une énergie surhumaine maintinrent debout contre l'Europe le drapeau de la réforme sociale, c'est confondre l'idée divine avec l'instrument humain, et condamner une révolution alors même que la déplorable situation des esprits devrait peut-être la faire juger plus nécessaire.

Il est faux que les maximes impies de la philosophie du dix-huitième siècle aient triomphé avec la révolution de 89, et la preuve en est que cette philosophie n'est plus professée, encore que ses résultats soient trop vivans au milieu de

nous; il est faux également que la victoire de cette révolution ait consacré des principes incompatibles soit avec l'organisation régulière des sociétés, soit avec les vérités de l'ordre religieux. Des doctrines philosophiques opposées au catholicisme furent proclamées en même temps que les doctrines politiques opposées à l'ancien ordre de choses; de plus, des idées étroites, empruntées sans intelligence à la civilisation romaine, vinrent se mêler au travail de la Constituante et trouvèrent place dans l'indigeste constitution de 91; mais ce fut là le côté faible de cette grande réforme; c'est par-là que le génie de 93 eut si promptement prise sur elle. La mission actuelle de la France, celle qu'elle reçoit chaque jour des événemens, c'est d'épurer les principes de 89, d'en écarter tout ce qui, loin de tenir au progrès de l'humanité, serait en contradiction manifeste avec lui. Alors on saisira dans sa vérité le caractère de la révolution que la France achève et qui commence pour l'Europe, et l'on comprendra qu'en écartant du symbole de 91 tout ce qu'empruntèrent les passions contemporaines soit à la corruption du siècle, soit à de méchans souvenirs

classiques, il ne reste que des principes sociaux, chrétiens par essence, fruits naturels d'une civilisation progressive et du travail intérieur de l'esprit divin dans l'humanité.

Ce n'est point d'après l'énonciation littérale de quelques principes généraux qu'il faut juger la révolution française. Qui doute qu'il n'y ait fort à reprendre aux théories absolues de la déclaration des droits de l'homme dont l'assemblée constituante fit précéder son œuvre législative? Il y a, certes, dans ces apophtegmes bien des lieux communs sans valeur, bien des doctrines inapplicables, bien des principes dont les passions et l'inexpérience du temps devaient étrangement abuser. On ne conteste guère que l'énonciation de ces principes absolus fût peu en rapport avec l'état des mœurs et l'ensemble de la civilisation; aussi l'histoire a-t-elle porté un jugement sévère sur la législature imprudente qui ne craignit pas de confier de telles armes à un peuple si peu préparé à les manier. Mais là n'est pas la question. De quoi s'agit-il pour nous? de savoir si dans les doctrines de la révolution, entendues comme les entend l'instinct public, il existe réellement des germes

permanens d'anarchie, et si ces doctrines annoncent un retour vers la barbarie et non un progrès dans la civilisation. Or, je n'hésite point à déclarer qu'elles me paraissent empreintes d'un caractère de sociabilité et de moralité supérieur à celui de la hiérarchie qu'elles ont renversée, et que leur seul tort est de s'appliquer à un peuple qui est loin d'avoir atteint le développement moral que leur application suppose.

Aussi une révolution religieuse est-elle à mes yeux une condition complémentaire indispensable pour que la France jouisse pacifiquement de toutes les conséquences de sa réforme politique. Mais cette régénération, qu'indiquent de loin tous les instincts prophétiques du siècle, corroborera les principes de notre révolution sociale, loin de les détruire dans ce qu'ils ont d'essentiel et de vivant; et c'est là ce qu'il est important de faire comprendre à ceux dont la mission est d'avancer cette restauration morale de la France, la seule qu'il nous soit donné de poursuivre aujourd'hui.

Je ne veux pas qu'il y ait dans l'énonciation de ma pensée plus d'ambiguité qu'au fond de ma pensée elle-même. Je vais m'expliquer.

Il est facile de déterminer ce qu'il y a de vraiment vivant dans le symbole de la révolution, dans le droit public qu'elle aspire à fonder. Il est deux principes, confessés par toutes les nuances du parti étranger aux dogmes et aux sympathies de la droite, dont on peut presser ou restreindre les conséquences pratiques suivant les temps et les positions, mais dont tout ce qui de près ou de loin tient à l'opinion dite libérale ne contestera jamais la vérité théorique. Ces principes sont la souveraineté du peuple, et la substitution de l'aristocratie mobile à l'aristocratie constituée par l'hérédité et les classifications légales. Qu'y a-t-il au fond de ces deux idées? quel avenir gardent-elles à l'Europe?

En 1793, la souveraineté du peuple fut un dogme atroce; depuis 1830, ce dogme est devenu insignifiant. Pourtant il n'a succombé ni sous son atrocité ni sous son insignifiance : c'est qu'il y a en lui une vérité qui survit aux applications absurdes qu'on en peut faire. Selon quelques publicistes, la souveraineté du peuple n'est rien moins que la négation de la souveraineté de Dieu; et déclarer un peuple souverain c'est le

déclarer athée. A les en croire, il n'y aurait pas dans ce système de distinction entre le bien et le mal, et la volonté du peuple déclarant seule le juste et l'injuste, elle y serait la règle suprême de la morale et de la religion. Ceux qui s'efforcent d'écraser ce principe sous d'aussi affreuses conséquences affectent de répéter le mot de Jurieu, « qu'un peuple étant la suprême auto-« rité visible, il n'a pas besoin d'avoir raison pour « valider ses actes. »

Mais, quelque doctrine que l'on professe sur l'origine de la souveraineté, a-t-on jamais contesté, à moins d'être arrivé au dernier degré de la perversité, l'existence d'une loi morale obligatoire, indépendante du caprice des peuples comme de celui des rois, loi que les peuples peuvent sans doute méconnaître dans leur force, mais qu'ils ne sauraient anéantir et qui les condamne? Je ne connais aucun publiciste, pas même sous la Convention, qui ait osé insulter le sentiment public au point de soutenir qu'une nation ne devait chercher de règle que dans ses fantaisies sanglantes. Reconnaissons-le et ne faisons pas nos adversaires plus absurdes et plus immoraux qu'ils ne veulent l'être : il ne s'agit

pas dans le système de la souveraineté populaire plus que dans tout autre de détrôner la raison divine, éternelle souveraine des monarques et des nations : tout se réduit à décider, selon les probabilités humaines et d'après l'état de la civilisation, lequel d'un roi faillible ou d'un peuple faillible interprétera le moins imparfaitement les décrets de cette raison suprême.

La grande erreur est de confondre la souveraineté qui doit toujours, pour être légitime, exercer selon une règle divine de justice, avec les moyens humains d'après lesquels se produit cette souveraineté selon les lieux et les temps. C'est pourtant cette équivoque qui a longtemps alimenté des controverses dans lesquelles de grands écrivains ont mis leur génie au service de leurs préventions. Qui ne comprend que les reproches d'athéisme adressés à la souveraineté populaire retomberaient de tout leur poids sur la souveraineté royale? Si tout homme qui définit la loi usurpe en effet la place de Dieu, le monarque absolu est-il à l'abri de ce reproche? et la concentration de la puissance suprême en ses seules mains ne rend-elle pas le danger

mille fois plus imminent encore? Si l'on répond que le monarque se soumet dans l'exercice de son autorité à des prescriptions morales et religieuses, nous demanderons pourquoi ces prescriptions ne pourraient pas également être un frein pour les peuples?

Comme la plante se tourne vers le soleil pour en aspirer les rayons, ainsi l'homme, fait à l'image de Dieu, recherche toujours et partout le droit, ce noble attribut de sa nature, ce gage sublime de ses destinées immortelles. Mais ce droit ne revêt pas malheureusement dans l'univers un caractère visible et extérieur. Que le bien et le mal soient définis par Dieu même, c'est là ce que la conscience du genre humain avouera toujours; mais à quelle marque éclatante, à quel diadème céleste reconnaître ceux auxquels Dieu a commis le soin de les définir ici-bas? La volonté des rois est-elle donc toujours pure, leur intelligence toujours illuminée d'en-haut, leur jugement toujours infaillible? Cela serait tout au plus admissible dans le système protestant qui fait du chef de la société politique le chef suprême de la hiérarchie religieuse. Aussi est-ce de ce système qu'est sorti

le droit divin. Henri VIII le proclama avec le droit de suprématie ; sa fille s'en servit pour abattre ses ennemis religieux et politiques ; Jacques Ier en fit une théorie farcie de grec et de latin [1], et les derniers Stuarts ont péri pour n'avoir pas répudié ce fatal héritage des Tudors.

(1) On peut remonter dans l'histoire d'Angleterre jusqu'à l'instant précis où l'influence de la réformation y fit consacrer des maximes qui passèrent promptement dans le droit public de toutes les monarchies européennes. N'est-il pas curieux, par exemple, de trouver la célèbre théorie de la *puissance paternelle* formulée par la *convocation* anglicane en 1606, et celle non moins célèbre du *pouvoir constituant* longuement déduite dans les *articuli cleri* et dans le livre fameux du docteur Cowel, composé par ordre et sous l'inspiration de Bancroft et des autres prélats anglicans ?

La convocation de 1606, dans une série de canons, établit l'origine divine des gouvernemens « tous fondés sur le régime patriarcal de la famille et sans aucun assentiment populaire. » Elle ajoute que « dans les premiers âges les fonctions de rois et de prêtres étaient une prérogative du droit de naissance (*birthright*), et que plus tard, le droit étant devenu obscur et confus, on fut obligé de recourir à la prescription au lieu de s'en tenir au titre primitif de la naissance. »

Le docteur Cowel déclare que « le roi est au-dessus

Le droit divin n'est admissible qu'en acceptant la donnée fondamentale de M. de Maistre. Dans ce système une règle est imposée aux rois comme aux peuples, et les nations peuvent s'é-

des lois, parce que son pouvoir est de droit divin et que les lois sont de droit humain ; parce que son titre est antérieur à leur existence, quoique dans l'intérêt d'une meilleure administration il admette les états à lui donner conseil. Il ajoute que « dans l'opinion de beaucoup de savans hommes cette admission est toute de bienveillance et non obligatoire, si ce n'est à raison de la promesse qu'il a faite au moment de son couronnement ; mais, quoiqu'il ait alors prêté serment de ne pas altérer les lois du royaume, ce serment n'empêche pas qu'il ne puisse modifier ou suspendre certaines lois particulières dans l'intérêt de ses états. »

Personne n'ignore que ce fut cette prétention qui perdit les Stuarts. Que si l'on se rend compte des relations de l'église établies avec le trône, et de sa position en Angleterre depuis son origine, on comprendra facilement que sa principale étude ait été de renforcer le pouvoir royal et de fausser toutes les notions sur son principe et sur ses limites. L'église anglicane naquit d'un caprice de despote : elle n'était rien que par l'appui du trône ; lui seul la protégeait en effet, et contre des populations encore catholiques au fond du cœur, et contre l'esprit puritain qui envahissait la chambre des com-

crier sans s'avilir : Εἷς κοιρανὸς ἔστω [1]. Mais l'application d'un tel ordre de choses présuppose une adhésion universelle et spontanée au dogme religieux, une unité de croyance et de mœurs, un développement enfin de lumière et de civilisation que l'humanité n'a jamais réalisé. Ce système dans le cours du moyen-âge fut surtout énoncé dans un but de domination matérielle et sous des formes fort peu rationnelles, et en ce siècle il présente une si éclatante anomalie avec le cours des événemens et des idées qu'il est en dehors de toutes les combinaisons politiques. Le droit divin ne reste donc que comme une donnée arbitraire et sans force morale. C'est du reste un principe qui, dans ses applications sociales, n'a ni plus ni moins d'importance que celui de la souveraineté du peuple; tout dépend de la manière de l'entendre et de l'interpréter. Les conséquences que les partisans du droit divin tirent de la souveraineté po-

munes. De là, cette prétention des rois si ardemment soutenue par les évêques d'exercer la suprématie religieuse sans le concours du parlement. Voyez *Hallam's const. Hist. of England*, tom. 1, chap. IV.

(1) *Qu'il n'y ait qu'un chef.* HOMÈRE.

pulaire ne sont pas plus arbitraires que les conséquences tyranniques imputées au droit divin par les partisans de la souveraineté nationale. La souveraineté du peuple peut consacrer toutes les notions de la justice naturelle, tous les principes de l'ordre, tous les dogmes même de la foi révélée, comme elle peut servir de texte aux plus abominables violences. On organiserait avec elle le régime de la terreur aussi bien que le régime du Paraguay. Sous la souveraineté nationale tout se réduit à connaître quel est l'état des lumières et de la moralité d'un peuple, comme sous la souveraineté monarchique entendue dans le sens de la *politique sacrée*, tout se borne à savoir si le prince a des vices ou des vertus, s'il est ignorant ou éclairé. Qui n'accepterait le despotisme d'un ange et la souveraineté d'un peuple vertueux?

Ainsi posée, la question est fort simplifiée et la métaphysique disparaît au grand désespoir des raisonneurs. On arrive en effet à reconnaître qu'en principe la souveraineté populaire se confond avec le droit divin, puisque l'un et l'autre doivent s'exercer conformément à une règle commune, bien qu'en fait on puisse con-

fesser que la souveraineté des nations, proclamée au sein de l'anarchie morale et de l'affaiblissement de l'esprit public, offre de très grands dangers, dangers qu'il est même utile de conjurer en dissimulant le principe.

Cette dernière observation peut s'appliquer à tous les principes proclamés en 89 et repris en 1830. Ils présupposent tous une situation intellectuelle qui n'est point encore conquise, et l'acharnement que met le pays à les proclamer n'est peut-être qu'un effet de l'instinct qui le pousse vers des destinées meilleures.

Il n'est donc dans la théorie de la souveraineté du peuple rien qui contrarie les vérités de l'ordre religieux. La proclamation de ce principe put être imprudente : elle ne fut point coupable ; elle n'insulta point à la souveraineté divine.

Qu'en dirons-nous maintenant sous le rapport purement politique ? rien, sinon que ce dogme ne saurait être entendu dans son application rigoureuse, qui est matériellement impossible. Les plus chauds partisans du principe en conviennent, et sont contraints d'admettre la délégation de la souveraineté à des

mandataires élus. Mais cette délégation ne lève pas les difficultés qu'elle tend à aplanir. Si nul n'est tenu d'obéir aux lois émanant de mandataires qu'il n'a pas choisis, que fera la minorité? Celle-ci n'a point élu les mandataires, elle n'a point accepté la loi; tout au contraire, elle a hautement proclamé des vœux opposés. De quel droit donc lui prescrire obéissance? Cette minorité peut être de plus de quinze millions contre seize; ces quinze millions d'hommes se soumettront-ils en dépit du principe, ou la société se dissoudra-t-elle pour le consacrer?

Conclurons-nous de ceci que la révolution s'est prise à une chimère, qu'elle a proclamé une absurdité? Point: la souveraineté du peuple a un sens; si en 1789 elle fut un levier redoutable, si aujourd'hui la doctrine opposée rencontre si peu de sympathie dans les masses, c'est que ce principe représente quelque chose de très puissant, une de ces idées générales qui ne sont jamais plus énergiques qu'alors qu'on sait moins les définir. Voici le fait :

« Pendant bien des siècles, le gouvernement des nations modernes n'a eu pour principe et pour règle que des intérêts privés. Le grand

nombre était non-seulement gouverné mais possédé par le petit nombre, qui seul maître de la force s'attribuait ainsi tout le droit. Par degrés la force s'est répandue hors de l'étroite enceinte où elle résidait ; la sphère des lumières, des richesses, de toutes les supériorités réelles s'est élargie. Le droit du petit nombre a été alors mis en question, et comme un droit ne peut être attaqué que par un droit, c'est dans le grand nombre qu'on en a cherché un pour battre en ruine celui du petit nombre. Ainsi est née la théorie de la souveraineté du peuple. C'est une expression simple, active, provocante, le signal de quelque grande métamorphose sociale, une théorie de circonstance et de transition. De quoi s'agissait-il dans notre révolution ? de vaincre une minorité. Souveraineté du peuple a voulu dire dès lors pouvoir absolu de la majorité sur la minorité. Que la révolution soit finie et la victoire assurée, on parlera encore de la souveraineté du peuple, mais par-là on désignera et réclamera simplement le gouvernement des intérêts généraux, par opposition au gouvernement de tels ou tels intérêts privés. Que l'autorité renonce à pré-

tendre exister isolément et par elle-même; qu'elle consente à puiser son droit dans la conformité de ses actes avec la raison, la justice, le bien commun; qu'elle se résigne à prouver sans cesse la légitimité de son origine par l'excellence de sa nature; on ne lui en demandera pas davantage. On ne s'armera point de la souveraineté du peuple contre une souveraineté qui reconnaîtra qu'elle ne doit s'exercer que selon la vérité, et sous condition d'en convaincre le public [1]. »

L'écrivain auquel nous empruntons ces paroles a pénétré au fond de la pensée publique. Sauvage et brutale dans l'énonciation de son dogme, cette théorie ne tend en effet à autre chose qu'à faire consacrer pour base de l'ordre social l'utilité reconnue du plus grand nombre, en substituant une loi de développement à un principe d'immutabilité, et à faire briller le *droit* d'un jour plus éclatant et plus pur. C'est là ce qui a fait la puissance de cette idée, quelque funestes applications qu'on en ait essayées; c'est là ce qui lui assure un avenir.

(1) M. Guizot, *Des moyens de Gouvernement et d'Opposition dans l'état actuel de la France*, 1821.

Le second axiome du droit public de 89 est-il plus incompatible que la souveraineté du peuple avec l'organisation régulière des sociétés et les grands intérêts de l'ordre moral? pas davantage. Cet axiome n'est autre que la proclamation de l'égalité naturelle des hommes, qui produit une répugnance irrésistible contre toute classification légale permanente du corps social.

D'abord on voudra bien me permettre de supposer que les sectateurs de ce dogme, quelle que puisse être l'étroitesse habituelle de leurs vues, étroitesse que je reconnais volontiers, n'ignorent pas plus que leurs adversaires qu'il existe des différences essentielles et naturelles entre les hommes. Il est, ce semble, fort inutile d'argumenter contre eux de ce que certains hommes naissent forts, certains faibles, les uns ingambes, les autres culs-de-jatte [1]. Qui en doute? qui songe à répartir également la force, l'intelligence, et les richesses, filles de l'une

(1) Voyez les observations critiques de M. Lacretelle sur la déclaration des droits. *Histoire de l'Assemblée constituante*, tom. Ier.

et de l'autre? Quand l'assemblée constituante décrétait que « *les hommes naissent égaux en droits*, » qu'ils « *sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talens*[1], » elle n'entendait pas sans doute détruire l'inégalité, condition nécessaire de notre nature terrestre, lien et ciment de toute société. L'assemblée constituante cédait avec irréflexion, et sans trop s'en rendre compte, au besoin de proclamer solennellement l'abolition du régime des castes, qui reculait devant la loi d'égalité chrétienne.

Ce régime avait été dans l'Europe entière la suite obligée de la conquête et d'une civilisation antérieure; il avait été pour l'antiquité le résultat de l'intime union du dogme religieux avec le dogme politique, du patriotisme avec la foi. De là étaient surgies ces races sacerdotales et héroïques, qu'on retrouve sous toutes les civilisations antérieures à la nôtre. C'était sur le prestige des traditions nationales et sacrées

(1) Déclaration des droits, art. 1er et 6.

dont ces races étaient les dépositaires exclusives que reposaient les patriciats. Leur participation à la puissance publique, leurs clientelles, leurs richesses résultaient de la vénération qu'accordaient les peuples à un sang plus auguste, de la foi sociale et religieuse qu'inspirait une essence plus élevée. Mais le christianisme ayant institué une société spirituelle distincte de la société politique, une église hors de l'état, l'aristocratie fut sapée dans sa base, parce que désormais aucune race n'avait mission spéciale de servir les dieux, de leur offrir des sacrifices ou d'interpréter la loi, et que le dernier mendiant prosterné sur le parvis du temple pouvait s'en relever prêtre et pontife. Ainsi s'affaiblit successivement dans le monde moderne l'élément aristocratique, ainsi tendit la religion à réaliser dans l'ordre social l'idée sublime de l'égalité, après avoir réalisé celle de la liberté par l'abolition de l'esclavage.

C'est parce que l'aristocratie de naissance est en opposition directe avec le génie de la civilisation chrétienne que toutes les tentatives faites sous la restauration pour immobiliser les avantages sociaux et recréer des classifications

légales ont rencontré dans les mœurs d'aussi universelles résistances. Qu'en cela l'intérêt et la vanité aient été plus en jeu que l'idée philosophique, c'est ce dont personne ne doute ; mais l'idée philosophique est venue en aide aux petites passions, et leur a seule prêté force et puissance. De là l'irrésistible mouvement de 89. Et ne croyons pas que ce mouvement eût pu être comprimé par les concessions nombreuses auxquelles la majorité de la noblesse était disposée par suite des exigences du temps : cette disposition était réelle et jette plus d'éclat encore sur la fin glorieuse de la noblesse française. Mais cet ordre aurait accédé selon l'esprit des cahiers et de la déclaration royale du 23 juin à l'égale répartition de l'impôt, à l'admissibilité de tous les Français aux fonctions publiques, que la révolution n'en aurait pas moins suivi son cours. Ce qu'il s'agissait surtout d'anéantir, c'était la distinction des ordres, et il était impossible d'arriver par transaction volontaire à une telle abdication de soi-même. Toute concession d'ailleurs présuppose un droit, tout concessionnaire contracte une obligation, ne fût-ce que de reconnaissance ; or c'était précisément ce

droit, c'était cette obligation que la violence plébéienne se refusait à admettre et à sanctionner. Il est malheureusement des idées entre lesquelles toute conciliation est impossible; il faut alors opter entre deux symboles également inexorables. Ces idées, en se cherchant pour se combattre, finissent d'ordinaire par étouffer dans leur étreinte les vues mitoyennes à l'aide desquelles on s'efforce de les séparer. L'histoire de la Restauration nous en présentera de trop déplorables exemples.

Toute possibilité d'une classification légale et permanente de la société se trouvant donc écartée, il ne reste pour régir les sociétés modernes, pour y maintenir l'ordre et la subordination, que les influences mobiles qui se forment par l'action combinée du talent, du caractère, des richesses et des souvenirs. Les souvenirs sont, comme les richesses, un patrimoine qu'un père laisse à ses enfans: c'est le prix du sang, de la probité, du génie, monnaie qui aura cours dans tous les siècles. Tout est naturel et individuel en cela; on n'y saurait rien trouver qui se rapporte à la distinction des races et au principe de la civilisation antique.

Tout le système ébauché par la Constituante et continué de nos jours n'a d'autre but que de mettre les supériorités naturelles en saillie, de les faire reconnaître et proclamer. De là le principe électif si imprudemment appliqué en 1791 à toutes les fonctions publiques, même aux charges de la magistrature; de là la garde nationale, l'établissement du jury, la liberté de la presse, régime sur lequel nous vivons encore, et qui n'est pas sans doute, il faut bien en convenir, la panacée universelle rêvée par les membres du comité de constitution en 1791. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher pourquoi ces résultats sont tels que nous les voyons, lassant souvent dans l'application ceux-là mêmes dont la foi politique est la plus vive; pourquoi nos mœurs contrarient si fréquemment nos idées, pourquoi enfin nous sommes quelquefois si près du despotisme par les unes, tandis que nous touchons à la république par les autres. Nous n'avons maintenant qu'à constater le point vers lequel gravite la société, à travers des essais qui, tout malheureux qu'ils puissent être, ne la rebuteront pas, car l'humanité est patiente. Or, ce but est manifeste. Pensez-vous donc

qu'on ignore les dangers de la liberté de la presse et du système électif? croyez-vous qu'on s'imagine être mieux jugé par des jurés que par des magistrats, mieux gardé par des bourgeois que par des gendarmes? nullement; mais l'instinct public entrevoit dans la presse, dans le système du jury et des gardes nationales, dans l'application du mode électif, un moyen certain, quoique lent, de faire surgir les supériorités naturelles, et de classer la société d'après la seule idée qui ait puissance, vie et avenir.

Que le jeu de ces institutions, par son inefficacité temporaire, produise lassitude et dégoût, c'est ce qui est trop évident.

Il est peu de bourgeois qui ne préfèrent le repos conjugal à la veillée militaire; peu de jurés qui n'acceptent leurs fonctions comme un fardeau pénible; il n'est personne que le dévergondage de la presse ne dégoûte par momens de sa liberté. N'espérez pourtant pas en finir avec ces institutions encore boiteuses, contre lesquelles s'élèvent tant de murmures, avec cette publicité qui est l'ame de la civilisation, et qui sauve la société alors qu'elle semble prête à la dissoudre Tout cela survivra à nos

répugnances comme à nos épigrammes; et, croyez-le bien, ce n'est que du bout des lèvres que les plus lassés appellent le despotisme. Nous murmurons beaucoup, nos enfans murmureront moins, nos petits-fils ne murmureront plus : ils auront façonné leur vie à ce qui contrarie la nôtre ; ils auront pris leur parti de chercher force pour l'ordre social et avantage pour eux-mêmes dans des formes qui produisent l'ordre ou la confusion, suivant que tous les intérêts conservateurs s'en servent, ou qu'un parti seul s'en empare. Qu'est aujourd'hui le principe électif, sinon une arme agressive dont bon nombre d'entre les hommes les plus considérables du pays se refusent à faire usage? Est-ce bien dans de telles circonstances qu'on peut apprécier la valeur morale d'une institution? Cela changera, et bientôt : on commencera peut-être par rentrer dans la vie publique par intérêt pour sa cause, puis l'on y restera par intérêt pour soi-même. En acceptant les théories de la société nouvelle et les armes qu'elle confie à tous les citoyens, on fera d'abord un sacrifice à l'espoir de servir ses affections poli-

tiques; puis, soit que ces affections triomphent, soit qu'elles succombent, on continuera par goût ce qu'on avait commencé par devoir. Ne jugeons pas légèrement, et ne condamnons pas comme inapplicables des idées auxquelles l'imagination humaine ne saurait quelles autres substituer. Quelle est la grande ère sociale dont l'enfantement n'ait pas été laborieux? Quand, sous Charles-le-Chauve et ses faibles successeurs, la France était livrée au chaos, que du sein des forêts sortaient des brigands couverts de fer, que toutes les rivières navigables étaient remontées par les radeaux des Normands; quand la propriété était au pillage, que les hommes ne rachetaient leur malheureuse vie qu'au prix de la liberté, et en venant cacher leur désespoir au pied d'un donjon ou dans l'enceinte fortifiée d'un monastère, il était difficile de prévoir qu'il y avait là le germe vivant d'une société puissante. On ne devinait alors ni les merveilles des croisades, ni ces royaumes plantés comme de jeunes rejetons aux champs de la Sicile et de la Grèce, aux lieux où furent Jérusalem, Édesse et Antioche. A cette époque sans doute

on eût aussi accueilli d'un sourire triste et moqueur le barde qui, sur les ruines du passé, aurait prédit l'éclat de l'avenir.

Mais cet avenir n'est-il pas le rêve creux d'une nature *espérante*, une dernière illusion de jeunesse, qui se flétrira, comme tant d'autres, au souffle glacial des réalités politiques? Nombre de gens d'esprit le croient et le disent. Leur dégoût du présent est si grand, et le retour vers le passé leur semble si difficile qu'ils en sont arrivés à ne rien attendre que du despotisme, à s'y réfugier comme dans une dernière espérance, à s'y résigner comme à l'inévitable conséquence des principes donnés pour base à nos institutions. D'après ce système, la France, lasse d'essais infructueux, se réfugierait tôt ou tard aux bras d'un pouvoir fort pour se dérober à l'anarchie et à la nécessité d'un retour vers la légitimité, contre laquelle conspirent d'insurmontables préventions et d'innombrables intérêts. Ce serait ainsi que le pouvoir actuel, ou tout autre sorti des circonstances, finirait par trouver de merveilleuses facilités pour établir, soit légalement, soit par la force, une autorité despotique sur la ruine de garanties illusoires.

A l'appui de ce système qui tranche les difficultés à coups de sabre, on ne manque pas de citer Bonaparte faisant sauter les avocats par la fenêtre, et l'on demande si nous sommes donc si loin du directoire : peut-être que non ; mais nous sommes, à coup sûr, loin et fort loin de Napoléon. Nous en sommes loin, non-seulement parce que la nature se repose des siècles avant de produire de tels hommes, mais encore parce que pour acquérir la force matérielle qui fraie la voie au despotisme, il faut commencer par avoir en soi la puissance d'une idée vraiment plastique, d'un principe auquel la société se rallie.

C'est une étrange erreur de croire que le génie se suffise à lui-même : ne faut-il pas trouver occasion de le mettre en œuvre? Si Bonaparte n'avait pas eu sous sa main la révolution française avec sa prodigieuse puissance, comment aurait-il conquis l'Europe? et s'il n'avait pas conquis l'Europe, comment aurait-il enchaîné la France? La révolution se donna à Napoléon, elle l'épousa dans une victoire ; mais elle n'abdiqua dans ses bras ni son nom, ni sa mission, ni sa terrible force : il la porta en Europe, lui

frayant la voie par son épée. S'il la comprima en France, cette compression n'était que temporaire et n'aurait pu lui survivre. Sans ajouter trop de confiance aux professions de foi libérales de Bonaparte à Sainte-Hélène, on doit reconnaître que, dans sa pensée, son pouvoir fut toujours une dictature, nécessitée d'abord par le soin de se défendre à l'intérieur contre les partis, puis au dehors contre l'Europe. Cette dictature était d'ailleurs indispensable pour donner aux conquêtes de la révolution, aux intérêts nouveaux qui en étaient sortis, une consistance dont ils auraient manqué sans elle : voilà tout le secret de la fortune de cet homme. Aujourd'hui que le germe de l'esprit nouveau est porté dans toute l'Europe, et qu'en France les intérêts nés de la révolution n'ont plus besoin d'être mis en tutelle, essayez de trancher du Bonaparte, et vous serez un paillasse en redingote grise.

N'est-ce pas, du reste, une singulière manière d'envisager l'histoire de l'humanité que de n'y trouver que des alternatives d'anarchie et de despotisme ? N'y a-t-il pas là quelque chose de l'esprit de l'école historique de Voltaire, où l'on

n'embrassait jamais les résultats généraux, parce qu'en s'en tenant aux détails on avait plus beau jeu pour insulter la Providence? Le despotisme et l'anarchie, l'ordre et le désordre, la guerre et la paix, ce sont là, dans la vie des peuples, des accidens heureux ou malheureux; mais les sociétés ne sont pas formées seulement pour nous donner du pain, pour mettre en règle des cartons et nous assurer les avantages d'une bonne police : là n'est pas la raison divine des révolutions, le but de l'histoire de l'humanité.

Ce but c'est le développement progressif des facultés de l'homme, s'opérant selon la règle naturelle de l'esprit humain qui, dans les idées chrétiennes, n'est autre que la doctrine catholique. Ce but, c'est l'admission graduelle d'un plus grand nombre d'êtres aux bienfaits de la civilisation chrétienne, aux lumières qui en découlent, aux avantages matériels qu'elle tend à répartir plus également. Le but général de l'histoire de l'humanité, c'est l'exaltation de l'homme, non sur la base d'un rationalisme stérile, mais sur celle d'une révélation féconde. Son but spécial et actuel, c'est le retour à la foi par la diffusion de la science, à de nouveaux

principes d'ordre par des habitudes de liberté ; c'est enfin la formation d'une nouvelle hiérarchie d'après les classifications naturelles ; c'est, en un mot, la régénération du monde par la parole qui l'a créé.

Tel est le travail qui se prépare en France et en Europe, et qui est peut-être plus d'à moitié achevé aux yeux de quiconque a la vue assez longue pour embrasser l'horizon. Laissons là les crimes de la première révolution, dont l'échafaud fit prompte justice ; laissons les torts de la seconde suivis de si amers désenchantemens, de tant de fortunes renversées, d'existences troublées par des soucis cuisans. A Dieu le soin de répartir le trésor de ses colères et de ses miséricordes. En ce siècle, sa providence parle aux yeux et sa justice passe en courant ; qu'il nous suffise de n'être pour rien dans ce qui a pu se faire de mal, de n'avoir à nous reprocher l'oubli d'aucun devoir, la participation à aucune bassesse. Ce témoignage rendu à nous-mêmes, sachons, comme Dieu, tirer parti pour sa gloire de faits dont on n'a pas à nous demander compte.

Appréciant sous ce point de vue, le seul qui

permette l'impartialité, ce qui s'est opéré depuis quarante ans, voyons si nous n'aurions pas quelque cantique de bénédiction à faire monter vers le ciel du milieu des ruines qui nous pressent.

Comment nier d'abord que la révolution n'ait sauvé, ne fût-ce que par un nouveau baptême de sang, les mœurs, la foi et le sacerdoce, dont la pureté allait *s'oxidant* de plus en plus au souffle corrosif de la corruption philosophique? Et, pour prendre un exemple encore pus proche des desseins de Dieu dans les révolutions, qui peut douter que les événemens de 1830 n'aient eu pour résultat déjà sensible de faire tomber les préventions si habilement entretenues pendant quinze ans contre le clergé, en le contraignant de se renfermer plus étroitement dans les soins du ministère sacré? Toutes les révolutions ont une partie originale et une partie d'imitation, parce qu'elles s'opèrent par les passions du passé dans des vues inconnues d'avenir. Or, on peut affirmer que, sous le rapport religieux surtout, la révolution de 1830 n'a été persécutrice que par imitation de la première. L'émeute sacrilége du 14 février fut

une atroce, mais courte réaction, un jour oublié du calendrier de 93.

Que si nous observons la société actuelle sous un autre rapport, qui niera que la révolution française n'ait donné à une portion considérable des populations une situation plus aisée, plus indépendante, qu'elle n'ait relevé en elles la dignité de l'homme en les faisant participer à la propriété et aux sentimens d'ordre et de moralité auxquels la propriété prédispose? Chose remarquable et digne des plus hautes méditations! il se trouve que les plus effroyables attentats de la première révolution, ceux qui, au mépris de droits sacrés, ont bouleversé la propriété comme un champ ouvert par la charrue, sont devenus, par leurs effets sociaux, pour la génération suivante la plus puissante garantie peut-être contre les fureurs de la seconde. C'est ainsi que le bien sort du mal, l'ordre du désordre, et que Dieu est glorifié par nos crimes comme par nos vertus.

Je n'ignore pas ce qu'on peut dire du désordre des esprits, de la faiblesse des mœurs, de l'indifférence qui envahit tout comme une paralysie mortelle. J'ai le cœur aussi serré qu'au-

cun autre à la vue de cette société qui ne sait à quoi se prendre, de cette littérature agonisante qui s'épuise en contorsions furieuses pour fixer les regards distraits d'un public qui en rit et qui la méprise. Ces rêves monstrueux de société sans Dieu, d'ordre et de liberté sans Dieu, ces désespoirs de l'intelligence acculée au néant; ces spasmes du cœur s'éteignant dans le suicide; ce chaos, ce vortex rapide où passent et s'abîment tant de rêves et de folies, tout cela fait trembler. L'on se surprend par momens tenant sa raison à deux mains pour ne pas la perdre dans l'entraînement de cette aliénation contagieuse. Au sein de cette société fébrile, on éprouve quelque chose de l'indomptable attrait de la solitude qui poussait Jérôme au désert, et le chrétien, de plus en plus désabusé de l'impuissance de la raison séparée du verbe de Dieu, tourne ses regards vers la sainte montagne, en s'écriant avec le Psalmiste : *Usque quò Domine*[1]?

Mais ne luit-il pas à l'horizon quelques signes précurseurs d'un jour moins chargé d'o-

(1) Ps. 78, v. 5.

rages? Sous le rapport politique n'y a-t-il pas une amélioration évidente dans la situation de la France? Les intérêts conservateurs, même épars et divisés, n'ont-ils pas prouvé qu'ils pouvaient résister aux tentatives les plus désespérées des passions désorganisatrices? La presse ne tire-t-elle pas depuis trois ans à boulet rouge sur la société sans la dissoudre, et sa puissance exorbitante ne s'amortit-elle pas graduellement contre nos mœurs? Sous le rapport moral ne faut-il pas tenir compte de l'indulgence que les partis se montrent, de l'humanité qui a dominé dans nos orages politiques, je dirai même du scepticisme qui brise des convictions exclusives et visiblement inapplicables? Sous le rapport religieux, n'est-ce rien que les vertus modestes du clergé, et cette conscience qu'il acquiert de plus en plus de tout ce qui lui manque? n'est-ce rien que les bonnes mœurs et la foi rentrées dans les sommités de la société, et protégées contre les dangers du monde par l'isolement temporaire que les circonstances leur imposent?

Gardons-nous d'ailleurs de voir un signe de décrépitude et de mort dans cette fermentation

universelle succédant au quiétisme encyclopédique, dans ces imaginations bizarres par lesquelles l'esprit humain, arrivé aux extrêmes limites de l'incrédulité, proteste contre lui-même en s'efforçant de se créer une foi. Apprécions aussi comme il convient la haute tendance spiritualiste et religieuse imprimée aux investigations scientifiques par toute l'Europe? Est-ce sans motif que Dieu a fait tomber au pied de la croix les plus beaux génies du siècle, semblables à ces mages partis de l'Orient aux premières clartés de l'étoile des pasteurs, et qui viennent adorer dans son obscurité le dogme qui bientôt brillera de nouveau sur le monde?

Nous, hommes de charité et de foi que des sentimens humains ne doivent pas préoccuper au point de compromettre des intérêts sacrés, qui n'avons le droit de faire à des affections politiques que les sacrifices rigoureusement limités par la conscience, ne boudons pas notre siècle et les jours que Dieu nous donne. Tout ternes qu'ils soient, ils sont moins mauvais que ceux qu'il départit à nos pères, et le dégoût qu'inspirent les choses présentes est un point d'appui pour s'élancer vers l'avenir et vers Dieu. Reconnais-

sons qu'à travers des calamités inouïes il s'est opéré dans la société moderne de grandes et heureuses améliorations. Associons-nous-y par notre vie publique et privée, par nos vœux, par nos efforts, par nos prières. Ne disons pas anathème avant de comprendre, et n'ayons pas en abomination des principes dont le temps devait forcément amener le triomphe et qui se prêteront à toutes les interprétations que les mœurs publiques sauront leur donner. Agissons sur ces mœurs et non sur des formes politiques, dont le changement n'amènerait aucune amélioration durable et efficace. Plaçons enfin les questions politiques au second rang et attaquons l'homme corps à corps; réclamons l'ordre et la liberté énergiquement et loyalement, non comme une arme politique agressive, mais comme un moyen de régénération morale, et ne nous regardons comme dégagés des devoirs qu'une telle situation nous impose qu'autant qu'un pouvoir, quel qu'il puisse être, nous refuserait ce qu'il doit à tous et ce qu'il pourrait nous donner.

Si l'on nous a bien compris, on doit savoir quels principes nous apparaissent comme vrai-

ment vivans en ce siècle, principes contre lesquels nous estimons qu'aucun changement politique ne saurait désormais prévaloir. Ces principes furent proclamés quand la France rompit avec le droit public du moyen-âge ; et c'est parce qu'ils ont fondé en ce pays une ère nouvelle de sociabilité qu'on a tant de peine à y faire remonter la pensée publique au-delà de 1789. C'est pour cela que tout le passé antérieur revêtira toujours aux yeux de l'immense majorité nationale le caractère vague d'une poésie plutôt que le caractère positif d'une histoire, et qu'il y aura solution de continuité entre la vieille France et la France nouvelle. Voici ces dogmes, qu'il faut entendre d'après leur esprit où gît leur force, et non d'après leur énonciation populaire.

1° Tout pouvoir tire sa légitimité de sa conformité à la loi morale et de l'utilité du plus grand nombre : son droit est subordonné à cette utilité reconnue par les corps politiques auxquels le pays a confié la mission de la constater; 2° aucune classification permanente de la société n'est désormais possible, et une aristocratie mobile et personnelle tend à remplacer l'aris-

tocratie héréditaire légale; 3° les idées tendent, selon les progrès graduels que feront les mœurs, à faire prévaloir le principe électif pour les fonctions publiques; 4° la publicité est désormais la condition essentielle du pouvoir, en même temps qu'elle deviendra son principal point d'appui.

Telle est, je crois, la seule profession de foi politique de mon siècle. On peut affirmer qu'il ne sait rien de plus sur lui-même et sur son avenir. Cela est fort vague, j'en conviens; bien des combinaisons, bien des espérances peuvent trouver place entre ces maximes générales. Si j'écrivais un livre de parti, je pourrais indiquer tout aussi facilement que beaucoup d'autres la manière dont cet avenir me paraît devoir se réaliser, et je me laisserais aller du dogmatisme des théories absolues au pédantisme des prédictions infaillibles. Mais tel n'est pas le carac tère que j'entends donner à cet ouvrage. Assez d'autres sont taillés sur ce patron, et je ne veux pas devenir complice de la lassitude d'esprit qu'ils inspirent. Je crois très fermement d'ailleurs qu'aucun parti n'est assuré de posséder l'avenir, comme les Hébreux la terre promise,

encore qu'en la situation précaire où nous sommes chacun d'eux puisse aspirer à le conquérir par ses efforts et par sa prudence. C'est ainsi que la charte et la monarchie actuelles ont des chances de durée plus ou moins longue, que le parti républicain entretient des espérances plus ou moins fondées, d'une réalisation plus ou moins lointaine, selon que la monarchie actuelle ou la république auront à leur service des hommes sachant tirer parti des circonstances, tenir compte des mœurs, rallier les intérêts, des hommes enfin ayant reçu la révélation de l'avenir social que le droit public des nations modernes aspire à fonder, et laissant toute latitude à ce prosélytisme intellectuel et moral, dernière espérance d'un siècle vieilli.

Voilà tout ce que je sais de l'avenir ; mais ce que je crois savoir surtout c'est que, quelles que soient les combinaisons, à tout prendre secondaires, qui viendront à prévaloir, leur première condition de durée sera de consacrer ce droit public et d'en arborer le drapeau.

Je vais plus loin : si la Providence permettait qu'un enfant qui a commencé sa vie par la proscription se retrouvât soudainement au palais

où sa naissance fut saluée comme un don du ciel, si elle le relevait jamais de la solidarité qui a écrasé son innocence; si Dieu, qui tient les cœurs dans sa main les inclinait tout à coup vers cet enfant devenu homme, sachant réveiller autour de lui des sympathies éteintes, se séparant du passé, rassurant le présent, préparant l'avenir: oui, je ne crains pas de le dire, ce prince en qui sont incarnés tant de siècles et de si augustes souvenirs, ne serait plus, assis au trône de Louis XIV, que le représentant des principes qui ont conquis la France, et avec les quels on n'aspire plus qu'à transiger, dans l'impuissance où l'on est de les combattre. Il suffit d'avoir suivi la polémique des plus habiles organes de l'école légitimiste depuis 1830 pour ne pas contester la vérité de cette observation.

Nul n'a moins que moi le fanatisme des *principes;* comment l'aurais-je, moi qui les considère comme radicalement impuissans pour sauver les sociétés humaines, si une régénération religieuse ne vient promptement en aide à la révolution sociale pour donner une règle à la liberté de l'homme et un but à son activité? Je n'ai donc rien de cette foi de béat, de ce quié-

tisme inaltérable avec lesquels le porte-étendard de la révolution voit passer les événemens depuis un demi-siècle, immobile sur lui-même, comme Dieu dans son éternité. Pourtant je suis tellement convaincu du triomphe définitif des principes de 89 que je ne les considèrerais pas comme compromis pour long-temps quand, par suite de vicissitudes placées en dehors de nos prévisions, je verrais les Prussiens campés de nouveau dans la cour du Louvre, et les chevaux de l'Ukraine se désaltérer aux bassins de marbre des Tuileries.

Ces explications étaient nécessaires avant de pénétrer dans un sujet qui doit être envisagé sous des faces fort différentes, selon les idées que l'on se fait de l'ancienne constitution française et des principes proclamés en 89, selon la vitalité que l'on reconnaît à ces principes. A nos yeux, la Restauration ne fut et ne put être qu'une heureuse et pacifique transaction entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. C'est ce caractère que nous allons avoir à développer.

Un tel point de vue doit conduire à ce résultat que la Restauration était évidemment transitoire, et qu'il ne dépendait d'aucune puis-

sance humaine de fonder sur sa base complexe, et sur l'antagonisme de ses principes, une forme sociale définitive. Aussi l'écrivain qui retrace le tableau de cette lutte de quinze années a-t-il le cœur serré par la perspective d'une catastrophe toujours imminente, que le bon génie de la France pouvait éloigner sans doute, mais sans en conjurer le principe. En vain il décrit les plus belles années de la civilisation moderne, une ère de prospérité, d'espérance et de jeunesse, de liberté politique et de développement intellectuel : au sein de cette société si régulièrement constituée, où l'administration se meut comme un seul homme, où toutes les capacités trouvent leur place, où le lustre de la fortune vient promptement rehausser celui de tous les talens, il sent je ne sais quel fatal problème qui tôt ou tard mettra l'avenir du pays sur une seule carte, et réduira ces théories constitutionnelles si brillamment colorées pour la droite par M. de Châteaubriand, si ingénieusement formulées pour la gauche par M. Benjamin-Constant, à une seule question de pouvoir, à une dernière collision entre la puissance royale et la puissance parlementaire.

C'est un précepte judicieux de toutes les poétiques de ne pas choisir pour cadre d'un drame un sujet dont le dénoûment soit trop inévitablement pressenti des spectateurs: ceci pourrait malheureusement s'appliquer à l'histoire de la Restauration ; car cette histoire serait assez bien figurée par un cercle qui, se resserrant de plus en plus autour du pouvoir, finit par l'obliger à s'en dégager violemment, au risque évident de succomber dans cet effort désespéré.

Si par ses affections on était désintéressé dans cette crise, peut-être trouverait-on quelque intérêt à en décrire les phases, et à suivre curieusement ce duel de deux principes entre lesquels s'interposaient les intérêts pacifiques conservateurs, à l'exemple de ces témoins qui s'efforcent d'arranger une affaire d'honneur par des concessions mutuelles. Mais telle n'est point la position de celui qui écrit ces pages : il aimait la Restauration ; bien jeune encore il aspira à l'honneur de la servir ; et ses premiers travaux littéraires eurent pour but de l'éclairer par des conseils respectueux mais sévères. J'ai regretté pour mon pays la garantie puissante que cette

Restauration lui avait long-temps offerte contre lui-même. J'ai prévu avec effroi l'isolement et la faiblesse du pouvoir qui viendrait disputer à des passions victorieuses les lambeaux de cet héritage. J'aimai long-temps à espérer que la Restauration pourrait graduellement déplacer sa base, et embrasser une position centrale au sein de tous les intérêts généraux, abandonnant les théories que l'on rattachait au principe de la légitimité, et transformant ce principe lui-même en une simple garantie d'ordre public acceptée de tous. Telle fut en partie la pensée de Louis XVIII, en qui se résume la Restauration tout entière. Je prouverai que cette pensée n'eût point été systématiquement repoussée par son infortuné successeur si son gouvernement n'avait rencontré des obstacles avec lesquels il ne pouvait transiger sous peine de périr.

Ces obstacles provenaient de ce que la classe moyenne fut, pendant tout le cours de la Restauration, sous l'influence de passions implacables, encore qu'elles lui fussent le plus souvent suggérées. Ce n'est que depuis la révolution de 1830 que cette classe a rompu avec les hommes auxquels elle se confia presque

sans résistance en d'autres temps. La présence au pouvoir des hommes de la droite et la proclamation officielle de leurs principes irritaient des susceptibilités jalouses, et rendaient des esprits peu éclairés, des cœurs confinés dans l'égoïsme, accessibles à toutes les inquiétudes, à toutes les préventions. La bourgeoisie fut livrée corps et ame, sous la Restauration, aux influences contre lesquelles elle combat depuis trois ans avec constance et énergie. C'était ainsi que le pouvoir royal avait à résister à la fois et aux conséquences de son principe, et à la force révolutionnaire qui avait juré de rendre le gouvernement de la branche aînée impossible, et à ces classes moyennes auxquelles, après la réaction de 1815, Louis XVIII avait confié généreusement sa fortune, mettant sa couronne séculaire en gage dans la boutique des électeurs à cent écus.

C'est ce tableau qu'il me reste à dérouler devant mes lecteurs. Puisse le spectacle de difficultés s'amoncelant de toutes parts comme d'infranchissables montagnes, puisse surtout le souvenir de fautes dont le pays a sa bonne part, lui inspirer modestie sur lui-même, et une

religieuse pitié pour ceux que le sort avait placés sur le trône comme des victimes dévouées au génie des révolutions ! Que des torts expliqués par une situation inextricable ne fassent pas perdre la mémoire des plus aimables vertus privées, de la piété la plus sincère, et d'une conscience calme et sereine alors même qu'elle s'égarait.

Il n'y a place ici pour aucun anathème ; il tomberait sur la tête d'un vieillard ou sur celle d'un enfant, sur ce qu'il y a de plus sacré devant Dieu et devant les hommes.

C'est à cette classe de Français à laquelle le malheur n'a pas fait déserter le culte de respectables affections que j'adresse plus spécialement ce livre : je voudrais qu'il contribuât à leur faire pénétrer la véritable nature des obstacles contre lesquels ils ont échoué dans le passé et contre lesquels ils se brisent aujourd'hui. Leur cœur, s'initiant alors aux voies cachées de la Providence et de l'avenir, trouverait repos et rafraîchissement pour leurs douleurs, pour celles-là même qui sont venues fondre si subitement sur tout ce qu'il y avait dans les ames d'illusions et d'amour.

Du jour où la masse des hommes de bien, c'est-à-dire les familles chrétiennes, comprendront qu'il s'agit beaucoup moins en ce temps-ci d'une question politique que d'une question morale, et qu'il n'est pas de formes et de principes, tout excellens qu'on les suppose, qui puissent s'établir solidement au milieu d'un peuple qui ne subsiste que par les intérêts de l'ordre matériel ; de ce jour-là nous marcherons à pas de géant vers une ère nouvelle : alors on laissera de côté ces questions de pouvoir et de prétendue organisation qui, dans quelque sens qu'elles fussent aujourd'hui résolues, ne suppléeraient à rien de ce qui nous manque. On ne s'informera plus sur quelles épaules flottent les restes du manteau royal que la mitraille de juillet a épargnés; on ne disputera plus pour des ruines, et l'on ne troublera pas dans leur possession ceux qui campent à l'hôtellerie royale des Tuileries, plus qu'on ne dispute aux Arabes du désert les restes de Balbec et de Palmyre. On finira par comprendre qu'il n'est donné à aucun pouvoir d'assurer la régénération de la France, et que cette tâche incombe à l'opinion, c'est-à-dire aux efforts de chacun ; on exigera donc

la liberté d'y travailler par des voies pacifiques, de remuer profondément les entrailles du sol, sans disputer les moissons éphémères qui en couvrent la surface ; on se vouera à une propagande de science, de religion, de charité et de bons exemples ; et l'on verra si la propagande révolutionnaire ne recule pas bientôt devant celle-là.

Je prise trop cette ombrageuse susceptibilité de l'honneur qui entoure d'hommages une royauté dans l'exil et déserte un palais auquel la fortune a donné d'autres maîtres, pour prétendre disputer avec elle. Mais je voudrais pourtant lui montrer qu'il est des devoirs que l'homme de bien ne saurait, en ce temps, méconnaître ni différer d'accomplir. Nos obligations envers la société ne dépendent point du triomphe d'un principe que nous considérons comme plus ou moins salutaire. Le chrétien ne doit point imposer ses conditions à la Providence, et n'a pas le droit de lui dire : *Sinon non.* Prêter main forte à l'ordre contre l'anarchie, défendre la liberté contre les tentatives d'arbitraire, réclamer sans arrière-pensée tout ce que nos mœurs en comportent, provoquer le redresse-

ment des torts, accepter la paix et la justice, de quelque main qu'elles descendent, marcher avec son pays, et sous ses couleurs, tant que les conditions qu'il impose ne contrarient que des affections et non des devoirs; ne pas subordonner enfin à une idée fixe toute l'économie de la vie sociale, ce sont là des devoirs dont je ne puis admettre qu'il soit loisible de se dispenser. Après l'obligation d'éviter le mal, il en est une autre non moins impérieuse peut-être, c'est de tirer du mal accompli sans notre participation le meilleur parti possible. Le gouvernement temporel de la Providence n'a pas une autre base: il marche avec nos vices comme avec nos vertus.

Telles sont les déductions pratiques auxquelles je voudrais que ces observations sur l'histoire contemporaine pussent préparer nombre de gens de bien. Je me dévoue de grand cœur à cette tâche, encore qu'en l'accomplissant je m'expose au malheur d'être mal compris, heureux si j'évite celui d'être calomnié!

La Restauration, dont nous allons esquisser l'histoire, reçut en héritage les débris de l'ancien

régime, de la révolution et de l'empire. On a parlé de la France ancienne : il faut commencer par jeter un coup d'œil sur les deux élémens constitutifs de la France nouvelle.

FIN DE L'INTRODUCTION.

VUES

SUR

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

CHAPITRE I.

VUES

SUR

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

CHAPITRE PREMIER.

De la Révolution et de l'Empire relativement à l'Europe.

La convocation des états-généraux avait sonné le tocsin d'une révolution européenne. Il y avait dans les principes posés au XVIIIᵉ siècle, dans les passions que l'énonciation de ces prin-

cipes allait partout fomenter, des signes certains d'une transformation sociale, aussi universelle que celle du IXe siècle. A l'époque contemporaine de la seconde race de nos rois, les nations soumises à l'influence des mêmes causes venaient se jeter naturellement dans le monde féodal, cherchant sous une puissante hiérarchie de l'abri contre la tempête qui brisait alors les peuples, comme les flots d'une mer en furie. En 1789 il était visible qu'une idée nouvelle tendait aussi à s'emparer de l'esprit humain. Il se passa pourtant des années avant que la révolution revêtit aux yeux de tous ce caractère d'universalité que les esprits prévoyans purent lui assigner dès l'origine. L'Assemblée constituante parla, il est vrai, au nom de l'humanité, et se fit même adresser par elle d'assez ridicules ambassades. La Législative déclara par l'organe de Brissot que la guerre qui allait commencer serait celle de tous les peuples libres contre tous les despotismes. La Convention revêtit cette maxime d'une âpreté sanglante. Elle appela dans son sein quelques misérables comme représentans du *genre humain*, insulte gratuite à l'humanité. A cette époque,

le genre humain n'était pas encore intéressé dans nos luttes politiques. Les scènes atroces qui se jouaient en France au pied de la guillotine, les rivalités d'ignobles scélérats dont l'énergie s'employait beaucoup plus souvent, quoi qu'on en ait pu dire, à défendre leur tête qu'à défendre des principes, l'esprit d'athéisme et de blasphème qui s'exhalait au sein de l'assemblée comme d'un soupirail de l'enfer; ces hommes hideux, prêchant des maximes plus hideuses qu'eux, firent reculer en Europe les idées de réforme politique partout développées, et dont la faiblesse des mœurs rendait la diffusion plus rapide et plus facile encore. L'Angleterre se rattacha plus énergiquement à sa vieille constitution, des hommes éminens y répudièrent des doctrines qu'on pouvait accuser de préparer de tels désastres, et l'influence de la révolution française retarda de près d'un demi-siècle et l'émancipation religieuse et la réforme parlementaire. Dans le reste de l'Europe l'impression fut plus vive encore. La Convention, triomphante au-delà du Rhin et de la Meuse, trouva quelques complices pour ses fureurs, mais n'obtint dans aucune des popu-

lations qui passaient sous son joug sympathie profonde et sincère.

Ce n'est qu'à la seconde période de la révolution qu'on voit la France exportant ses idées couvertes par le pavillon de sa gloire, et en hâtant la propagation par la conquête, par l'établissement de ses formes administratives, de ses institutions civiles et judiciaires. Il faut s'arrêter à cette époque pour bien comprendre l'Empire dans le mystère de son élévation et dans celui de sa chute. Les levers royaux des Tuileries et les séances du conseil d'état ne sont qu'un épisode de la vie politique de Napoléon. Ce personnage essentiellement cyclique appartient autant à l'Europe qu'à la France : c'est un rapport de plus avec Charlemagne. Quel fut le principe de sa force, comment la révolution se fiança-t-elle au soldat-roi, quels germes d'avenir a-t-il laissés dans le monde après sa trace lumineuse?

S'il est vrai que l'ancien régime n'eut plus vie par aucun de ses principes, on doit comprendre la mission que la Providence gardait aux doctrines de 89. Destinée à implanter en tous lieux de nouveaux germes de liberté politique

et d'égalité sociale, vouée au renversement du vieux droit public par toute l'Europe, la révolution française avait en elle une vitalité qui devait survivre à tous les crimes de ses sectateurs comme à tous les coups de ses ennemis.

Le moment était venu où elle allait subir sa plus étonnante, sa plus redoutable transformation. Elle avait régné sur la France par la terreur; elle allait s'étendre sur l'Europe par la victoire. Elle se faisait homme pour augmenter sa force d'expansion. Ce n'était pas seulement dans des principes abstraits, dans des formes extérieures de gouvernement que résidait la toute-puissance de la révolution. Peu importait qu'elle eût pour organe Mirabeau ou Danton, pour agent M. de Lafayette ou Bonaparte, pour emblème le bonnet rouge ou la couronne impériale, sa tâche était de dominer le monde, de le pénétrer de son génie.

Or, du jour où la république française était apprivoisée au point d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs, d'ouvrir des conférences et de signer des protocoles; du moment où son existence était diplomatiquement reconnue, la puissance populaire qui avait présidé à ses pre-

miers développemens se trouvait enchaînée. Le sans-culotisme perdait sa force dès qu'il était contraint de s'habiller à l'européenne : c'était Samson énervé par les ciseaux de Débora. De là, nécessité de substituer le pouvoir d'un seul à celui de la multitude et la propagande militaire à la propagande des clubs. Toujours il s'agissait pour la Providence de faire passer le monde sous le niveau des doctrines d'égalité, de faire prévaloir partout le principe de la puissance plébéienne, de renverser les vieilles formes sociales pour y substituer une centralisation administrative qui, elle aussi, devait s'user au profit de la liberté; toujours il s'agissait de renouveler la face du monde. La guerre allait continuer l'œuvre de la tribune; un soldat se portait héritier des bourreaux; un empereur recueillait l'héritage de ceux qui avaient juré haine à la royauté.

Le directoire ne fut qu'une époque de transition entre la révolution manifestée sous sa première forme et celle qui allait surgir par un développement nouveau des mêmes principes. Gouvernement sans force, sans considération, sans dignité, il s'appuyait à la fois sur les

hommes de la terreur et sur des théories d'ordre et de politique extérieure toutes nouvelles pour eux; il essayait une conciliation alors impossible entre tant d'élémens antipathiques, et dès son berceau il porta un caractère d'impuissance et de caducité. La constitution directoriale de l'an III rendait nécessaire la constitution consulaire de l'an VIII. C'était trop si l'on voulait conserver l'énergie républicaine, ce n'était pas assez si l'on prétendait fonder un ordre de choses durable et régulier. Dès le jour de son établissement, cette *gérontocratie* destinée à finir si honteuseusement put prévoir la difficulté de sa tâche et l'impossibilité de l'accomplir.

La Convention en se séparant s'était baignée au 13 vendémiaire dans le sang des citoyens, comme au 21 janvier dans celui des rois. Les propriétaires, les marchands, les rentiers ruinés par le *maximum*, la banqueroute et les taxes révolutionnaires, poursuivaient de leurs imprécations l'affreux pouvoir qui les avait précipités dans l'abîme. Le directoire, quelque effort qu'il tentât pour organiser la France et faire oublier l'époque sanglante dont il sortait,

ne passait aux yeux du peuple que pour le faible et ignoble héritier de la Convention. C'était en vain que ce pouvoir mort-né essayait de lutter contre les souvenirs de son origine et surtout contre l'espoir d'un meilleur avenir qui s'était emparé de toutes les ames. Étranger à tous les partis qui s'agitaient alors en France, il était considéré par tous comme un obstacle seulement. Les patriotes se liguaient contre lui avec les agens de l'émigration, et les directeurs redoutaient autant les successeurs de Babœuf et d'Aréna que les émissaires de M. Pitt et de la petite cour de Blackenbourg.

Le propre d'un gouvernement usé est de se voir imputer tous les torts, même ceux de la fortune; et sous ce rapport l'exaltation était poussée si loin, qu'elle accréditait contre le directoire et qu'elle faisait accueillir, avec cette bonne foi qui n'est nulle part plus fatale au pouvoir qu'en France, les accusations les plus stupides. On ne se contentait pas des fautes journalières de ces cinq hommes, que la niaiserie des uns, les vices des autres et les antécédens de tous livraient justement à la risée et au mépris publics. On allait jusqu'à dire qu'ils payaient Souvarow pour bat-

tre nos armées en Italie; d'autres affirmaient qu'il fallait leur attribuer l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. Cela était absurde sans doute, mais il est des temps où l'absurde perd ce caractère aux yeux des peuples : c'est à la veille des révolutions. Un homme d'esprit disait sous la Restauration que si la France était affligée d'une peste ou désolée par un ouragan, on s'en prendrait infailliblement aux jésuites. Telle est l'histoire des directeurs de l'an VIII.

Tout esprit public était perdu à cette époque, que le temps présent rappelle, quoique de bien loin. Nulle part ne se manifestait une idée arrêtée, un plan bien conçu; seulement un dégoût universel et profond pour le pouvoir qui se traînait de défaite en défaite, une vague disposition à accepter toute autorité énergique et rajeunie, rendaient la France disponible pour une révolution. Elle l'attendait, et le sort du directoire était écrit. Mais qui recueillerait son héritage? qui continuerait le mouvement de 89 sous des formes nouvelles? qui allait être appelé à user à son profit de cette puissance démocratique et militaire, si jeune encore et si pleine

de vie, malgré la décrépitude du gouvernement républicain? La contre-révolution était-elle possible ou devait-on attendre un pouvoir nouveau?

Quelques contemporains ont pu espérer dans le succès d'une tentative en faveur de l'ancienne maison royale en 1798; mais l'histoire, étrangère aux fallacieuses espérances des partis, ne saurait accréditer une telle illusion. Un régime impérial de dix années était une transition nécessaire à la Restauration et à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Les irritations étaient trop peu calmées, et les souvenirs trop vivans de part et d'autre, pour que l'émigration, cortége obligé de la maison de Bourbon, pût alors rentrer en France, et s'y trouver en face de tant d'intérêts ennemis. Si l'on a pu, depuis 1815, accuser une certaine classe de la société de ne pas comprendre son temps, qu'aurait-on dit à cette époque où l'esprit de Coblentz était encore dans toute sa force? L'expérience des partis est lente, surtout quand à l'esprit de parti se joint l'esprit de corps ou de caste. Le vieux prince de Condé et ses nobles compagnons étaient, comme chacun sait, fort peu au cou-

rant des affaires de la France. Il suffirait, pour n'en pas douter, de se rappeler à quels moyens ils avaient recours pour préparer une contre-révolution. C'était à des intrigues de bas étage qu'ils en demandaient le succès, depuis qu'ils ne pouvaient plus l'attendre de la force des armes. Il est une loi qui semble, de tous les temps, livrer les honnêtes gens aux fripons et les hommes d'honneur aux intrigans; l'émigration n'y échappa pas. Ce n'est pas sans un douloureux étonnement qu'on lit dans les mémoires contemporains le récit de tant de complots ridicules, de tant de tentatives payées au poids de l'or et conçues sans grandeur, sans unité de vues, sans la moindre chance de succès. Les agens du prince de Condé, ceux de Louis XVIII, ou du prince son frère, s'épiaient, se surveillaient, se dénonçaient les uns les autres. La contre-police de M. Pitt agissait d'ordinaire en sens inverse des instructions transmises par les princes français. C'était un feu roulant de projets, de conspirations, de séductions, de dénonciations se croisant dans tous les sens, et dont le seul résultat fut d'entretenir en France une agitation inutile aux Bourbons,

dangereuse pour tous les Français dévoués à leur cause. On croyait qu'il suffisait de séduire un général pour avoir son armée, et l'on attendait de Moreau ou de Pichegru ce que n'avaient pu, en des circonstances semblables, Lafayette et Dumouriez. Déterminer un général, un directeur ou un député à recevoir de l'argent pour des services qu'il était dans l'impossibilité de rendre, et que d'ordinaire il n'avait nulle intention d'accorder, paraissait un trait de haute politique.

Tel était alors l'esprit de la classe infortunée qui donnait à ses princes, sur la terre d'exil, un si touchant témoignage de son dévoûment inutile. On ne renverse pas plus un gouvernement par de tels moyens qu'on ne le consolide par la censure. Quant à l'intérieur de la France, les obstacles y étaient innombrables. Sans parler du républicanisme ardent qui animait tous les corps de l'armée, et en particulier les légions qui combattaient sous Augereau en Italie, quelles impossibilités n'eût-on pas rencontrées et dans les classes moyennes enrichies par les ventes nationales, et dans tous les corps constitués, et dans la représentation législative? Il ne

faut pas se tromper sur le caractère des fameuses élections de l'an V ; leur couleur était beaucoup moins bourbonnienne qu'on ne l'a supposé ; les Bourdon de l'Oise, les Dupont de Nemours, les Henri Larivière, les Boissy d'Anglas, les Barbé-Marbois, et bon nombre d'autres républicains ou constituans, victimes du coup d'état de fructidor, n'étaient pas disposés à donner la main au prince de Condé et à l'émigration. Ils n'étaient que les ennemis des jacobins ; et ce fut contre les jacobins seuls que s'opéra le mouvement de *la jeunesse dorée* et de la bourgeoisie sectionnaire.

Cet esprit n'était autre que celui du *juste milieu* tel qu'il était destiné à se manifester avec plus de persévérance et de succès plus de trente années plus tard. Les classes moyennes aspiraient, dès cette époque, à constituer le gouvernement à leur profit ; mais elles rencontrèrent en 1798 un obstacle invincible dans la guerre avec l'Europe et dans la prépondérance nécessaire de l'armée. Ce fut ainsi qu'en désespoir de cause elles frayèrent les voies au consulat, dans l'impossibilité d'élever une monarchie pacifique et bourgeoise. Si l'esprit bour-

geois triomphe aujourd'hui, c'est qu'il s'est trouvé dans des conditions entièrement différentes, ayant pu conserver la paix et imposer à l'armée un rôle secondaire. Aussi, pour tout homme politique, la consolidation de la monarchie actuelle n'a-t-elle jamais dépendu que de la question extérieure.

C'était donc méconnaître l'esprit de la jeunesse parisienne et des sections que de donner à leurs efforts contre les jacobins une interprétation favorable à la doctrine de la légitimité. Il fallait qu'un pouvoir nouveau, météore sorti du sein des tempêtes, surgît tout à coup au milieu de cette France affamée d'ordre, et prête à déléguer à un bras puissant l'exercice de sa terrible souveraineté, en ne se réservant plus que la gloire. A peine un jeune guerrier, qui venait de triompher aux pieds des Pyramides et sur le Thabor, a-t-il touché le sol de sa patrie que la France émue tressaille de sympathie; elle est poussée vers lui par une impulsion irrésistible. Ce front, brûlé par le soleil d'Egypte et d'Italie, portait visible à tous les yeux le sceau d'une mystérieuse grandeur. La confiance publique lui révèle sa force; il jette sur le directoire un regard qui

le fait trembler. En vain Barras le flatte, en vain Sieyes essaie sur lui l'ascendant de son imposante renommée; il méprise Barras, il sait qu'il aura Sieyes en lui donnant une pension et une constitution à faire. Il n'a encore aucun projet arrêté, il ne s'est encore entendu avec personne, que déjà toute la France croit qu'il conspire, et que de toutes parts on lui offre secours et appui. Irrésistiblement poussé à en finir, il renverse, à la tête de cent grenadiers républicains et les trois couleurs au front, un gouvernement que, malgré sa décrépitude, le roi légitime n'eût pu renverser alors à la tête de trois cent mille étrangers. C'est qu'au 18 brumaire la révolution fut transformée et non pas vaincue; c'est que son sang coulait encore dans les veines du premier consul.

On connaît les prodiges de cette année merveilleuse, l'administration créée, le conseil d'état organisé, le crédit public fondé, la magistrature renouvelée, le culte rétabli, les mœurs changées, l'entier renouvellement enfin des hommes et des choses.

C'est qu'il est des temps où le pouvoir peut tout, comme il en est d'autres où il ne peut

rien. Quand vient l'instant d'imprimer une forte secousse à la société pour la remettre à flot, l'homme, instrument actif de la Providence, emprunte son omnipotence créatrice : le génie politique n'est, au fond, que cette puissance tirée des choses elles-mêmes. Bonaparte la possédа dans toute sa plénitude en l'an VIII; il l'avait perdue en 1813.

Mais comment expliquer cet entraînement du pays vers l'homme du pouvoir absolu, cette prostitution de la France révolutionnaire aux pieds d'un homme qui la foule sous son talon? Faut-il voir, en une telle conduite, le triomphe de nos mœurs monarchiques sur nos idées démocratiques? et cette universelle sympathie pour l'homme dont la main comprima, quinze ans, toute liberté politique, toute dignité personnelle, fut-elle donc une abjuration implicite de la révolution française et des doctrines de 89? nullement. Bonaparte, empereur et roi, époux d'une princesse autrichienne, fixant à Tilsitt, à Schœnbrunn et à Dresde les destinées du monde, ne cessa pas d'être, pour le peuple qui avait fait la révolution et en avait profité, l'homme de l'égalité devenu roi par la volonté

de ses pairs, soldats sans aïeux comme lui.

C'est de ce sentiment que le roi *de l'armée et de la populace* [1] tira sa force ; c'est là, plus encore que dans ses ressources administratives, qu'il trouva les moyens de résistance et d'agression à l'aide desquels il put si long-temps lutter contre l'Europe. Malgré son effroyable tyrannie, malgré les larmes et le sang qu'il fit répandre, la France de la révolution aimait ce pouvoir impérial sorti de ses entrailles, et dont la gloire insultait l'étranger.

On eût dit qu'elle mettait une sorte de complaisance à se dépouiller elle-même pour l'élever, lui fils de ses œuvres, au-dessus de toutes les grandeurs du passé, de toutes les légitimités de l'histoire. Chaque couronne qui venait ceindre le front du soldat-roi lui paraissait un hommage de plus à l'égalité pour laquelle elle avait combattu ; l'égalité, la plus vivace des passions chez un peuple entreprenant et vaniteux, qui aime à s'élancer dans le champ d'espérances indéfinies, et n'accepte qu'avec répugnance le frein des classifications sociales. La France est

(1) Barthélemy, *Némésis*.

le pays des réalités en matière de gouvernement ; elle aime les influences personnelles, et l'on y glisse facilement de l'admiration à la servitude. Bonaparte avait pénétré cette disposition du caractère national, et c'est en la dirigeant avec une rare habileté qu'il parvint à incarner en sa personne toute la puissance de la révolution, et à lui faire troquer la carmagnole contre le manteau impérial.

Ce fut ainsi qu'il continua l'œuvre de 89 en en propageant le principe dans toute l'Europe. Il brisa sous ses pieds trônes, dynasties, institutions antiques et existences privilégiées, jetant à tous les vents des semences d'avenir. Ainsi s'explique le sentiment populaire qui place cet homme parmi les bienfaiteurs des nations, quoiqu'il les ait long-temps opprimées, en même temps que l'antipathie que lui conservèrent sur le trône les dynasties antiques dont ce roi de la veille menaçait l'existence et le principe. Napoléon ne pouvait jamais prendre place au milieu des légitimités politiques, et s'asseoir au banquet des rois. C'est pour lutter contre ce repoussement universel qu'il entra dans les voies d'un agrandissement indéfini ; une étrange fata-

lité en fit l'homme de la démocratie en même temps que du despotisme. Si sa mission fut le renversement des vieilles sociétés, qu'il pénétra de l'esprit démocratique, le despotisme lui fut nécessaire pour défendre un pouvoir toujours contesté avec lequel les puissances étrangères purent bien conclure des trèves, mais avec lequel elles n'entendaient pas faire la paix, ainsi que le déclarait M. Pitt à l'occasion du traité d'Amiens. Examinons Bonaparte dans l'accomplissement de cette œuvre de destruction et de régénération politique; c'est le moyen de comprendre comment il succomba sous la double influence de l'aristocratie européenne qu'il frappait à mort, et de la liberté qu'il comprimait.

En abaissant toutes les têtes sous le niveau d'une administration despotiquement uniforme, en brisant par l'arbitraire ou par la faveur toutes les influences qui eussent pu contrarier l'application de principes géométriques, et s'opposer à l'action d'un gouvernement absorbé dans le besoin de produire les ressources indispensables à un état de guerre permanent, Bonaparte a infiniment plus contribué que les théoriciens de la Constituante au dé-

veloppement de la démocratie et de l'industrialisme, contre lesquels s'est brisée la Restauration.

Si ce nivellement d'un sol mis en coupe réglée par le sénat et par les préfets est devenu un des grands malheurs de notre situation actuelle, il n'en était pas de même pour les contrées étrangères, où pénétrèrent les lois et les influences françaises. Là, un puissant système administratif était nécessaire, soit pour préparer à l'unité politique comme en Italie et dans la confédération du Rhin, soit pour substituer aux débris d'un régime qui ne se survivait à lui-même que dans ses abus une force gouvernementale qui mît en œuvre le génie national et lui permît de déployer ses ressources propres. L'unité de législation, la publicité des procédures, l'établissement d'un meilleur système d'impôt, l'abolition des priviléges qui en dispensaient certaines classes, la suppression des juridictions spéciales, la reconnaissance de l'égalité de tous devant la loi, servant de base à l'établissement du code civil français, toutes ces innovations furent accueillies avec joie par l'Italie, qui, réunie après la paix de Presbourg

sous la domination française, était tout entière au bonheur de se sentir vivre de sa vie propre ou tout au moins hors de l'influence autrichienne. L'Italie eut une armée recrutée dans les rangs de ses enfans; elle eut même une garde nationale; et si la tyrannie impériale conduisit en 1812 ses jeunes légions sous les glaces de la Russie, si les Italiens durent payer de leur sang les bienfaits qu'une main intéressée leur avait concédés, ces sacrifices étaient plus que compensés, car le vœu de leurs glorieux ancêtres, de leurs plus illustres pontifes était accompli : ils étaient redevenus nation.

La division du sol en circonscriptions administratives analogues aux nôtres, l'établissement de l'uniformité, depuis celles des poids et mesures jusqu'à l'uniformité de législation, avaient eu pour le pays tous les avantages que ces mesures ont eus pour nous, sans aucun des inconvéniens que nous pouvons en éprouver aujourd'hui. Les travaux de l'assemblée représentative de la République cisalpine, ouverte à Lyon en 1802, quand la présidence fut déférée à Bonaparte, méritèrent la reconnaissance de l'Ita-

lie ; et le plus implacable ennemi de la domination étrangère, M. Botta, rendit hommage à la libéralité des principes qui dirigèrent les députés italiens et les commissaires du gouvernement consulaire.

Le vice-président de la république, Melzi d'Eril, en exécutant au-delà des Alpes des plans dont la pensée première et féconde partait de Paris, se trouvait opérer des réformes utiles et presque toujours justes parce qu'elles étaient devenues nécessaires. Le but de Bonaparte était de se créer chaque jour de nouveaux moyens pour la guerre ; mais il ne pouvait les obtenir qu'en développant l'industrie et l'activité nationale, qu'en brisant les obstacles que les antiques institutions opposaient à leur essor, et en substituant des influences nouvelles et toutes individuelles à celles qui ne se défendaient plus que par de vénérables, mais impuissans souvenirs.

La Suisse, où Napoléon se porta médiateur entre les partis acharnés, lui dut plusieurs réformes importantes. La Hollande, satellite docile de notre politique depuis la conquête de Pichegru, suivit les différentes phases de

notre révolution. L'avocat Schimmel-Penninck, sous le titre de grand pensionnaire, et plus tard Louis Bonaparte exécutèrent dans les Provinces-Unies ce que Melzi et Eugène de Beauharnais eurent successivement mission d'accomplir en Italie.

Bonaparte fut dominé par cette idée que le grand besoin de l'époque était un gouvernement habile et égal pour tous, et que les peuples feraient bon marché de leur liberté politique et même de leur indépendance si un tel bienfait leur était octroyé. Cette croyance entra pour beaucoup dans l'expédition d'Espagne. Napoléon crut que le besoin d'ordre et de régularité administrative et financière qu'il avait remarqué en Italie et dans la plus grande partie de l'Allemagne se manifesterait également au-delà des Pyrénées, quand une royauté avilie par les plus honteuses dissensions domestiques aurait été remplacée par un pouvoir nouveau et réformateur. Quelques Espagnols de bonne foi partagèrent cette erreur, et vinrent rédiger à Bayonne un projet de constitution à la moderne que devait promulguer le roi Joseph. Pendant ce temps les cortès de Cadix,

soutiens de l'indépendance nationale, renchérissaient encore sur les idées réformatrices des *afrancesados*.

Mais c'est surtout en Allemagne que la domination française s'est manifestée sous son véritable caractère; c'est dans ce pays que Napoléon continua visiblement l'œuvre de la révolution qui l'avait élevé sur le pavois.

L'empire germanique n'avait plus, depuis la guerre de trente ans et surtout depuis les conquêtes de Frédéric II, qu'une existence nominale. Il ne formait plus un corps compacte, et le seul résultat de cette constitution bizarre était d'affaiblir l'Allemagne, en lui enlevant toute influence au dehors, toute nationalité au dedans. Cette multitude de souverainetés lilliputiennes en lutte les unes avec les autres, cette mozaïque de principautés, de républiques, de gouvernemens ecclésiastiques et séculiers, offrait un spectacle propre à serrer le cœur de tout homme attaché à la patrie allemande. Toute la politique des petites souverainetés consistait à se dérober à la domination des princes plus puissans dans les états desquels elles se trouvaient enclavées; ceux-ci ne

songeaient de leur côté qu'à repousser les prétentions de la cour impériale, et cette cour avait à son tour des ressorts merveilleux pour maintenir l'anarchie dans les électorats, en accordant à propos la protection de son égide aux princes *immédiats* ou qui se prétendaient tels.

Peu de gens rêvaient alors l'unité de la vieille Allemagne ; mais tout ce qui avait du cœur et de l'intelligence aspirait à trouver sous des gouvernemens plus forts une certaine indépendance. Le pédantisme des diplomates de Ratisbonne et l'insolent orgueil de la noblesse immédiate blessaient les ames généreuses. L'on formait des vœux universels pour l'agglomération de la puissance allemande dans les mains d'un plus petit nombre de princes, aussi bien que pour l'établissement d'un régime intérieur qui substituât de nouvelles garanties à de vieilles formes devenues illusoires.

Douze cents familles souveraines, qui prétendaient ne relever que de la couronne impériale et dont l'anarchie du moyen-âge avait contraint les empereurs à respecter les usurpations héréditaires, se partageaient encore en 1789 le sol

de l'Allemagne. Dès le traité de Lunéville, une immense modification s'opère. Les victoires de la France et l'influence de la Prusse contraignent l'Autriche d'accéder au principe des sécularisations. Cette mesure viola sans doute des droits acquis et respectables à ce titre; mais elle n'en fut pas moins reçue avec joie par l'opinion publique, parce qu'elle était nécessaire. Bientôt le traité de Presbourg, que suivit la création de la confédération germanique, vint effacer les derniers vestiges de la constitution du saint-empire, et l'Autriche abdiqua l'héritage de Charlemagne.

Ce traité imposé par les armes françaises consacra, à la satisfaction de toute l'Allemagne, la pleine et entière indépendance de la Bavière, du Wurtemberg et du grand-duché de Bade; en soumettant les chevaliers de l'empire à l'autorité des princes dans les territoires desquels leurs possessions étaient enclavées, il anéantit les derniers restes des temps passés et ouvrit pour ce pays une ère nouvelle. La paix de Presbourg fut donc sous le rapport politique un véritable bienfait pour l'Allemagne qu'elle con-

duisait vers le torrent de sa régénération et de son indépendance en détruisant de petits états pour en composer de grandes masses.

C'est ainsi que la loi qui régit les sociétés humaines brise, quand il le faut, tous les intérêts particuliers et les subordonne à un vaste plan de développement et d'avenir. Pour se rendre compte de la véritable mission providentielle de Bonaparte et des conséquences de l'influence française en Europe, qu'on se demande combien il aurait fallu de siècles à l'Allemagne, par exemple, pour arriver par le seul effet du mouvement progressif des idées et sans les guerres avec la France à la situation actuelle, telle que le traité de Vienne a dû la reconnaître et la sanctionner. Cette situation est loin sans doute d'être définitive : à la chute de Napoléon, la lutte continuait encore, ardente et confuse, entre les doctrines du passé et celles de l'avenir. Les actes de Vienne ne peuvent donc consacrer que des idées contradictoires, que des stipulations évidemment temporaires. Quoi qu'il en soit, comment se refuser à reconnaître que la nouvelle division territoriale de l'Allemagne, l'indépendance au moins légale des souverai-

netés et la promesse d'institutions représentatives et d'*assemblées d'état*, n'aient été la sanction de progrès immenses faits dans la vie politique?

Napoléon a donc pu dire à Sainte-Hélène qu'il fut le plus implacable ennemi des aristocraties européennes et le propagateur de l'œuvre de Mirabeau [1]. Les cours étrangères ne s'y trompèrent jamais. Peut-être que cet homme, plus avide de pouvoir réel que de gloire éphémère, aurait volontiers consenti à ne pas s'étendre au-delà des limites que la paix de Lunéville avait données à la France, s'il avait pu espérer de les voir respectées par l'Europe, s'il n'avait pas senti qu'une invincible barrière le séparait à jamais des dynasties antiques. Il y a dans la conduite de Napoléon devenu empereur beaucoup moins de préméditation qu'on ne pense. Prince nouveau, en combattant pour la monarchie européenne il a moins cédé à une inspiration spontanée qu'à la nécessité de sa position.

(1) *Mémorial de M. de Las Cases.* Ce sentiment reparaît à chaque instant dans les conversations de Napoléon.

On doit remarquer dans les transactions des cabinets étrangers, surtout dans les conseils de la Grande-Bretagne, une disposition constante à remettre chaque jour en question toutes les conquêtes françaises, à commencer par la Belgique et la rive gauche du Rhin. Jamais on ne traita avec Bonaparte comme avec le représentant d'un pouvoir définitivement constitué, appelé à peser son juste poids dans la balance politique. La guerre ne fut nullement pour l'Angleterre une question d'équilibre, encore moins de conservation sociale. Ce fut un moyen constant d'agrandissement et de domination maritime.

Le malheur de Bonaparte est d'avoir eu à lutter contre des cabinets qui combattaient pour leur suprématie avant qu'il eût le dessein arrêté d'établir la sienne. Il est difficile de mettre en doute le sincère désir de Bonaparte d'arriver avec l'Angleterre et l'Autriche à la conclusion d'une paix honorable, aussitôt après son élévation au consulat. Les nécessités d'une position qu'il appréciait avec un instinct si sûr, lui faisaient une loi de procurer à la France une paix qui eût imprimé à son pouvoir naissant la con-

sécration de l'amour et de la reconnaissance populaires. Ne pouvant l'obtenir par les négociations, il fut la prendre à Marengo ; mais qui ne sait que dès la conclusion de la paix de Lunéville l'Autriche se ménageait les moyens de revenir contre des stipulations dont il ne semble pas pourtant qu'elle eût tant à se plaindre ? Qui ne connaît ses intrigues en Allemagne pour entraver l'exécution des stipulations relatives aux sécularisations et aux indemnités ?

Quant à la paix d'Amiens, elle ne fut pour l'Angleterre qu'une *experimental peace* [1]. On avait besoin d'une année de repos pour réparer ses forces ; on voulait voir d'ailleurs si, par des arrangemens commerciaux avec la France, on n'arriverait pas à compenser la perte du monopole maritime que la guerre livrait depuis dix ans à la Grande-Bretagne. L'expérience n'ayant point réussi, le génie de M. Pitt revint animer le cabinet anglais. Dans les discussions qui précédèrent la rupture, la France, il faut le reconnaître, fit preuve d'une modération qui indiquait un désir véritable de conserver la paix.

(1) Lord Grenville.

Elle alla jusqu'à offrir Malte à l'Angleterre [1]. Mais là n'était pas la question, pas plus que dans les griefs qu'articulait de son côté le cabinet de Saint-James. Il y avait au fond de ces récriminations une idée fixe dont aucun désastre ne put distraire l'inflexible génie du premier ministre de Georges III. En rentrant dans l'arène en 1803, M. Pitt combattait, ainsi qu'il le fit en 1793, comme lord Castlereagh et le duc de Wellington le faisaient encore en 1814 et en 1815, pour enlever toutes ses conquêtes à la France, et pour établir sur la ruine des colonies et de l'industrie françaises, sur l'oppression des droits des neutres, la suzeraineté des mers et l'omnipotence britannique. Trafalgar réalisa par un immense désastre les espérances que l'école de Pitt poursuivait depuis dix ans. Pendant ce temps et comme pour rétablir l'équilibre, Napoléon triomphait de l'Europe à Austerlitz.

Dès lors ce fut un duel à mort entre la Grande-Bretagne et la France, et de part et d'autre on ne combattit plus que pour l'empire du monde.

(1) *Histoire de France* depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt, par M. Bignon, tome II.

Il n'exista plus de droit des gens pour les deux puissances rivales : pendant que l'une faisait peser sur les neutres les odieux principes de son droit maritime, l'autre disposait de tous les trônes de l'Europe et destituait les rois par ordonnance insérée au *Moniteur*. Redoutant de tous côtés, surtout parmi les alliés que lui donnait la victoire, des inimitiés patentes ou secrètes, Napoléon prétendit donner à tous les pouvoirs la même origine qu'au sien; et il plaça ses frères sur quatre trônes pour consolider celui qu'il occupait, et qu'il ne pouvait plus conserver désormais que par l'asservissement de l'Europe. « *Je sentais mon isolement*, dit-il lui-même, « *je jetais de tous les côtés des ancres de salut* « *au fond de la mer*[1]. »

Napoléon n'échappa pas à ce despotisme des circonstances qui pousse les hommes les plus énergiques et les plus habiles dans des voies où ils auraient voulu ne pas s'engager. « Il fut « conduit, » dit un des écrivains qui ont le mieux compris son règne, « par sa position, par « les événemens, par son caractère, à vouloir

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

« tout ou rien, la domination de l'Europe ou
« le néant. Il était dans sa destinée d'obtenir
« de tels succès, que chaque traité de pacifi-
« cation qui en serait la suite porterait dans son
« sein le germe d'une guerre nouvelle..... Une
« impulsion inverse de celle qui avait porté
« Napoléon au faîte de la puissance devait le
« précipiter jusqu'au fond de l'abîme [1].

(1) M. Bignon.

CHAPITRE II.

CHAPITRE II.

CHAPITRE II.

Chute du régime impérial. — De la première Restauration, de ses causes, de son caractère et de la dualité de ses principes.

Le dernier jour de Napoléon était proche : sous les glaces de la Russie et au milieu des cendres du Kremlin le doigt de Dieu lui inscrivit au front un signe de malheur, comme, sous le ciel de l'Italie, il l'avait marqué d'un signe de gloire. Il ne pouvait résister à l'Europe du moment où l'Europe aurait rencontré une idée

assez puissante pour la rallier indissolublement contre lui. Or, en 1813, cette idée s'était levée telle qu'une étoile de délivrance : un long cri avait retenti dans le nord, et les nations germaines enivrées de confuses espérances et de souvenirs plus confus encore, unissant dans un même culte leurs vieux héros et leurs professeurs, leurs antiques légendes et leurs théories modernes, la science et la gloire, la liberté et le génie, s'étaient confédérées pour la libération de l'Europe, pour lui conquérir un avenir nouveau.

Napoléon ne trouva pas de force morale à opposer à celle qu'il rencontrait pour la première fois devant lui. Cet homme que la France avait accepté avec transport après l'anarchie, qu'elle avait porté, telle qu'un coursier docile, dans ses bonds à travers le monde, avait cessé de lui être nécessaire. Napoléon, homme sans lendemain, n'avait pu se ménager aucun point d'appui ; peut-être n'y avait-il pas sérieusement songé. Ses efforts pour constituer une aristocratie restèrent au-dessous de lui-même et de son génie. Qu'était, en effet, cette aristocratie militaire dont on ne manque jamais de citer la

création en preuve des vues élevées et conservatrices de Bonaparte? Une décoration de théâtre destinée à rehausser la splendeur des réceptions des Tuileries par l'éclat des uniformes et des toilettes. Ce n'était pas là, quoi qu'on en puisse dire, un corps politique appelé à exercer la moindre influence sur les affaires publiques et sur les destinées de la France. On ne fait pas des aristocraties avec de gros traitemens, voir même avec des dotations en fonds de terre. Autant vaudrait dire qu'il y a une aristocratie à Constantinople dans les officiers du sérail.

Ce qui constitue l'aristocratie, c'est une large participation à la souveraineté, soit politique, soit religieuse, suivant les civilisations diverses. Or, je ne sache pas que Napoléon ait jamais songé à créer même une pairie héréditaire, ce qui est pourtant la moindre des choses. Tout au contraire, pendant les cent jours, son sens droit repoussait cette idée comme inexécutable. Se figure-t-on en effet le sénat impérial doté de l'hérédité? N'aurait-il pas autant valu l'accorder aux quatre classes de l'Institut?

Quoi qu'on en ait pu dire, Bonaparte ne croyait qu'à l'homme, et point à la famille; et

s'il aspirait à s'entourer des noms glorieux de notre vieille monarchie, c'était autant entraînement d'imitation et politique transitoire que calcul d'avenir. Il savait très bien quelle piètre mine ferait après lui, et dès la seconde génération, son aristocratie de généraux, de chimistes, d'administrateurs, auxquels étaient venus s'adjoindre quelques chambellans de bonne maison. Ce que Napoléon voulait avant tout, c'était une cour où les duchesses de l'ancien régime donnassent la main aux cantinières, une cour où il pût trôner sur les débris du passé avec autant d'éclat que Louis XIV. L'aristocratie de Bonaparte rappelle celle que *bâcla* Constantin en transportant en Orient le siége de l'empire. Pour décorer l'Hyppodrôme, il fallait des statues antiques au fondateur de la nouvelle Rome; et pour remplir le vide de ses palais nouveaux, il avait besoin de quelque chose qui rappelât l'auguste patriciat romain : Constantin fit d'innombrables promotions de cour, de nobilissimes, d'illustrissimes; les fils obscurs de prétoriens et d'affranchis brillèrent de l'éclat de la pourpre et de l'or, et les Césars du Bosphore ne pensèrent plus au Capitole.

Napoléon ne compta jamais sur son entourage et ses créatures pour un point d'appui au jour de l'infortune : il comprenait que les destinées de sa race étaient tout entières en lui. La conspiration de Mallet lui aurait ouvert les yeux à cet égard s'il en avait eu besoin. Ceux qui en 1812 avaient médité sur cette journée prodigieuse, qui révéla le colosse aux pieds d'argile, ne purent s'étonner de la rapidité de la révolution sénatoriale au 31 mars 1814. Dans l'empire il n'y avait que l'empereur ; aussi à peine parla-t-on de son fils et de la régence ; pour y faire songer, il eût fallu le dévoûment et l'héroïsme d'une mère, et Marie-Louise n'avait rien hérité de Marie-Thérèse.

Ce fut ainsi que de l'impossibilité, sentie de tous, de continuer l'empire sans l'empereur, sortit le succès de la grande intrigue montée chez M. le prince de Bénévent. Des ressentimens, des ambitions, des idées libérales, de vieilles et sincères affections monarchiques se coalisèrent pour un dénoûment que chacun des acteurs n'en tendait accepter que sous condition. De là le caractère vague et complexe que la Restauration revêtit dès l'origine. Elle ne fut ni

le produit de la victoire d'un parti sur un autre, ni le fait d'une seule opinion ou d'un seul intérêt : chacun y donna les mains avec les vues les plus incohérentes, les espérances les plus opposées : cette situation se prolongea plus ou moins jusqu'à la catastrophe de 1830 ; et nous montrerons que le sort de la Restauration se trouvait en effet attaché à ce qu'elle se maintînt.

Au milieu de ce tourbillon où l'on va voir toutes les idées qui partagent ce siècle surgissant tour à tour, où les hommes de tous les régimes et de toutes les doctrines vont passer et disparaître comme les combinaisons fugitives d'un kaléidoscope, que doit faire l'écrivain profondément convaincu qu'aucune doctrine sociale émise sous la Restauration n'avait puissance de fixer l'avenir? Il doit comprendre, ce semble, la sincérité des convictions les plus opposées, mais sans accepter le drapeau d'un parti, ni le symbole exclusif d'une école. Nulle théorie sur l'origine ou sur les formes du pouvoir n'a résisté à l'ardente controverse de ces quinze années et aux vaines applications qui en ont été tentées ; et quant aux hommes qui ont attaché leur fugitif souvenir à ces essais timides,

à ces systèmes incomplets que l'historien n'enregistrera que pour mémoire, aucun n'apparaîtra avec cette force et cette puissance personnelle qui change le cours d'événemens nécessaires; non que l'habileté manquât à la plupart des ministres de la Restauration, et le zèle à ses serviteurs : les événemens l'ont trahie plus que les hommes; et si l'on doit admettre qu'un dévouement plus éclairé eût pu retarder la collision fatale d'où dépendait le sort de la monarchie, nul n'aurait le droit d'affirmer qu'il fût possible de la prévenir à jamais.

La Restauration a succombé au vice primitif d'une situation fausse, et ce vice originaire devait se développer avec elle. Aussi ceux qui ont été appelés dans les conseils de l'auguste dynastie aujourd'hui frappée d'un troisième exil n'ont-ils pu la servir qu'en prolongeant la trève entre des intérêts ennemis, en retardant surtout l'instant où les partis tireraient par la logique ou par la force les conséquences des principes posés par chacun d'eux. Les véritables serviteurs de la Restauration sont ceux qui ne perdirent jamais de vue ni l'imminence du péril, ni l'impossibilité de le conjurer autrement que

par des mesures dilatoires, par une action graduelle sur la dynastie et sur la nation. Mais une telle situation ne permettait à personne de s'élever au-dessus d'elle pour la dominer avec éclat.

Il est des temps où l'on ne saurait avoir d'autre mérite que de s'abstenir de mal faire, et où l'action, en quelque sens qu'elle soit exercée, conduit toujours vers un abîme. Ce malheur est celui de toutes les époques de transition, temps d'obscurité et de scepticisme où tous les principes sont usés, où le passé est frappé de mort, sans que pourtant l'avenir se dessine encore. La mission des hommes d'état est alors d'attendre, de transiger, d'accoucher en quelque sorte la société en travail. Leur premier et leur plus difficile devoir est de se dégager des vieux partis qui aspirent à les compromettre avec eux, comme ces infortunés qui, tombés dans les flots, attirent au fond de l'abîme ceux qui se précipitent pour les sauver. Ce n'est pas en des temps semblables qu'un homme de génie peut surgir. Le génie n'est une force que parce qu'il est un levier, et pour soulever le monde ne faut-il pas un point d'appui?

Or, dans quel parti le chercher sous la Res-

tauration? à quelles doctrines le demander? Comment faire accepter à la nation un symbole politique qui correspondît à des dogmes et à des besoins avoués de tous? Ce qui frappe surtout en parcourant l'histoire de notre monarchie constitutionnelle depuis 1814, ce sont les obstacles que la réalisation des vœux des partis aurait rencontrés dans le pays. Il n'était pas un seul de ces partis si ambitieux de puissance, une seule de ces écoles si superbes et si exclusives, dont les principes fussent en mesure de se défendre contre des théories opposées et des prétentions rivales. Continuateurs de l'empire, gens de l'ancien régime, vieux débris des parlemens, constitutionnels anglomanes, démocrates de 91, hommes de province rêvant un système de haut patronage, doctrinaires et hommes spéciaux, chacun, ne tenant aucun compte de la force de résistance de ses adversaires, partait d'un point de vue trop exclusif pour dominer la société et pour ne pas susciter les plus vives résistances. C'est ainsi qu'après avoir vu à quels résultats les théories de droite sur le pouvoir ont conduit la dynastie légitime, on découvre aujourd'hui ce que les théories de

gauche, essayées depuis la catastrophe de juillet, gardaient à la France de prospérités, de libertés et de gloire. Personne ne peut plus se plaindre d'avoir manqué l'occasion de faire ses preuves, et maintenant la modestie sied bien à tout le monde.

Il a fallu que les royalistes en vinssent aux ordonnances de juillet et aux malheurs qui en ont été la suite pour commencer à douter d'eux-mêmes : encore en est-il bon nombre qui ne manquent pas de dire que si tout n'a pas mieux réussi c'est la faute de tel ministre inepte, de tel général sans audace, et peut-être d'un tambour qui n'a pas battu la charge à temps. Douter de soi-même et de l'efficacité de ses principes, c'est là le dernier résultat de ces longues convulsions qui domptent les peuples et les livrent à un Octave après les proscriptions, à un Bonaparte après la terreur, faut-il ajouter à un maréchal de l'empire après le 6 juin ? Mais sous la Restauration, époque de prospérité en tout genre, qui vit l'industrie devenir la première puissance politique du pays, et la presse absorber cette dévorante activité française à laquelle l'Europe avait cessé de servir de proie,

on ne ressentit jamais cette lassitude qui rend les nations faciles.

Jamais on ne fut plus plein de confiance en soi-même et d'illusions sur sa force, plus ardemment ambitieux du pouvoir, plus désireux d'en déloger ses adversaires. Et pourtant le véritable caractère de cette époque, celui que lui reconnaîtra la postérité, sera la prodigieuse impuissance des hommes et l'impuissance plus prodigieuse encore des idées qu'ils s'efforçaient de mettre en œuvre. Nos neveux comprendront alors cette grande et triste vérité que la restauration européenne, fondée sur la conciliation d'élémens antipathiques, ne pouvait être qu'un replâtrage, et que le gouvernement représentatif, loin de fermer l'abîme des révolutions et de devenir la forme définitive de la société moderne, n'avait d'autre mission que de continuer, en la régularisant, la lutte commencée depuis trois siècles entre la société du passé et cette société de l'avenir, mystérieuse chrysalide dont nous devinons la présence, mais dont les formes se dérobent encore à notre vue sous des tégumens impénétrables. Cet avenir, qui ne se manifeste que par des effets vagues et en quelque

sorte convulsifs, ne ressemble pas mal à ce fluide magnétique dont on sent la présence au fond d'une foule de phénomènes, sans que la science puisse encore en rattacher les effets à un ensemble régulier.

On dirait qu'une force secrète frappa d'inertie toutes les tentatives essayées sous la Restauration par les hommes auxquels elle confia tour à tour ses destinées. Aucune idée ne germa dans l'opinion, aucune institution ne s'implanta dans le sol. Les légitimistes se firent des dogmes sur l'origine divine du pouvoir que ceux-là même qui les enseignèrent abandonnent aujourd'hui pour en arranger d'autres. Les doctrinaires épuisèrent toute leur puissance pour entourer le trône d'une pairie héréditaire qui n'a pas même résisté un quart-d'heure aux plus humiliantes exigences qui aient jamais signalé la complaisance d'un sénat d'esclaves. Les hommes religieux se sont attachés pendant quinze ans à établir un système de protection pour la vérité catholique et pour le culte qu'ils ébranlèrent depuis dans toutes ses bases. Les absolutistes monarchiques mirent tous leurs soins à s'assurer une armée fidèle dont on crut avoir pour

jamais scellé le dévouement dans le sang de l'Africain, et cette armée n'a pas même brûlé une amorce.

C'est ainsi que le désappointement est venu faire justice des idées absolues et des convictions exclusives, et que le mérite d'avoir compris leur époque reste à ceux-là même qui ont eu ou une hauteur de vues, ou une modération suffisante pour ne s'attacher à aucune théorie, et pour résister à l'entraînement des partis. M. le duc de Richelieu sera, aux yeux de la postérité, un honorable ministre et un excellent serviteur, parce qu'il ne méconnut jamais ni la faiblesse du pouvoir, ni la force qu'il avait en face de lui, et qu'au lieu de s'abandonner à ceux qui accusèrent de trahison sa circonspection consciencieuse, il sut vivre au jour le jour, ralliant à la dynastie des serviteurs de tous les camps, s'attachant à faire disparaître les incompatibilités entre elle et la nouvelle France, portant surtout ses soins à désintéresser l'Europe dans nos affaires, et à nationaliser la royauté. M. de Villèle apparaîtra de même comme un habile ministre, non à cause des triomphes remportés sur ses adversaires et des lois votées par une

majorité dévouée, mais par sa longue résistance aux vœux inconsidérés de ses amis. L'histoire lui reprochera moins que ses contemporains sa négligence à doter le pays d'institutions discréditées par cela seul qu'elles auraient été l'œuvre d'un parti, et sa persévérance dans un système administratif qui assurait au moins l'ordre et la prospérité dans le présent, encore qu'il compromît l'avenir. Si une haute sagacité permettait en effet de prévoir cet avenir avec l'alternative redoutable où il placerait tôt ou tard la monarchie, il eût fallu, pour conjurer de tels périls, des ressources dont ne disposa jamais ni M. de Villèle ni aucun autre.

Quelques mesures d'ordre et d'intérêt général, des améliorations financières et administratives, de graduelles concessions de libertés, voilà tout ce qu'on pouvait demander à la Restauration, tout ce qu'elle pouvait supporter. Ce fut ainsi que M. de Martignac comprit sa tâche; mais il était déjà trop tard pour l'accomplir. La Restauration était un malade qu'il fallait tenir au régime; M. de Polignac voulut le traiter par des moyens énergiques, il mourut dans l'opération; l'état du malade excuse en partie le

médecin. Je crois pouvoir promettre de démontrer que, de 1814 à 1830, il n'y a pas eu un plan politique réalisable, soit qu'il vînt des théoriciens de la droite ou des théoriciens de la gauche ; et que la royauté étant ballottée entre des impossibilités, son rôle n'eût dû consister qu'à gagner du temps, et à changer graduellement sa position primitive.

Une formule empruntée à une école moderne résumerait avec assez de bonheur les obstacles sous lesquels a succombé la Restauration. On pourrait dire qu'elle s'est perdue pour avoir essayé d'implanter un principe d'organisme dans une époque critique.

Pour comprendre le fatal antagonisme de la dynastie et de son siècle, rendons-nous d'abord un compte exact de la situation de la France et de celle de Louis XVIII quand il fixa son errante fortune dans le palais de ses pères.

Toute une génération avait grandi dans la haine ou l'oubli de la royauté absente ; il n'y a aucune exagération à prétendre que les noms des malheureux princes que poursuivaient d'exil en exil les pas de géant des armées françaises étaient à peu près inconnus de la grande majo-

rité de la nation. On savait qu'*il y avait eu autrefois un roi et une reine;* quelques traditions falsifiées de l'ancien régime, les images plus vives des premières conquêtes populaires, un souvenir déjà confus des crimes qui les avaient payées, un ardent amour de la révolution, ère d'égalité plébéienne et de gloire militaire, un attachement de bivouac au drapeau qui, des décombres de la Bastille, avait monté au haut du Kremlin, voilà ce qui dominait confusément les esprits.

Presque toute la France avait scellé de son sang son alliance avec la révolution; la bourgeoisie et les fermiers des campagnes s'étaient enrichis des dépouilles de l'émigration, et les classes moyennes, en voyant les nobles d'autrefois, courbés sous le même niveau, peupler avec elles les camps et les antichambres, ne donnaient guère de regrets à la liberté politique; les campagnes étaient des pépinières de soldats, les colléges des séminaires de fanatisme impérial.

Il y avait sans doute lassitude en France: la nation épuisée aspirait à la paix depuis qu'elle ne se sentait plus invincible; les pleurs des

mères s'élevaient contre un impitoyable conquérant, et la nature outragée retrouvait ses droits; ce fut elle qui salua d'un long cri d'espérance le retour de ces princes inconnus qui, disait-on, apportaient la paix. Voilà tout ce que la France sut d'abord des Bourbons; voilà à quel espoir se rattacha cette joie populaire pleine d'expression, quoi qu'on en ait pu dire, mais sur le caractère de laquelle les royalistes se sont étrangement mépris.

La paix seule provoqua cette unanimité d'allégresse; c'était l'espoir de retrouver un avenir pour ses enfans, de la sécurité pour soi-même, pour ses intérêts, pour son industrie, qui faisait élever des arcs de triomphe sous les pas du prince, brillant messager de la Restauration. Quand, entraîné par le délire populaire, *Monsieur* se laissait aller à la généreuse imprudence de crier: *Plus de conscription! plus de droits-réunis!* il ne faisait que correspondre aux seuls vœux qui lui préparassent un bon accueil. S'imaginer qu'il y avait dans ces acclamations un hommage au droit héréditaire du royaume et aux vertus des fils de saint Louis, et que les cocardes blanches substituées aux cocardes tricolores impliquaient

malédiction à la révolution et aux principes de 89; croire que ce peuple, qui brisait naguère avec le passé comme un enfant furieux, eût retrouvé tout à coup la foi de ses pères et le culte de l'oriflamme oublié; c'était entourer les augustes exilés d'illusions dangereuses.

La France en avril 1814 ne fit aucun acte de contrition, aucun retour vers le passé; elle conserva, sous le drapeau blanc, les sympathies plébéiennes et révolutionnaires qui s'étaient, en quelque sorte, fondues avec sa vie nationale. Bonaparte, soldat couronné, roi parvenu, outrage vivant à toutes les aristocraties, à toutes les dynasties héréditaires, formidable expression du symbole de 89 en ce qu'il avait d'intime et de permanent, n'était rien moins que propre à préparer, comme on l'a pensé, la réconciliation de la France avec l'aristocratie de naissance et la légitimité historique.

Aussi ces idées étaient-elles complètement perdues. Quand la cité mère des Girondins, ruinée par la guerre et menacée par les troupes anglaises, poussa au 12 mars le premier cri de *Vive le roi!* quand, un mois après, Paris le répétait en entourant d'hommages le prince lieu-

tenant-général du royaume, n'était-il pas évident que l'antique dynastie pouvait seule délivrer la France de l'invasion et la réconcilier avec l'Europe?

Ce sera l'éternel honneur des Bourbons d'avoir, par le seul fait de leur présence, délivré la patrie du joug étranger, et d'avoir signé, au sein de la capitale envahie, ce premier traité de paix du 30 mai 1814 où l'honneur et les intérêts nationaux étaient respectés. A ceux qui ne craignent pas d'ajouter la calomnie aux rigueurs de l'exil, et qui représentent les Bourbons comme survenus avec l'arrière-garde de l'ennemi, et le drapeau blanc comme attaché à la lance d'un Cosaque, l'histoire répondra, s'il faut attendre l'histoire pour que justice soit faite, que la coalition fut, jusqu'au traité de Châtillon, très disposée à traiter avec Napoléon; que toutes les tentatives des princes furent contrariées et désavouées; qu'à Paris même quelques puissances songeaient encore à la régence, et que ce fut après une manifestation non équivoque du vœu national que l'empereur Alexandre entra complètement dans les vues de M. de Talleyrand, son hôte, et de la portion

du sénat dont s'était assuré le vice-grand-électeur.

Mais c'est sur les motifs qui déterminèrent l'explosion soudaine et universelle de ce vœu qu'il importe d'être bien fixé pour comprendre les variations successives de l'opinion publique.

On vient de le voir : pour les masses, la Restauration ne fut que l'assurance de la paix et de la renaissance d'une prospérité perdue ; pour la bourgeoisie intelligente et les classes lettrées, c'est-à-dire la garde nationale et la jeunesse des écoles, qui ne se détachèrent de la Restauration qu'après la session de 1815, elle signalait le réveil des théories constitutionnelles oubliées depuis longues années. On entrevit le règne de l'intelligence substitué à celui de la force : ce fut de cette pensée que sortit en son temps l'école doctrinaire ; c'est par-là qu'elle se trouva rattachée à la légitimité.

Quant à ceux qui jouèrent un rôle personnel dans le drame monté au Luxembourg, les uns, comme MM. Dupont de Nemours, de Barbé-Marbois, de Tracy, Lambrechts, étaient mus par des pensées de ce genre; les autres, tels que MM. de Talleyrand, Louis, de Pradt, de Dal-

berg, par leurs ressentimens contre l'empire ; tous par l'espoir de s'assurer, en transigeant avec la dynastie, la conservation des fortunes que vingt-cinq années de révolution avaient accumulées sur leurs têtes. Cette pensée, couverte par des formules de la vieille langue constitutionnelle, concilia promptement à M. de Talleyrand la majorité du sénat, puis l'adhésion de tous les corps constitués siégeant dans la capitale. Ainsi, vues pacifiques et industrielles chez les uns, vues libérales chez les autres, stipulations d'intérêt chez les principaux acteurs, tels furent les premiers mobiles de la réconciliation de la France avec la race antique de ses rois.

Des serviteurs blanchis dans l'exil, de fidèles soldats de la Bretagne, ou d'ardens royalistes de ces cités du midi où un même soleil fait fermenter la foi religieuse et la foi politique, ne sauraient voir sans quelque étonnement réduire à d'aussi vulgaires proportions un événement qui leur apparut alors avec une sorte de sanction et de caractère religieux. Pendant que dans la capitale, dans l'est et dans tous les départemens du centre, la dynastie était accueillie avec une

joie intéressée qui n'était pas exempte d'inquiétudes pour l'avenir, d'autres provinces, dans leur loyal enthousiasme, saluaient en ce miraculeux événement le triomphe de la vieille cause dont leurs pères furent martyrs ; elles se refusaient à voir dans la Restauration ce qu'elle fut dans son principe, un arrangement d'intérêts, une combinaison froidement discutée entre des roués politiques : il semblait à ces royalistes, restés décimés des proscriptions, qu'un cortége de mânes augustes planait au-dessus de la famille rentrée dans le palais de ses pères, et que le ciel, qui suscita les rigueurs de l'hiver pour abîmer dans sa gloire un audacieux conquérant, avait pris par la main et marqué au front les frères et les fils du roi-martyr comme les ministres de sa justice et de sa providence ici-bas.

De là deux manières d'envisager la Restauration, et une dissidence de plus en plus profonde dans l'opinion nationale : ce qui était religion aux yeux des uns parut superstition aux yeux des autres ; la majorité du pays, qui ne s'associait pas à ce culte des souvenirs, à cet ardent amour pour le sang des Bourbons, regarda d'abord avec étonnement, puis avec une sorte

de dédaigneuse et d'ironique pitié, des hommages dont elle ne pouvait comprendre la noble sincérité. Bientôt la France fut divisée en croyans et en incrédules, et le scepticisme politique gagna d'un côté, à mesure que de l'autre on s'attachait à régulariser par les formes solennelles d'un culte public l'effusion des sentimens royalistes.

Tout devait contribuer à jeter la dynastie dans cette direction, et l'amour que ses vertus inspiraient si naturellement, et les paroles de ses flatteurs, et jusqu'au génie même du grand écrivain dont le nom est inséparable de cette époque comme de toutes les fortunes des Bourbons, et qui, pour faire prendre racine à la royale famille sur ce sol labouré par vingt-cinq années de tempêtes, se prit à l'entourer de prestiges.

Ce que l'homme peut le moins imposer à ses semblables, c'est un culte : à Dieu seul il appartient de faire descendre une idée religieuse dans le cœur de ses créatures. Aussi y avait-il du danger à étendre ces sentimens pieux hors du cercle où leur sincérité même devait les circonscrire et au-delà duquel ils revêtaient pour la nation un caractère factice.

L'inconvénient que je signale ici peut être rangé au nombre de ces inextricables difficultés qui entourèrent dès l'abord la dynastie rétablie. Mais comment l'éviter ce péril qui prenait sa source dans les plus nobles sentimens, dans les plus touchans souvenirs?

Comment éviter également que la noblesse ruinée par la révolution, que le clergé décimé par elle, regardassent comme leur propre victoire l'événement inattendu qui comblait leurs vœux, quoiqu'ils fussent par le fait restés parfaitement étrangers à son accomplissement? L'œuvre diplomatique de MM. de Talleyrand, Pozzo di Borgo, Schwartzemberg n'avait aucun rapport avec l'œuvre tentée par la Vendée : ces messieurs n'étaient pas les continuateurs des émigrés; les uns n'étaient pas solidaires des autres. Mais était-il possible de faire comprendre aux royalistes que leur vieille cause ne triomphait pas, alors qu'ils voyaient substituer le drapeau blanc aux trois couleurs? La Restauration se trouva dans cette situation déplorable que, sans devoir son triomphe à son parti, elle fut dès l'abord associée à toutes les antipathies

suscitées par la victoire que crurent avoir remportée les royalistes.

En résumé, la Restauration ne fut ni un événement national jaillissant spontanément d'une inspiration instantanée, ni une victoire de parti remportée par la force, et donnant le droit d'imposer des conditions; elle fut la meilleure combinaison possible dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays. De là son caractère transitoire, que nous verrons se développer à mesure que les causes par lesquelles ce grand événement fut opéré disparurent ou s'affaiblirent.

Refuge contre l'invasion, gage de paix et de prospérité, quand l'invasion fut écartée, la paix et la prospérité rétablies, la dynastie perdit sa principale force. Le bienfait accompli, le bienfaiteur fut oublié; dès qu'il cessa d'être nécessaire, il devint ennemi. Il y a quelque chose d'inexprimablement triste à suivre la décroissance rapide de la popularité des Bourbons à mesure que monte et s'élève la fortune de la France. La Restauration s'abîma au sein d'une prospérité inouïe; s'en étonner, c'est ne pas comprendre la position de la dynastie, et n'a-

voir pas pénétré jusqu'aux bases fragiles de la Restauration.

Nous venons de tracer le tableau de la France en 1814. On voit quels élémens confus Louis XVIII était appelé à fondre dans son gouvernement nouveau. Comme tous les actes de la Restauration ont été déterminés par les formes que donna ce prince à son gouvernement, il faut avant tout examiner s'il eût pu décréter pour la France un droit public différent de celui dont la déclaration de Saint-Ouen contenait les principes, et si la Restauration n'a péri que parce qu'elle a été mal commencée, ainsi qu'on l'affirme fréquemment. On verra que cette fatalité des circonstances, cette impuissance produite par le choc de forces contraires, limita considérablement pour Louis XVIII la sphère de sa liberté et de son pouvoir. De là sortira la seule apologie qui convienne à des institutions transitoires, la preuve de leur nécessité.

On peut classer sous trois divisions générales les moyens de gouvernement qui se présentaient au roi législateur : 1° continuer l'empire, 2° revenir à l'ancien régime, 3° établir un gouvernement représentatif.

Continuer l'empire, tel fut le conseil que murmurèrent d'abord à l'oreille du roi quelques-uns des hommes auxquels il eut le malheur de devoir en partie sa couronne. Cette pensée ne fut pas accueillie et ne pouvait l'être. L'empire, c'était Napoléon tout seul avec son génie, sa miraculeuse activité, le prestige magnétique de sa personne et de sa gloire; c'était Napoléon, personnification vivante de la Révolution dans ses deux forces essentielles, le peuple et l'armée. Continuer l'empire sans l'empereur, c'eût été s'allier à un corps sans ame : le conseiller, c'était imiter le personnage d'une comédie espagnole qui, pour assurer la fuite d'un prisonnier, l'engageait faute de mieux à monter sur un cheval mort. Comment enchaîner la liberté sans la gloire, contenir l'activité française avec une assemblée de muets et un sénat esclave, que l'adjonction des notabilités de l'émigration n'eût pas rendu sans doute plus populaire? Comment croire enfin que ces illustrations oubliées de la France ancienne pouvaient être en un jour substituées à ces éclatantes renommées militaires sur lesquelles s'appuyait le pavois impérial?

Le régime impérial était constitué pour la guerre permanente, comme celui de Rome pour la conquête du monde. Vouloir l'adapter à un système essentiellement pacifique, et enter une royauté séculaire sur une royauté fille de ses œuvres, c'était là une tentative qui ne pouvait être sérieusement conseillée.

Revenir à l'ancien régime : autre système dont il s'agit d'apprécier la valeur.

Une école à laquelle s'est rattachée une grande partie des royalistes depuis la catastrophe de juillet s'est efforcée de prendre l'ancien droit public de la France pour base de l'établissement monarchique qu'elle aspire à relever. Suivant elle, la faute capitale de la Restauration aurait été de n'emprunter pas au passé des principes assez immuables pour donner au pouvoir un titre incontesté, en même temps qu'assez flexibles pour s'adapter à tous les besoins nouveaux. Nous discuterons cette prétention et ce reproche. Bornons-nous en ce moment à dire que la manière dont certains esprits très distingués se sont efforcés, depuis 1830, d'entendre la vieille constitution du royaume, était naguère absolument

étrangère aux royalistes, et qu'ils n'auraient été nullement disposés, il y a dix-sept ans, à adopter les doctrines de l'ancien droit ainsi interprétées et modifiées, non plus que les conséquences pratiques auxquelles on prétend arriver.

L'ancien régime était loin de rappeler en 1814 les idées depuis réveillées en certains esprits par les mots de droit héréditaire et d'états-généraux. L'ancien régime, pour la nation comme pour ceux qui l'invoquaient en souvenir de leur jeunesse, en haine des altérations apportées dans leur fortune et leur existence sociale, c'était tout simplement l'état de la France antérieur à 1789, lors de la convocation des notables et sous le ministère de M. de Brienne. Or, y eut-il jamais plus parfaite image du chaos?

Tous les siècles, toutes les civilisations avaient en se retirant laissé une pierre à cet incohérent édifice. Il ne rappelait plus aucun souvenir cher et sacré à la génération qui en foulait avec dédain les ruines. Des pays d'état avec des franchises locales, des généralités soumises à une administration sans contrôle et rançonnées par des traitans, un roi perdu dans les pompes de sa cour, usurpateur obligé des libertés publi-

ques ; une magistrature contrainte de sortir de la sphère de ses devoirs et de son institution naturelle pour veiller aux intérêts généraux du pays, et de contrebalancer les envahissemens de la royauté par des usurpations analogues ; une noblesse dépouillée de toutes fonctions publiques, primée par des parvenus, abaissée par des maîtresses, et ne conservant pour fiche de consolation que des prérogatives de vanité ; des financiers persécutant le peuple et corrompant l'aristocratie par leur contact avec elle : voilà ce qui restait des vieilles institutions françaises quand un pouvoir énervé passait tout à coup de la Dubarri à M. de Maurepas, de M. de Maurepas à M. de Brienne, de M. de Brienne à M. de Calonne, de M. de Calonne à M. Necker, pour aller se perdre et finir dans l'abîme des révolutions.

Ce n'est pas, sans doute, cet ancien régime dont on reproche à la Restauration de n'avoir pas tenté le rétablissement. La France eût été saisie d'un rire inextinguible et d'une universelle indignation si l'on était allé déterrant laborieusement, dans les études de procureurs, les traditions de ses us et coutumes, pour les

substituer au Code Napoléon, si les restes blanchis de sa respectable magistrature s'étaient tout à coup réunis en parlemens, et si l'armée eût été contrainte de revenir à l'ordonnance du maréchal de Ségur. Quand on reproche à la royauté de s'être isolée du passé, on ne prétend donc établir qu'une chose : c'est qu'elle négligea de mettre en vigueur les principes permanens de la constitution nationale, d'où découlaient à la fois et son droit imprescriptible et les libertés publiques.

Or, d'après les écrivains dont nous enregistrons ici les reproches, ces principes immuables sont, comme on sait, au nombre de deux : c'est d'abord le droit héréditaire de la couronne, puis un droit corrélatif, inhérent à la seule qualité de Français. Ce droit ne serait rien moins que celui d'accorder ou de refuser tout subside, par des représentans nommés sans aucune condition d'éligibilité. Cela revient à dire que chaque Français, par le seul fait de sa nationalité, participe à la souveraineté et au gouvernement de la chose publique, sans autre contrôle ou limitation que le droit de successibilité dévolu à une famille, lequel reste seul en dehors des at-

tributions des états-généraux. On ajoute que cette constitution doit être débarrassée de vieilleries que personne ne prétend défendre. Or, d'après les mêmes commentateurs, ces vieilleries ne sont rien moins que la division des états-généraux en trois ordres, le vote par ordre, auquel on substituerait le vote par tête; l'élection des députés par les bailliages, le clergé et la noblesse, mode qui serait remplacé par le suffrage de tous les citoyens inscrits au rôle de la garde nationale. Enfin, on reconnaît encore que ces assemblées doivent être périodiques, et exercer, en concordance avec des assemblées provinciales élues d'après les mêmes principes, une action politique et administrative permanente.

Voilà ce qu'on accuse la royauté de n'avoir pas fait en 1814 et 1815; voilà, dit-on, les larges voies dans lesquelles elle serait entrée si elle n'en avait été empêchée par les intrigues des doctrinaires.

Ce n'est pas, sans doute, sans quelque étonnement que les membres de la majorité de 1815 et de 1824 ont dû voir successivement reporter sur les doctrinaires la mort du maréchal

Ney, les catégories, le droit d'aînesse, le sacrilége, la censure, et tant d'autres mesures dont leur conscience leur imposa, pendant si long-temps, le devoir d'assumer l'impopularité.

Mais ils ont dû suivre avec un étonnement plus grand encore, depuis la révolution de 1830, le développement des vues libérales et des plans généraux dont on leur accorde la conception et l'honneur. Ils ne réclameront pas maintenant contre ces interprétations officieuses: quinze années de défaite ont dû les rendre faciles ou leur suggérer au moins des doutes sur leurs ardentes convictions d'une autre époque. L'habileté, fille tardive de l'expérience et du malheur, leur a montré qu'il fallait changer de terrain, manœuvrer sur les derrières de l'ennemi et lui enlever ses positions. Qu'on ne s'étonne donc pas que 1830 ait eu pour les royalistes des enseignemens que ne pouvait leur porter 1815. Les cent jours venaient de rendre l'empire de la force à l'opinion de droite; elle se sentait puissante par l'appui de l'Europe en armes, et par la justice d'une cause dont elle n'avait pas encore appris à douter. Aussi quelles clameurs et quel inexprima-

ble surprise, si du sein de cette opinion des écrivains étaient alors sortis, présentant à la signature de leur parti le symbole offert depuis comme dernière expression des vœux de restauration [1] !

Discutant les principes qu'on leur attribue et les conséquences qu'on en tire, les royalistes auraient fait remarquer d'abord que ce droit fondamental de voter l'impôt, reconnu à tous les Français, et la participation à la souveraineté qui en résulte, furent positivement déniés par eux, même sous l'empire de la charte où ce droit était pourtant formellement consigné. La polémique royaliste sous le ministère Polignac n'est jamais partie d'ailleurs. Si, à la session de 1815, ce parti proclama des doctrines d'omnipotence parlementaire, on verra que c'était dans un but fort opposé à celui que l'on prétend vouloir atteindre aujourd'hui. De plus, les royalistes n'auraient pas manqué de protes-

(1) Voyez la *Déclaration* de la *Gazette de France*, du 28 mars 1832, les adhésions qui y ont été données, et en général toute la polémique de cette feuille depuis la révolution de 1830.

ter alors avec violence contre la suppression de ce qu'on nomme aujourd'hui des vieilleries, et auraient dit avec quelque raison, ce semble, qu'il n'y a pas plus d'états-généraux sans trois ordres que de triangle sans trois côtés. Une dénomination arbitraire ne conserve pas l'identité d'une institution, et une assemblée unique formée par le suffrage universel pourrait bien être la continuation de la Constituante, mais serait séparée par son essence même de ces états-généraux dont la déclaration du 23 juin 1789 régla les seules et nécessaires conditions d'existence. Or, que contient cette déclaration citée si souvent et si mal à propos, sinon une protestation solennelle contre la réunion des ordres et la délibération par tête, c'est-à-dire en faveur de ces vieilleries qu'on reconnaît la nécessité d'abandonner?

Louis XVIII ne recevra donc aucun reproche pour n'avoir pas devancé des vœux qu'aucun homme de la droite ne formait alors. Les seules conséquences qu'il lui eût été possible de tirer de l'ancien régime auraient porté sur des institutions discréditées dont le rétablissement eût promptement éveillé la vague inquiétude du

pays sur la tendance rétrograde qu'on supposa dès l'abord à la dynastie. Ce prince avait pressenti dès son entrée en France et les antipathies nationales et les projets incohérens de ses amis, projets que ne rendaient ni moins impopulaires ni plus exécutables les intentions et le noble caractère de ceux qui aimaient à s'en nourrir dans les confiantes illusions de la victoire.

CHAPITRE III.

CHAPITRE III.

De la Charte de 1814.

Après avoir montré qu'aucune voie ne s'ouvrait pour Louis XVIII hors celle où il a marché, il reste à apprécier son œuvre en elle-même, à peser les forces contradictoires qu'il s'efforça de neutraliser en les mettant en contact ; il s'agit enfin de faire comprendre comment la force et la durée de cette constitution sont sorties du vague de ses doctrines et de l'incohérence même de ses dispositions fondamentales.

A son premier retour, Louis XVIII ne se fit

illusion ni sur sa situation personnelle, ni sur la France, ni sur son siècle. Il comprit qu'il n'y avait dans sa position rien d'assez défini et d'assez tranché pour qu'il pût imposer des conditions et faire capituler la France.

Si aux yeux d'une partie de la nation le roi légitime pouvait se prévaloir de son droit héréditaire, il est certain que, pour une autre partie du peuple français, son seul titre légal résultait de la déclaration du sénat qui appelait Louis-Stanislas-Xavier au trône sous condition d'adopter les bases stipulées d'une constitution libérale, et sa force morale de ce que cette combinaison assurait mieux qu'aucune autre une paix nécessaire et honorable pour la France. Les uns reconnaissaient au roi un droit antérieur imprescriptible, et applaudissaient à sa résolution de dater ses actes de la dix-neuvième année de son règne; les autres ne comprenaient pas que la royauté pût dormir du sommeil d'Epiménide, et s'effrayaient des conséquences d'un dogme qui semblait nécessiter une amnistie pour tout ce qui s'était passé en l'absence des princes.

Si la nation accueillit avec enthousiasme la Restauration en tant qu'elle fut un gage de paix,

et une protestation contre la tyrannie des derniers temps de l'empire, au-delà commençaient des dissentimens profonds, inconciliables : les yeux les moins clairvoyans apercevaient sur le même sol deux peuples étrangers par leurs croyances politiques, et jusque par leur langage. Ce qui était pour ceux-ci titre d'honneur avait besoin, aux yeux de ceux-là, d'être couvert du voile officieux d'une amnistie. L'émigré qui attendait de son roi, proscrit comme lui, le prix de quinze années de souffrances et d'exil, trouvait dans le palais où il allait complimenter la royauté si long-temps absente ceux-là même qui lui en avaient interdit l'accès : hommes entourés de puissance et de gloire qui, n'entendant pas passer condamnation sur la plus brillante partie de leur carrière, croyaient avoir mieux servi la patrie en défendant son territoire qu'en allant demander le concours des armes étrangères.

Dès l'aurore de la Restauration cet antagonisme fut dans toute sa force. Quand Louis XVIII, avant d'entrer dans sa capitale, s'arrêta dans le palais de Compiègne où il reçut les hommages de toutes les illustrations de la France

moderne, et de ses nobles compagnons, qui, *ayant eu part à la peine, devaient avoir part au profit*, comme disait Jeanne-d'Arc à Reims, il put envisager d'un seul coup d'œil toutes les difficultés de sa tâche. Si la nuit qui succéda à ce beau jour lui apporta d'heureux songes, on peut penser que quelques heures d'insomnie laissèrent place, dans son ame royale, à de sérieuses méditations et à de graves sollicitudes. Dans cette cour improvisée, paraissaient tour à tour devant lui les représentans des divers régimes, tous à ménager, puisqu'ils répondaient les uns de l'armée, les autres du sénat, de l'administration, des corps constitués et de toutes les forces nationales. Il en était enfin qui obtenaient de nombreux témoignages d'un auguste intérêt, parce que dans leur personne toutes les fautes et tous les crimes recevaient à la fois des gages publics de pardon et d'oubli.

Pour peu qu'on n'ignore pas les circonstances qui précédèrent la rentrée du roi, on doit savoir que la position de Louis XVIII ne l'autorisait pas à agir d'après des principes absolus et à parler à la France du haut de son trône séculaire. Ce prince avait été appelé à la couronne

comme frère du dernier roi des Français, sous des conditions déterminées par la déclaration du sénat en date du 6 avril 1814; le corps législatif avait adhéré à cet acte. M. le comte d'Artois avait dû vaincre ses répugnances et s'y conformer lors de son arrivée à Paris. C'était d'après cette base qu'avait été organisé le gouvernement provisoire, et les souverains alliés étaient, à bien dire, garans de ces arrangemens qui seuls leur avaient paru pouvoir assurer la tranquillité de la France.

Louis XVIII reçut cette déclaration étant encore à Hartwel. De nombreux témoignages attestent qu'il fut sur le point d'y adhérer, d'autres conseils l'en détournèrent : il comprit qu'une telle adhésion emporterait une sorte de renonciation à son droit héréditaire; aussi transigea-t-il sur cette difficulté; ne voulant point adopter la constitution du sénat, craignant d'un autre côté de rendre publics les motifs réels de son refus, qui auraient préparé peu de popularité au nouveau règne, il argua des imperfections de l'acte sénatorial avouées de tous, et qui, à raison de la précipitation avec laquelle il avait été rédigé, exigeait un travail nouveau. Ce fut ainsi que

la royauté ressaisit une prérogative contestée.

La déclaration de Saint-Ouen, en promettant des libertés aussi larges, des garanties aussi positives que l'acte du sénat, ne préjugeait aucune des hautes questions de droit controversées. Sans abandonner le principe de l'initiative royale, et d'un droit préexistant, Louis XVIII s'engageait, en des termes ambigus, à mettre sous les yeux du sénat et du corps législatif un travail rédigé de concert entre ses délégués et des commissaires choisis dans le sein de ces deux corps.

Ainsi la Restauration n'osait adopter sans réserve aucune des doctrines politiques qui se partageaient les sympathies nationales. Si, entré dans Paris et assis sur son trône, Louis XVIII abonda d'une manière plus marquée dans le sens du droit héréditaire, ce fut en ayant soin d'atténuer l'effet de cette déclaration de principes par les plus larges garanties données à tous les intérêts nés de la révolution, et par l'adoption d'institutions constitutionnelles et de théories populaires. C'est ainsi qu'aux yeux des royalistes le préambule fit passer la charte, et qu'aux yeux des libéraux la charte fit supporter le pré-

ambule. Louis XVIII comprit, moins par suite de ses convictions personnelles que par l'effet de l'instinct heureux qui lui faisait pressentir les impossibilités, qu'il était interdit de formuler un symbole social sans soulever de divers côtés des résistances également redoutables.

La ligne politique suivie par ce prince en 1814 lui fut donc imposée par l'effet de la combinaison mixte qui l'appelait au trône. A la chute de l'empire, les royalistes n'avaient ni organisation, ni force politique; car la force ne s'acquiert que par la victoire, et ils n'avaient pas vaincu. Cette situation changea complètement après les Cent-jours; car il y eut alors guerre et défaite. Les royalistes triomphèrent, bien qu'avec le secours de l'Europe; ils élevèrent drapeau contre drapeau, et le principe vainqueur fut substitué au principe vaincu : ils étaient donc en droit d'imposer des conditions et de faire capituler leurs adversaires. Ils l'essayèrent à la chambre de 1815, qui ne fut autre chose qu'un tribunal institué pour régler le sort et la condition des vaincus.

Mais ce que les royalistes avaient quelque droit de tenter après les cent jours leur était

interdit à la première restauration ; ils ne pouvaient pas alors faire payer à leurs adversaires le sang et la ruine de la France dont une criminelle tentative ne les avait pas encore rendu comptables. En 1814, Louis XVIII ne trouva pas dans les rangs des amis de sa dynastie cette énergie et cette puissance dont ils firent preuve après leur victoire de 1815. Rien de plus terne que l'opinion royaliste pendant les onze mois de la première restauration ; il n'y a pas dans les écrits politiques de cette époque une seule idée féconde, pas plus que dans les actes du gouvernement une seule pensée d'avenir. *Le Censeur*, œuvre d'esprits médiocres, mais représentant des sentimens nombreux blessés par les imprudences de la nouvelle cour, trouve parfois des paroles amères et pénétrantes. Quant à la presse royaliste, alors représentée par *la Quotidienne*, *les Débats*, *le Journal royal*, *le Journal général*, etc., elle s'absorbe dans une religieuse vénération pour la personne du monarque et pour sa famille. Aucune idée politique, aucune combinaison parlementaire ne vient donner à ces feuilles un peu d'indépendance et de vie. L'énergie démocratique du *Censeur*, la verve caus-

tique du *Nain jaune* pouvaient laisser pressentir *la Minerve;* mais il était impossible de prévoir *le Conservateur.* Rien n'annonçait, au sein du parti royaliste, les grands et vigoureux talens que l'année suivante devait révéler. Cet état de choses bien compris, on concevra d'une manière plus claire, et, nous l'espérons, sous un jour nouveau, l'œuvre du royal législateur. Au lieu d'y chercher un système, on verra qu'elle ne contient que des transactions perpétuelles, qu'elle consacre et sanctionne des faits parfois contradictoires, tous placés en dehors de la volonté royale. Vainement dirait-on que la charte de 1814 fut destinée à doter la France d'un gouvernement à l'anglaise en réalisant l'utopie d'une fraction de l'assemblée constituante. Tel pouvait être le vœu personnel de son auteur; mais ce ne fut point cette idée qui fit la puissance de la charte, et l'enracina si vite dans les mœurs nationales.

Comme programme d'une forme de gouvernement déterminé, la charte n'obtint que les résultats les plus incomplets, par beaucoup de raisons dont il suffit d'énoncer la principale, l'impossibilité de constituer une aristocratie,

élément essentiel de l'ordre politique que l'on aspirait à fonder; mais, comme transaction entre les divers partis et les intérêts opposés qui partageaient la société, comme moyen d'ordre, de liberté et de développement, elle fournit une carrière de seize années; et cette carrière pouvait se prolonger encore si l'on n'avait prétendu tirer du vague heureux de ses dispositions une interprétation systématique, contraire à l'esprit général qui en avait fait la force. Du jour qu'un parti faisait d'un article de la charte une position pour attaquer, qu'il s'en emparait comme d'un levier pour constituer la société selon ses théories, la charte n'existait déjà plus; mais tant qu'elle resta puissance neutre et médiatrice, réglant et contenant la lutte des doctrines, en laissant libre le champ de l'avenir; tant qu'on ne s'aventura pas à soulever le voile dont le législateur, dans sa sagesse, avait couvert quelques parties de son ouvrage, elle vécut de la seule vie qui puisse appartenir aux institutions politiques dans un siècle de transition.

Les articles fondamentaux de la charte ne sont-ils pas tous empreints du caractère que nous venons de signaler? Ici le principe de l'exer-

cice collectif de la puissance législative par les deux chambres et par le roi est reconnu avec toutes ses conséquences, y compris le droit de voter et celui de refuser l'impôt. Là un pouvoir mystérieux, supérieur à la puissance législative, se glisse à la queue de l'art. 14 sous une rédaction timide, ambiguë et comme effrayé de lui-même. L'art. 5 pose le principe de la liberté des cultes et prescrit à l'état de les protéger également ; l'art. 6 crée pour la religion catholique une prééminence dont les conséquences pratiques sont, à vrai dire, insaisissables. La rédaction presque contradictoire de ces dispositions atteste que le législateur avait à ménager deux convictions opposées, celle qui voulait que l'état ne parut pas indifférent entre l'erreur et la vérité, et celle qui réclamait comme un droit naturel la liberté de conscience.

Ce dernier principe posé sans correctif eût soulevé contre la charte royale une opposition d'autant plus redoutable que le motif en était sacré, et qu'il eût été presque impossible à la maison de Bourbon de lutter contre elle. On eût vu dans un tel oubli une apostasie du titre de roi très chrétien, que le successeur des fils

aînés de l'église ne pouvait répudier sans rompre la chaîne des temps qu'il s'efforçait de renouer. On ne pouvait d'ailleurs exiger des catholiques qu'ils adhérassent, dès 1814, à une doctrine contre laquelle semblait protester le témoignage de tous les peuples. Il faut du temps pour comprendre que l'incompétence du pouvoir en matière religieuse peut n'être pas la consécration d'une indifférence brutale, et que ce principe est en ce moment le seul d'où puisse sortir la liberté de l'église et la formation d'une nouvelle unité spirituelle.

Les autres questions furent également résolues par voie de transaction, en laissant à l'avenir la mission de donner un sens précis à des dispositions incertaines.

Ce fut ainsi qu'on reconnut en thèse générale la restauration de la noblesse, conséquence qu'appelait forcément le retour de l'antique dynastie au trône de ses pères : puis, pour ménager les illustrations récentes, on mit la noblesse impériale sur la même ligne; et enfin, parce que l'on pressentit les obstacles qu'opposeraient les mœurs à l'institution d'une véritable aristocratie constituée, on se hâta de déclarer

que le roi ne pouvait accorder aux nobles que des titres et des honneurs. C'était réduire la noblesse à un impôt payé par la vanité au profit de la caisse du sceau; c'était confesser l'impossibilité de la relever comme puissance sociale, impossibilité qui, si elle eût été annoncée d'une manière formelle, aurait blessé de nombreux intérêts et de généreuses susceptibilités. La disposition de la charte, qui ne préjugeait rien et ne statuait que négativement, fut au contraire acceptée partout sans répugnance.

Ce fut de moyens termes analogues que sortit la pairie de Louis XVIII : il importait au roi d'appeler autour de lui et les grandes existences historiques, et les hommes importans qui dans le sénat avaient déterminé le succès de la première tentative en faveur des Bourbons. Ceci était de toute rigueur; aussi, pour créer la chambre des pairs, le roi se borna-t-il à ouvrir tour à tour l'almanach de Versailles et l'almanach de l'Empire pour choisir, en nombre parfaitement égal, des sénateurs et des généraux d'une part, des ducs et pairs, et des gentilshommes émigrés de l'autre : singulier début qui révélait d'inextricables difficultés entre lesquelles la Restauration

était déjà contrainte de louvoyer ! La charte ne se prononçait pas non plus sur les élémens qui devaient former la chambre élective ; son art. 40 était fondé sur une ambiguité calculée.

C'est ainsi que nous voyons sortir du chaos des idées et du choc des forces opposées ce monument destiné à régler la lutte des unes, et à neutraliser le choc des autres. Tous les reproches adressés à cette constitution, humble fille des circonstances, se ressemblent en ce point que les uns auraient voulu y trouver une consécration plus explicite des opinions de droite, les autres des opinions de gauche.

Je comprends du reste tous les reproches à tort ou à raison adressés à la charte, excepté celui qui porte sur ce qu'elle n'aurait pas donné une sanction assez complète aux doctrines libérales : vouloir que les Bourbons proclamassent la souveraineté du peuple et les principes de la Constituante, s'étonner qu'ils aient tenté d'associer la religion au trône par la vague disposition de l'art. 6, c'est ne pas comprendre qu'en agissant autrement ils auraient perdu toute force morale. Le sort des dynasties est lié à celui de certaines idées qu'elles représentent, et dont

elles ne peuvent se séparer qu'avec une extrême réserve. Sous ce rapport, la charte a fait tout ce que comportait la position de Louis XVIII. Un prince ne répudie pas impunément ses pères, et ne brise pas leur écusson, sans que le peuple, même le plus incrédule au culte du passé, ne lui paye en insultes le prix de ses complaisances.

D'un autre côté, les royalistes ont prétendu trouver, dans certaines lacunes de la charte, les causes premières de la catastrophe qui a brisé la royauté légitime. On a dit, par exemple, qu'on eût donné plus de force à l'autorité royale et une meilleure direction à l'esprit public, si, au lieu de consacrer la centralisation, on avait stipulé la renaissance des provinces et la création de pouvoirs indépendans.

Certes nous appelons aussi ardemment que qui que ce soit une organisation sociale dans laquelle on permette aux intérêts homogènes de se grouper et de s'organiser librement; mais qu'on n'oublie pas de grace qu'en 1814 il était hors de la puissance de Louis XVIII d'accéder à de tels désirs. Sa charte devait forcément contenir les mêmes stipulations que l'acte sénatorial du 6 avril. Toute disposition

dans le genre de celle qu'on invoque eût été frappée d'une impopularité à peu près universelle. Dans le désir de modifier l'administration impériale, dont quinze années de liberté n'avaient pas alors dégoûté la France, on n'eût soupçonné qu'une arrière-pensée d'ancien régime. D'ailleurs, l'idée de la renaissance des anciennes provinces ne date pour le parti royaliste que de 1815. En 1814 elle ne préoccupait sérieusement aucun homme politique.

Veut-on voir maintenant résumés sous une formule plus générale les vœux de la portion des royalistes opposés au système transitoire de la charte, consacré dans la politique dite de fusion? On ne demandait rien moins à Louis XVIII que d'énoncer des principes formels sur tout ce que les passions s'étaient attachées à controverser et à confondre depuis le déplacement violent des bases de la société. Sa mission, s'écriait-on, ne se bornait pas à tracer les formes extérieures d'un gouvernement ; comme législateur suprême, il devait souffler sur la France le génie de la sociabilité, réformer la morale publique, tracer à la famille et aux différentes catégories sociales les lois éternelles d'après

lesquelles les peuples vivent et prospèrent.

« Aucun droit n'est assuré; tout est dans l'incertitude. Y-a-t-il des familles dans l'état? n'y-a-t-il que des individus? Quel est le droit des pères sur leurs enfans? quel est celui des maîtres? Est-ce l'argent qui doit avoir la prépondérance dans nos mœurs? est-ce l'honneur? Sont-ce les hommes à argent qu'on doit mettre en première ligne? la bourse doit-elle gouverner l'état? Y-a-t-il une noblesse en France, ou n'y en a-t-il pas? La révolution a-t-elle adopté le roi, ou est-ce le roi qui a adopté la révolution? La révolution est-elle un principe de gloire, ou un principe de honte? Qu'est-ce que la propriété? qu'est-ce que le droit de succéder? Qu'est-ce que le droit de tester? Voilà un domaine que je crée, que je façonne de mes mains : ce domaine à ma mort sera-t-il brisé et partagé? La famille correspond-elle comme autrefois au peuple, la maison à l'état? Les familles vouées depuis des siècles au service de l'état abdiqueront-elles le sentiment de leur élévation héréditaire près de familles nouvellement élevées par le crime ou par le trafic? Sur

ces questions et sur mille autres du même genre, la France est aujourd'hui dans l'incertitude. »

Tels étaient les points sur lesquels on provoquait le gouvernement de Louis XVIII à s'expliquer, à prendre un parti. Or, voici la solution qu'on croyait pouvoir leur donner dans l'intérêt de la morale publique, de la France et de la monarchie.

« Lorsque le gouvernement aura établi la ligne dans laquelle il doit agir, il reconnaîtra que, partout où il y a des intérêts en agitation, il leur faut en première ligne un point central auquel ils puissent se coordonner; lequel point central a besoin de se coordonner ensuite aux mouvemens d'une sphère plus élevée, celle-là de même à la sphère générale. Il doit y avoir ainsi dans tout l'état une hiérarchie de pouvoirs, une hiérarchie de dignités, une hiérarchie de richesses. Avec la hiérarchie des rangs, le gouvernement fera disparaître cette frénésie qui, sous le nom d'égalité devant la loi, cherche à établir le nivellement.

« Il constituera la maison et la famille, et

fera par-là disparaître cette autre frénésie qui veut individualiser la France et rendre toutes les existences viagères.

« Il constituera le domaine et donnera ainsi au territoire le moyen de se balancer avec la cité.

« A commencer par la hiérarchie des rangs, celle de toutes les questions politiques qui déplaît le plus au parti révolutionnaire, le gouvernement ne s'embarrassera en aucune manière de ses criailleries. Il verra dans cette question résolue la fin de toutes les agitations révolutionnaires. Si le roi était la seule force, il n'aurait bientôt plus de force; s'il était la seule dignité, il n'aurait bientôt plus de dignité. Dans cette pensée, le gouvernement n'a point à se contenter des faibles et insuffisantes dispositions de l'article 7 de la charte; la noblesse n'est ni assise, ni constituée; elle vit en plein air.

« Enfin il constituera la cité, et posera par-là la base de deux espèces d'éducation publique: l'une libérale, l'autre toute industrielle. Un mouvement d'émulation nécessaire pour animer les efforts de l'esprit dans la recherche des

sciences doit marcher avec un mouvement parallèle de répression contre les fumées de l'orgueil et ses égaremens, contre les fougues de la jeunesse et les bouffées de la cupidité. C'est d'un côté ce que le gouvernement a en vue dans l'établissement de l'université et de toutes les parties de l'enseignement libéral; c'est, d'un autre côté, ce que le gouvernement aura ou doit avoir en vue dans un système correspondant de corporations, de maîtrises et de jurandes. Le retour des corporations est commandé sous d'autres rapports. Les corporations sont des classifications aussi nécessaires que la division des troupes par compagnies et par régimens.

« Les rangs une fois fixés; la naissance, la maison, la famille, le domaine une fois reconnus; la constitution de la cité-territoire, *civitas*, une fois établie; celle de la cité, *urbs*, complétée, le gouvernement aura fait un grand pas dans les rapports du passé avec l'avenir [1]. »

(1) *De la Monarchie française*, par M. le comte de Montlosier.

Le vieux gentilhomme, le savant historien qui indi-

Nous avons emprunté ces citations à un seul écrivain parce que nul n'a présenté la pensée politique dont il était l'organe, avec plus d'autorité, et sous des formules plus rigoureuses. La pensée du savant auteur de la *Monarchie française* ne cherchait pas à s'abriter et à se pâlir sous des expressions vagues. Si les amis de M. de Montlosier n'apercevaient ou ne disaient que la moitié de la vérité, lui la possédait tout entière; il la portait en quelque sorte

quait avec tant de force et de pénétration le seul but rationnel que pussent se proposer les hommes de la droite, s'ils avaient triomphé en 1815, en 1824 et en juillet 1830, a abjuré des convictions qui faisaient sa gloire, comme son torysme fait la gloire du vieil Eldon, son républicanisme la puissance de Lafayette. Celui qui proclamait avec une telle hauteur de paroles l'absurdité et l'infamie d'un gouvernement fondé sur le principe révolutionnaire applaudit à la révolution de juillet et siége au Luxembourg. Est-ce travers d'esprit, ressentiment d'amour-propre froissé? peut-être; mais qu'on admette aussi l'influence en quelque sorte atmosphérique du siècle. M. de Montlosier n'a fait avec ses anciens amis une scission si éclatante que parce qu'il a pénétré mieux qu'un autre les conséquences de son principe, et compris en même temps l'impossibilité de les appliquer.

dans sa main. Ses écrits resteront, avec quelques-uns de ceux de M. de Bonald, comme l'expression franche et logique du système opposé à celui de la charte, et à la politique de transaction suivie par tous les ministres de la Restauration, M. de Villèle y compris, M. de Polignac seul excepté, et sanctionnée par toutes les assemblées délibérantes, à l'exception de la majorité de 1815.

Il n'y a pas en effet de milieu possible. Toute opinion qui ne reconnaît pas la nécessité du système négatif consacré par la charte de 1814 doit forcément accepter toutes les déductions de M. de Montlosier. Si la révolution est un principe radicalement mauvais, il faut flétrir la révolution; tout au plus doit-on amnistier quelques-uns des intérêts les moins impurs qui en soient sortis, mais sans jamais transiger avec eux. Dans ce cas, la rédaction de l'article 9 relatif aux biens nationaux est évidemment monstrueuse et anti-sociale. Si le rétablissement de la légitimité royale devait entraîner celui de toutes les anciennes légitimités, le roi manquait à son premier devoir en ne constituant pas la noblesse. Il était inconséquent si, après en

avoir proclamé l'existence, il lui refusait les moyens de se perpétuer par les substitutions et d'autres dérogations au droit commun, et s'il ne classait pas d'après les mêmes principes, toutes les autres situations sociales. De même, sous le rapport moral et religieux, toute société qui proclame comme siennes des vérités dogmatiques, doit exiger une adhésion publique à ces vérités. Tout au plus les dissidens peuvent-ils être protégés par la tolérance, mais jamais par le droit. Cette doctrine emporte, par induction forcée, substitution de la tolérance gracieuse à la liberté de conscience.

Droit d'aînesse, noblesse héréditaire, corporations, jurandes, monopole d'enseignement, censure préalable, constitution politique du clergé, proclamation d'un dogme d'état, et par suite d'une discipline d'état soumise à l'état; telles sont donc les conséquences qu'entraîne pour tous les esprits logiques l'adoption de la théorie mathématiquement formulée par M. de Montlosier.

Et qu'on ne nous accuse pas de grossir les choses pour donner plus de saillie et de relief à nos pensées. Que beaucoup d'hommes attachés

aux principes de droite n'entendissent pas aller jusque là ; que ceux-ci reculassent, dans l'intérêt de la vérité catholique, devant les conséquences gallicanes du système ; que ceux-là participassent aux universelles répugnances de leur siècle contre le droit d'aînesse ; que d'autres regardassent le rétablissement des corporations comme aussi chimérique que celui des droits féodaux, telle n'est pas la question. Si deux hommes sont placés sur une haute montagne, que l'un aperçoive de nombreux clochers et de grands bois à l'horizon, tandis que l'autre ne voit que le fleuve qui coule à ses pieds et le terrain borné qu'il arrose, vous en conclurez, je pense, que ce dernier est miope, et vous lui conseillerez de croire son compagnon sur parole ou de prendre des lunettes ; de même en politique. Beaucoup de gens ne faisaient au système de la charte qu'une opposition passionnée et incomplète, parce qu'ils n'avaient pas un esprit d'assez forte trempe pour descendre au fond des choses ; mais qu'importe pour l'ordre et l'enchaînement logique des idées? Rappelez-vous d'ailleurs de quelle nature étaient les lois constitutives réclamées

en 1815 et en 1824, époque où une force prépondérante tendait à faire dévier la Restauration de ses voies naturelles.

Deux systèmes étaient donc en présence : l'un, vivant au jour le jour, ne croyait pas l'instant venu de donner des lois à une société que les tempêtes ébranlaient encore, et laissait se préparer dans une sphère plus haute la grande unité morale dont le monde est en travail; l'autre, plus confiant dans sa force, pensait trouver dans le passé les lois de l'avenir, et avait une foi suffisante en la vérité de son principe et dans la puissance de sa hiérarchie pour proclamer hautement l'un et l'autre.

Battue par tant d'orages, voyant tomber pièce à pièce ses dernières convictions, ses dernières espérances politiques, qui, plus que la génération actuelle, aimerait à pouvoir dire : Voilà le port de refuge, devant ou derrière nous, peu importe; mais le voilà : amarrons-y, dût la mer nous briser sur le rivage avec l'écume de ses flots. Cependant en vain la société souffre de tous les maux du présent, de toutes les prévisions de l'avenir, elle ne dit pas encore : Je crois. Elle ne voit que des combinaisons artifi-

cielles dans les divers systèmes politiques arrangés dans des intérêts de parti, soit en faussant l'histoire, soit en méconnaissant la tendance du siècle. Le point d'arrêt n'est pas trouvé, et la voix d'en-haut crie toujours : Marche ! marche !

Ceux aux yeux desquels le système de la droite n'a échoué que faute d'habileté, et pour avoir été essayé en détail, au lieu de l'être dans son ensemble ; ceux qui croient qu'il était des voies ouvertes pour faire accepter à la France le droit d'aînesse, la législation du sacrilége et les mesures proposées en 1815, ceux-là peuvent regretter que les Bourbons n'aient pas accepté la mission que leur assignaient MM. de Bonald et de Montlosier. Quant à moi, qui crois connaître le tempérament de mon siècle, j'en rends grace aux Bourbons et à la fortune de la France.

On vient de remonter à l'origine de cette controverse, qui se prolongea de 1814 à 1830, entre ceux qui ne voulaient voir dans la charte qu'un rajeunissement de notre ancien droit en même temps qu'une amnistie à quelques intérêts nouveaux, et les écrivains qui prétendaient

y trouver la consécration implicite de la révolution même. M. Guizot dépensa beaucoup de ce talent et de cette sagacité qu'on lui connaît, pour faire de cette dernière idée la base de sa polémique, sans pouvoir écarter les objections que lui adressaient avec véhémence, et le plus souvent avec fondement, les écrivains royalistes, et qu'ils tiraient de la présence du drapeau blanc, de la dix-neuvième année du règne, etc. Ceux-ci, de leur côté, avaient grande peine à répondre à M. Guizot et à l'argumentation plus incisive de Benjamin Constant. C'était ainsi que chacun avait tort dans ses prétentions, et raison contre celles de ses adversaires.

Qu'on ne croie pas, du reste, que cette position nuisît aucunement à la charte : là était, au contraire, la base de sa consistance. Pour bien comprendre les immenses avantages que la France a retirés de l'ambiguité, et, si j'ose le dire, du dualisme des principes de la charte, ne suffit-il pas de comparer la Restauration au régime produit par les événemens de juillet ? Les royalistes se trouvèrent alors ralliés au gouvernement représentatif par la prérogative royale et la loi de l'hérédité; l'opposition de

toutes les nuances par l'espérance de conquérir le pouvoir en agissant sur l'esprit public et le corps électoral. C'est ainsi que la Restauration donnait au pays un pouvoir central par essence, et qui dérogeait à son principe toutes les fois qu'il versait vers les doctrines exclusives de la droite ou de la gauche, tandis que la révolution lui a donné un pouvoir sorti d'un fait qu'une portion nombreuse et influente de la France flétrit du nom d'insurrection, un gouvernement en lutte constante contre le principe absolu qu'il a posé, et qui, comme un parvenu, rougit de l'humilité de son berceau.

Proclamons-le donc hautement en devançant l'histoire, dans le domaine de laquelle hommes et institutions tombent aujourd'hui si vite : la charte de 1814 était tout ce que pouvait supporter la France. Et qu'on n'arguë pas contre cette constitution des malheurs que son application aurait entraînés. Il n'y avait pas de *constitution naturelle*, *d'école nationale* qui pussent empêcher le pays d'être divisé d'intérêts, séparé de doctrines et de sympathies. Il n'y avait aucune force humaine que le temps, *premier ministre de la Providence au gouvernement de ce*

monde [1], qui pût fondre dans une unité nouvelle ces dissidences profondes, ces haines implacables, ces deux races de vainqueurs et de vaincus. Louis XVIII agit donc pour le mieux, quoique lui aussi pût dire des Français ce que le suprême législateur disait des Hébreux : *Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons* [2].

Des doctrines opposées ne se concilient pas plus en politique qu'en religion. Depuis le colloque de Poissy jusqu'au baron de Starck, combien n'a-t-on pas dépensé d'esprit et de subtilité pour réunir les diverses communions chrétiennes ? Vains efforts, que rendront plus tard inutiles et l'impuissance progressive de l'erreur, et le développement naturel de la vérité. Quand voudrait-on, d'ailleurs, que cette *constitution naturelle*, découverte pièce à pièce comme un quartier de Pompéia, et remise en lumière le jour même où la base en croulait, fût devenue loi de la France ? Quand Louis XVIII eût-il pu convoquer des états-généraux pour faire, de concert avec eux, cette œuvre miraculeuse

(1) M. de Maistre.
(2) Ezéchiel.

par suite de laquelle il n'y aurait plus eu en France ni droite, ni gauche, ni centre, mais tout simplement un parti national, sachant son histoire sur le bout du doigt, et préférant les capitulaires de Baluze et la vieille langue de Froissard aux théories de la *Législation primitive* et à la polémique de Benjamin Constant? Qu'on indique donc une bonne fois cette heure propice, ce jour fastique que les conjonctions des corps célestes ont révélé aux méditations solitaires de quelques écrivains.

Était-ce à la première restauration ? Mais nous venons de voir qu'aucun vœu analogue n'était alors formé au sein du parti royaliste, qu'il n'avait surgi dans ses rangs aucune pensée politique, et que les habitudes de l'empire avaient courbé sa vieille indépendance et presque dompté ses préjugés héréditaires. Il n'y avait rien à faire en 1814 que ce qui a été fait. Cela est évident pour quiconque n'accomplit pas les réalités d'alors aux nécessités d'aujourd'hui.

Était-ce en 1815, après l'effervescence des Cent-jours et sous le coup des lois d'exception, qu'il fallait convoquer les états-généraux pour

proclamer des lois constitutives? Mais déjà la France tenait à la charte ; elle y tenait tellement qu'en s'appuyant sur elle Louis XVIII conservait à Gand une immense autorité morale. Les états-généraux convoqués en présence d'un million d'étrangers auraient-ils délibéré sous le canon des Prussiens, au bruit de la fusillade de Ney et de Labédoyère? La chambre des représentans se serait-elle entendue avec la majorité de 1815 ? L'union de tous les Français dans une pensée commune serait-elle sortie de ces merveilleux débats ? Il n'y a pas même à discuter de pareilles hypothèses.

Un journal rédigé avec un haut talent s'est voué à la tâche de reconstruire scientifiquement une nationalité perdue. Les honorables écrivains qui l'ont entreprise ont sans doute déjà renoncé à l'espoir de conquérir ainsi une majorité parlementaire. Ils doivent commencer à comprendre que de pareils travaux, fort utiles pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ne sauraient avoir une grande importance politique.

J'aimerais à envisager comme cette école, dans les rangs de laquelle je compte quelques

amis, les chances incertaines de l'avenir. Je voudrais élever au fond de mon cœur l'édifice de la réconciliation universelle. Cette confiance est douce au milieu des tempêtes et des grands changemens. Jeté en ce monde dans un temps où toutes les croyances sont éteintes, où les imaginations sont bouleversées par mille espérances confuses, je n'ai, pour supporter le poids des calamités publiques, ni cette poésie du passé, qui consacre inviolablement la religion des souvenirs, ni cette sombre poésie de l'avenir dont d'autres enthousiastes poursuivent la réalisation à travers des flots de sang. Dieu et mon temps ne m'ont laissé qu'un ardent amour de la France et de l'humanité, qu'une foi docile, humble lumière que l'orage du siècle ne fait pas même osciller, foi de mes pères, qui a consacré mon berceau et qui scellera ma tombe. C'est celle qui m'oblige à dire tout ce que je crois du passé et de l'avenir. Ce ne sont pas des espérances prochaines que j'ai à faire partager ; si j'indique des devoirs, ce sont des devoirs pénibles ; si je trace des voies, ce sont des voies ardues et laborieuses, et je ne me console que par la grandeur du but des retards

que les générations mettront à l'atteindre.

Nul n'est maître de sa pensée et des élans de son ame. L'avenir est le domaine commun de toutes les intelligences, mais le passé est sacré. Il ne doit pas être présenté sous un faux jour, dans l'intérêt de combinaisons quelles qu'elles puissent être. Montrons donc la Restauration telle qu'elle fut, avec les invincibles obstacles qui excusent ses fautes et expliquent sa chute. Rendons un éclatant hommage à la haute sagesse d'un roi qui, entre l'échafaud de Louis XVI et le château de Prague, a su choisir pour sépulture les tombes royales de Saint-Denis. Ne croyons pas qu'en dépréciant l'œuvre de Louis XVIII on travaille dans l'intérêt de sa race.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE IV.

Des Cent-jours et de la Chambre de 1815.—Formule générale de l'opinion de droite.

Aux Cent-jours s'ouvre devant la dynastie un nouvel avenir. Ce n'est plus l'acte du sénat qui la rappelle au trône de ses pères; son droit sera désormais sa victoire; ses amis sont en pleine possession de leur conquête, leurs adversaires sont sous le coup d'une réaction amenée par le plus coupable des attentats. Un million d'étrangers prêtent main-forte au principe

et au drapeau de la légitimité. Les colléges électoraux, convoqués sous l'impression de ces grands événemens, envoient au pied du trône une majorité à peu près unanime dans son dévouement exalté. Les plus grands talens se pressent dans les rangs du parti royaliste, d'une si insignifiante pâleur en 1814; les uns, par suite de convictions profondes; d'autres, par cet instinct qui leur fait regarder comme immanquable l'avénement au pouvoir des hommes derrière lesquels s'abrite leur prévoyante ambition. Jamais, si ce n'est dans la minorité de l'assemblée constituante, l'esprit gentilhomme et provincial, qui fait le fond de l'opinion de droite, ne se manifesta avec plus de puissance et d'éclat. C'est là qu'on peut l'observer, comme à sa source, avec ses qualités et les défauts de ses qualités, avec ses vues élevées et trop souvent inapplicables. Si, depuis 1815, cette opinion a subi des modifications, pour ne pas dire une altération profonde, chez un certain nombre de royalistes, on voit toujours survivre le même génie, le même instinct social, la même donnée fondamentale.

C'est à la session de 1815 qu'il faut se repor-

ter pour étudier cet esprit dans sa virginité et dans sa force ; c'est là qu'on doit surprendre la nature sur le fait.

Mais il est un travail préalablement nécessaire pour dégager l'élément fixe, la formule permanente de l'opinion de droite, du fatras parlementaire dans lequel leur fausse position vis-à-vis de Louis XVIII obligeait les royalistes à s'envelopper. Il faut élaguer d'abord des travaux de cette session toutes les mesures réactionnaires, puis tout ce qui ne fut que manœuvre d'opposition et petite guerre ministérielle.

Quant aux mesures violentes qui signalèrent le second retour des Bourbons, et aux paroles de vengeance qui descendirent trop souvent d'une ardente tribune, il n'y a rien dans tout cela qui ne s'explique par la situation où le crime des Cent-jours avait jeté la France. Nombre d'hommes de bien regrettent sans doute cet entraînement d'une autre époque; et quelle meilleure preuve en donner que les bizarres efforts de quelques écrivains royalistes pour rejeter sur la tête dévouée des doctrinaires le sang illustre versé par une rigoureuse

justice? Si la gloire de Ney ne couvrit pas une faute récente, si l'héroïque piété de madame de Lavalette mit en émeute une assemblée française, ce furent là des torts et des malheurs sans doute; mais quel parti n'a pas formé des vœux de vengeance, et quelles vengeances furent jamais plus tristement légitimes?

On a dit que la modération qui suivit la victoire de juillet 1830 fait ressortir l'inexorable violence des royalistes en juillet 1815. Mais cette modération ne tient-elle pas à ce que la victoire échappa promptement à ceux qui l'avaient conquise? Si un tiers-parti, le parti du lendemain, ne la leur avait promptement arrachée, le sang de Ney n'eût pas été le dernier versé au Luxembourg.

Cette modération, d'ailleurs, ne vient-elle pas surtout de l'affaiblissement sensible de la foi politique chez les partis opposés? C'est là un progrès très réel, sans doute, quoique négatif, et que nous devons à une longue lutte parlementaire. Or, ce travail de décomposition n'était pas fait en 1815. Le parti qui triomphait alors se croyait fort et pensait posséder exclusivement les élémens de la vérité sociale. S'il

triomphait aujourd'hui, il serait moins confiant en lui-même, et dès lors moins intolérant dans sa victoire. Écartons de sanglantes images, à l'aide desquelles on voudrait égarer l'équité nationale. Il y a mieux à faire dans cette mémorable session que de recueillir quelques mots cruels et quelques discours extravagans; il existe par-delà une pensée politique, consciencieuse et froide, qu'il s'agit d'apprécier.

Mais il est une autre question préjudicielle qu'il faut écarter encore. Pour bien démêler le but auquel tendait la droite, rendons-nous compte de sa situation vis-à-vis du roi, de son ministère et des puissances alliées.

On sait que Louis XVIII redoutait les exigences du parti royaliste. Les souverains étrangers croyaient que sa domination dans un pays où il leur paraissait blesser les sympathies nationales et menacer la majorité des intérêts provoquerait de nouvelles conflagrations. De plus, une opinion universelle, quoique mal fondée, était alors répandue en Europe, sur l'incapacité des hommes de la droite. Toutes ces circonstances concoururent à la formation du ministère Talleyrand-Fouché.

Une telle combinaison, à peine possible en 1814, était absurde après la victoire des Cent-jours; c'était ne pas comprendre que cette victoire avait changé le principe du gouvernement, et qu'il ne pouvait éviter de s'associer plus ou moins à la réaction, suite nécessaire de son triomphe. Aussi ce ministère n'essaya-t-il pas même d'affronter la chambre ardente qui s'avançait. Il fallait cependant maîtriser l'assemblée : sans cela pas de sécurité possible à l'intérieur, pas d'évacuation. Louis XVIII eût voulu s'en faire un point d'appui, mais ne consentait pas à se livrer à elle; il essaya de la contenir par un cabinet dont la plupart des membres donnaient des gages à l'opinion dominante, et dans lequel, pourtant, MM. de Marbois et Corvetto formaient un noyau d'opposition : l'un et l'autre représentant les hommes politiques de l'Empire, et rassurant les capitalistes.

Ce noyau grossit bientôt par l'adjonction de M. Decazes qui attira M. de Richelieu. Celui-ci, fidèle au texte de la charte et aux inspirations d'Alexandre, s'effrayait de prétentions vagues et confuses qu'il était impossible de réduire à un système positif. La chambre des pairs s'était

engagée, dès le commencement de la session, dans une opposition ouverte contre les vues de la deuxième chambre; au budget on put craindre une rupture violente : c'est qu'au Luxembourg siégeaient les hommes d'expérience, les gens d'affaires, les amis personnels du monarque, froissés par l'opinion de droite qui, organisée en associations secrètes, contrariait sur divers points du royaume l'action administrative du gouvernement royal.

Le roi, voulant renforcer le parti de la *résistance* dans le cabinet, destitua M. de Vaublanc, lié à la majorité de la chambre, et donna dans M. Lainé un puissant organe au système politique appuyé par les pairs, par les administrations, par le corps diplomatique, par la banque et les capitalistes dont les secours pouvaient seuls sauver la France dans ce moment critique, en fondant son crédit.

Ce que les partis vainqueurs pardonnent le moins, c'est qu'on leur escamote la victoire. De là, l'implacable opposition de l'Hôtel-de-Ville à la royauté de juillet, et celle non moins implacable de la majorité de 1815 au ministérialisme de cette époque. Cette opposition prit un ca-

ractère d'amertume qui engagea les royalistes dans des voies incompatibles avec leur profession d'obéissance respectueuse au trône, d'amour exalté pour la personne du monarque.

On n'invoqua jamais avec plus de véhémence les prérogatives de la chambre, on ne rabaissa jamais davantage la prérogative royale. L'initiative des chambres fut réclamée par M. Fiévée, lequel mit au service de la majorité toute la souplesse d'un esprit qui a pu le conduire, par des transitions successives, de ses opinions de 1815 à ses opinions actuelles. M. de Châteaubriand consacra sa *Monarchie selon la charte* au triomphe de l'omnipotence parlementaire. Les plus fougueux orateurs de la droite parlaient comme des tribuns du peuple; il n'était pas jusqu'à M. de Bonald qui n'essayât de concilier l'initiative et le refus de l'impôt avec ses théories de la puissance paternelle, et de *la souveraineté servie et non partagée par un ministère public* [1].

(1) Ce chapitre, ayant été antérieurement inséré dans un recueil périodique, a provoqué de la part de M. le vicomte de Bonald des réclamations que je me fais un

Quand l'histoire ne pourra plus s'impressionner de toutes les passions contemporaines, elle ne saura comment débrouiller ce chaos de dévouement et d'insultes, d'idées chrétiennes et de haines implacables, de vues nobiliaires et de démocratiques fureurs.

Cette confusion nous expose à deux inconvé-

devoir de consigner ici, en le remerciant d'avoir bien voulu me mettre en mesure de rectifier une inexactitude fort involontaire. Il résulte en effet de divers fragmens de ses discours, insérés par M. de Bonald dans sa réponse, qu'il n'a jamais reconnu formellement à la chambre le droit de refuser l'impôt. C'est une erreur que l'ensemble des opinions émises par l'illustre écrivain dans la session de 1815 a pu me faire commettre. Je repousse aussi l'intention d'avoir voulu classer M. de Bonald parmi les fougueux orateurs de son parti; il n'entrait nullement dans mes intentions de le confondre avec eux, ainsi qu'il a paru le croire. Un homme de la portée et du caractère de M. de Bonald peut arriver à des conséquences inadmissibles et inapplicables; mais aucune mauvaise passion ne saurait avoir accès dans la sphère haute et sereine où vit sa pensée. Les fumées de la terre ne montent pas jusque là; et si parfois le génie s'égare, c'est peut-être qu'il ne saurait descendre jusqu'à s'associer à nos faiblesses et à comprendre nos misérables haines.

niens : si l'on prend au sérieux toutes ces déclamations constitutionnelles, on ne sait plus comment concilier toute cette conduite avec celle que tinrent en 1824 les mêmes hommes groupés dans la majorité de M. de Villèle. Si l'on regardait, au contraire, comme des déceptions toutes les vues populaires énoncées par la droite dans sa longue opposition aux deux ministères du duc de Richelieu, on courrait grand risque d'être injuste. Il faut quelque sagacité pour discerner, parmi des lieux-communs de tribune sans valeur, certaines idées libérales vraiment inhérentes au symbole de la droite ; il faut avoir remonté aux principes constitutifs de cette opinion pour comprendre qu'elle a mis autant de bonne foi à réclamer la décentralisation et les libertés locales, qu'elle en a toujours mis peu, soit à revendiquer pour les assemblées délibérantes des prérogatives plus étendues, soit à réclamer la responsabilité des ministres, le droit de pétition, le jugement par jury, la liberté de la presse, etc.

On va voir que ces libertés-là ne peuvent jamais être, pour les hommes de la droite, que des armes agressives que leurs doctrines fondamen-

tales les obligeraient d'émousser après la victoire. Mais ces thèses constitutionnelles forment un arsenal commun d'opposition, propriété de tous les partis et de toutes les causes. Que de fois les partis n'ont-ils pas changé de terrain et de points d'attaque depuis seize ans? Voyez les royalistes invoquant en 1815 l'omnipotence parlementaire, demandant l'initiative, et les doctrinaires défendant alors pied à pied la prérogative royale. Voyez en peu d'années toutes ces positions bouleversées : la droite se cramponne au système administratif et à la prérogative, sous M. de Villèle; elle invoque l'omnipotence royale sous M. de Polignac; les doctrinaires, royalistes presque absolutistes contre la chambre de 1815, proclament dès 1820 le triomphe de la démocratie, et en 1830 fraient les voies à un changement de gouvernement. Voyez-vous les révolutionnaires eux-mêmes assouplissant pendant dix ans leurs vieilles haines au point de protester de leur amour pour les Bourbons, d'attaquer les jésuites comme régicides, et de faire sortir une révolution d'une respectueuse adresse?

Qu'on se garde de conclure de tout cela qu'il

n'y a rien de fixe et de permanent dans le but et le symbole des partis. Bien au contraire : royalistes, doctrinaires, révolutionnaires, tous poursuivent, sous des formes différentes, la même idée, la même espérance. Chacun a son plan, son utopie, ou tout au moins son même instinct social qui survit à toutes ces transformations, à toutes ces évolutions stratégiques. Toujours les révolutionnaires, sous quelque masque qu'ils se cachent, aspireront au règne de la force populaire militairement organisée; toujours l'école bourgeoise-doctrinaire tentera de faire prévaloir un régime de capacités appuyé sur la moyenne propriété; toujours les hommes de la droite espèreront en revenir à un gouvernement provincial à base historique et aristocratique, avec une religion d'état; le reste est accessoire et peut varier : ce fonds-là est immuable.

Le but principal que nous nous proposons dans ce travail, c'est d'apprécier successivement la puissance et l'avenir des idées qui se partagent l'Europe. On conçoit dès lors que nous nous mettions peu en peine d'enregistrer les protestations d'attachement à la dynastie et à la charte, les invocations successives à la liberté de la presse, à

l'opinion publique, à la puissance royale ou électorale. Nous essaierons de poursuivre, à travers ce dédale, le véritable génie des partis, insaisissable Protée qu'il faut, à force de persévérance et de luttes, contraindre à se montrer sans voile. En témoignage de cette résolution, écartons donc, dès à présent, de cette époque de 1815 ce qui ne touchait qu'à l'esprit de réaction et d'opposition, et déterminons les principes vraiment fondamentaux de l'école de droite, d'après cette mémorable session, concile de Nicée de la foi royaliste.

Le caractère le plus général de l'opinion de droite c'est d'être ou de se prétendre essentiellement historique, et de chercher sa base dans des faits plus que dans des droits, ou plutôt de convertir les faits en droits. Pour cette école, les nations sont liées à leur passé au point de ne pouvoir se séparer en aucune occasion et pour quelque nécessité que ce soit des lois sur lesquelles repose leur constitution originelle. Un assentiment unanime ne légitimerait même pas une révolution qui mettrait en oubli ces élémens de la personnalité, de l'identité nationale. L'école royaliste établit une si-

militude complète entre l'identité des individus et l'identité des peuples, la constitution anatomique de l'homme et la constitution historique des nations. Suivant elle, le libre arbitre des peuples ne doit s'exercer que dans une sphère limitée par un principe antérieur, qui ne tire sa force ni de la loi religieuse ni de la vérité philosophique, mais d'un fait primitif formant la base essentielle d'après laquelle l'état s'est développé. La théorie de la liberté métaphysique et du fatalisme historique, celle de la lutte de l'élément occidental contre l'élément oriental, si ingénieusement développée par M. Michelet [1], d'après quelques philosophes allemands, pourraient recevoir en ce point une foule d'applications.

La constitution naturelle d'un peuple se compose, suivant la théorie de droite, de tout ce qui a fait ce peuple : la royauté, l'aristocratie, les libertés publiques, la religion, les mœurs, les lettres, tout vit en quelque sorte par le souffle des ancêtres, et doit se développer, sous peine d'apostasie sociale, dans un esprit tou-

(1) *Introduction à l'Histoire universelle.* Paris, 1830.

jours identique avec lui-même. Si vous scrutez l'esprit de cette école, vous comprendrez que toutes les institutions y sont obligatoires et consacrées, moins à raison de leur bonté intrinsèque, de leur valeur philosophiquement appréciée, que parce qu'elles ont présidé à l'organisation primordiale d'une société, et qu'elles en forment en quelque sorte la charpente osseuse. Ainsi, par exemple, ce qui fait la puissance de la royauté héréditaire en France, c'est moins sa nécessité pratique, avouée du plus grand nombre, que sa durée séculaire. La preuve, la voici : ce qu'on appelait l'opinion des centres sous la Restauration acceptait franchement la royauté héréditaire sous le rapport de son utilité pratique ; et pourtant quel abîme séparait l'opinion de ces hommes, partisans de la monarchie à raison de ses avantages, de celle des royalistes, proprement dits, doués de l'amour et de la foi monarchiques ! C'est par un vif sentiment de cet ordre d'idées que dans une controverse, sur l'origine de la souveraineté, engagée entre M. de Cormenin et M. de Saint-Roman, ce dernier a donné aux hommes de la droite, embarrassés du titre de royalistes sous

la monarchie de juillet, la très significative dénomination de *fondamentaux*. Rien de plus exact. Les royalistes ne sont point des immobiles, car ils admettent et favorisent le progrès, mais dans le cas seulement où ce progrès serait en harmonie avec les bases fondamentales et immuables qu'ils supposent aux sociétés politiques. Ce sont donc bien véritablement des *fondamentaux*, dans toute la force du terme. Que ce droit primordial ait reçu le nom de droit divin, de pouvoir antérieur constituant, de droit national héréditaire ; qu'il ait été appuyé sur de la métaphysique pendant la Restauration, sur de l'histoire depuis la révolution de juillet, ce sont là toujours des modifications d'une seule et même idée.

La manière dont cette école conçoit le pouvoir va nous faire comprendre comment elle conçoit la liberté. Ce n'est pas pour elle un droit naturel, inhérent à la condition d'une créature intelligente et religieuse ; ce n'est pas un attribut essentiel de l'humanité rachetée par le sang de Jésus-Christ. Toute liberté métaphysiquement formulée, depuis la liberté de conscience jusqu'à celle de la presse, sera repous-

sée par l'opinion de droite comme une abstraction. Les hommes éclairés de cette école feront sans doute, à cet égard, les concessions que le génie du temps réclame ; il se pourra même qu'ils soient personnellement assez accessibles aux influences contemporaines pour être, sur ce point, de très bonne foi ; mais tenez-vous pour assuré que l'instinct social du parti des *fondamentaux* essaiera toujours de limiter ces concessions.

Mais il est un autre ordre de libertés avec lesquelles les hommes de droite sympathisent aussi vivement qu'ils repoussent les libertés constitutionnelles. Pendant qu'ils s'attachent à flétrir ces dernières du nom tristement célèbre de *droits de l'homme*, ils se complaisent à mettre en regard les vieilles franchises et libertés nationales. Celles-ci résultent de concession, d'octroi ou de conquête ; elles tirent leur source de l'histoire et non du droit, des faits et non des théories ; de là une longue et permanente opposition *des libertés* à *la liberté*, opposition qui repose sur autre chose que sur des mots.

On a vu que, dans le moyen-âge, ces libertés de fait, consacrées par des chartes spéciales,

ne résultaient point d'un droit inhérent à la condition humaine. Les nations, les corporations, les cités, les communes avaient conquis ou obtenu certains droits déterminés, soit par la force des armes, soit à prix d'argent, par l'action du pouvoir ou par suite des traditions nationales primitives. Les républiques italiennes, les cantons suisses, les villes anséatiques, les communes de France et d'Angleterre ne furent jamais libres qu'à ce titre; ces libertés-là, la droite les aime; elle voudrait les étendre, en faire revivre le goût et le souvenir.

Quelle assemblée a plus ardemment défendu que la chambre de 1815 les droits des communes? qui s'est plus ardemment opposé à l'aliénation de leurs propriétés? qui sollicite plus vivement que la droite actuelle l'établissement de franchises provinciales et de municipalités indépendantes? C'est que ces libertés communales, étouffées, du moins temporairement, par la centralisation, sont la dernière expression de ces vieilles franchises locales que la droite oppose avec complaisance aux libertés révolutionnaires.

Un grand écrivain l'a dit : « La lutte existe

entre la liberté moderne, fille de la raison, et l'ancienne liberté, fille des mœurs qu'elle tend à remplacer. » Il ajoute, avec autant de finesse que de profondeur, « que nos mœurs affaiblies n'offrant plus de résistance à l'esprit, ce qu'elles font souvent quand elles sont jeunes et vigoureuses, cette liberté a dû se développer au sein de la corruption même..... parce qu'elle n'a pas sa source dans l'innocence du cœur, mais dans les lumières de l'esprit [1]. »

Nous avons indiqué dans l'introduction, et nous continuerons à montrer dans le cours de ce travail, ce que le système de droite a d'applicable et d'élevé, en même temps que d'étroit et d'absolument opposé au mouvement de la civilisation moderne. Cette opinion sacrifie trop l'humanité à la nationalité, l'homme à la race, l'idée générale au fait historique. C'est dans l'avenir religieux qui se prépare qu'il faut surtout chercher les résistances contre lesquelles se brisent les efforts les plus consciencieux et les plus louables intentions. Mais cet examen

(1) M. de Chateaubriand, préface des *Études historiques*.

ne doit pas interrompre le cours de cette exposition. Continuons à réunir en un seul faisceau les rayons épars de l'opinion de droite.

Si l'on saisit bien la donnée fondamentale de cette école, il est facile de se rendre compte du rôle que l'élément religieux est appelé à y jouer. L'existence d'une religion d'état, politiquement constituée, est aussi essentielle à une société assise sur une base historique qu'une royauté héréditaire et une aristocratie territoriale. La France fut, à la lettre, un royaume fait par les évêques. Sa législation civile, ses circonscriptions territoriales étaient ecclésiastiques. Si l'esprit parlementaire vint plus tard rompre la majestueuse unité de l'église et de l'état, cet esprit, développé au souffle de l'hérésie, devait allumer l'incendie révolutionnaire. Un clergé catholique, constitué avec une représentation politique, serait donc un élément essentiel de la constitution nationale française, comme l'établissement anglican a formé jusqu'à présent la base des institutions nationales de la Grande-Bretagne. Aux yeux des hommes de la droite, la maison de Bourbon et la religion catholique sont, en France, dans une corrélation sembla-

ble à celle qui unit, en Angleterre, la dynastie de Hanovre à l'église établie.

C'est ici le cas de répéter ce que nous disions tout à l'heure : ce n'est point la vérité et la sainteté du catholicisme qui déterminent en sa faveur cette prérogative. Tout homme professant les opinions de droite, fût-il protestant, doit désirer la perpétuité de l'église catholique ou nationale, à raison du fait historique qu'elle représente et de la prescription que les siècles lui ont acquise. Un établissement de trois cents ans doit assurer au protestantisme, en diverses contrées de l'Europe, une position analogue. Les prérogatives attachées aux siéges métropolitains de Cantorbery et d'Upsal sont désormais un élément essentiel de la constitution historique de la Grande-Bretagne et de la Suède.

Demandez à tout homme de bonne foi, sectateur des opinions de droite, si son instinct de parti n'a pas été quelque peu blessé par l'émancipation catholique, alors même que son instinct moral et religieux lui faisait approuver le bill du duc de Wellington ? Si quelques écrivains de la droite, tels que M. Laurentie, furent favorables à cette mesure, on doit l'attri-

buer à la confusion apportée dans la polémique royaliste par l'introduction de quelques-unes des idées de M. l'abbé de la Mennais. L'élément religieux essayant vainement de lutter contre l'élément politique et de le transformer offre un curieux spectacle chez l'honorable écrivain qui a fondé *le Rénovateur*.

Une autre base du même système, c'est la prépondérance de la propriété. Dans les idées de droite, elle se divise essentiellement en propriété mobilière et propriété immobilière ou territoriale, et celle-ci présente seule les caractères de la propriété proprement dite. Dans ce système, la possession de capitaux ne suffit pas pour élever un homme dans l'échelle sociale : elle peut seulement favoriser son élévation, en le faisant entrer, par l'acquisition d'immeubles, au nombre des possesseurs du sol, c'est-à-dire de l'élément représentatif de la perpétuité. C'est ainsi que les familles grandissent et parviennent à la vie publique. Le talent et l'industrie ne donnent pas, à proprement parler, de situation sociale ; ce sont choses, de leur nature, trop personnelles et trop mobiles. Mais le talent et l'industrie permettent d'aspirer à la



propriété du sol, et l'on entre alors dans le séminaire de toutes les fonctions publiques. Ainsi tout s'immobilise dans la famille et dans l'état, et les descendans recueillent, avec le fruit des travaux de leurs ancêtres, les tombeaux où ils reposent.

Telle est la doctrine d'un livre qui restera comme le manuel des idées de la droite sur la législation civile. Je veux parler de l'*Essai sur la propriété*, par Bergasse. Cet ouvrage est un commentaire fort remarquable des principales idées de Montesquieu sur la nature du gouvernement monarchique. Or, ces idées, vraies sous le rapport historique, sont de nulle application aujourd'hui ; ce qui, pour le dire en passant, arrive à la plupart des théories de Montesquieu, parce que ce grand publiciste n'a travaillé que sur l'histoire, sans pouvoir tenir compte de l'élément rationnel et de la force dissolvante ou révolutionnaire, trop peu développée de son temps.

L'*Essai sur la propriété*, comme tous les écrits de Bergasse, est une œuvre de talent et de probité. C'était en isolant du contact de son siècle sa pensée solitaire que Bergasse conseillait à

la Restauration de fonder un établissement monarchique, ayant pour principe l'honneur, pour moyen d'émulation la noblesse, pour religion les souvenirs, pour point d'appui la propriété territoriale. Le pouvoir crut qu'il y avait du danger pour la société moderne à en laisser attaquer les bases : il poursuivit Bergasse. Que ne le laissait-il dire? Il n'est donné à personne de faire aux nations remonter ce fleuve du passé qu'on ne descend qu'une fois; l'humanité a trop de chemin à faire pour recommencer sa route. La voix du vénérable constituant, pas plus que celle de son vieux collègue de l'Auvergne, ne pouvait rendre vie à une civilisation éteinte. Honneur pourtant à ces deux hommes, dont les écrits resteront comme de curieuses médailles, et qui osèrent se montrer fièrement, en plein dix-neuvième siècle, avec leur pourpoint démodé, comme Sully à la cour de Louis XIII.

Nous venons de courir rapidement sur des questions immenses. En avançant dans ce travail, nous rechercherons ce qui peut rester d'avenir à ces doctrines de nos pères, et sous quelles formes elles sont destinées à s'harmo-

niser et à se fondre avec les idées actuelles. Ce sera chose curieuse de voir sous la Restauration ce que la droite a essayé de réaliser de ses théories sociales, ce qu'elle en a tenu à l'ombre selon les temps. Nous ne devons faire ici ce travail que pour 1815 : le reste suivra avec le cours des événemens.

Pendant cette session, point d'apogée de l'opinion de droite, quatre grands intérêts préoccupaient les royalistes, quatre intérêts qui les préoccuperont toujours :

1° Le rétablissement de la royauté légitime sur ses bases antiques ;

2° La formation d'administrations locales, indépendantes, organisées de manière à laisser place aux influences territoriales et ecclésiastiques ;

3° La création légale d'une aristocratie que la charte n'avait que vaguement constituée ;

4° La constitution politique et financière de l'église et du clergé de France.

Ces hauts intérêts furent traités avec un talent éminent par cette chambre, novice encore en affaires, mais à laquelle l'ardeur et l'âpreté même de ses convictions donnaient une puis-

sance dont, depuis lors, nulle assemblée délibérante n'a approché.

Cette chambre croyait à la royauté comme à un dogme. Aussi en poursuivit-elle les ennemis avec quelque chose de semblable au fanatisme. Elle, au moins, haïssait par conscience, ce qui vaut mille fois mieux que de haïr par jalousie. Si elle tenta d'usurper la prérogative, ce fut pour renforcer la royauté, et, comme on le croyait, pour la sauver malgré elle-même. « Prendre l'initiative, disait naïvement un de ses plus habiles publicistes, c'est faire pour une personne quelque chose qui lui soit favorable sans qu'elle l'ait demandé [1]. »

Quant à la refonte de l'administration et à l'établissement légal d'une aristocratie territoriale, la chambre n'eut pas le temps de réaliser une foule d'idées qui se produisaient confusément à la tribune, mais qui rencontraient, dans les mœurs et dans les circonstances difficiles où l'on était placé, des obstacles qu'on n'osait affronter de prime abord.

L'administration impériale était encore toute-

(1) M. Fiévée, *Histoire de la Session de* 1815, ch. 18.

puissante : or, comment se passer de son action dans un pays envahi par l'étranger et soumis à des rançons de tous genres ? Renverser en un tel moment une organisation éprouvée, rapide et forte dans son action, pour substituer de vieilles circonscriptions oubliées à la machine existante, c'eût été priver l'état d'un de ses plus puissans moyens de libérer le sol de la patrie, et c'était là un acte anti-français dont des passions ardentes, mais généreuses, étaient incapables.

Aussi se borna-t-on à énoncer des vues vagues, des idées mal formulées, des théories de la force de celle de M. Fiévée qui proposait de doter en fonds de terre tous les emplois publics, depuis celui de ministre jusqu'à celui de garde-champêtre ; on déversa le mépris sur l'ordre existant sans rien proposer d'applicable. Il régnait dans les vœux de la majorité un désir louable de décentralisation qui n'aboutit à aucune proposition positive. Le seul point où triompha le sentiment provincial de l'assemblée fut le refus d'aliéner les biens communaux et les trois cent mille hectares de bois non vendus du clergé, affectés par les lois antérieures aux créanciers de

l'arriéré : ce gage leur fut enlevé ; sous le coup de cette concession, on obtint de la chambre la reconnaissance de la dette des Cent-jours.

Les vues de la majorité tendaient à reporter sur la propriété foncière la faveur que le gouvernement témoignait à ses créanciers et aux capitalistes. Le ministère, tout entier aux nécessités d'une situation terrible, faisait dépendre le salut du pays de sa fidélité à tous ses engagemens, sans distinction d'origine, et l'évacuation du territoire de la fondation du crédit et du concours des capitalistes. C'était ainsi que les vues de la chambre rencontraient de toutes parts des impossibilités manifestes d'application.

Aussi l'assemblée se borna-t-elle à battre en brèche le ministère et à attendre l'avenir. Elle avait d'ailleurs concentré toutes ses pensées pour cette session sur la question religieuse.

Des propositions avaient été faites pour restituer au clergé ses biens non vendus, pour lui rendre la tenue des registres de l'état civil, pour la célébration légale des fêtes et dimanches, pour la suppression des pensions concédées aux prêtres mariés, pour autoriser l'établissement de conseils diocésains, et l'acceptation par le

clergé de toute donation entre-vifs ou testamentaire, pour substituer l'éducation ecclésiastique à l'éducation séculière de l'université, pour la modification du titre du Code pénal auquel devait être substituée en 1825 la loi du sacrilége.

De ces propositions plusieurs furent converties en lois, d'autres ajournées à la session de 1816, époque où le mouvement d'initiative pris par l'assemblée aurait suivi son cours, si le roi, placé dans une grave alternative, n'avait brisé la chambre au lieu de briser son ministère.

Il est pénible pour un écrivain, dont le premier intérêt en ce monde est le triomphe de la foi catholique, de se séparer d'hommes auxquels l'attachent des convictions communes, et qui poursuivent, bien que par des voies différentes, ce but caché dont la hauteur fait trop souvent ressortir l'impuissance de nos efforts et la vanité de nos disputes. Comment ne pas dire pourtant que ce zèle ne fut pas selon la science, qu'on marchait au rebours des voies de la Providence en tentant de recommencer une société finie, en s'attachant à donner à la vérité religieuse une position contraire à celle qu'elle

doit prendre pour traverser nos temps d'épreuves ? Il n'y avait en 1815 nulle possibilité de faire comprendre aux hommes religieux que, parmi ces nombreuses propositions de lois, il en était d'aussi appropriées aux besoins actuels de la religion que d'autres leur étaient contraires. La tenue des registres de l'état civil par le clergé, et l'autorisation de recevoir par donation et de former librement des synodes, paraissaient alors découler d'un seul et même principe; on ne faisait pas encore la distinction du droit commun dont le clergé doit revendiquer la plénitude, et des prérogatives sociales qu'il doit repousser comme dangereuses; on ne comprenait pas encore la possibilité et la convenance de livrer le catholicisme à lui-même pour donner au monde une nouvelle épreuve de sa force divine. Que de choses il a fallu, que de choses il faudra peut-être encore pour séparer entièrement ces deux ordres d'idées, pour faire comprendre qu'il est un certain état transitoire de societé où le pouvoir peut être mort et la liberté vivante, où celle-ci a conservé une énergie virtuelle qui s'est retirée de celui-là !

Quoi qu'il en soit, la tendance de l'assemblée

avait vivement alarmé la France, et ces inquiétudes résultaient moins encore des actes consommés que des vagues projets qu'on laissait entrevoir. Aucun écrivain de bonne foi ne niera ce sentiment d'anxiété; la chambre elle-même en avait la conscience; aussi essayait-elle de s'appuyer sur les masses rurales pour résister à l'opposition compacte de la bourgeoisie, de la moyenne propriété et de la génération virile élevée à l'ombre du drapeau tricolore. Elle rêva l'établissement d'un vaste système de patronage par l'abaissement du cens électoral, idée qui n'avait de racine ni dans nos mœurs ni dans notre histoire. En France, le peuple fut longtemps l'allié de la royauté, mais de la noblesse jamais. Que sont d'ailleurs nos populations rurales dont on parle tant, sinon une abstraction pure? Excepté dans quelques départemens de l'Ouest, tous les *paysans* en France sont des *bourgeois* en communauté d'éducation, d'idées et de préjugés avec les populations urbaines. On se livrait à de véritables chimères en se flattant de neutraliser l'influence de la classe moyenne et de *l'éducation moyenne* par le fameux système d'élections à deux degrés, marotte des roya-

listes en 1815 et 1816. J'ai la profonde conviction que ce système, agissant sous l'action des causes qui ont dominé quinze ans, n'eût pas produit des résultats fort différens de ceux donnés par les machines électorales tour à tour essayées. C'est une déplorable habitude d'esprit que d'attribuer à des accidens de forme ce qui tient au fond même des choses; cela rappelle ces valétudinaires imputant leur état à leur médecin.

Il n'est aucun moyen artificiel pour faire accepter à une nation ce qu'elle ne veut pas. La loi de 1817 a sans doute hâté l'explosion des passions révolutionnaires, mais cette loi n'aurait pas été nécessaire pour ôter la majorité à l'opinion de droite. Cette majorité était sortie de la victoire du drapeau blanc sur les trois couleurs lors des Cent-jours, comme elle reparut un instant en 1824, après le succès de la guerre d'Espagne; elle était l'œuvre d'un mouvement réactionnaire, et de ce découragement momentané qui, en France, saisit si vite, mais pour si peu de temps, les partis vaincus. Des hommes pénétrans pouvaient prévoir en 1815 que, du jour où ce mouvement, qui ne

pouvait être long, tirerait à sa fin, l'opinion victorieuse serait contrainte de faire retraite, et de se replier sur la noblesse provinciale et sur une portion du clergé.

Les cabinets de l'Europe voyaient s'avancer ce moment avec inquiétude. Leurs ministres, qui ont en général très bien apprécié la situation de la France de 1814 à 1830, croyaient la maison de Bourbon entraînée sur la pente d'un nouveau 20 mars. De hautes influences diplomatiques, unies aux influences ministérielles, circonvinrent le roi. Louis XVIII, placé entre des dangers également redoutables, hésita longtemps; enfin il signa la fameuse ordonnance du 5 septembre 1816; et, de ce jour, le drame de la Restauration passa à sa seconde péripétie.

CHAPITRE V.

CHAPITRE V.

De l'opinion des centres et du gouvernement de la classe moyenne, de 1816 à 1821.

Nous venons de tracer le tableau d'une opinion imposante par l'autorité des vertus privées, de la fortune et du talent, d'une opinion qui ne recule que parce qu'elle a fait son temps, et que les meilleures institutions font le leur. Les doctrines de la droite sont logiquement enchaînées dans toutes leurs déductions; n'oser en avouer que le principe, en reculant devant

l'application de toutes les conséquences, soit aristocratiques, soit religieuses, c'est confesser implicitement que l'on se sent débordé par la société, et qu'on n'aspire qu'à la circonvenir, sans plus espérer de la subjuguer par l'ascendant de convictions robustes et puissantes. Je ne fais guère de cas de cette légitimité écourtée et toute rabougrie que certains organes de la presse royaliste s'attachent à faire passer comme par surprise entre la souveraineté populaire et le suffrage universel. Si vous croyez à la possibilité de rajeunir la monarchie de nos pères, n'isolez pas son principe, comme la colonne du Stylite dans le désert. Que l'hérédité ne soit pas seulement sur le trône, sous peine d'en être bientôt précipitée. Entourez le tronc du vieux chêne de ses rameaux nombreux et de son ombre mystérieuse; que les vieux dévouemens, que les augustes souvenirs viennent se grouper autour de lui. Vous ne ressemblez point aux hommes de 1815, que vous citez sans cesse. Ils avaient foi, ceux-là, au triomphe de la vieille cause; ils essayaient de relever un antique patronage pour l'opposer aux popularités contemporaines; ils furent vaincus sans

doute, mais ce fut après avoir énergiquement disputé la victoire pour tous les intérêts monarchiques, aristocratiques et religieux, tels qu'ils les entendaient dans la sincérité de leurs convictions. Ils auraient répudié un triomphe acheté au prix de concessions qui l'eussent rendu inutile.

Mais l'opinion de droite ne conserva pas long-temps ces allures franches et confiantes; on la verra, à peine arrivée au pouvoir, à peine en présence de réalités intraitables, s'amoindrir et se dissimuler, sous le génie pratique de M. de Villèle, avec autant de soin qu'elle en mettait à exposer ses théories quand M. de Bonald était son principal organe ; ce qu'elle n'avouait point alors, semblait toujours sous-entendu. Il y avait une queue aux doctrines royalistes, comme il y a aujourd'hui une queue aux doctrines libérales ; or, ce sont ces conséquences obscures et lointaines qui saisissent surtout l'instinct des peuples. La nation devinait la portée des opinions de droite, alors même que les hommes éclairés du parti royaliste, et spécialement les hommes du centre droit, s'attachaient à en atténuer les conséquences et à les étouffer

en quelque sorte sous leur modération. Cette instinctive et indéfinissable conviction se traduisait, suivant les temps, en bruits vagues, toujours accueillis par la crédulité populaire. En 1815, c'était le rétablissement des dîmes et des droits féodaux, le retour des domaines nationaux aux anciens propriétaires; ce furent plus tard les jésuites et la congrégation; ce fut, en 1829, l'abolition préméditée de la charte, et l'établissement du pouvoir absolu. Toutes ces appréhensions, accueillies et propagées par la presse, ne signifiaient rien autre chose sinon que le pays pressentait, dans le triomphe des hommes de la droite, l'établissement plus ou moins prochain d'un ordre social fondé sur le droit historique, sur la reconnaissance légale d'un dogme religieux, sur la prépondérance de la grande propriété et de l'aristocratie.

L'incurable antipathie de la France nouvelle pour cette organisation peut seule expliquer le progrès constant des opinions libérales pendant quinze ans, et la catastrophe de 1830. Ne demandez point au pays l'explication de cette antipathie; le germe en existe dans l'air qu'il respire, dans l'atmosphère qui l'entoure; et

sans doute aussi dans les desseins cachés de la Providence sur les sociétés humaines. Cette antipathie est un fait contre lequel il n'y a pas plus à discuter que contre l'attraction, la gravitation et toutes les lois d'après lesquelles cet univers vit et se meut.

Ce fut devant ce sentiment universel que recula Louis XVIII quand il se détermina à une éclatante scission avec l'opinion de droite. Mais c'est ici que va se révéler la position déplorable d'une dynastie vouée à l'exil comme la famille de Laïus au crime. La maison de Bourbon, par cela seul qu'elle était le plus glorieux débris du passé, avait, avec les hommes et les dogmes de la droite, des liens qu'elle ne pouvait rompre sans s'abjurer elle-même; et l'on verra que les sacrifices exigés par la portion, même la plus modérée de l'opinion libérale, dépassaient la mesure des concessions autorisées par sa propre dignité et par le soin de sa conservation.

En se séparant de la droite, trois nuances d'opinion se présentaient, avec lesquelles le gouvernement royal allait se trouver en contact: l'opinion centre droit, l'opinion centre

gauche, et l'opinion de gauche pure ou révolutionnaire.

Le centre droit se composait, dans les chambres comme dans le pays, d'un certain nombre d'hommes d'élite, professant la religion politique de la droite, comme elle attachés par les engagemens de leur vie ou par leur position sociale au principe représenté par la maison de Bourbon. Mais ces hommes reculaient devant les conséquences de leur principe; ils connaissaient assez leur temps pour être convaincus de l'impossibilité de lui donner les développemens vivement réclamés par la droite. Gens d'expérience et de modération, citoyens pour la plupart d'une haute probité politique, ils étaient les seuls négociateurs possibles d'une transaction entre le dogme héréditaire de la dynastie et l'instinct des générations nouvelles. Ils auraient pu retarder la catastrophe, mais sans pouvoir l'empêcher. Ils étaient trop peu nombreux dans la nation, trop isolés au sein de leur propre parti, pour n'être pas bien vite débordés par le centre gauche. Or, celui-ci eût bientôt touché aux questions dogmatiques que le centre droit aurait voulu garder inviolables.

De là une scission sensible sous M. Decazes, plus prononcée encore sous M. de Martignac, et qui fût devenue bien autrement énergique aux sessions suivantes si le gouvernement des centres s'était maintenu.

L'opinion du centre gauche tenait à la gauche, comme celle du centre droit tenait à la droite. Ses sympathies, ses affections et ses complaisances étaient pour la révolution. Le centre gauche eût aimé à grouper ses utopies monarchiques autour du drapeau tricolore, comme le centre droit protégeait ses utopies constitutionnelles par la présence du drapeau blanc. Le centre gauche acceptait les Bourbons aussi franchement que le centre droit acceptait la charte; mais il entendait en cela faire une concession que le gouvernement royal devait lui payer en institutions favorables à l'influence prépondérante de la classe moyenne et de l'industrie*; sinon, non*, telle fut toujours son arrière-pensée. Les Bourbons étaient pour lui des étrangers avec lesquels la France avait traité dans des conjonctures difficiles. Il acceptait la légitimité comme garantie d'ordre assise sur un traité synallagmatique, mais point comme

un dogme métaphysique inviolable et touchant à l'essence même de la société. Il aurait aimé à la voir écrite au Bulletin des lois, afin qu'elle fût obligatoire au même titre que le Code civil. Quand il s'agissait de questions d'ordre, d'administration et de finances, rien n'était plus facile qu'une alliance entre les opinions centre gauche et les opinions centre droit; mais si des questions dogmatiques venaient toucher à ces intérêts positifs, si la droite monarchique et la gauche révolutionnaire intervenaient avec leur culte, leurs emblèmes et leurs passions vivaces, le centre droit se rapprochait de la droite, le centre gauche se liait à la gauche, comme par une commotion électrique. Chacun remontait à son principe : de petites masses flottantes restaient seules incertaines, et l'épithète de *défectionnaires* punissait des hommes, souvent très honorables, d'avoir manqué du courage de leur opinion.

Le pouvoir royal, appuyé sur le centre droit, était donc forcément amené, ainsi que l'expérience l'a montré, à élargir sa base par une alliance avec le centre gauche, et *les affinités électives* de cette portion nombreuse de la na-

tion poussaient le pouvoir dans les bras de la gauche et presque sur les piques des faubouriens. Prédestination terrible, contre laquelle la Restauration se débattit sans pouvoir sortir du cercle fatal.

Ce n'est pas seulement, en effet, dans l'enivrement du combat et du milieu de barricades sanglantes que le génie révolutionnaire est parvenu à s'assurer la victoire par l'exil de trois générations de rois. Il y a eu autre chose qu'un coup de main dans cet acte de colère. La proscription du principe de la légitimité était l'idée fixe des hommes qui ont exercé une influence prépondérante sur le mouvement politique des classes moyennes depuis 1815. Ces hommes, dont le front est marqué du sceau mystérieux que l'épouvante des peuples voyait briller sur celui des destructeurs des sociétés antiques, ont constamment triomphé pendant quinze ans, gagnant chaque jour quelque peu de terrain, et faisant sortir leur victoire des circonstances même qui semblaient destinées à les écraser. Il n'y a pas un acte du gouvernement royal, pas une démarche, même honorable, de l'opposition, dont ils n'aient tiré parti dans un but

de renversement. Dans la plupart des circonstances graves, dans ses collisions avec le ministère et dans les luttes électorales, l'opinion constitutionnelle de gauche, expression des intérêts bourgeois et industriels ou des idées doctrinaires, a cédé, sans pouvoir s'en rendre compte, à l'ascendant ou à l'astuce révolutionnaire. Il est nécessaire que des faits nombreux et concluans ne laissent aucun doute sur ce point, car là est l'excuse de la dynastie pour les fautes qu'on lui reproche, là est la triste démonstration de son impuissance et de nos irrésistibles destinées. Un coup d'œil sur les débats législatifs et l'histoire parlementaire de la Restauration ôtera à cette assertion le caractère paradoxal qu'on peut lui trouver.

Le parti révolutionnaire se trouva formé, après les Cent-jours, de cette lie de la population toujours prête à fermenter. Des vétérans de la République s'efforcèrent de rallier ces masses indisciplinées au symbole de 92. L'armée licenciée fournit à ce parti des adjonctions nombreuses et importantes. Une foule de jeunes hommes sans avenir, dépensant en des rêves brulans une énergie d'ame dont ils n'avaient

plus que faire, vinrent unir leurs souvenirs de conquêtes, leurs désespoirs d'ambition déçue aux théories libérales, qui reprirent alors pour étendard M. de Lafayette, drapeau sorti après vingt ans du garde-meuble révolutionnaire.

Par l'effet de cette secrète sympathie entre le bonapartisme et le libéralisme, au principe de laquelle nous sommes déjà remontés, les deux branches séparées de la même famille, les niveleurs à coups de sabre et les niveleurs à coups d'idées eurent bientôt formé une ligue redoutable, et le champ d'asile du Texas vit flotter en un même faisceau les bannières impériales et républicaines.

S'il était une classe qui dût se montrer hostile à cette ligue du bonapartisme et du jacobinisme, c'était bien certainement la classe moyenne, dont les intérêts avaient été si cruellement compromis par la tentative désastreuse des Cent-jours. Deux milliards à payer à l'Europe, le fardeau d'une occupation militaire indéfinie, le prestige de notre gloire aboli, une victoire remportée par les hommes de la droite qui donnait à la Restauration un caractère tout différent de celui qu'elle avait d'abord reçu des

événemens, les prétentions nobiliaires exaltées, les réactions rendues légitimes, tels étaient les maux dont la conspiration des Cent-jours avait affligé la liberté, l'honneur et la prospérité de la France. Ce sont pourtant ces hommes dont les implacables haines ont attiré de telles calamités sur les classes moyennes et industrielles qui vont en devenir les meneurs et les chefs. Ils vont conduire les élections, rédiger les journaux de la bourgeoisie, penser, parler et agir pour elle. Pendant quinze ans elle se laissera diriger par leurs inspirations; elle suivra, confiante et aveugle, la pente qui conduit à cet abîme des révolutions qu'elle croit fermé. Toute fière de sa prospérité renaissante, toute enorgueillie de son importance, vous allez la voir mettre ses richesses, ses paroles, ses votes et ses bonnes intentions au service de la mystérieuse puissance qui la domine, et avec laquelle elle aura en d'autres temps de si rudes combats à rendre, de si terribles comptes à régler.

Si la classe moyenne eût été livrée à elle-même, si elle ne s'était pas trouvée constamment placée en face du principe et des hommes de droite, elle eût volontiers circonscrit

ses espérances et ses vœux dans le cercle littéral de la charte de 1814. Un développement graduel des principes de cette charte qui permît à l'aristocratie personnelle et financière d'effacer dans l'état l'ancienne aristocratie nobiliaire, tel était le point vers lequel elle gravitait quand elle était livrée à ses propres impulsions.

Dans l'impossibilité de faire désormais prévaloir ou même de concevoir une autre combinaison dynastique, contraire aux engagemens pris par l'Europe, elle acceptait les Bourbons, non point avec amour, mais sans cette répugnance qu'on lui a imputée avec aussi peu de vérité que de convenance : elle ne répugnait pas à leur voir déployer un faste royal qu'elle alimentait par son industrie, mais dont elle eût voulu que l'éclat rejaillît en partie sur elle. Livrée à elle-même, l'opinion bourgeoise constitutionnelle aurait visé au ministère pour ses principaux organes, aux places pour sa jeunesse; elle aurait essayé d'établir un système pacifique au dehors, industriel au dedans, système conçu par Casimir Périer, et qu'aurait réalisé, dans de plus faciles conditions, M. de Villèle, si ses conceptions personnelles n'avaient été paraly-

sées par les impérieuses exigences de l'opinion de droite, exigences qui provoquèrent dans la classe moyenne une réaction irrésistible vers les doctrines de gauche.

A cela se réduisaient les vœux intimes de cette classe nombreuse; c'était dans ce cercle étroit et quelque peu égoïste qu'ils se circonscrivirent depuis l'ordonnance du 5 septembre jusqu'en 1822, époque de la rentrée de la droite aux affaires; c'était à cela qu'ils se bornaient au fond, sous l'administration qui succéda à celle de M. de Villèle comme sous le ministère de M. Decazes. Au génie des écrivains près, *la Minerve* en 1818 ne tenait pas un autre langage que *la Revue Française* dix ans plus tard[1]. Sous

(1) Sous M. Decazes, pas plus que sous M. de Martignac, les organes véritablement importans de la presse libérale n'avouaient et ne nourrissaient aucune pensée de renversement de la dynastie. Mais, par suite de la secrète sympathie que nous cherchons à expliquer, ils prenaient sous leur égide tous ceux que leur entraînement révolutionnaire compromettait en France ou à l'étranger. La presse quotidienne était soumise d'ailleurs à une censure préalable qui en rendait les écarts difficiles; et pour trouver dans les recueils semi-pé-

M. Decazes, comme sous M. de Martignac, les désirs personnels des hommes de la gauche constitutionnelle n'excédaient pas les bornes d'une légalité même étroite, d'une constitutionnalité même mesquine. A cet égard, il y a de l'injustice à leur reprocher aujourd'hui l'abandon de principes libéraux qu'ils ne professèrent jamais du fond du cœur. Cette injustice pourtant est jusqu'à un certain point légitime; car si les vœux de la gauche parlementaire ont peu varié, il est

riodiques des traces patentes de la conspiration obscurément tramée dans quelques sociétés secrètes, il faut avoir la patience d'explorer des recueils oubliés tels que la *Bibliothèque historique*, *l'Homme gris*, *le Libéral*, rédigé par Cugnet de Montarlot, etc. *Le Censeur*, et surtout *la Minerve*, dirigés par des écrivains presque tous aujourd'hui au pouvoir, se bornaient à exprimer des vœux constitutionnels et à exploiter les antipathies plébéiennes contre la noblesse et le clergé. Ces recueils s'adressaient aux intérêts pacifiques de la bourgeoisie électorale; mais ils mêlaient à une polémique qui ne touchait guère en général aux questions de principes et qui respectait toutes les convenances monarchiques cet alliage révolutionnaire dont, durant toute la Restauration, les nuances même les plus modérées de la gauche constitutionnelle ne purent jamais se défendre.

certain que son langage a fort changé; voici pourquoi.

Derrière ces vœux de paix publique et de légalité constitutionnelle, derrière ces espérances de légitime et naturelle ambition, on entrevoyait constamment des vues d'opposition pour ainsi dire inconciliables avec le but que la bourgeoisie se proposait d'atteindre et de respecter. Dans ses méfiances perpétuelles contre la droite, le centre gauche lui-même donnait la main à des projets, à des exigences de nature à créer au pouvoir d'inextricables embarras, à comprometre les ministres avec la famille royale, et la personne du roi elle-même avec des hommes que toutes les convenances lui faisaient un devoir de ménager. Derrière de sincères protestations d'attachement à la charte et à la dynastie se laissaient apercevoir d'inexplicables complaisances pour les fauteurs de tous les désordres, des ménagemens perpétuels pour tous les écarts de la presse révolutionnaire, de l'indulgence et comme une quasi-sympathie pour les tentatives les plus coupables de la gauche, tandis que les essais même les plus impuissans de la droite éveillaient une colère qui

allait presque jusqu'à la rage. L'opposition régulière n'osait pas désavouer énergiquement l'opposition des émeutes et des *ventes*, crainte d'en avoir besoin, comme si le premier devoir d'un parti prévoyant n'était pas de repousser des auxiliaires avec lesquels il faudra combattre après la victoire. Agir de compte à demi avec des gens qu'on mésestime et qu'on redoute est la plus impolitique et la moins morale des tentatives. Voyons jusqu'où elle a conduit la gauche constitutionnelle.

La chambre de 1815 dissoute, MM. de Richelieu, Lainé et Decazes comprirent que, ce point d'appui enlevé à la dynastie, il fallait se hâter de lui en créer un autre. Ils crurent qu'il ne serait pas impossible de réconcilier les classes moyennes avec ce droit de naissance qui depuis 1815 était malheureusement devenu plus que jamais le titre officiel de la royauté des Bourbons. Cette tentative échoua, non contre les vœux de la bourgeoisie, mais contre ses préventions. Louis XVIII s'y associa sans réserve, faisant aux idées de son siècle le sacrifice des habitudes et des affections de toute sa vie. La loi du 5 février 1817, qui conférait le droit

électoral à tout citoyen payant 300 francs de contribution, et qui, supprimant toutes les circonscriptions locales, réunissait les électeurs en un seul collége par département, fut sans contredit le plus éclatant témoignage de confiance qui ait jamais été donné par un souverain à son peuple. Il n'y avait là aucune arrière-pensée, aucune influence administrative, aucun moyen d'éluder l'effet de la grande mesure par laquelle la royauté, désertant sa cour, venait, la charte à la main, se confier à la majorité nationale. Cette loi appelait à la vie politique 80,000 électeurs; c'étaient des chefs de famille, moyens propriétaires et industriels. Avec les électeurs à trois cents francs disparaissaient en même temps et l'influence de la grande propriété et la turbulence de la démocratie. Si cette classe d'hommes avait en général peu de vues politiques, il semblait naturel de penser, tout au moins, qu'elle en avait assez pour comprendre ce que réclamaient d'elle ses intérêts matériels et le développement de cette prospérité sur laquelle elle concentrait toutes ses pensées.

La bourgeoisie triomphait: ministères, places, faveurs, tout était devenu ou allait devenir

son partage. Elle pouvait savourer tous ces biens dans un prochain avenir et jouir dès ce moment du plus doux de tous, du bonheur de voir ses adversaires humiliés. Ce contrat électoral était destiné à devenir la base d'un système de modération et de constitutionnalité rigide, alors hautement professé par le roi et par ses ministres. Déjà Gouvion-Saint-Cyr préparait sa loi de recrutement qui annulait dans l'armée la prépondérance aristocratique au point de compromettre la plénitude de l'autorité constitutionnelle du monarque. Les rangs de la magistrature, de l'administration et de toutes les carrières privilégiées s'ouvraient devant les ambitions plébéiennes. Les finances étaient exclusivement dirigées dans le sens des intérêts industriels : des fortunes colossales s'élevaient par la négociation de nos emprunts et la hausse de notre crédit public. Toutes les mesures exceptionnelles allaient cesser, ou si des rigueurs s'exerçaient encore, c'était contre les triomphateurs humiliés de 1815. Les foudres du parquet frappaient des hommes étonnés d'avoir à se défendre contre des réquisitoires monarchiques. On poursuivait la cocarde verte avec plus d'énergie que

la cocarde tricolore, et les conspirateurs du *bord de l'eau* payaient pour ceux de l'*épingle noire*. Les victimes de nos troubles politiques, quels que fussent les souvenirs qui s'attachaient à leur vie, trouvaient l'ame du petit-fils d'Henri IV accessible à la clémence. Les entraves temporairement imposées à la liberté individuelle et à la liberté de la presse devaient, dans la pensée du ministère, faire place à un plus vaste développement de garanties constitutionnelles. L'on préparait une organisation plus libérale de la garde nationale; les chambres étaient saisies d'un projet de loi sur la responsabilité ministérielle; les droits des donataires de l'Empire étaient garantis ; la France rendait ses vainqueurs tributaires de ses arts et de ses plaisirs : l'ordre succédait à l'anarchie, et le génie de la France se dégageait du crêpe funèbre dont Waterloo avait enveloppé sa gloire; le chef du ministère avait l'insigne honneur d'attacher son nom à la libération du territoire, et la France, entrant à Aix-la-Chapelle dans l'alliance des grandes puissances, retrouvait son rang et un avenir digne d'elle.

Louis XVIII, dont l'amitié lisait la douleur et l'inquiétude au front d'un frère et d'une nièce

bien-aimée, et qui se voyait entouré dans sa cour d'une froideur et d'un silence qui, s'il n'est une leçon comme le silence du peuple, est du moins une rude épreuve pour les rois, Louis XVIII pouvait se dire à juste titre que jamais monarque n'avait acheté la confiance nationale à pareil prix; Louis XVI seul avait autant fait pour la France. Fallait-il s'arrêter à ce souvenir, et l'image d'un échafaud devait-elle arrêter l'élan d'un prince vers ses sujets, d'un père vers ses enfans?

L'auteur de la charte ne le crut pas. Ses ministres repoussaient avec indignation les paroles de Cassandre que la droite jetait avec effroi jusqu'au pied du trône. « Si la France, disaient-ils dans cette grave et solennelle discussion, abusait d'une loi électorale qui consacre aussi loyalement l'alliance de la royauté et des classes moyennes; si, conduite au port par une main bienfaisante, elle s'en éloignait volontairement pour affronter de nouveaux orages, un pareil peuple serait ingouvernable; ce serait pour en désespérer. »

MM. de Richelieu, Lainé, de Serres, Camille Jordan, Royer-Collard, de Broglie, Pasquier,

les plus grands talens et les plus irréprochables consciences politiques croyaient pouvoir accepter, au nom du pays, ce gage d'alliance, cette arche sainte, que dans leur confiance ils appelaient déjà le palladium de la monarchie constitutionnelle. Tous disaient anathème à la France si elle le brisait jamais.

Le vent n'emporta pas ces paroles; elles restèrent comme un menaçant oracle, et bientôt l'expérience fut consommée. Ce fut alors qu'on put trembler en se rappelant qu'il avait été dit: Si la France abuse d'un tel bienfait, c'est pour en désespérer!

La royauté se fut à peine jetée dans les bras de la classe moyenne qu'elle en reçut les plus sanglans outrages. Trois renouvellemens par cinquième menacèrent de repeupler bientôt les bancs d'une nouvelle Convention; les principaux choix, depuis Manuel jusqu'à Grégoire, devinrent des insultes personnelles et comme une menace permanente à la dynastie. Les hommes des Cent-jours, auxquels les intérêts bourgeois devaient si peu, furent envoyés en masse pour traiter des affaires du pays avec une royauté qu'ils avaient aveuglément proscrite, à laquelle

ils avaient préféré un sang étranger, fût-ce celui des vainqueurs de la France. Pendant que, déposant de fatales traditions, la royauté se faisait toute à tous, les bannières tricolores se relevaient contre elle, et en face d'un tel mouvement sa généreuse confiance prenait quelque chose des dehors de la lâcheté. Des étincelles parties de Paris mettaient en feu l'Europe, et à ces menaçantes clartés les diadèmes de tous les rois pâlissaient comme des astres qui tombent. L'année 1820 se leva enflammée et sanglante; le duc de Berry mêla son noble sang à celui de tant de martyrs, et le coup de poignard de Louvel parut un instant annoncer la chute de toutes les sociétés européennes.

En France, la révolution était imminente, la royauté n'avait plus d'avenir, et pourtant elle n'avait pas alors promulgué d'ordonnances, elle n'avait violé aucune de ses promesses, elle s'était montrée confiante peut-être jusqu'à la témérité. Ces quatre-vingt mille électeurs voulaient-ils tout ce qu'ils faisaient, aspiraient-ils à révolutionner la France, et par la France le monde? point. Ils n'avaient pas alors plus qu'aujourd'hui l'amour de la propagande, ils redoutaient la

guerre et ses chances incertaines; ils comprenaient tous les dangers d'un bouleversement intérieur opéré par la secte qui se délectait dans cette espérance. Ils tenaient à la charte; leurs orateurs l'affirmaient, leurs journaux le répétaient, et la France ne croyait point qu'on jouât la comédie devant elle. Bon nombre de ces électeurs se fussent indignés de recevoir dans leur vie privée des affronts semblables à ceux que leurs votes infligeaient à la royauté; il en est qui eussent demandé à changer de nom si un des leurs avait eu le malheur de verser le sang de l'innocence, à l'exemple du candidat dont le choix leur était despotiquement imposé. Pourtant à ce despotisme nul ne se soustrayait. On s'associait à ces outrages, compromettant ainsi gratuitement et la sécurité du présent et les avantages plus grands de l'avenir. Electeurs, députés, journalistes, tous acceptaient des directions visiblement contraires aux intérêts qu'ils avaient mission de représenter, ou luttaient sans énergie et sans ensemble contre des exigences impérieuses. Le génie de la destruction, organisé en comités et en sociétés secrètes, planait au-dessus de la France incertaine: il

ne se montrait que rarement, il est vrai, avec son poignard et son costume débraillé; il eût fait reculer les consciences honnêtes, les imaginations faibles et les intérêts de comptoir; mais il pensait, et sa pensée était une puissance; il parlait, et sa parole exerçait alors sur la majorité nationale je ne sais quel charme de fascination, quelle domination de basilic.

En vain M. Guizot, emporté par l'entraînement universel, sur lequel sa haute raison ne l'empêchait pas de concevoir les plus étranges illusions, tentait-il d'expliquer les élections de 1819 par de prétendus griefs contre le ministère. En vain écrivait-il, en 1820, ces paroles, que dément sa sagacité habituelle :

«Les élections de 1819 disaient hautement «que certains intérêts généraux étaient en «souffrance; qu'il était urgent de dissiper leurs «inquiétudes et de concilier leur force au pou-«voir. Il était clair que ce qu'on avait voulu «depuis cinq ans, ce qu'on avait cherché à «travers tant d'oscillations, la sécurité des in-«térêts nouveaux, n'était pas obtenu [1]..»

(1) *Du gouvernement de la France et du ministère actuel*, 1820.

Comment s'abuser à ce point, comment écrire un livre pour prouver que quelques projets de lois de plus, quelques complaisances de cour de moins, auraient changé la face du pays, et rassis sur ses bases l'ordre social croulant de toutes parts en France et en Europe?

Aujourd'hui que l'expérience a avancé tant de questions et qu'assis au pouvoir M. Guizot et ses amis politiques ne jugent plus la France avec la confiante assurance que donne une ambition non encore satisfaite, aujourd'hui qu'ils ont à résister à cette vaniteuse jalousie qu'ils connurent aussi en d'autres temps, on peut croire qu'en se reportant à cette époque, ils éprouvent quelques regrets, peut-être quelques remords de n'avoir pas alors acheté, au prix de concessions sans importance, un triomphe à coup sûr plus pacifique et peut-être plus durable.

Après deux années de dangereuses expériences, aucune illusion ne fut plus possible sur l'avenir qui menaçait la France. La chambre des pairs poussa un premier cri d'alarme au commencement de 1819; et M. Barthélemy fut choisi pour exprimer, au nom de ses

collègues, dont un grand nombre avait coopéré à la législation électorale de 1817, cette douloureuse conviction que les destinées de la dynastie et de la charte étaient compromises entre les mains de la classe moyenne. Le ministère essaya de lutter quelques momens encore contre cette triste évidence; mais déjà il défendait sans chaleur le terrain où il s'était placé après sa séparation d'avec les principes et les hommes de la droite. En quelques mois les événemens marchèrent si vite qu'il ne resta plus aux consciences les plus récalcitrantes la ressource de douter encore. Les ministres, qui en 1819 repoussaient comme inutile et dangereuse la proposition de modifier la loi des élections, étaient réduits en 1820 à venir en solliciter à deux genoux l'application, comme pouvant seule conjurer les dangers qui emportaient la monarchie constitutionnelle sur la pente rapide où elle était entraînée.

Quelques boules vinrent en aide au ministère, et l'adoption de l'amendement qui, brisant l'unité électorale, créait pour la grande propriété les colléges de département, fut le premier acte de retour vers les doctrines et

les hommes dont on s'était séparé depuis quatre ans. En 1816 on avait acquis la conviction que les doctrines, les hommes et les espérances de la droite rencontraient dans la nation d'indomptables résistances; en 1820 on apprit qu'il n'y avait pas plus d'espoir à fonder sur un autre terrain, et que les intérêts de la classe moyenne, au milieu desquels la royauté avait jeté son ancre de miséricorde, étaient trop impressionnables et trop mobiles pour résister en même temps aux impulsions qui soufflaient de la gauche et aux préventions qui leur venaient de la droite.

Ainsi était ballottée cette malheureuse Restauration d'espérance en espérance; ainsi était-elle poussée d'une impossibilité vers une autre, comme un navire en détresse. Partout des écueils, le port nulle part; triste condition d'un pouvoir qui ne sait où se prendre, d'un siècle qui ne sait où s'arrêter, et qui semble condamné, comme le Juif de la légende sacrée, à marcher toujours devant lui!

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VI.

Continuation du même sujet.

On vient de voir la bourgeoisie abdiquer devant la force révolutionnaire au préjudice de ses intérêts évidens. On va la retrouver soumise sous M. de Villèle au joug qu'elle porta docilement sous M. Decazes, et suivant, non plus caressée par le pouvoir, mais rejetée tout entière dans les rangs de l'opposition, les directions qu'une puissance inconnue lui impose. On montrera la politique de tribune dirigée par une politique occulte, et ceux qui ne conspi-

raient pas agens et victimes des conspirateurs.

Pendant cette lutte de six années contre la droite, qui reprit au 8 août 1829 pour ne finir qu'au 7 août 1830 avec le principe fondamental de l'antique société française, il n'est pas une démarche de la bourgeoisie, pas un acte de ses mandataires, pas une parole de ses organes qui n'ait dépassé le but que les intérêts spéciaux de la classe moyenne lui prescrivaient de respecter.

Les changemens introduits dans la constitution électorale, le privilége du double vote, les mesures temporaires contre la liberté individuelle et contre la presse, que de récens attentats avaient rendues nécessaires, devinrent le texte des plus violentes accusations contre le second ministère de M. de Richelieu. Cette administration, la plus honorable peut-être, et sans aucun doute la plus habile qu'ait eue la France, ne faisait pourtant sa retraite vers la droite qu'à la dernière extrémité, et par suite du refus de concours que lui faisait alors la plus grande partie du centre gauche.

Le côté droit avait au sein de la chambre élective des forces encore imposantes, des

noms dont l'autorité n'avait pas encore succombé sous les épreuves du pouvoir. La chambre des pairs se serrait au pied du trône qui la protégeait de son ombre, comme en 1815 elle tendait à se grouper autour de la charte, où son seul titre était écrit. Que devaient faire le centre gauche, le parti doctrinaire et toute l'opinion constitutionnelle, s'ils avaient suivi leurs inspirations intimes et n'avaient pas été dominés par un ascendant étranger à leurs intérêts politiques et personnels ? S'il s'agissait d'hommes privés, et que le cœur dans les luttes de parti conservât le sentiment de quelques devoirs, je parlerais de reconnaissance, je dirais les angoisses d'un monarque que sa noble confiance avait conduit au bord de l'abîme, et qui répugnait à chercher un appui dans les rangs d'hommes dont il avait déclaré les principes inapplicables à l'organisation de la France moderne, et dont il s'était séparé au prix du repos de sa vie. Mais en laissant de côté des considérations que le cynisme de notre âge ne permet même plus d'invoquer, le plus simple bon sens ne prescrivait-il pas à tout ce qui, dans les chambres et dans le pays, n'avait pas juré

de renverser à tout prix la royauté légitime, à tout ce qui aspirait au pacifique développement des principes de la charte, de prêter, en cet instant décisif, main-forte au ministère, de lui accorder des lois reconnues nécessaires et d'écarter à tout prix du pouvoir leurs adversaires de la droite? N'était-il pas évident que contre ces derniers s'engagerait promptement une lutte bien autrement acharnée, un combat à outrance dans lequel la question dynastique ne pouvait manquer de se trouver compromise?

On n'eut pas ces appréhensions, ou, si on les conçut, on fut assez faible pour ne point reculer devant elles. L'amour-propre l'emporta sur l'amour du pays; l'esprit révolutionnaire saisit avec ardeur cette occasion de changer le caractère de la lutte et d'animer la nation par la présence au pouvoir des hommes de l'ancien régime, espérant la faire verser avec d'autant plus de force vers le principe de gauche que le principe de droite serait plus hautement proclamé. Les habiles du parti, si le jacobinisme forme un parti, s'il n'est pas plutôt un mystérieux élément, une sorte de gaz délétère, ne se dissimulèrent probablement pas que la

droite allait avoir un règne au moins temporaire; mais patiens parce qu'ils ont foi en la puissance de leur terrible dissolvant, ils comprirent que ce qu'il y avait de plus heureux pour la révolution c'était que la contre-révolution prît position en face d'elle, et que leur victoire ne serait plus douteuse du jour où le pouvoir dominé par une faction s'associerait à la hiérarchie et aux principes du passé. Je ne connais pas dans l'histoire parlementaire de plus audacieuse démarche que celle de l'extrême gauche en 1821, quand, dans la mémorable discussion de l'adresse, elle poussa la droite au pouvoir avec l'espérance d'en avoir bientôt bon marché. Rien ne prouve mieux sa confiance en sa force et sa domination sur des masses inertes, qui sacrifièrent des chances assurées d'avenir au succès d'une telle manœuvre.

Cette adresse, déloyale en ce qu'elle n'avouait pas son but et qu'elle insultait à mots couverts, était indigne du caractère français. Elle eût dû répugner et aux gentilshommes de l'émigration et aux vieux soldats de l'Empire. Elle restera comme un triste monument de l'injustice et de l'immoralité des partis. La droite la

rédigea pour s'ouvrir les avenues d'un pouvoir dont ses chefs étaient affamés parce qu'ils n'en avaient pas encore épuisé la coupe amère ; l'extrême gauche la vota par le plus hardi des calculs ; presque toute la gauche constitutionnelle s'y associa [1], constatant ainsi cette impuissance d'être quelque chose par elle-même, et de défendre, fût-ce sa propre vie, contre le commandement qui lui prescrirait le suicide.

On put croire pendant deux ans que son impatience avait trompé le parti révolutionnaire. La voie du pouvoir une fois frayée aux hommes de la droite, ils la parcoururent en triomphateurs. La révolution tombait en Europe devant les décisions de Troppau, de Carlsbad, de Laybach et de Vérone; la royauté retrouvait une armée ; elle osait tirer le canon dans une guerre de principes, et le drapeau blanc, porté par des vétérans d'Austerlitz, insultait aux trois couleurs, dont le prestige s'essayait en vain contre lui. Une tige nouvelle recouvrait la blessure que le poignard de Louvel avait fait

(1) Au centre gauche, quatre députés seulement se levèrent contre l'adresse. *Annuaire*, session de 1821.

à l'arbre des lis; l'immortalité semblait s'être échappée du sein de la mort; un enfant, né du dernier soupir de son père, était venu tromper de féroces espérances, et sa naissance paraissait garantir l'avenir en même temps que les victoires d'Espagne garantissaient le présent.

L'administration reprit du ressort, et les partis abdiquèrent un instant devant la grandeur des événemens. Les partis, chez nous, sont comme nos armées, terribles dans l'attaque, incapables de supporter une défaite sans la changer en déroute, sauf à reprendre bientôt cœur avec la fortune. De cet acte instantané de foi pour les uns, de découragement pour les autres, sortirent les élections de 1824.

Jamais pouvoir ne fut servi par un tel concours de circonstances; jamais vent arrière ne poussa si rapidement un vaisseau. Et pourtant vous savez si ceux qui avaient conduit là les hommes de la droite restèrent long-temps sous le coup d'une défaite que leur audacieuse habileté avait préparée.

De l'entrée de M. de Villèle aux affaires et de la guerre d'Espagne, reportez-vous aux années 1826 et 1827 : voyez le parti royaliste

brisé en mille coteries, ses notabilités proscrites, ses plus beaux talens passés à l'opposition ; souvenez-vous de M. de Châteaubriand ébranlant de son ceste l'édifice où l'on n'a pas su trouver une place pour son génie, pas même un prytanée pour ses grands services et sa glorieuse pauvreté. Avec M. de Châteaubriand, toute la jeune France littéraire passe sous d'autres drapeaux; Victor Hugo cherche pour sa muse, née Vendéenne, de nouvelles inspirations au pied de la colonne et sous le cyprès de Sainte-Hélène. Avec l'abbé de la Mennais, l'unité compacte du clergé se brise, un plus vaste horizon se déroule, de nouvelles espérances se font jour; c'est que l'abbé de la Mennais a désespéré de la monarchie, c'est que son œil d'aigle a mesuré l'abîme, et qu'on le voit, emportant ses dieux loin de Troie qui fume, demander à la liberté ce que des pouvoirs décrépits sont désormais impuissans à donner. Reportez-vous à cet immense mouvement des esprits, à cet universel travail des intelligences se débattant contre de petites manœuvres et des essais aussi frivoles que malencontreux. Ne vous ressouvenez-vous pas de cette oppo-

sition qui allait à l'injustice, à la folie, à la rage, qui ressuscitait des fantômes et les grossissait à plaisir, imprimant à d'inoffensifs pygmées je ne sais quelles formes gigantesques, substituant à des réalités, innocentes à force de nullité, des souvenirs propres à alimenter la frénésie quotidienne de tout un peuple, à grossir ce torrent de haines implacables, d'antipathies vagues et profondes qui, à la première manifestation légale de l'opinion, allaient ébranler la monarchie pour arracher jusqu'à la dernière racine de tant de projets rêvés dans un esprit étroit d'imitation, sans intelligence du passé ni de l'avenir?

Jamais ministère n'avait disposé de plus de ressources que celui de M. de Villèle en arrivant aux affaires : le roi lui était livré, les sentimens de son successeur lui étaient plus favorables encore ; la cour applaudissait au nouveau système, l'opposition dans les deux chambres était imperceptible; l'armée venait de contracter alliance avec la dynastie sur l'autel de la victoire ; la France avait les plus belles finances et le crédit le mieux établi de l'Europe. Il faudrait remonter jusqu'au consulat et à la

bataille de Marengo pour trouver une situation politique analogue.

Mais ne voyez-vous pas de jour en jour toutes ces positions perdues, tous ces avantages rendus inutiles, tous ces talens de la droite s'abîmant dans des rivalités sans honneur, dans une vaine et misérable stratégie parlementaire? ne voyez-vous pas l'église compromise par une protection maladroite et inefficace, et la presse, rendue à la liberté dans un jour d'espérance, exploitant bientôt après ces inquiétudes, ce malaise, cette désaffection progressive? Observez comme tous les corps constitués, les cours, les tribunaux, les académies, les sociétés savantes se détachent successivement du pouvoir; écoutez la conversation des salons, les applaudissemens et les sifflets des parterres, entendez chanter en chœur dans les carrefours les hymnes de Béranger, voyez se glisser des boudoirs aux chaumières les philippiques de M. de Châteaubriand, les dénonciations de M. de Montlosier et les pamphlets de Paul-Louis Courrier; suivez ce mouvement de la jeune société aspirant par tous ses pores l'idée vague d'un meilleur avenir, mêlant des préoccupations de jé-

sultes et de servitudes claustrales aux rêves d'une perfectibilité indéfinie ; voyez-la s'agitant sur l'édredon de la prospérité publique, comme un malade pris de la fièvre ; observez en même temps le mouvement réactionnaire de la droite que M. de Villèle contrarie, et qui le tyrannise en l'enlaçant dans un réseau dont il ne peut rompre les mailles ; contemplez cette opinion de 1815 usant son énergie, perdant sa virginité politique dans les antichambres et les bureaux ministériels ; observez-la chaque jour décimée par d'éclatantes défections, chaque jour resserrant ses rangs au point de ne plus ressembler qu'à une coterie, et réduite au jour de l'épreuve à en appeler au génie de M. de Polignac et aux théories de M. Cottu. Voilà jusqu'où tomba en deux années le parti des hommes de la France ancienne, en présence des intérêts nouveaux. Qu'on dise donc si ce fut tant mal jouer que de leur frayer les voies du pouvoir, et si la puissance désorganisatrice, dont la droite eut le tort et le malheur d'accepter l'alliance ne fut pas bien servie par son merveilleux instinct ?

Afin de tirer de ces grands événemens leurs

conséquences naturelles, il ne faut pas laisser à la droite la ressource de croire que ce furent les fautes de quelques hommes, la défection et les menées ambitieuses de quelques autres qui, en si peu de temps, firent descendre à ce point d'impopularité et d'impuissance le ministère de M. de Villèle.

Il y aurait dans cette assertion, d'abord erreur capitale sur les choses, puis injustice pour cet homme d'état qui, s'il n'avait rencontré sur sa route des obstacles de principes, des résistances morales insurmontables, serait inexcusable de n'avoir pas triomphé d'embarras méritant à peine le nom de difficultés.

Je fais trop de cas de ce ministre pour le croire parfaitement satisfait des apologies qu'une indiscrète amitié prodigue à son administration, et surtout de la manière dont on s'efforce d'expliquer les résistances qui l'ont brisée. Il est parfaitement ridicule de dire qu'un homme d'un véritable talent, arrivé aux affaires avec une majorité compacte et dévouée, avec une armée qui venait de vaincre, servi par un gouvernement légataire des capacités de tous les régimes, au sein de la prospérité et de la paix,

ait succombé devant la défection de M. Agier, les incohérentes boutades de M. de la Bourdonnaie, le mécontentement des rentiers, les timides velléités d'opposition de la chambre des pairs et quelques obscures résistances de cour. Eh! quel est donc le ministère qui n'ait pas à lutter contre des difficultés semblables, et d'ordinaire contre des résistances mille fois plus graves? L'indomptable génie de Richelieu, la savante persévérance de M. Pitt n'eussent point été nécessaires pour triompher de ces petites manœuvres; c'eût été un jeu pour Mazarin, et la tâche n'eût pas été au-dessus du savoir-faire de M. de Calonne. Or, je mets M. de Villèle bien au-dessus de M. de Calonne et très près de Mazarin. Croyons donc que ce ministre a de bien meilleures raisons à donner pour expliquer sa conduite et sa chute que les motifs si maladroitement allégués en son nom.

L'histoire, qui réserve une page honorable aux efforts et à la perspicacité de cet homme d'état, dira que sous son ministère pas plus qu'aux époques antérieures la Restauration ne put se dérober à cet antagonisme fatal qu'il ne lui était pas donné de concilier. Le propre du

parti royaliste est de n'avoir pas le sentiment de cet antagonisme : M. de Villèle l'avait, et c'est par-là qu'il est supérieur à tous ses amis, même à ceux dont l'esprit est plus cultivé que le sien.

M. de Villèle comprit que la nomination d'un ministère de pure droite, tel que celui dont il devenait le chef, allait provoquer du Rhin aux Pyrénées une indéfinissable émotion d'inquiétude et de susceptibilité, une prédisposition à s'alarmer de tout, à accuser les intentions même les plus droites, les vues même les plus innocentes. Il vit que la royauté était débordée par la classe moyenne, à laquelle appartiendrait infailliblement l'avenir, et que l'aristocratie réclamait des lois une existence qu'elle avait pour jamais perdue par les mœurs; il comprit que la principale importance sociale était passée à l'industrie, cette féodalité du XIXe siècle.

A l'avénement d'un ministère de droite, cette industrie s'était jetée tout entière dans les rangs de l'opposition. Le principe dont ce ministère était le représentant lui interdisait de l'avoir jamais pour principal point d'appui; c'était entre la classe moyenne et la droite une

question de sang, de caste, de souvenirs : il régnait entre ces deux élémens une sorte d'antipathie chimique ; ils étaient rebelles à toute combinaison. Mais il est des substances qui se mêlent sans pouvoir se combiner : le sable s'unit à l'eau sans que leurs molécules s'identifient jamais. De même M. de Villèle tenta de mêler les gens d'affaires aux gens de cour, de jeter dans une même direction les gros capitalistes de la Chaussée-d'Antin et les grands propriétaires du faubourg Saint-Germain. Il savait quels miracles d'égalité l'argent avait produits à la rue Quincampoix. *En révolution*, dit le cardinal de Retz, *le meilleur moyen de détourner les factions de leur but, c'est de livrer un objet plus proche à leur haine ou à leur convoitise.* Ainsi fit M. de Villèle en entreprenant d'enrichir tout le monqe, se flattant due la fortune ferait prendre patience à chacun.

Dans les intérêts de l'aristocratie il donna l'indemnité, conçut la conversion des rentes et fit porter en dégrèvement sur la contribution foncière l'augmentation progressive des impositions indirectes. Dans les intérêts du commerce et de l'industrie il reconnut Saint-Domingue malgré

la résistance de son parti, et cet acte devait dans sa pensée former la base d'un vaste système de relations avec les nouveaux états de l'Amérique du sud, système qui avorta par l'effet de sa position vis-à-vis de ses amis, de l'Espagne et de la Sainte-Alliance [1]. Ce fut dans le même esprit qu'il favorisa le mouvement ascendant de notre crédit, les tentatives de notre commerce extérieur, et les efforts même les plus exagérés de notre industrie manufacturière.

M. de Villèle sortit la France du provisoire financier, créa le conseil supérieur du commerce et des manufactures, dota le pays du plus

(1) Ce n'est que pour me conformer à l'usage que j'emploie ici et dans la suite de cet ouvrage le titre de *sainte-alliance*. L'acte bizarre souscrit par quelques souverains à l'instigation d'Alexandre ne donna lieu à aucune transaction officielle entre les cours. Toute la politique européenne, durant la Restauration, s'est basée sur l'alliance des cinq grandes puissances dont les fondemens furent jetés à Vienne et dont la France fit partie intégrante depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle. L'Angleterre n'avait pas souscrit la déclaration de la *sainte-alliance*, et l'on sait pourtant que le cabinet de Saint-James a paru dans toutes les transactions politiques de l'époque.

beau système de postes de l'Europe, imprima plus de promptitude et des formes plus régulières à la machine administrative et à la comptabilité. Durant sa longue administration, Paris devint le centre d'un vaste mouvement d'affaires, qui aurait amorti l'opposition si elle avait pu l'être. S'il transporta à la Bourse le siége du gouvernement, cela valait mieux encore que d'acculer la royauté au pavillon Marsan et le catholicisme à Montrouge. Il est des temps où il faut choisir entre le moindre des maux, le moins redoutable des dangers. Quand Law, pour conjurer l'opposition de l'Espagne, du clergé et d'une grande partie de la noblesse à la régence, offrit au duc d'Orléans de lui créer un point d'appui dans la finance, et de diriger vers les richesses du Missisipi l'essor d'imaginations enflammées et de rivalités implacables, il eut une pensée d'homme d'état dont l'immoralité est autant le fait de son siècle que le sien. Quand M. de Villèle jetait des gâteaux de miel au cerbère, et qu'au bruit des espèces sonnantes il tentait d'attirer à lui M. Laffitte et les banquiers, on lui rendra, je pense, la justice de croire qu'il avait surtout pour but de retarder le moment où deux

partis irréconciliables se diraient en face leur dernier mot.

Après le reproche de fomenter l'agiotage, on n'a pas épargné à cet homme politique celui d'avoir matérialisé le gouvernement en tendant outre mesure les ressorts administratifs et en faisant passer toutes les indépendances et toutes les capacités sous le niveau d'un ministérialisme sans génie et sans dignité.

Ce reproche tournerait à l'injustice comme le premier si l'on attribuait à l'homme ce qui fut la conséquence impérieuse de sa position et des mœurs de son temps. Cette société conduite par circulaires, où chaque homme ne pesait que par son vote, où une majorité dévouée recevait en places le prix de ses services, cette administration qui mettait l'intelligence en régie, qui traçait à chacun sa ligne, qui minait toutes les existences indépendantes, crainte d'avoir à se défendre contre elles, tout cela n'offrait sans doute rien qui se détachât avec éclat d'un fonds monotone. Mais il faut que les sociétés modernes sachent se résigner à vivre sans poésie, à moins de l'acheter cher. Combien la France a-t-elle payé la poésie des trois journées? Dans tous les

temps, combien n'a-t-il pas fallu de morts obscurs pour faire un héros, combien de serfs pour faire un chevalier, combien de malheurs publics pour enfanter un grand homme? Dans l'état actuel de la civilisation il est rarement donné aux hommes, même les plus distingués, d'exercer une action personnelle entraînante et de marquer leur passage en longs sillons de gloire.

C'est qu'on est moins puissant en ce temps-ci par soi-même que par certaines idées auxquelles on s'associe et qui marcheraient sans nous. De là un mouvement lent et continu, quoique peu sensible. Ainsi marcha la France sous l'administration de M. de Villèle, malgré des obstacles suscités par des passions inexorables comme par de niaises espérances. Ce ministère chemina six ans appuyé sur la légalité qu'il ne viola jamais, sur la publicité qu'il supporta long-temps d'assez bonne grace, sur une prospérité sans cesse croissante et sur un ordre intérieur rarement troublé; il vécut entre deux victoires remportées à Cadix et à Navarin. Ce sont là des souvenirs que nous ne devons pas perdre de vue en appréciant ses actes, alors même que nous aurons à les combattre

comme dangereux, à les signaler comme impossibles.

M. de Villèle eût voulu ne faire que de la politique expectante ; mais ce n'était pas là le compte de ses amis. Il fallait, s'écriait-on, profiter de la position inespérée que de miraculeuses circonstances avaient faite à la monarchie pour donner le coup de grace à la révolution : elle n'avait pas été vaincue aux colonnes d'Hercule pour être ménagée en France. Le sol de notre pays devait être purgé de tout ce qu'y avaient fait germer d'impur les passions révolutionnaires; il fallait mettre toutes les institutions civiles et militaires en harmonie avec le principe de la légitimité, refaire les mœurs par les lois, puisque les lois étaient encore plus mauvaises que les mœurs. Malheur à la dynastie, si elle laissait échapper l'occasion que le ciel lui envoyait si belle pour rendre au culte de nos pères son antique éclat et sa prépondérance nécessaire, pour restaurer la morale et le droit public d'un pays abandonné aux principes délétères proclamés depuis quarante ans! Malheur à elle, si elle ne secondait pas avec vigueur le mouvement que la Sainte-Alliance im-

primait à la politique européenne! Le trône de nos rois était relevé, et partout encore s'amoncelaient des ruines; la légitimité restait sans point d'appui au sein d'un pays où la presse et la tribune invoquaient, sans pudeur comme sans répression, le triomphe des intérêts démocratiques. Le parti royaliste n'oserait-il donc jamais rien pour son salut? ne ferait-il pas son devoir, maintenant que la Providence avait fait le sien? Telle était la pensée générale du parti que représentait aux affaires le cabinet dont M. de Villèle était le chef. Nous allons en suivre le développement dans quatre sessions successives. Il est important d'apprécier dans l'ensemble et dans les détails ce qu'il y a d'essentiel dans une des opinions qui partagent la société et se disputent son avenir. Cette recherche toute de bonne foi doit être faite, non dans de subtiles déclarations de principes rédigées après coup et sentant la lampe, mais d'après les lois proposées, et surtout d'après les vœux et les projets que des orateurs loyaux, de pieux prélats, des gentilshommes au cœur bien placé, ne déguisaient point alors. Ce tableau tracé, nous examinerons si c'est vraiment devant les intri-

gues de la contre-opposition et les résistances de la pairie qu'a échoué M. de Villèle; nous nous demanderons aussi si la censure établie en 1822, au lieu de l'être en 1827, eût pu contenir les répugnances et les préventions du pays contre un système qui se présenta moins comme la pensée personnelle du chef du cabinet que comme celle du parti dont M. de Villèle fut souvent le bras, mais jamais l'ame.

Je ne pense pas que dans ce que je vais dire il y ait rien qui puisse blesser des hommes pour la plupart desquels je professe un respect et une estime dont je me cacherai aujourd'hui moins que jamais. Je sais tout ce qu'on doit d'égards aux convictions sincères, animées par de généreuses pensées de bien public et d'honneur. Ces égards, je puis me rendre le témoignage de n'y avoir jamais manqué, encore que j'aie toujours été étranger aux doctrines politiques dont nous allons suivre les applications. Ce n'est point insulter un parti que de lui montrer qu'il a dû se briser contre des résistances qu'il n'a pas comprises; qu'importent les vertus privées et les convictions sincères! il y a long-temps qu'un homme de la droite, membre de l'Assemblée

constituante, disait à ses amis : *Nous périrons par un coup de bonne intention.*

Pendant les sessions de 1822 et 1823, aucune des idées de la droite ne parut encore en saillie. Le nouveau ministère était placé dans une position précaire et difficile, et avait en face de lui, dans la chambre, une opposition encore formidable. Les troubles intérieurs, les conspirations militaires, préparés au sein des sociétés secrètes, et surtout la grande question de l'intervention française en Espagne, ne permirent aucune tentative organique; il fallut gouverner en pactisant avec les prétentions opposées, jusqu'à ce que l'éclatant succès de l'expédition de Cadix eût enlevé des élections qui semblèrent, pour un jour, impliquer la démission des partis.

Cette question de l'intervention armée dans les affaires de la Péninsule est trop grave par son principe et par ses conséquences pour que nous ne nous y arrêtions pas d'une manière toute spéciale.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VII.

De l'intervention française en Espagne; de la Sainte-Alliance, et de la politique naturelle de la Restauration par rapport aux états de l'Europe méridionale.

La droite, en appuyant le cabinet sorti de ses rangs, lui avait imposé, comme condition de son concours, une intervention armée dans les affaires de l'Espagne. C'était là sans doute, dans le principe, une question de parti; mais la violence de la révolution espagnole, contre laquelle la France fut bientôt contrainte de se

défendre elle-même, lui imprima un autre caractère. Cette intervention, que les événemens avaient rendue indispensable, pouvait être d'un profit immense pour la maison de Bourbon. La plus grande faute des ministres de la Restauration, c'est d'avoir amoindri ses résultats au point de les rendre inutiles.

Si l'intervention avait pu être évitée sous les premières cortès, elle était devenue urgente sous les secondes; et quand à la fin de 1822 elle fut décidée à Vérone, il n'y avait plus, en effet, de négociation qui pût prévenir une collision violente.

Le mouvement de l'île de Léon s'était rapidement propagé dans l'Espagne mécontente et malheureuse; la révolution ne rencontra d'abord aucun obstacle en ce pays, étranger aux grandes perturbations sociales, et qui sentait vaguement que sa position devait forcément changer. A son début, la révolution espagnole s'ignorait elle-même; mais bientôt les obstacles surgirent, et son caractère se dessina dans cette lutte. Un mode nouveau d'administration, une organisation uniforme, de nombreuses atteintes à des droits acquis, à des existences entourées

des respects populaires, vinrent éveiller des inquiétudes, susciter des passions, tourmenter des consciences. La première législature pactisa souvent avec les mœurs; elle sut faire fléchir ses théories, ménager les répugnances royales, et surtout armer le pouvoir d'une force suffisante pour résister aux factions. Mais les secondes cortès, élues sous l'empire d'une loi dont il avait été impossible de mesurer la portée, écartèrent de plus longs ménagemens; irritées de rencontrer une résistance, elles ameutèrent des passions hideuses pour combattre les intérêts qui s'armaient contre elles. Ferdinand VII, se sentant appuyé dans la nation, conçut des espérances en désaccord avec ses engagemens; ces espérances furent devinées, et un semblant de confiance fit place à la plus ombrageuse surveillance, et parfois à la plus cruelle tyrannie. Les passions ne fermentent pas long-temps sous le soleil des Castilles sans étancher leur soif dans le sang. Un premier crime, l'assassinat de Vinuesa, exécuté avec un appareil et des circonstances dont nos plus tristes annales n'offrent pas d'exemple, vint donner à la révolution de la péninsule un bap-

tême auquel elle fut trop fidèle. Les résistances s'organisèrent, ici sous le drapeau des intérêts, là sous celui de la religion et des affections insultées ; elles devinrent bientôt formidables. Mina crut pouvoir les noyer dans le sang, et les souvenirs de la Vendée n'arrêtèrent pas le destructeur de Castelfollit. Le roi, captif dans son palais, automate parlant, machine constitutionnelle, dont une émeute forçait à point nommé le courage et la signature, comme un ressort de mécanique, avait perdu le sentiment de sa propre dignité, et ne songeait qu'à racheter sa vie à force de complaisances. Si un roi avili est un roi détrôné, s'il n'est qu'un pas de la prison à l'échafaud, on pouvait croire qu'une autre tête couronnée allait rouler avec les débris d'un sceptre mis en poussière. À la fin de 1822, il était facile d'ailleurs de déterminer, à quelques mois près, le moment où la république serait proclamée au milieu de l'Espagne, se débattant dans les convulsions de l'anarchie. La chute des révolutions de Naples et du Piémont avait exalté les passions jusqu'à la frénésie ; des conspirations républicaines s'organisaient déjà de toutes parts; on voulait enfoncer

sur la tête de Ferdinand sa couronne d'épines, en même temps que faire tomber la couronne constitutionnelle de Louis XVIII. Riégo avait pris une part patente à ces menées dans son gouvernement de l'Arragon, et l'année 1823 ne se serait probablement pas écoulée sans que les soixante mille affiliés des sociétés maçonniques n'eussent proclamé une république qui eût pris sans doute pour insigne le marteau de Vinuesa [1].

Que, touchant à un tel foyer, la France restât impassible, qu'elle permit à la révolution d'inquiéter ses frontières, de dévorer un de ses alliés, de saigner à blanc le peuple héroïque

(1) Une société publique d'assassins avait pris le nom de *chevaliers du marteau*, a cause de l'instrument du supplice du malheureux chanoine.

M. de Martignac, trop tôt ravi à la tribune dont il fut l'ornement, et à la France dont il comprit si bien les besoins et les vœux, a laissé inachevée une histoire fort remarquable de l'expédition de 1823. Nul n'a mieux apprécié la révolution d'Espagne et n'a jeté un coup d'œil plus pénétrant sur la situation de ce pays. La concordance de mes jugemens avec les siens m'autorise peut-être à les présenter avec quelque confiance.

envers lequel elle avait un si grand attentat à expier, c'est là ce qui ne se pouvait demander ni au petit-fils de Louis XIV et au frère de Louis XVI, ni à un pouvoir doué de la moindre portée politique. Le déshonneur ne sert à rien, pas même à vivre.

On pouvait regretter sans doute que les choses en fussent arrivées à ce point; mais ni les regrets sur le passé, ni les inquiétudes sur l'avenir ne rendaient moins nécessaires une intervention énergique en faveur de la royauté de Ferdinand VII et de la civilisation de l'Espagne. L'histoire aura même quelque peine à comprendre qu'en présence de pareils dangers, qu'avec la perspective de donner une armée à la maison de Bourbon et de rendre la France arbitre des destinées politiques de l'Europe méridionale, M. de Villèle ait hésité. Ce n'était pas sur le fait de l'intervention armée qu'eût dû rouler l'incertitude, c'était sur les conditions de cette intervention, sur les conséquences que pourrait entraîner, pour la monarchie française, un concours sans réserve prêté à l'absolutisme dans la péninsule, ainsi qu'aux passions qui en arboraient le drapeau. Ne point entrer en Es-

pagne eût été un crime envers la monarchie et envers la France; y entrer sans un plan parfaitement arrêté d'avance et destiné à devenir la base irrévocable d'un système d'influence française à Madrid et à Lisbonne, c'était tout livrer au hasard et ne pas comprendre qu'un gouvernement est solidaire de ce qu'il n'empêche pas aussi bien que de ce qu'il fait. La politique n'est pas seulement une science négative : dans la position difficile où était placée la dynastie, il ne suffisait pas de l'empêcher de perdre du terrain par une conduite mesurée au dedans; il fallait lui en faire gagner par une conduite habile au dehors. Or, jamais pareille chance ne s'était présentée de donner à l'auteur de la charte une position européenne, et de placer sous le patronage de notre force et de notre exemple la vaste réforme qu'on ne saurait désormais retarder long-temps dans les états méridionaux.

Le droit de procéder d'une manière énergique et décisive à cette réforme, que tout homme connaissant l'Espagne ne pouvait manquer de juger indispensable, aurait été stipulé à Vérone sans résistance sérieuse, si, dans les négo-

ciations qui précédèrent le passage de la Bidassoa, la France en avait fait, avec Ferdinand et avec ses alliés, une condition *sine quâ non* de son intervention armée. Après le 7 juillet, le roi d'Espagne, qui ne pouvait plus rien attendre des intrigues et des résistances armées, se fût bien gardé de repousser cette condition, et placées entre le régicide et le constitutionnalisme, les trois cours du nord auraient vaincu leurs répugnances. C'est ainsi qu'en passant la frontière on n'aurait pas ignoré ce qu'on ferait le lendemain, que la France et l'Espagne n'auraient pas été affligées du spectacle de conseils humblement donnés par la force, insolemment repoussés par la faiblesse, et de demi-engagemens pris avec les hommes les plus honorables et les plus importans de la péninsule, engagemens qu'on n'osait ni oublier soi-même ni faire respecter par les autres.

Qui doute qu'une telle réforme n'eût rencontré des obstacles? Disons pourtant que la timidité et le mauvais vouloir les ont exagérés à plaisir. L'on a tout osé contre la révolution, l'on n'a rien osé contre le despotisme, comme si l'un était sur la noble terre d'Espagne

plus légitime que l'autre. On a cru que l'absolutisme y était fort et que la révolution y était faible, ce qui n'était vrai que dans un sens fort restreint. La révolution était sans racine dans la péninsule, ou plutôt ses fautes et ses attentats avaient promptement étouffé l'enthousiasme éphémère, bien que presque général, de 1820. Mais s'imaginer bonnement que le régime brutal fondé en Espagne par les décrets de Port-Sainte-Marie et en Portugal par la reine Charlotte et l'infant don Miguel dût se consolider pour longues années et répondre aux vrais besoins de la péninsule, croire que la civilisation pût ainsi rebrousser chemin vers la barbarie, et qu'en immobilisant des abus et des turpitudes l'on arriverait à la consécration du système monarchique, ignorer quelle immense et féconde gloire ce serait pour la branche aînée des Bourbons de présider à la régénération de ces royaumes, et quel danger il y aurait à paraître lier sa cause à une anarchie non moins réelle que l'anarchie révolutionnaire : c'est avoir mérité que l'histoire consacrât le jugement des contemporains, et dît de M. de Villèle que, malgré des qualités

éminentes, il fut homme d'affaires et ne fut point homme d'état.

La restauration monarchique de la péninsule, conçue dans d'autres vues, exécutée par d'autres hommes, eût pu exercer une influence si décisive sur notre propre avenir que je crois devoir m'arrêter sur une question qui ne m'est pas étrangère, et à laquelle j'ai eu occasion de donner ailleurs de plus amples développemens.

Puisque les circonstances obligeaient à tenter une restauration en Espagne, il ne fallait pas s'exposer à restaurer une ruine. Or, c'est bien certainement de ce nom qu'il faut qualifier la Babel politique qui, depuis deux siècles, amortit le génie d'une population si heureusement douée.

Pour peu que l'on parcoure l'Espagne, on a le cœur serré du perpétuel contraste entre cette nature si féconde et la stérilité à laquelle elle semble condamnée. Le génie national se révèle à vous de toutes parts : dans le peuple par une énergie puissante, dans les classes élevées par une finesse d'aperçus, une facilité remarquable à tout comprendre et à tout saisir. Cependant

cette énergie native n'engendre d'ordinaire dans cette population que des passions déréglées et des instincts anti-sociaux : loin d'être un moyen de développement pour la société qui saurait la diriger, elle devient, sous un gouvernement sans force, un principe permanent d'anarchie. Le premier désorganisateur habile à s'emparer de ce levier peut à son gré paralyser tous les efforts tentés pour augmenter l'industrie et l'aisance publique, et pour substituer une existence civile régulière à cette vie presque nomade qui enlève à l'Espagne toute sa force politique, toute son importance au dehors, et l'empêche de remplacer les ressources factices que lui offrirent trop long-temps les Amériques par l'exploitation des richesses de son sol. Aussi cette force nationale, cette unité de foi et de mœurs, ce rude courage qu'une vie sédentaire n'a point amolli, ne se déploient-ils utilement que lors d'une guerre d'invasion, alors que la population espagnole rentre dans cet état de nature qui lui plaît tant.

Jusque là ce peuple sommeille, indifférent à tout, insouciant de la prospérité publique comme de ses jouissances personnelles, sûr

que le nom de sa patrie est entouré d'assez de gloire, et que ses champs lui fourniront sans travail assez de fruits. L'Espagnol n'ignore pas que sous les règnes de Charles IV et de Ferdinand VII son pays est tombé bien bas; mais il se rappelle 1808; il montre à l'étranger le champ de bataille de Baylen et les ruines de Sarragosse, et c'est assez pour qu'il puisse dormir d'un sommeil paisible et s'envelopper avec orgueil dans les plis de son manteau.

Hostile à tout pouvoir, parce que c'est le principe même de la sociabilité que son instinct et ses mœurs repoussent, ce peuple réserve pourtant ses préférences pour le pouvoir royal, tant que celui-ci combat la classe moyenne et les idées dites libérales, tant surtout qu'il ne prétend pas mettre en pratique l'administration moderne. Il poursuit de ses antipathies les plus vives les théories constitutionnelles qu'il considère comme opposées à ses croyances religieuses, et comme une importation étrangère. Le régime de la constitution menaçait, d'ailleurs, d'abolir les couvens, à la porte desquels il trouve une nourriture facile et assurée. Ce régime tendait à établir des milices nationales, des

douanes, du crédit, la gendarmerie, la conscription régulière et toutes nos ressources impériales, en même temps qu'il substituait à de vieilles coutumes sans force une administration inflexible pour les contrebandiers et les bandits. Un des actes les plus salutaires, mais en même temps les plus hardis du régime constitutionnel, avait été de régulariser les circonscriptions administratives et de substituer l'autorité mieux définie et plus limitée des *chefs politiques* aux vagues et incertaines attributions de *capitaines-généraux*, réunissant presque tous les pouvoirs civils et militaires sans être en mesure d'en faire usage. Ces tentatives, pour régulariser l'action du pouvoir au détriment des forces déréglées, sont la véritable cause de la haine vouée par les masses au régime constitutionnel et des résistances que rencontrent en ce moment les essais des conseillers de Marie-Christine.

Malgré leurs vœux pour le pouvoir absolu, ces hommes qui saluèrent de leurs acclamations l'armée française, et qui, sous la conduite d'un moine aux habitudes militaires et aux mœurs peu édifiantes, excitaient l'étonnement et souvent le dégoût de nos soldats, ces hommes aux

passions ardentes, aux haines inexorables, ne sont autre chose que d'ardens démagogues, alliant à un sentiment religieux mal dirigé tous les caprices populaires. Ils s'attachent au pouvoir absolu parce que le pouvoir absolu est comme eux menacé par les classes plus élevées, depuis la bourgeoisie jusqu'à la grandesse; à l'inquisition, parce que l'inquisition brûle et frappe comme une émeute. Si ces gens-là se font royalistes, ce n'est que pour dominer le pays, pour y maintenir un désordre en rapport avec des habitudes errantes et anti-sociales. Les trois cent mille volontaires royalistes ne furent point animés d'un autre esprit. Le bas clergé, ou plutôt les ordres religieux et plus spécialement les ordres mendians, exclusivement recrutés dans le peuple, participent à ces sentimens; et les moines sont aussi souvent en révolte contre la juridiction de l'ordinaire et contre leurs instituts monastiques que les volontaires royalistes et les *tercios* catalans contre les ordres émanés du gouvernement royal. C'est de la démagogie sous une forme particulière: elle est seulement moins hideuse qu'ailleurs, parce que le peuple a plus de foi, un plus haut sentiment

de dignité et d'honneur national, en un mot, parce que l'action de la religion comprime ou ennoblit en partie des penchans qui, s'ils sont jamais laissés à leur direction naturelle, feront de l'Espagne une nouvelle *Barbarie* sur une plus vaste échelle que les régences d'Afrique.

Tel fut l'effrayant état de choses que la restauration de 1823 conserva solennellement en s'appuyant sur les hommes et sur les passions qui l'avaient produit. C'est contre lui que s'éleva pour la première fois la reine régente, quand, dans la proclamation fameuse qui ouvrit pour l'Espagne une ère de régénération chargée d'orages que nous aurions pu lui éviter, elle parla de « l'ignorance qui, comme une plaie hideuse, s'étend de plus en plus sur la surface du royaume et le menace d'une entière subversion. »

Ces sentimens ne sont pas particuliers à l'Espagne : c'est contre une résistance du même genre que s'est brisée en Portugal la charte brésilienne de 1826. Le repoussement que cette constitution rencontra sur tous les points du Portugal, Porto et Lisbonne exceptés, l'ardeur avec laquelle on soutint la révolte de don Mi-

gnol, et le peu d'appui que don Pedro a rencontré au sein de la vieille Lusitanie, doivent être surtout attribués à cette haine des théories administratives, à cette vague répugnance pour un ordre de choses qui ferait infailliblement succéder à la sauvage liberté que le pouvoir absolu n'enlève pas des habitudes de subordination quotidienne et de travail régulier. Si la constitution des cortès de 1822 émanait de la souveraineté du peuple, la charte portugaise de 1826 émanait du trône. Elles consacraient, en fait de droit public, des principes fort opposés. Le haut clergé et la noblesse de Portugal acceptaient, sous beaucoup de rapports avec plaisir, la position politique qui leur était assurée en échange de la domesticité de cour à laquelle ils étaient depuis long-temps condamnés; et pourtant cette constitution est tombée avec moins de résistance encore que la constitution espagnole. Il a fallu cent mille Français pour détruire l'œuvre des constituans de Cadix; une vieille reine et un jeune homme suffirent pour renverser l'œuvre de don Pédro.

Ce ne furent ni l'établissement de deux chambres délibérantes, ni de bizarres et insignifiantes

théories de pondération politique qui tuèrent cette constitution ; elle ne succomba ni sous la liberté de la presse, ni sous la liberté individuelle, ni devant tant d'autres principes aussi indifférens aux Portugais qu'aux Espagnols ; elle n'est pas morte, comme on l'a dit, à raison du patronage de l'Angleterre, représentée au baptême de la fille politique de don Pédro par son ambassadeur sir Charles Stuart ; non, ce qui l'a tuée, ce qui l'empêche aujourd'hui de renaître, ce sont tout simplement des articles de détail et purement réglementaires dont les publicistes étrangers n'ont pas même pris la peine de tenir compte. Tel était celui qui promettait de substituer à l'administration la plus confuse et la plus abusive qui fût jamais des formes gouvernementales imitées des nôtres. Tels étaient encore ceux qui annonçaient la réforme de la vieille magistrature, l'établissement d'un meilleur système de finances et surtout de perception, la procédure publique par jury, la suppression des donations de la couronne et des commanderies d'ordres militaires, suppression qui eût ruiné la noblesse écrasée sous le poids de ses désordres et de son faste de mau-

vais goût, enfin l'affectation des propriétés de la couronne, usurpées par quelques familles, en paiement et garantie de la dette publique.

On le reconnaîtra tôt ou tard : ce sont beaucoup plus des instincts de désordre que des théories sociales qui motivent l'antipathie des peuples de la péninsule pour toutes les réformes politiques. Si ce sentiment n'avait pour résultat que de rendre impossible en Espagne l'établissement de l'inapplicable constitution de 1812 et de faire avorter en Portugal une expéditon de flibustiers étrangers, on devrait applaudir sans réserve à une aussi judicieuse disposition des esprits; mais comment se dissimuler que ce repoussement porte sur les améliorations même les plus légitimes, sur les réformes même les plus urgentes?

Nul ne jouit plus que moi du spectacle de la dignité et de l'indépendance humaine; nul n'applaudit de plus grand cœur à l'esprit d'émancipation locale et à la haine d'une centralisation qui désormais, en France, ne répond plus à aucun besoin. Mais qu'a de commun ce sentiment qui appelle et provoque tous les développemens légitimes de la société moderne

avec l'esprit d'ignorance systématique, avec un retour brutal vers le passé, dans les formes mortes duquel s'encadre un pouvoir absolu de nom et qui ne pourrait, à dix lieues de la résidence du roi catholique, faire prévaloir ses ordres contre les passions désordonnées de fanatiques janissaires ?

Quel intérêt vraiment sacré, vraiment conservateur pouvait trouver son profit à ce que l'intervention française respectât en Espagne cette informe législation à laquelle Philippe II appliqua sa main sanglante, que les derniers princes autrichiens marquèrent des stigmates de leur décrépitude, et sur les vieilles traditions de laquelle les princes de la maison de France entèrent les règles du cérémonial de Versailles? Chaos de vues et d'inspirations contraires, où Charles III et ses ministres philosophes apportèrent le fruit de leurs théories encyclopédiques et économiques, et au fond duquel végètent encore quelques franchises des temps antiques, parodies bonnes à masquer la réalité de l'anarchie et du despotisme qui, en ce pays, se donnent la main. Quel intérêt moral ou social peut être lié à l'ordre

de choses qui, depuis le commencement de ce siècle, n'a pu donner à l'Espagne que Godoï et les scandales d'Aranjuez, que M. de Tatischeff [1] et l'oubli des engagemens sacrés du mai 1814, que les lâchetés de 1820 rachetées gouvernement les proscriptions de 1823 ?

Serait-ce l'intérêt religieux qui aurait pu trouver son compte dans le maintien de l'ordre de choses antérieur à 1820 ? Mais dans quel état est donc, dans la péninsule, ce grand corps du clergé ? quelle est sa situation vis-à-vis du gouvernement et de l'opinion publique ?

Étranger aux grandes affaires qui se règlent dans le secret des résidences royales, au milieu des intrigues des camaristes et des influences diplomatiques, également étranger à tout mouvement des esprits au-delà des Pyrénées, il n'a d'autre soin que de faire protéger par la police les vérités dont il est dépositaire ; il est réduit à une érudition ecclésiastique vaste en-

(1) Ministre de Russie à Madrid après la restauration de 1814 ; homme dont l'influence dans les affaires d'Espagne fut exercée dans un sens éternellement regrettable pour ce pays.

core, mais impuissante contre le mouvement des idées nouvelles. Ses études ne sont plus même ce qu'elles étaient au seizième siècle; et dans un pays où il lui serait si facile d'écraser la philosophie matérialiste en la combattant en face, tant les habitudes religieuses y sont profondes, tant ce peuple est sérieux, tant il a l'ame naturellement élevée, il n'a d'autre souci que d'éviter le combat et de désarmer, par la force, des idées qu'on ne tue pas, même en les fusillant. Ce clergé espagnol, jadis un des plus augustes de la chrétienté, où se rencontrent encore aujourd'hui tant de vertus et tant de lumières, est livré par une conséquence nécessaire de sa position à la plaie des haines politiques, à la routine, à l'ignorance, et dans ses rangs inférieurs aux vices que la routine et l'ignorance engendrent. Est-elle autre chose qu'un métier pour la plupart de ceux qui s'y livrent cette cléricature à laquelle un grand d'Espagne ne concevrait pas la pensée d'appartenir, et qui s'exerce tellement au rebours de sa mission chrétienne que le titre de *villes cléricales* indique précisément dans la péninsule celles où l'on rencontre le moins de res-

sources, le moins d'instruction, le moins d'industrie et d'aisance? Les antiques et populaires institutions du catholicisme subsistent encore dans ce pays qui est couvert d'écoles et d'hospices; mais pénétrez dans ces écoles, même dans les grandes universités provinciales, et vous verrez quelle instruction littéraire et surtout scientifique reçoit cette jeunesse si vive, si pénétrante, si capable de suivre et peut-être de dépasser le mouvement intellectuel de l'Europe; entrez dans ces hospices et vous y chercherez vainement le libre dévouement, l'amour de l'humanité souffrante, la délicatesse qui la soulage, enfin l'ardente et inextinguible charité chrétienne, telle qu'elle est encore si vivante au sein de notre France. Dans aucun pays catholique les institutions de charité ne sont plus languissantes qu'en Espagne : parmi les ordres monastiques, qui tous, du reste, perdent des sujets dans une progression assez rapide, les ordres mendians sont ceux qui se recrutent le mieux; la diminution est de plus en plus sensible dans les ordres savans, dans les institutions vouées soit à la vie contemplative, soit à l'éducation, soit au soulagement des mi-

sères humaines[1]. Ne sont-ce pas là des signes trop évidens de relâchement et de décadence? Aussi, dès qu'un faquin de vingt ans a secoué le joug des formules scholastiques dans lesquelles on s'efforce si vainement de garotter son intelligence, dès qu'il a pu parcourir à la dérobée quelques volumes d'un Voltaire prohibé, ou qu'il a passé les Pyrénées et respiré l'air de France, il ne manque pas de secouer comme un reste de tyrannie la sainte foi de ses pères, et il abjure des dogmes qui lui apparaissent comme un mot d'ordre inscrit sur la bannière du pouvoir absolu.

Les classes élevées donnent toutes, plus ou moins, dans ce déplorable travers d'esprit. N'ayant à s'occuper d'aucun intérêt sérieux, se sentant inutiles à elles-mêmes et au pays, l'oisiveté et l'ennui leur pèsent, et ce sont, comme on sait, de dangereux conseillers. En Allemagne, où ces classes n'ont pas non plus de vie publique, il reste au moins le goût des fortes études, des spéculations hardies et solitaires; en Italie, les beaux-arts donnent une

(1) Antillon, Balby, etc.

sorte d'intérêt à une existence monotone; en Espagne et en Portugal rien de tout cela; chaque matin vous avez devant vous la perspective d'une oisiveté qui vous tue, et à laquelle force est de chercher des distractions ou dans des plaisirs immoraux et frivoles, ou dans un anéantissement progressif du sens moral. Dans ce pays les journées sont longues, longues comme celles d'un captif; et s'il est doux pour l'étranger de passer un printemps dans la véga de Grenade ou sous les ombrages de Cintra, il est trop vrai que cette vie doit promptement paraître vide, et que pour ne pas désirer mieux il faut avoir en soi bien des ressources ou être déjà bien annulé.

Que dire maintenant des prétendus intérêts de la royauté qui auraient fait consacrer une situation semblable? N'était-ce pas pour assouvir des haines de parti beaucoup plus que pour consolider le trône que les hommes de 1823, appuyés sur des influences diplomatiques rivales de la nôtre, opposèrent une invincible résistance aux conseils de modération, aux vues sagement réformatrices, hasardés alors avec une si déplorable timidité? Que peut gagner

le pouvoir royal à voir à chaque instant son action contrariée par des passions furieuses, et à consacrer, faute de force et de point d'appui, les abus les plus révoltans, les principes les plus erronés en législation, en finance, en économie politique? Qu'a, de plus, gagné personnellement le roi Ferdinand à ménager des hommes qui, depuis 1826, ont trois fois pris les armes contre lui, qui opposent un autre nom au sien, et contrarient sa volonté, qu'ils disent être la loi suprême, en même temps que ses affections les plus chères? Le roi, s'écrie-t-on, ne peut altérer la constitution fondamentale de la monarchie : soit; mais n'avez-vous pas dit le contraire pendant dix ans? et relativement à la succession au trône, au milieu des actes allégués par les deux partis, qui peut dire où est le droit légal? Quant à la *constitution naturelle* et *historique* de l'Espagne, elle est perdue comme *la constitution naturelle de la France* dans l'abîme des siècles et dans l'abîme plus profond encore des abstractions. Nul n'ira l'en retirer.

Du reste, la révolution qui depuis six mois tend à s'opérer dans les destinées de l'Espagne,

les dangers qu'ont rencontrés la couronne et la personne de Ferdinand au sein du parti dont il épousa tous les ressentimens et toutes les haines, les hommes nouveaux qu'il s'est vu contraint d'appeler dans ses conseils, les événemens accomplis, ceux qui ne peuvent manquer de l'être, prouvent qu'il y avait en 1823 urgence d'opérer dans la situation pacifique de l'Espagne une réforme à la tête de laquelle se plaçait naturellement l'influence française. Cette influence devenait un frein, et pour le parti révolutionnaire abattu, et pour le parti absolutiste, qui se relevait menaçant avec la victoire. Les dangers que la régénération pacifique de ce pays peut rencontrer aujourd'hui n'existaient point pendant que cent mille Français occupaient la péninsule, pendant que le vénérable Jean VI, en Portugal, comprenant la nécessité de devancer les chances périlleuses de l'avenir, sollicitait vivement l'appui de la France pour être autorisé à convoquer les cortès nationales de son royaume[1]. Cette ré-

(1) L'influence de certains ministres étrangers résidant à Lisbonne paralysa les sages et paternelles in-

génération, qui semble aujourd'hui l'accessoire d'une intrigue de cour, se fût alors présentée comme une grande et généreuse pensée, dont les deux branches de la maison de Bourbon auraient seules recueilli le prix. Ce n'est point ici le lieu d'en indiquer les bases; pour les connaître d'ailleurs, Ferdinand VII n'avait qu'à se rappeler ses libres promesses de Valence, si malheureusement mises en oubli. Cette déclaration solennelle contient en germe l'avenir de l'Espagne, et la France se fût fait écouter, sans doute, en rappelant à un prince sa foi jurée.

On se moquait lorsque l'on tentait, et avec trop de succès, d'effrayer notre gouvernement par la perspective de *vêpres siciliennes*, pour le cas où son influence se fût exercée dans un sens favorable aux constitutionnels modérés et au parti français. Ce sont pourtant de telles menaces, des craintes aussi chimériques

tentions de Jean VI. J'ai donné des détails, dont on a bien voulu reconnaître l'exactitude, sur la situation politique et administrative du Portugal, dans la *Revue européenne*, tom. III, numéros 7 et 8.

qui ont annulé tout le fruit d'une expédition par laquelle la France se serait mise en possession de sa mission européenne, en imposant, dès le principe, à l'Espagne un système politique et un ministère, sous peine d'en sortir immédiatement et de n'accorder aucun subside. Des engagemens personnels une fois pris avec Ferdinand comme condition de sa délivrance, il fallait le sommer d'être plus fidèle à ces promesses qu'à celles prises à la face du ciel, avec son peuple, à sa rentrée dans ses états; il fallait en même temps seconder les prévoyantes intentions du monarque qui régnait alors en Portugal, et ne pas permettre surtout qu'une question que le sang de nos soldats et trois cent millions dépensés devaient faire regarder comme française, tombât dans le domaine de l'alliance continentale. Son honneur, comme les premiers intérêts de la monarchie, prescrivait à la France d'intervenir vigoureusement contre le despotisme, pour n'avoir plus à intervenir contre l'anarchie. Voilà ce à quoi il fallait être bien décidé du moment où l'on s'engageait au-delà des Pyrénées.

Quel avenir une telle position n'ouvrait-elle

pas devant la restauration française, si compromise par l'adoption pure et simple des principes posés à Laybach et à Vérone par les chancelleries du Nord? La France, en acceptant, à Vérone surtout, la solidarité des doctrines de la Sainte-Alliance que l'Angleterre se regardait comme obligée de repousser, même sous le ministère de lord Castlereagh, semblait faire bon marché des principes du gouvernement représentatif. Elle s'associait au droit divin si plaisamment proclamé par les hommes du congrès de Vienne, elle paraissait dire à l'Europe que la maison de Bourbon régnait à Paris au même titre que l'empereur de Russie à Varsovie, l'empereur d'Autriche à Milan et le roi de Sardaigne à Gênes.

Si l'on excepte les conseils salutaires que la maison de Bourbon reçut des cours alliées jusqu'en 1818 et la noble unanimité des congrès d'Aix-la-Chapelle pour l'évacuation de notre territoire et la conclusion des dernières conventions financières, il faut reconnaître que la Sainte-Alliance a presque toujours placé le gouvernement royal dans une position difficile vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis du pays. La Sainte-

Alliance avait été le produit d'une inspiration généreuse; mais une utopie inapplicable dégénéra bientôt en instrument politique habilement exploité par une seule cour pour annuler l'influence des autres.

Il serait injuste de méconnaître les services que rendirent les cabinets alliés à la civilisation européenne en arrachant la France au joug humiliant du régime des Cent-jours, et en rouvrant devant elle une carrière de paix, de liberté et de progrès. On doit de plus reconnaître que sans l'union personnelle des souverains, cimentée par un pacte bizarre, l'Italie était menacée du despotisme brutal des sociétés secrètes, et l'Allemagne du régime rêvé par de jeunes fanatiques, ivres de sang et de bière, conspirateurs de tavernes, mannequins drapés à l'antique, dont les folles tentatives n'auraient pu que reculer la conquête de cette liberté calme et sérieuse qui sera tôt ou tard le prix de sa modération et de son développement intellectuel. Mais la Sainte-Alliance ne pouvait opposer qu'un fait à un fait, une force de conservation à une force désorganisatrice. S'attacher à établir le droit public de l'Europe sur des bases

dogmatiques et religieuses, quand les princes qui en étaient les représentans appartenaient tous à des communions différentes, et que les vues les plus honteusement matérielles présidaient à la politique de leurs cabinets, parler de droit des nations quand on avait immolé la Pologne, livré Venise à l'Autriche, Gênes à la Sardaigne, les provinces belgiques à la Hollande, quand on avait accouplé les peuples comme des chiens en laisse, sans leur demander même un consentement illusoire; c'était là une sorte de mystification dont l'opinion ne pouvait être dupe. Aussi cette ligue, dont la postérité reportera tout l'honneur à l'ame pure et élevée d'Alexandre, eut-elle pour principal résultat d'asseoir pendant dix ans la puissance autrichienne sur une base fort opposée à son véritable caractère.

Je ne crois pas dire une inconvenance en taxant M. le prince de Metternich de n'être pas l'homme le plus moral de son temps, et l'histoire m'appuierait d'irrécusables témoignages si je disais que la domination de la maison d'Autriche, hors de ses états héréditaires, est le résultat de faits fort habilement provoqués sans doute, mais qu'on ne saurait en conscience

élever à la dignité de principes. Eh bien! M. de Metternich a su, pendant dix ans, se présenter à l'Europe comme le défenseur de l'ordre social et du droit des gens; il a escamoté son idée fixe à l'empereur Alexandre pour s'en faire une garantie contre ce prince; il est parvenu à contenir jusqu'en 1828 le mouvement naturel de la Russie vers l'Orient et à paralyser complètement l'influence de la France dans les deux péninsules méridionales. Voilà, si je ne me trompe, ce qui a surgi de plus clair des théories et des principes formulés aux trois congrès par M. le chevalier de Gentz.

La maison de Bourbon n'eut depuis les Cent-jours que deux occasions d'exercer une influence prépondérante en Europe. En 1823, elle pouvait se porter comme médiatrice entre les intérêts nouveaux et les intérêts anciens, opérer en Espagne et en Portugal une transaction analogue à celle dont la restauration française avait été l'expression. Une telle attitude lui eût donné tôt ou tard un puissant point d'appui dans l'Italie méridionale, où une réforme politique et administrative est aussi inévitable que dans la péninsule ibérique; où elle est appelée par l'unani-

mité des vœux et des idées, n'ayant pas là contre elle, comme en Espagne et en Portugal, une masse d'intérêts et de convictions opposées ; où elle n'est en un mot retardée que par la présence d'une force étrangère.

« Le régime qui était résulté des conditions et des circonstances de la Restauration était un régime transactionnel fort approprié à la situation de l'Europe qu'il devait introduire graduellement dans la voie de l'avenir. Le devoir de la dynastie relevée par les événemens de 1814 était d'employer sa liberté à consentir aux conditions de son existence nouvelle, c'est-à-dire à accepter la fonction d'initier par la France les autres nations de l'Europe [1]. »

Une seconde occasion d'intervenir énergiquement dans les destinées de l'Europe s'offrit en 1828, lors de l'invasion de la Turquie. N'avoir profité ni de l'une ni de l'autre pour agrandir la sphère de notre action politique, occuper des imaginations ardentes, et jeter un appât à la

(1) M. Ballanche, lettre au *Messager des Chambres*, juillet 1831.

fortune, est le tort le plus grand que l'on doive imputer au ministère de M. de Villèle et à l'administration intelligente, mais faible, qui lui succéda.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

DU TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

VUES

SUR

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

CHAPITRE VIII.

VUES

SUR

L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

CHAPITRE VIII.

Lois organiques de la droite. Du renouvellement intégral en France et en Angleterre. Vœux de réforme dans la législation pénale. Esprit de la contre-opposition.

La session de 1824 offrit le programme des mesures que la majorité royaliste, pressée sur les bancs de la chambre élective, allait imposer au ministère de son choix. Le discours d'ouverture prononcé par Louis XVIII d'une voix

mourante, la dernière fois que l'auteur de la charte parut au milieu des représentans de la nation, annonçait un système nouveau. La France, rendue à la prospérité et à la paix, avait de grands devoirs à remplir envers l'ordre social qui réclamait des garanties nécessaires : son sol était semé de ruines qu'un gouvernement réparateur allait successivement relever. Pour atteindre ce but, le discours du trône annonçait une mesure qui substituerait le renouvellement intégral et septennal de la chambre au renouvellement par cinquième consacré par la charte, qui serait modifiée dans cette disposition réglementaire.

Dans sa réponse la chambre des députés acceptait la solidarité de la pensée royale et promettait son concours à toutes les mesures conçues dans cet esprit de réparation ; puis, devançant les ouvertures ministérielles, elle réclamait pour la religion de l'état des lois protectrices, pour ses ministres une existence plus digne d'eux, pour l'éducation publique un appui nécessaire.

Le ministère correspondit à ces vœux en portant à la chambre des pairs un projet de loi

relatif à la répression des vols commis dans les églises, et en créant bientôt après un ministère des affaires ecclésiastiques auquel fut confiée l'instruction publique. Il crut rendre un service signalé en même temps que payer un hommage à la religion catholique en appelant le plus illustre de ses évêques à la tête de ce département ministériel; mais le ciel gardait une grande leçon aux catholiques de France : l'abbé Feutrier remplaça l'évêque d'Hermopolis, et les ordonnances du 16 janvier 1828 succédèrent bientôt à la loi du sacrilége!

La loi de septennalité, la réduction des rentes qui, d'après les paroles du discours royal, permettrait de *fermer les dernières plaies de la révolution*, enfin les discussions relatives aux modifications du Code pénal pour les crimes et délits contre le culte; toutes ces mesures, inspirées par une pensée commune, doivent être sérieusement appréciées.

La septennalité fut l'erreur capitale et en même temps fort naturelle des amis de la monarchie constitutionnelle. Les élections depuis dix ans jetaient le pays dans un état de fièvre périodique. Le renouvellement partiel n'assu-

rait au pouvoir aucune durée, ne lui permettait de combiner aucune mesure, de mûrir aucune pensée d'avenir. Un tel état de choses était diamétralement opposé à l'idée que l'on se faisait du gouvernement représentatif; on y voyait, avec les publicistes anglais et les écrivains français formés à leur école, une lutte franche et ouverte entre un système déterminé d'administration et un système également déterminé d'opposition. Or, il semblait impossible de posséder le gouvernement représentatif dans toute sa vérité tant que la législation électorale interdirait au pouvoir comme à l'opposition de concevoir et d'établir un système complet, sur les résultats duquel le pays serait appelé à prononcer au grand jour de l'élection générale. Cette idée avait déterminé la conviction de l'auteur de la *Monarchie selon la charte*, qui prêtait encore au ministère le lustre de son nom et de sa renommée. La septennalité lui appartenait en propre, comme la conversion des rentes à M. de Villèle. M. de Châteaubriand, croyant à la possibilité de fonder le gouvernement représentatif en France, s'attachait à la seule théorie qui semblât pou-

voir lui servir de base ; M. de Villèle, par le double but de la loi de conversion, préparait d'une part la grande mesure de l'indemnité, de l'autre ce système de bourse et d'agiotage au centre duquel il voulait se loger pour allécher à la fois et la gauche et la droite.

La septennalité agréa aux collègues de M. de Châteaubriand et à la majorité des députés, beaucoup moins à raison de sa valeur théorique que parce que cette mesure, dont on ne calculait pas les conséquences éloignées, assurait un long avenir à une chambre monarchique, à l'assemblée que, dans l'exaltation de sa joie et de son triomphe, le parti royaliste avait appelée *la chambre introuvable retrouvée.*

« Si le projet de loi n'exprimait que la pensée dans laquelle il a été conçu, disait un grave orateur, il ne contiendrait que ces mots : *Les élections sont suspendues*[1]. »

L'empressement avec lequel la chambre l'adopta ne signalait en effet que le désir de ne pas compromettre le triomphe du moment en affrontant des chances incertaines. On ne son-

(1) M. Royer-Collard.

gea qu'à se bien établir pour sept ans, car sept ans, pensait-on, sont un siècle ; que de choses se peuvent faire dans sept ans! quelles institutions on peut fonder! de quelles préventions ne peut-on pas triompher! Ce songe fut doux, mais le réveil fut prompt : on sait quelles furent les élections de 1827 et ce que fit, en août 1830, la chambre envoyée pour renverser le système de droite. Elle changea la dynastie, au lieu de faire passer les ministres des bancs du trésor à ceux de l'opposition, comme cela s'est pratiqué si long-temps à Westminster.

Aurait-il donc été impossible de pressentir cette conséquence du renouvellement intégral dans une société telle que la nôtre? En Angleterre, tant que le gouvernement représentatif y régna dans toute sa force et avec ses contrepoids, c'est-à-dire jusqu'à l'émancipation catholique et au bill de réforme, le renouvellement intégral ne mettait jamais en présence qu'une pensée gouvernementale et une pensée d'opposition régulière et constitutionnelle. C'étaient les whigs et les torys, le système hanovrien et le système insulaire, celui de l'isolement politique et des *connexions continentales* ;

ce fut plus tard l'émancipation de l'Amérique, la guerre avec la France, etc.; sujets graves sans doute, et qui partageaient les hommes d'état, les grandes familles aristocratiques, les corporations, les universités, tout ce qui, dans la vieille Angleterre, avait une existence et des intérêts politiques. Mais ces querelles, qui remplirent le règne de la reine Anne et des trois Georges, n'aboutissaient point au renversement de la constitution britannique, ni d'aucune de ses parties essentielles : loin de là, elles en tendaient constamment le ressort. Si les élections générales donnaient une majorité différente, les whigs succédaient aux torys, et une lutte régulière recommençait, lutte dans laquelle on respectait de part et d'autre les mêmes dogmes, les mêmes traditions, et jusqu'aux mêmes abus.

En Angleterre, les partis combattaient pour des portefeuilles; en France, ils combattirent toujours pour la conquête de la société. Chaque faction a chez nous une révolution à faire ou une révolution à défendre, et l'on sait de reste que ce n'est pas sur quelques vues de politique intérieure ou extérieure que portent leurs dissentimens : tout est toujours mis en question

par tous. Doter un tel pays de la septennalité et du renouvellement intégral, c'était pousser le parti vainqueur à abuser d'une force temporaire, que le pouvoir aurait dû plutôt restreindre; c'était lui suggérer la tentation de faire prévaloir ses idées fondamentales jusqu'à l'instant où une autre opinion, retrouvant de la force dans le mésusage que le parti vainqueur aurait fait de la sienne, briserait impitoyablement son œuvre, au risque de bouleverser l'état. La droite, sentant échapper les rapides années de sa domination, voulut fixer l'avenir; elle altéra la législation générale par l'introduction d'idées sans harmonie avec elle. Elle tenta, en un mot, une contre-révolution, sinon dans l'ordre politique, du moins dans l'ordre civil. La gauche lui répondit par une révolution, et ce serait également par une contre-révolution dans les personnes et dans les choses qu'opèrerait la droite si elle ressaisissait jamais le pouvoir dans un renouvellement intégral. Cela est inévitable, et je ne sache pas qu'il y ait de combinaison propre à prévenir un tel résultat. Ainsi vont les choses dans notre triste pays; ainsi iront-elles désormais en Angleterre, sol

classique, où le régime constitutionnel ne laissera bientôt plus que des médailles à étudier. Aujourd'hui que le bill de réforme a fait entrer la Grande-Bretagne dans une ère nouvelle, le renouvellement intégral y changera de caractère, et deviendra infailliblement révolutionnaire, de conservateur qu'il a été si long-temps.

Après la chambre de 1824, comment ne pas prévoir celle de 1828? Ce fut un irréparable malheur pour l'opinion de droite d'avoir en devant elle cette décevante perspective de sept ans : si un nouveau cinquième avait continué à entrer chaque année dans la chambre, les exigences d'une majorité compacte se fussent graduellement affaiblies par la manifestation légale des résistances du dehors. Ainsi aurait-on peut-être prévenu la réaction de 1827, dont est sorti le problème définitif entre le pouvoir électoral et le pouvoir royal, la souveraineté nationale et le pouvoir constituant.

Nous n'avons pas à nous occuper spécialement de la loi des rentes, dont la double pensée politique a déjà été indiquée. Cette loi commença l'ébranlement du ministère en armant contre lui nombre d'intérêts privés, en jetant

dans l'opposition beaucoup de nobles pairs et la totalité des portiers de Paris. Ce fût une difficulté sans doute, mais ce n'est point devant elle qu'a succombé le système de droite. La loi des rentes ne souleva aucune de ces questions vitales dont dépendait le sort de la monarchie.

Un projet plus grave par les conséquences qu'il entraînait et le complément qu'il reçut à la session suivante fut le projet de loi relatif aux crimes et délits commis dans les églises.

Depuis long-temps on réclamait une loi qui protégeât d'une manière plus efficace les objets vénérés des croyances catholiques, et qui défendît contre d'atroces quoique rares profanations ces hosties où notre foi nous découvre un dieu sous un pain qui n'est plus. Rien de plus légitime que de telles réclamations; elles seraient naturelles aux États-Unis d'Amérique comme sous les rois très chrétiens, et la légitimité de la dynastie ne lui imposait pas à cet égard d'obligations qui ne dussent également être sacrées pour un gouvernement sorti d'un autre principe.

Si la pensée des hommes qui, en 1824, récla-

maient cette protection du pouvoir royal n'eût pas été au-delà des mesures imposées à tout gouvernement ayant le sentiment de ses devoirs, ces lois diverses auraient passé sans susciter d'inquiétudes, sans remuer de passions, sans rendre à la puissance révolutionnaire, un instant comprimée, son irrésistible levier. Mais qui ne sait que cette pensée dépassait de beaucoup la simple protection, et que toute l'opinion de droite se souleva dans les deux chambres à l'idée qu'elle n'était appelée à sanctionner qu'une loi de police, destinée à défendre la société outragée dans les objets de sa vénération et de son culte ? Cette opinion se refusait également à protéger par une même loi, ou du moins par une même disposition de la loi, les objets servant au culte catholique et ceux appartenant aux divers cultes légalement reconnus en France.

Il était pourtant impossible d'alléguer, pour justifier cette opposition devant laquelle expira le premier projet ministériel, l'insuffisance des pénalités proposées : l'article premier punissait de mort le vol commis avec les circonstances aggravantes, et les autres dispositions du projet

établissaient, pour les différens cas, une pénalité proportionnelle, mais toujours sévère.

Le projet fut violemment attaqué par deux considérations principales; d'abord parce qu'il confondait la religion de l'état et les autres cultes chrétiens, puis surtout parce qu'il ne punissait que le vol, c'est-à-dire le fait matériel et extérieur, sans atteindre l'action sacrilége en elle-même; enfin parce que, conçu sous un point de vue exclusivement social, il ne graduait pas les peines d'après l'énormité de la profanation.

Un pair ecclésiastique[1] déclarait ne pouvoir adopter la forme donnée à ce projet, forme qui lui semblait « porter encore l'empreinte de ce système de confusion et d'amalgame de tous les cultes, persévéramment suivi depuis le gouvernement usurpateur. Il s'agit de séparer désormais, dans tous les actes de notre législation religieuse, ce qui concerne l'église catholique de ce qui concerne les autres cultes, qui trouveront dans des lois séparées la protection que la charte leur assure. »

Le noble prélat ajoutait, au nom de l'épisco-

(1) M. l'archevêque de Sens.

pat français et du banc des évêques, qu'il fallait « une loi qui, en rendant hommage au dogme fondamental de la présence réelle, ne craignît pas de qualifier de profanation et de sacrilége le vol des vases sacrés, et surtout le saint-ciboire contenant les hosties consacrées. »

« A quoi bon, s'écriait M. l'évêque de Troyes, invoquant les mêmes principes et combattant les mêmes dispositions du projet, à quoi bon venir chaque année appeler la bénédiction du ciel sur les travaux de nos assemblées législatives, si elles doivent à jamais tenir exilé de la législation celui dont les lois éternelles régissent l'univers et font marcher le monde? »

Hâtons-nous d'ajouter que l'histoire, qui recueillera pour la postérité ces mémorables discussions, dira qu'aucune pensée d'intolérance ou de haine ne se mêlait à l'opposition consciencieuse des prélats catholiques. Tous réclamaient, et M. l'archevêque de Paris l'énonça formellement, pour les édifices et le matériel des autres cultes une protection efficace.

Mais ils croyaient utile au catholicisme d'établir solennellement sa position envers l'état et de protéger, par des dispositions distinctes et

séparées, d'augustes vérités dont une seule église est dépositaire. Voulant presser les conséquences du principe introduit dans l'article 5 de la charte, sans tenir compte du texte contradictoire qui semblait l'annuler, ils demandaient une législation religieuse qui fût catholique, au même titre que celle de la Grande-Bretagne est protestante. Ils énonçaient en cela un des points fondamentaux de la doctrine de droite, un dogme auquel elle ne peut pas renoncer sans cesser d'être.

C'est d'idées toutes différentes qu'est sorti le droit nouveau d'après lequel toutes les croyances sont protégées, comme la plus sacrée des propriétés humaines, mais sans être officiellement promulguées comme expressions de vérités sociales. Ce droit qu'on pouvait à peine pressentir sous la Restauration, que la révolution de 1830 a proclamé sans avoir la force de le faire respecter des factions, ce droit, notre conquête assurée et désormais prochaine, devait répugner en 1824, sinon à la conscience de pieux prélats, du moins à toutes leurs traditions, à toute leur vie politique.

Ce fut pourtant dans ces discussions, destinées

à produire de tout autres résultats, que cette pensée nouvelle commença à se faire jour, tant le principe de la religion d'état révéla de dangers pour les intérêts sacrés dont on prenait la défense, tant il rencontra d'obstacles inattendus et dans les lois, et dans les mœurs, et dans l'esprit même d'une religion qui s'associe à tous les temps pour les sanctifier!

Le ministère refusa pour cette session d'accueillir le vœu exprimé pour une loi séparée et pour l'énonciation formelle du crime de sacrilége. Il crut qu'on affaiblirait les dispositions concernant les autres cultes si on les plaçait en seconde ligne, et M. le garde-des-sceaux de Peyronnet, combattant avec véhémence l'opinion des orateurs opposés au projet du gouvernement, déclara au nom du cabinet que « cette opinion ne tendait à rien moins qu'à ramener dans la loi le sacrilége simple. Si tel était, ajoutait le ministre, le but des amendemens proposés, il faudrait le déclarer d'une manière positive, et alors des considérations d'un ordre supérieur se présenteraient en foule contre ce nouveau système. » Cette déclaration fut faite d'une manière formelle à la chambre des dé-

putés, dont la majorité tenait moins de compte que le pouvoir des obstacles opposés à ses vues. Mais sa présentation fut exigée à la session suivante, et nous allons la voir reconnaître sous ce titre de *loi du sacrilége* qu'on s'était si vivement refusé à lui donner.

L'opinion de droite avait momentanément retrouvé l'ardeur et la confiance de 1815 : chaque jour on réclamait des réformes, des mesures de répression. Mais ces réformes, on ne savait sur quelles institutions les faire porter depuis qu'on s'était assis au pouvoir; ces vœux de répression étaient vagues et presque toujours en contradiction avec les engagemens politiques de ceux qui les énonçaient. Les déclamations de 1815 pesaient alors aux hommes monarchiques, comme les principes de l'opposition de quinze ans contrarient aujourd'hui les orateurs dont une révolution a changé la situation politique. C'est qu'il est des temps où toutes les situations sont fausses, où les paroles restent sans résultat et sans portée, parce qu'elles ne sortent pas de l'intimité de la conscience. La France en était là sous le ministère de M. de Villèle, et ce déplorable état de choses est loin de toucher à sa fin.

Ce ministre avait pour mission de mettre en œuvre certaines idées, de rajeunir certaines formes dont l'application devait lui paraître souvent dangereuse, quelquefois impossible et toujours inefficace. Les sacrifices qu'il faisait à ses amis soulevaient contre lui des résistances formidables; ceux qu'il osait leur refuser provoquaient dans leurs rangs une scission menaçante.

La contre-opposition de droite, bizarre assemblage des vues et des passions les plus incohérentes, pauvre coterie qui s'acharnait à un homme sans oser confesser un symbole; la contre-opposition ne tenait aucun compte des contradictions grossières où le pays la surprenait chaque jour. Elle demandait tout à la fois; elle voulait qu'on réprimât les écarts de la presse, et réclamait pour ses organes une entière liberté; elle accusait le pouvoir d'être sans énergie contre la révolution, et elle donnait la main aux révolutionnaires; elle accusait le ministère d'être sans popularité en France, sans influence en Europe, et elle le poussait dans les voies les plus impolitiques, dans les tentatives les plus désespérées; elle s'élevait contre toute

réforme à introduire en Espagne, contre toute transaction avec les colonies de l'Amérique méridionale, contre tout projet de pacification de Saint-Domingue, et s'emparait du mot de M. de Bonald : *Ne troquons pas notre droit d'aînesse contre du sucre.* C'était ainsi qu'elle s'attachait à contrarier l'administration dans les seules voies qui lui fussent ouvertes pour calmer les irritations de la classe moyenne, pour conjurer une opposition qui se serrait comme un seul homme. La contre-opposition s'efforçait en même temps de renouer la chaîne interrompue des traditions de 1815; elle reparlait vaguement de la nécessité de détruire la centralisation impériale et de changer les circonscriptions administratives de la France. Mais le pouvoir était lesté : la moitié de la droite occupait des fonctions publiques, pendant que l'autre s'élevait contre le système administratif. Il arriva même qu'on put obtenir des préfectures en faisant l'éloge des intendances, et que les recettes générales n'échappèrent pas à ceux qui vantaient les vieilles administrations gratuites.

La contre-opposition prétendait aussi vou-

loir ranimer l'esprit militaire, inhérent, disait-elle, à notre sol monarchique, et elle ne savait pour cela d'autre moyen que de proposer l'abrogation de la loi du recrutement. Il lui importait peu que cette loi eût donné au trône la magnifique armée d'Espagne, qui arrêtait sans hésiter les conspirateurs cachés dans ses rangs; il lui importait peu que les sous-officiers, cette classe moyenne de l'armée, tinssent à la loi de Gouvion-Saint-Cyr comme, dans la nation, la classe moyenne tenait à la charte. Ce qu'elle craignait avant tout, c'était de voir prédominer dans l'armée ces sympathies bourgeoises, ces espérances d'égal et de légitime avancement, crainte bien peu politique, puisque ces sentimens plébéiens, contenus par la discipline militaire, devenaient un point d'appui pour le trône, loin de lui offrir un danger.

La droite eût désiré faire de l'armée la force personnelle du prince, le janissariat de la royauté. Aussi profita-t-on de la présentation d'un projet destiné à modifier quelques dispositions accessoires de la loi de 1818 pour demander formellement la suppression du titre VI relatif

à l'avancement [1], et le gouvernement dut promettre de prendre ce vœu en considération.

M. Ferdinand de Berthier réclamait plus : il voulait que les grades militaires ne pussent être accordés qu'à des hommes pourvus de fortune ; il demandait l'établissement du même système pour les carrières administratives, une telle mesure permettant seule, suivant lui, de diminuer les charges qui pesaient sur le peuple. Mais immédiatement après, et comme par compensation, l'honorable orateur demandait qu'on augmentât le budget du clergé et les pensions des armées royales de l'Ouest. Éternelle logique des partis, dont, dans un sens opposé, la France a vu depuis de si étranges exemples !

(1) MM. le marquis de Courtarvel, rapporteur, de Labourdonnaye, de Berthier, de Laurencin, etc.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE IX.

De la loi du sacrilége, de la portée de cette loi et de ses conséquences.

Si notre but était d'écrire une histoire parlementaire, nous ne pourrions passer sous silence la loi importante sur la conversion facultative des cinq en trois pour cent, substituée au projet primitif repoussé par la pairie; le projet relatif à la piraterie et à la baraterie; les discussions sur les entrepôts de grains étrangers, et différentes matières graves d'économie politique; il nous faudrait rappeler surtout cette loi

sur la liste civile, votée à l'aurore du nouveau régne avec d'unanimes acclamations. Ce dernier souvenir nous reporterait vers cette trève de Reims que l'entraînement du génie national rendit facile, mais courte, comme le sont en France toutes les trèves imposées par l'enthousiasme ou le découragement à des idées qui ne reculent pas.

On a dit que le peuple français devait être conduit par entraînement, et c'est là une des erreurs capitales de l'ancien parti royaliste. Rien n'est moins exact : accessible à ce sentiment quand un grand homme l'exploite, le Français ne s'y soumet que peu d'instans, et ne tarde guère à reprendre, avec une persévérance dont son histoire offre mille exemples, le train ordinaire de sa vie intellectuelle. Rien, pas même la gloire, ne saurait détourner la France de la réalisation de ces idées théoriques dont elle a l'instinct incomparablement plus développé que les autres peuples. La force de Napoléon lui-même, le plus prestigieux des hommes, était beaucoup moins personnelle que sociale : quand il fut devenu un roi en quelque sorte vulgaire, sa gloire ne le protégea pas

plus que celle de Louis XIV n'avait défendu sa vieillesse.

Charles X eut aussi son moment de prestige. Ses paroles populaires tombèrent au milieu de la foule enchantée comme un souvenir oublié d'Henri IV. Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce que le peuple applaudissait en lui quand il s'écriait : Plus de hallebardes ! ou quand, avec une noble irréflexion, il disait : Plus de censure ! c'était en quelque sorte une abdication de lui-même et de sa foi politique, une renonciation à des droits contestés, à des habitudes fastueuses, aux formes et au génie même de l'ancienne monarchie.

Mais ces considérations doivent nous rester étrangères ; nous ne devons nous arrêter que sur les lois dont la présentation indique la tendance et met en relief les doctrines fondamentales de l'opinion dominante ; à ce titre deux grandes mesures fixeront surtout notre attention dans la session de 1825 : la loi du sacrilége et la loi de l'indemnité.

On a vu quelles résistances le gouvernement du roi avait opposées aux réclamations de la minorité de la chambre des pairs et de la ma-

jorité de la chambre des députés, relativement à l'introduction dans la législation d'une pénalité spéciale contre le sacrilége. Mais les influences occultes et patentes qui le dominaient le contraignirent à présenter, en 1825, un projet qui semblait la condamnation formelle de celui qu'il avait défendu en 1824. Ce qui, dans le projet primitif, formait d'abord la partie principale, c'est-à-dire les dispositions contre les vols et délits commis dans les églises, devenait la partie accessoire et tout-à-fait secondaire de la loi nouvelle. Son titre premier portait la peine de mort contre le *sacrilége simple*, c'est-à-dire la profanation des vases sacrés, *commise volontairement par haine ou mépris de la religion;* le titre I punissait de la peine du parricide la profanation des hosties commise publiquement et avec les mêmes circonstances. Les dispositions suivantes établissaient une pénalité graduée pour les crimes et délits commis dans les édifices consacrés au culte.

La commission proposa l'adoption du projet de loi avec divers amendemens qui tous avaient pour but de faire poser plus clairement la question *intentionnelle*, question qui seule pouvait

justifier aux yeux de la société une aussi terrible pénalité.

Relativement à l'ensemble du projet, son rapporteur demandait si dans une nation catholique la loi pouvait se taire sur un crime bien plus grand encore que le vol sacrilége, sur celui qu'il est permis d'appeler le déicide? Cherchera-t-on à prouver l'inutilité de la punition par l'absence du crime? mais quel inconvénient à prévoir un crime, si cette prévoyance est, comme on le pense, un moyen de l'empêcher?

« ..... Pourquoi ne pas rendre notre législation plus morale, plus complète, plus religieuse? Pour parvenir à faire respecter nos lois, commençons par faire respecter la religion; accordons-lui toute la protection qu'elle réclame; donnons aux tribunaux le moyen de venger la société, et ne craignons pas d'avouer que le plus grand des crimes est sans aucune exception celui défini par l'article 1er du projet de loi[1]. »

En défendant cette doctrine si nouvelle pour lui, M. le garde-des-sceaux fit preuve d'une

(1) M. le comte de Breteuil, séance du 29 janvier 1825.

merveilleuse flexibilité et d'un incontestable talent. Il convint, avec les adversaires du projet de loi, que le sacrilége simple était un crime singulièrement rare, et donna à entendre, avec la réserve que comportait une situation difficile, que la loi, dans ses dispositions les plus rigoureuses, pourrait ne pas être exécutée. Il fit ressortir toute la latitude que laissaient à la conscience du jury les mots *outrage commis publiquement en haine et mépris de la religion*, mots que le ministère persista du reste avec un louable courage à conserver dans son projet, quoique la suppression en fût vivement réclamée par plusieurs orateurs.

D'ailleurs, selon M. de Peyronnet, il ne fallait pas considérer seulement la nécessité de la répression : « N'existe-t-il pas, s'écria-t-il, à côté d'elle des nécessités morales, des nécessités politiques, des nécessités d'opinion (pourquoi le ministère ne disait-il pas des nécessités de position)? N'y a-t-il pas nécessité pressante à ce que nos lois reçoivent enfin ce caractère religieux qui leur a manqué si long-temps? Le gouvernement peut-il d'ailleurs résister à l'opinion des hommes éclairés et des pouvoirs même

de la société, lorsqu'elle se manifeste d'une manière positive sur un point aussi important? »

Les objections naissaient en foule contre le nouveau projet ministériel. Ceux d'entre les pairs de l'opposition qui, à la session précédente, s'étaient empressés de seconder les vues du gouvernement pour une répression plus efficace des outrages commis contre le culte, disaient, avec toute raison, que dans le premier système ils n'étaient appelés qu'à sanctionner une loi votée pour la défense de la société, et que, dans ce cas, c'étaient les rapports des hommes entre eux qui formaient l'objet de la loi, tandis que maintenant on leur demandait de punir les offenses de l'homme envers Dieu, ce qui dénaturait l'objet de la loi civile, laquelle, suivant Montesquieu, ne peut être que l'expression des rapports des hommes entre eux, et ce qui ne tendait à rien moins qu'à faire entrer le péché dans le domaine de la loi.

« Le principe admis, disait un pair [1], vous serez obligés plus tard d'admettre ses conséquences. Les interprètes naturels de la loi re-

(1) M. le comte Molé, séance du 10 février.

ligieuse vous diront qu'un fait est sacrilége, qu'il est un outrage aux dogmes qu'ils sont chargés de vous enseigner, une infraction à la discipline qu'ils ont pour devoir de maintenir; et il ne vous restera qu'à appliquer à ce fait une peine proportionnée au rang qu'il occupera dans la nomenclature redoutable. Lorsque ce droit aura parlé, il ne restera à la loi civile qu'à obéir; tout au plus pourrez-vous disputer sur la peine. »

M. le duc de Broglie, tirant la conséquence du même principe, s'écriait : « L'on ne présente la loi que comme un hommage rendu à la religion catholique; mais si l'on institue des supplices pour le défaut de croyances, quels supplices nouveaux ne faudrait-il pas appliquer à ceux qui, non contens de ne pas croire, enseignent et professent hautement que nos croyances ne sont qu'une vaine idolâtrie? On vous demande aujourd'hui de trancher la main qui s'est élevée contre les choses saintes; on vous demandera demain de percer d'un fer rouge la langue qui les a blasphémées, ou du moins de fermer les chaires où l'erreur se fait entendre. La charte a voulu que la loi civile demeurât, non pas indifférente, mais neutre

entre les diverses croyances. Un seul acte en faveur de l'une d'elles vous conduirait nécessairement au dernier terme de l'intolérance. »

« Le sacrilége résultant de la profanation des hosties consacrées est entré dans votre loi ; et pourquoi donc celui-là seul, disait à son tour M. Royer-Collard à la chambre des députés [1], quand il y a autant de sacriléges que de manières d'outrager Dieu ? Pourquoi seulement le sacrilége, quand, avec la même autorité, l'hérésie et le blasphème frappent à la porte ? La vérité ne souffre point ces transactions partiales. De quel droit votre main profane déclare-t-elle la majesté divine vulnérable sur un seul point, invulnérable sur tous les autres, sensible aux voies de fait, insensible aux autres espèces d'outrages ?

« Depuis trois siècles que la religion chrétienne est malheureusement déchirée en catholique et protestante, le dogme de la présence réelle n'est vrai qu'en-deçà du détroit ; il est faux et idolâtre au-delà. Il y a autant de vérités que de religions d'état. Bien plus : si dans cha-

(1) Séance du 12 avril.

que état et sous le même méridien la loi politique change, la vérité, compagne docile, change avec elle; et toutes ces vérités, contradictoires entre elles, sont la vérité au même titre, la vérité immuable et absolue à laquelle, selon votre loi, il doit être satisfait par des supplices, qui, toujours et partout, seront également justes. On ne saurait pousser plus loin le mépris de Dieu et des hommes; et cependant telles sont les conséquences naturelles et nécessaires du système de la vérité légale : il est impossible de s'en relever dès qu'on admet le principe. »

A ceux qui objectaient avec le ministre des affaires ecclésiastiques que le projet de loi punissait seulement le fait extérieur et social, M. Royer-Collard répondait que ce projet admettait le sacrilége légal, puisqu'il indiquait les preuves légales de la consécration des hosties et des vases sacrés, et qu'il n'y aurait point de sacrilége légal envers les hosties consacrées, si la présence réelle n'était elle-même une vérité légale.

D'ailleurs, pour ne laisser aucun doute sur le caractère essentiellement religieux du crime et du châtiment, M. de Bonald avait proposé,

et la chambre avait adopté, l'amende honorable que le condamné devait faire avant l'exécution devant la porte de la principale église du lieu où le sacrilége aurait été commis[1].

D'autres objections naissaient en foule contre le projet du gouvernement. Est-il sacrilége dans le sens que tous les peuples ont attaché à ce mot celui qui, en profanant les saintes hosties, ne croit pas au miracle, objet de la foi catholique? S'il eût cru au dogme de la présence réelle, aurait-il conçu l'idée d'un pareil attentat? Ne suffira-t-il pas au prévenu d'alléguer la différence de sa foi pour mettre les jurés dans l'impossibilité de le condamner, aux termes de la loi elle-même? L'obligation d'avoir commis le sacrilége par *haine* ou *mépris* de la religion, circonstance dont l'appréciation morale est impossible, ne va-t-elle pas assurer l'impunité à des attentats dont la révélation sera le plus déplorable et le plus inutile des scandales?

« Les trois conditions de la haine, du mépris et de la publicité, disait M. de Châteaubriand, font que la loi ne pourra jamais join-

(1) Loi du sacrilége, tit. Ier, art. 6.

dre le crime : elles ressemblent à ces clauses de nullité que l'on insère dans les contrats de mariage en Pologne, afin de laisser aux parties contractantes la faculté de divorcer. Ces conditions sont une protestation véritable contre la loi que vous écrivez en tête de cette loi même... La loi est utile ou elle ne l'est pas : si elle est utile, qu'elle soit franche, et qu'elle ne détruise pas le droit par le fait. Si elle est inutile, ayons le courage d'en convenir et repoussons-la.

« Veut-on que cette loi ne soit qu'un épouvantail placé dans le champ public? L'impiété s'en écartera sans doute d'abord avec terreur; mais bientôt, s'apercevant qu'il n'a aucun mouvement, qu'il est privé de tout principe de vie, qu'il ne peut jamais tenir ce qu'il promet, la mort, elle viendra l'insulter; et l'impunité étant de fait assurée au sacrilége, il sortira de votre loi même au lieu d'être réprimé par elle. »

Aux objections succédaient des réponses peu satisfaisantes, parce que les orateurs n'embrassaient pas franchement le principe, ou qu'ils reculaient devant ses conséquences. Aussi quel

plus vaste, quel plus favorable champ s'ouvrit jamais à la polémique acérée d'un illustre écrivain ? Le livre *de la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, qui ferme la première ère du génie de M. de la Mennais, révélait toutes les incohérences, toutes les absurdités d'une législation que la loi du sacrilége à laquelle on refusait ses conséquences, allait rendre plus incohérente et plus absurde encore.

« Il a raison, s'écriait M. Royer-Collard, cet écrivain qui trouve votre loi mesquine, frauduleuse, et même athée. Dès qu'un seul des dogmes de la religion catholique passe dans la loi, cette religion tout entière *doit être tenue pour vraie et les autres pour fausses ; elle doit faire partie de la constitution de l'état*, et de là se répandre *dans les institutions politiques et civiles;* autrement *l'état professe l'indifférence des religions, il exclut Dieu de ses lois, il est athée.*

« Voilà le principe au grand jour et dans toute sa fécondité. Après que la loi a *tenu la vérité pour vraie*, la vérité à son tour *s'empare de la loi;* elle fait les constitutions, elle fait les ins-

titutions politiques et civiles, c'est-à-dire qu'elle fait tout : non-seulement son royaume est de ce monde, mais ce monde est son royaume. »

M. l'abbé de la Mennais s'était posé un redoutable problème dont des événemens où la main de Dieu était empreinte devaient bientôt donner la solution à sa haute intelligence. « Qu'est-ce, disait-il, que la religion pour le gouvernement? que doit être à ses yeux le christianisme? Il est triste de le dire, une institution formellement opposée aux siennes, à ses principes, à ses maximes, un *ennemi*, et cela quels que soient les sentimens personnels des hommes au pouvoir. L'état a ses doctrines dont chaque jour il tire les conséquences dans les actes soit de législation, soit d'administration; la religion a ses doctrines essentiellement opposées, dont elle tire aussi les conséquences dans l'enseignement des devoirs et de la foi, et dans l'exercice du ministère pastoral. Il y a donc entre elle et l'état une guerre continuelle, mais qui ne saurait durer toujours. Il faudra nécessairement que l'état redevienne chrétien ou qu'il abolisse le christianisme; projet insensé autant qu'exécrable, et dont la seule

tentative amènerait la dissolution dernière et totale de la société [1]. »

Il n'est pas rare qu'une puissante intelligence, ainsi acculée aux dernières limites d'un problème, reçoive des illuminations soudaines : étouffée d'une part sous le poids des conséquences d'un premier principe, de l'autre sous celui des réalités qui les repoussent, elle est souvent initiée aux conditions d'un avenir nouveau, et lit, dans un livre dont le sceau n'est pas encore brisé pour le vulgaire, la nécessité de transformations sociales qui échappent à ceux dont la pensée ne lie pas les deux bouts de la chaîne des êtres, l'absolu et le contingent, le nécessaire et le relatif. M. de Montlosier, après avoir posé avec une haute portée d'esprit les conséquences du principe aristocratique, fut renversé par la portée de ces conséquences même, et comprit que les conditions sociales du passé n'étaient plus applicables au présent. M. de la Mennais, entraîné par son inflexible logique à une toute autre hauteur encore,

(1) *De la Religion, considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, Paris, 1825.

vit de ce sommet sublime se dérouler tout à coup un horizon nouveau, et l'énigme du siècle se formula tout autrement pour lui. Des espérances nouvelles descendirent dans son cœur. Par-delà nos tristes années, vouées à l'indifférence et au doute, par-delà cette société de la Restauration dont il pressentait la prochaine catastrophe, son oreille entendit répéter dans la suite des siècles l'éternel symbole de la foi; il vit l'humanité, brillante nymphe, se dégageant d'une enveloppe toute trempée de ses pleurs, et recevant des ailes pour se réchauffer près du soleil.

Cette solennelle discussion du sacrilége avança beaucoup parmi nous la philosophie sociale. Elle fit comprendre qu'une pareille loi était la conséquence forcée d'une religion d'état, et que les orateurs qui en réclamaient l'introduction dans nos codes donnaient un développement rationnel à la doctrine fondée sur l'intime alliance de l'ordre historique politique et de l'ordre historique religieux. Cette discussion laissa en même temps deviner combien cette loi, qui soulevait déjà de telles irritations et de si vives répugnances dans les rangs même des

hommes les plus sincèrement religieux, était pourtant encore incomplète; toutes les imaginations fermentaient pour lui enfanter un cortége d'épouvantables conséquences.

Je me rappellerai toute ma vie cette époque de ma jeunesse, et les agitations de mon esprit et les hésitations de ma conscience : tantôt inflexible dans ma logique comme on l'est toujours à cet âge, ma foi s'indignait de ces transactions avec l'erreur et devançait déjà les conséquences légales que le pouvoir n'osait confesser; tantôt homme de mon siècle, et succombant sous l'évidence, je me demandais quels seraient les résultats de cette loi, et où conduirait une législation plus rationnelle et plus complète. Il m'arrivait alors de me représenter un grand spectacle : il me semblait voir les rues remplies d'un peuple immense; aucun bruit ne circulait dans la foule; seulement ses flots confus s'agitaient quelquefois comme par une sorte de frisson. Tout à coup un homme, la tête couverte du voile du parricide, monte en charrette avec un prêtre d'un côté, un bourreau de l'autre. On le conduit dans un menaçant appareil vers l'église : il s'arrête à la porte principale; la lueur

des flambeaux sacrés pâlit encore son visage ; ses paroles se perdent comme les soupirs d'une ombre au milieu des chants funèbres ; on asperge d'eau bénite cette tête dépouillée de sa chevelure, et quelques gouttes en tombent sur le bourreau qui le soutient ; puis le cortége se remet en marche, traverse des rues où sont étalées des affiches de bal et de spectacle, où se pressent d'élégans promeneurs, des hommes d'affaires et de plaisirs qui s'arrêtent ébahis et demandent ce qui se passe. La foule qui encombrait les avenues de l'église se presse maintenant au pied d'un échafaud, le condamné monte et la hache fait couler le sang par deux fois. Alors un frémissement universel s'étend par la ville entière : on parle du condamné, on s'enquiert de sa vie et de sa mort, on s'intéresse à sa jeunesse s'il est jeune, à sa vieillesse s'il est vieux : ce parricide n'a pas tué son père, car voilà son père qui pleure, voilà sa mère qui parle de son fils et qui peut-être demande vengeance. C'est aux jésuites qu'il en voulait, dit une voix ; c'est une victime de la congrégation, dit une autre ; alors, au milieu de l'agitation croissante, on parle de tyrannie, de fanatisme, d'inquisi-

tion; ces mots tombent au sein de la foule comme des mèches enflammées; les têtes s'échauffent, se perdent de délire; d'horribles passions sont là profitant de cet accès fébrile; le torrent populaire est débordé, l'église est envahie, le sacrifice de paix est troublé par des cris de mort, et pour un sacrilége vengé vingt sacriléges sont commis.

Si nous nous sommes arrêtés aussi long-temps sur cette grande question du sacrilége, c'est qu'elle participe d'un double caractère politique et religieux. Je dirai à cet égard toute ma pensée: c'est l'impossibilité pour moi démontrée de faire entrer aujourd'hui dans la législation l'élément théologique qui m'interdit de croire à une restauration de notre ancien droit national, dont cet élément forme une partie intégrante et essentielle. Tel est à mon avis le point de vue vraiment sérieux d'une question qui ne devrait pas être seulement envisagée d'après une idée isolée de légitimité royale. Nos lecteurs ont compris que ces études n'avaient pour but que de l'éclairer et d'en préparer la solution.

CHAPITRE X.

CHAPITRE X.

De la loi de l'indemnité envisagée comme question de propriété.

Fixons-nous maintenant sur le véritable caractère de l'indemnité des émigrés. Cette discussion qu'on devrait considérer comme infiniment plus importante que celles de lois religieuses purement théoriques, si on l'envisageait sous le rapport des intérêts nombreux qui en dépendent, eut pourtant une action infiniment moindre sur l'opinion publique et sur l'a-

venir de la monarchie. Quoique cette mesure tendît à relever par le lustre de la fortune des familles que le malheur des temps avait abaissées, et qu'elle dût susciter de mille manières cette jalousie sociale, incurable maladie de toutes les vieilles sociétés, je ne crains pas d'avancer qu'elle contribua moins que des lois à peu près nulles dans leurs résultats, mais impopulaires dans leur principe, à préparer la violente réaction des élections de 1827.

C'est que la loi de l'indemnité ne consacra pas une doctrine exclusivement propre à l'opinion de droite. L'inviolabilité de la propriété est un principe destiné à survivre à la révolution sociale qui s'opère en Europe, tandis que la loi du sacrilége, le droit d'aînesse, les substitutions comme beaucoup d'autres institutions, excellentes dans le passé, impuissantes dans le présent, ne sont plus que les articles de foi d'une école, des pages lacérées de l'histoire.

Des cinq grandes mesures organiques conçues par le ministère de droite, la septennalité, le sacrilége, la loi d'aînesse et des substitutions, la loi de police de la presse et la loi de l'indemnité, cette dernière, malgré le milliard qu'elle

ajoutait à la dette publique, fut celle qui souleva le moins de résistance et blessa le moins vivement l'opinion.

Je pourrais en apporter en preuve et le ton mesuré de la discussion elle-même, et ce qui s'est passé depuis la révolution de 1830. Les autres conceptions de la droite n'ont pas survécu à la monarchie; plusieurs même disparurent avant elle. Quant à la mesure de l'indemnité, on peut affirmer qu'elle sera respectée tant que les classes moyennes pèseront dans l'état, tant que la propriété et le crédit public ne seront pas de vains mots. Il se peut que l'anarchie menace l'indemnité, il se peut qu'elle ait été convoitée par les imaginations révolutionnaires; mais une opinion politique régulièrement organisée, sous quelque drapeau qu'elle marche, devra la respecter sous peine de mort. L'indemnité est invulnérable à la façon de la torpille, à laquelle on ne saurait toucher sans que la main ne se dessèche.

Et qu'on ne s'y trompe pas: ce respect obligé ne tient pas seulement à ce qu'il y a droit acquis; il tient aussi à ce que les passions essaieraient en vain d'obscurcir le droit en lui-même.

Un grand nombre d'émigrés avait fui moins encore par suite d'une combinaison politique qu'à raison de leur sûreté personnelle incessamment menacée; ils avaient fui leurs châteaux incendiés, leurs régimens insurgés. Cette fuite fut une faute, mais il n'est pas d'opinion qui puisse y voir un crime. Les émigrés avaient fui sous l'empire d'une législation qui avait solennellement aboli la confiscation; et une année s'était à peine écoulée depuis cette loi de justice quand une mesure odieusement rétroactive les frappa jusque dans leurs derniers descendans, quand une loi dérisoire les rappela, sous peine de confiscation et de mort, sur un sol qui les aurait dévorés s'ils avaient osé reparaître !

Il était difficile, et, tranchons le mot, moralement impossible que les princes, chefs de l'émigration, ne s'efforçassent pas d'arracher à la misère ceux qui avaient tant souffert pour eux. Le nom de Bourbon leur créait sans doute de plus étroites obligations à cet égard; mais la seule qualité de gouvernement régulier, appelé à opérer une transaction entre tous les intérêts opposés, faisait à la Restauration un devoir de s'occuper sérieusement d'un mode d'indemnité.

Napoléon lui-même l'avait compris : en rendant aux émigrés leurs biens non vendus, il reconnut implicitement l'injustice de la mesure ; et quelques témoignages laissent croire qu'il songea même à une réparation plus complète. Le principe de l'indemnité avait été reconnu dès la première restauration, et les malheurs des Cent-jours empêchèrent seuls de donner suite à une mesure réparatrice qui se présentait alors avec le double appui de M. le maréchal Macdonald et de M. Laffite. La charte par son art. 9 avait posé un principe nécessaire et qui devait demeurer à jamais inviolable ; mais il était permis d'argumenter de son art. 10 dans l'intérêt des émigrés ; car cet article stipulait qu'aucune expropriation forcée ne pouvait avoir lieu pour cause d'utilité publique sans une juste et préalable indemnité. La charte avait sanctionné la légitimité non des ventes, mais des acquisitions ; elle avait reconnu qu'un droit peut sortir de la violence même. Tel est, en effet, le principe sur lequel repose l'histoire des sociétés humaines et la théorie des révolutions. Un résultat général, un fait social devient sacré à ce seul titre, parce qu'il est une manifestation des vues

de la Providence, un progrès dans notre avenir. Mais avant que ce fait soit élevé à la dignité de droit, à combien de violences n'a-t-il pas pu donner lieu ? Ces crimes sont individuels, c'est le compte ouvert de chaque créature avec son créateur; le résultat seul est social et doit être consacré à ce titre. La charte, en s'élevant à ce point de vue, avait pu prendre très légitimement une décision qui rendait en quelque sorte le législateur participant du pouvoir sublime qui régit l'humanité et concilie perpétuellement les vues providentielles avec le libre arbitre départi à chacun.

Le ministère, dans cette question délicate, sentit parfaitement sa position; il comprit qu'il était un point de vue selon lequel l'indemnité à donner aux anciens propriétaires dépossédés pourrait ne pas blesser le sentiment national, tandis qu'il en était un autre qui l'irriterait au plus haut degré. Aussi, par une abstraction moins subtile qu'elle ne le paraît, le gouvernement attaqua-t-il toujours la légitimité des ventes, sans contester jamais la légitimité de la possession. Les ventes étaient illégitimes, puisque l'usage du droit naturel

d'émigration ou de locomotion ne peut faire périmer le droit de propriété, qu'on le fasse dériver des lois civiles ou des lois naturelles. Mais des considérations supérieures même à la prescription, et indépendantes de ce principe conservateur, avaient suffi pour légitimer, socialement parlant, les acquisitions consommées. Les expropriations révolutionnaires avaient été, dans l'ordre des desseins de Dieu, la cause d'immenses améliorations sociales; c'était par elles qu'une énorme quantité de biens de mainmorte étaient entrés dans la circulation, c'était par elles qu'une salutaire division des propriétés s'était opérée, et qu'un grand nombre d'individus s'étaient élevés dans l'échelle sociale. De là le droit de propriété des acquéreurs et le droit corrélatif d'indemnité des expropriés. Ce qui a si promptement légitimé parmi nous les acquisitions des propriétés nationales, c'est que la nouvelle répartition de ces biens s'est trouvée concorder avec les intérêts généraux du pays. On concevra mieux cette loi de subordination des faits individuels aux faits généraux, si l'on compare ce qui s'est passé en France à ce qui a eu lieu en Irlande depuis sept siècles.

On peut dire quė la confiscation a été le droit commun de cette malheureuse contrée, à partir de la conquête d'Henri II. Henri VIII, Élisabeth, Jacques Ier, Charles Ier et les puritains de Cromwell, tous, attachant un anneau de plus à cette chaîne de douleur, complétèrent cette œuvre de dépossession violente, qui faisait dire à Clarendon que les malheurs de l'Irlande avaient surpassé ceux des Juifs après la destruction de Jérusalem par les Romains. Des confiscations que leurs résultats ont, en France, légitimé dans peu d'années, se présentent aujourd'hui en Irlande avec un caractère tout aussi inique, tout aussi atroce qu'au jour même où elles furent consommées. C'est qu'en Irlande les confiscations ont toujours frappé la majorité au profit de la minorité; c'est que, loin de contribuer à fonder l'unité sociale, elles ont rendu la séparation des races plus profondes; c'est qu'au lieu d'augmenter la production elles ont augmenté la misère. Il y eut tyrannie en France comme en Irlande; mais en France une tyrannie momentanée a été prescrite par l'intérêt national; en Irlande une tyrannie séculaire ne prescrira jamais.

La contre-opposition, qui ne comprenait pas cette question sociale, et qui parla avec des idées de parti là où il fallait, à bien dire, s'associer au plan général de la Providence dans le gouvernement des choses humaines, faillit soulever dans la chambre et surtout dans la nation le plus redoutable orage : M. de la Bourdonnaye et ses amis énoncèrent formellement en principe que jusqu'à l'indemnité le droit de propriété des acquéreurs devait être mis en question. Ils formulèrent cette idée en un amendement dont le ministère eut l'honorable courage d'exiger le retrait, sous peine de retirer immédiatement la loi. Il y allait, en effet, du sort de la monarchie; il le comprit et osa cette fois résister à d'imprudentes et subversives exigences. Cette discussion fut celle qui mit dans le jour le plus éclatant le talent de M. de Villèle ; elle prouva que l'instinct politique tendait à dominer chez lui l'instinct de parti.

Ce n'est pas dans un temps où la propriété est menacée dans ses bases, où on l'attaque non plus dans une répartition abusive, mais dans son principe même, qu'on peut regretter la garantie solennelle qui lui fut alors accordée. A une

époque où toutes les existences sont livrées aux chances incertaines de l'avenir, il importe aux intérêts divers de mettre hors de cause la propriété et la vie des hommes. Voilà ce qu'il faut à tout prix soustraire à la convoitise des factions. L'adhésion que rencontre dans toutes les opinions la suppression de la peine de mort en matière politique doit également s'étendre à l'abolition de la confiscation. Or, l'indemnité aux propriétaires révolutionnairement dépossédés ne fut qu'une sanction donnée à cette garantie salutaire. Gardez-vous de dire que les émigrés ont subi justement les rigueurs de la confiscation pour avoir porté les armes pour telle ou telle cause, si vous ne voulez vous exposer à voir rétorquer peut-être plus tard cet argument contre vous-mêmes. Si la République triomphe, elle aura besoin d'argent et de beaucoup d'argent : il faut que le principe posé en faveur des châteaux protége alors les boutiques. Provoquée et votée par une majorité de parti, dans un intérêt de parti, la loi de 1825 a donc trouvé depuis une sanction dans un intérêt supérieur.

Que si, après avoir justifié la mesure de l'indemnité sous le rapport du droit, et après l'avoir

expliquée comme une nécessité de situation, nous voulions répondre aux hommes qui accusent les prodigalités de la Restauration sans avoir jusqu'à présent le droit de faire parler de leurs économies, il nous suffirait de répéter ces paroles qu'un ancien ministre de ce gouvernement prononçait dans une occasion solennelle : « La cause de dépense qui a éprouvé le plus de critique est sans doute celle de 30 millions, qui se sont réduits en 26 millions 100,000 francs en rentes trois pour cent au cours de 75 francs, accordés aux familles des émigrés et des condamnés révolutionnairement, en indemnité de leurs biens aliénés par l'état.

« Cette mesure a cependant eu l'immense avantage d'avoir fait cesser bien des divisions, d'avoir donné de la sécurité aux acquéreurs, d'avoir accru la valeur d'une énorme masse de propriétés immobilières qui restaient frappées d'une sorte de réprobation, qui étaient et qui n'auraient cessé, pendant long-temps, d'être dans la société une cause permanente de haines, de troubles et presque de guerre civile.

« S'il était même possible de pénétrer dans

tous les détails de la circulation, du travail, de la consommation et de la richesse, on demeurerait peut-être convaincu que cette grande opération a plus encore rendu matériellement au Trésor qu'elle ne lui a enlevé [1]. »

(1) M. le comte Roy.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XI.

De la loi du droit d'aînesse et des substitutions, et de la création d'une aristocratie légale en France.

Les tentatives successives de la droite rencontraient dans le pays des résistances qui rendaient à peu près inutile chaque triomphe du parti vainqueur. *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?* Les mœurs, qu'on s'efforçait de corriger par les lois, élevaient entre la législature et le pays une barrière qui les rendait comme étrangers l'un à l'autre. Ce qui se disait à la tri-

bune expirait sans écho, et la langue qui s'y parlait était à grand'peine comprise. La nation ne s'associait ni à ces anathèmes quotidiens contre l'ordre social fondé par une révolution dont les résultats lui avaient fait trop vite oublier les crimes, ni à ces craintes sur les dangers dont l'absence d'une aristocratie menaçait notre avenir, ni à ces plans de régénération qui se révélaient pièce à pièce.

La droite, que les circonstances avait portée au pouvoir, n'y fut pas long-temps sans sentir son isolement et sans comprendre que, tant qu'elle n'aurait pas changé les mœurs et déplacé les influences dominantes, elle n'aurait aucun moyen de faire accepter au pays les idées politiques considérées par elle comme base essentielle de toute société régulière. Or, la division des propriétés et la mobilisation des fortunes étaient les conséquences capitales sorties de la révolution française, faits immenses qui doivent être appréciés, non par leurs inconvéniens passagers, mais à raison du but qu'ils indiquent à notre avenir. Ce but est l'amélioration du sort d'un plus grand nombre de créatures et le développement graduel de leur vie morale et de leur

aisance matérielle, c'est leur émancipation par la religion et par le travail. Tel est le secret de toutes les grandes révolutions : c'est là ce que Dieu fait sortir de ces enfantemens sanglans qui mettent les nations en peine pour des siècles.

Mais comment exiger que sous l'administration de MM. de Villèle et Corbière la droite acceptât cette idée, qu'elle reconnût et sanctionnât les doctrines et les résultats de la révolution de 89? Ne se croyait-elle pas appelée à porter le coup de mort à cette révolution, bien loin d'avoir à en régulariser les conséquences, bien loin surtout d'avoir à la continuer?

La catastrophe de 1830 nous a porté des enseignemens qu'il n'était pas donné de devancer sous la Restauration : qui ne voit aujourd'hui, par exemple, que cette division de la propriété, objet de tant d'accusations et de craintes, est devenue depuis cette crise un principe salutaire et conservateur? Qui ne comprend que c'est à l'augmentation du nombre des propriétaires, à l'élévation des classes moyennes, à la sainte pauvreté du clergé qu'on doit attribuer ce que les partis se sont montré d'indulgence,

et cette universelle horreur pour le sanguinaire régime dont les symboles, en se montrant dans nos rues, font courir aux armes l'immense majorité des citoyens?

En 1826 on n'avait pas fait cette expérience-là; on ignorait les dangers de l'avenir et les moyens destinés à préserver la civilisation de l'Europe d'une autre invasion de la barbarie jacobine; on vivait sur un fonds d'idées politiques et de théories monarchiques constitutionnelles formulées par l'école de Montesquieu. Or, rien ne contrariait autant la réalisation de ces théories qu'un morcellement des propriétés qui semblait tendre à anéantir toutes les grandes existences, puis à isoler le principe de l'hérédité royale, en consolidant la démocratie dans la famille comme dans l'état. Si l'on prend maintenant son parti, même dans les rangs des hommes de la droite, sur cette inévitable prépondérance des intérêts démocratiques; si quelques esprits élevés, au lieu de s'irriter contre un fait accompli, cherchent dans d'autres principes, tels que celui d'association, par exemple, un moyen de contrebalancer les effets funestes d'un morcellement qui finirait par *substituer la*

bêche à la charrue[1], on n'en était pas arrivé là en 1826. Renforcer à tout prix le pouvoir royal, rendre une existence légale à l'aristocratie territoriale destinée à servir de piédestal au trône, agir sur nos mœurs pour les obliger à se mettre en harmonie avec le principe d'une société monarchique, telle était la tâche herculéenne que l'on s'imposait alors avec confiance.

Pour l'entreprendre, il fallait commencer par attaquer la constitution même de la famille, en introduisant sous le toit domestique un élément d'opposition à cette démocratie qui coulait à pleins bords; il fallait lier aux doctrines monarchiques les intérêts de celui qui devait continuer le père de famille en établissant un préciput légal en sa faveur; en un mot, il fallait rétablir le droit d'aînesse et les substitutions et de plus les établir partout, puisque le texte formel de la charte s'opposait à ce qu'on en fît l'apanage d'une classe privilégiée.

La droite ne pouvait pas renoncer à ce projet sans se retirer des affaires, sans abdiquer officiellement, ainsi que l'a fait l'aristocratie anglaise

(1) M. Lainé.

dans la question de réforme. Sans droit d'aînesse, la droite ne représente rien politiquement parlant [1].

Quand on remonte, en effet, à l'idée prin-

(1) Je supplie qu'on veuille bien se donner la peine de saisir ma pensée, et s'épargner celle de la dénaturer pour la combattre. Quand je dis que le droit d'aînesse est inhérent à la doctrine de droite, qu'il en est de même de la loi du sacrilége et d'une foule d'autres mesures proposées ou sollicitées sous l'administration de M. de Villèle, je ne prétends nullement faire entendre que les hommes qui tenaient pour le principe de la légitimité héréditaire, que ceux même qui depuis la révolution continuent de regarder un retour à l'hérédité comme nécessaire au maintien de l'ordre public, fussent tous alors et soient tous aujourd'hui partisans des doctrines dont j'ai à démontrer l'inapplicabilité. J'ai déjà distingué les royalistes en royalistes de la droite, hommes à principes et à foi monarchiques, et en royalistes des centres tenant à la transmission héréditaire de la couronne comme à une utile institution, mais non comme à une croyance sociale absolue et métaphysiquement vraie. Ceux-là ont pu et dû regretter que la révolution, en violant cette transmission régulière, ait exposé la France à des chances redoutables et à de longues perturbations ; et pourtant il serait souverainement injuste de les considérer comme solidaires de toutes les idées

cipe de cette école, on arrive nécessairement au droit d'aînesse; pour elle, la légitimité royale n'est qu'une forme, qu'une consécration de cette idée. Cette légitimité est moins par elle-même un principe qu'elle n'est la sanction d'une organisation générale, embrassant dans son unité l'état, la famille, la religion et les mœurs. Les écrivains de droite systématiquement con-

dogmatiques réalisées sous le ministère de droite, quelquefois sans leur adhésion. Lorsque je parle de la droite, j'entends parler d'une école appuyée sur une certaine masse de populations rurales qui triompha après les Cent-jours, après la guerre d'Espagne, et qui aurait encore triomphé après la guerre d'Alger des vues de modération du centre droit, parce qu'il n'y avait malheureusement pas dans le centre droit matière à former un parti compacte et suffisamment nombreux. Il est pour la droite comme pour la gauche une logique dont les opinions intermédiaires triomphent difficilement; encore le centre gauche résiste-t-il avec bien plus de succès aujourd'hui à la gauche, que le centre droit, sous la Restauration, ne put résister à la droite: cela tient à ce que les opinions et les intérêts du centre gauche sont infiniment plus nombreux dans ce pays que ceux du centre droit, et surtout à ce que le triomphe de la gauche pure serait vu avec terreur par la France.

vaincus qu'il n'y a pas pour la France de société politique possible sans droit de primogéniture royale devraient confesser, en même temps, qu'à leurs yeux il n'est pas pour elle de société civile possible sans droit d'aînesse.

Ici je n'entends pas leur faire un crime de leur réserve actuelle à cet égard, et la leur imputer comme une hypocrisie : si je faisais de la politique, il serait peut-être certaines choses que je devrais dissimuler aussi ; comme je ne fais et n'entends faire que de la philosophie, je n'ai droit d'en dissimuler aucune.

Reconnaissons donc que la droite devait forcément présenter un projet sur le droit d'aînesse. Ceux qui le lui ont depuis reproché ont été injustes envers elle ; ils n'ont pas compris qu'il est certains principes qu'un parti ne peut abjurer sans s'abandonner lui-même. D'ailleurs, le temps marchait et l'opinion marchait aussi ; les hommes de la droite, menacés de voir échapper leur siècle de sept années, voulurent essayer de déposer dans la législation quelque germe pour l'avenir.

La Restauration eut tort sans doute de présenter la loi d'aînesse. Pourquoi? parce qu'elle

eût dû se séparer de la droite comme de la gauche, parce que c'était à cette seule condition qu'elle pouvait vivre. Le ministère, que sa position éclairait sur les conséquences de cet essai redoutable, ne se prêta aux exigences de son parti qu'en les modifiant autant qu'il fut en lui. C'est qu'un parti fait toujours école et voit les choses logiquement, tandis que les hommes portés au pouvoir pactisent nécessairement avec les faits, et sont moins logiciens pour être moins absurdes.

La loi présentée par le ministère portait un caractère de modération qui semblait demander grace pour elle et pour lui. Comme la loi du sacrilége, elle ouvrait une issue facile pour échapper à ses dispositions, puisqu'elle se bornait à convertir le préciput facultatif en préciput légal, et qu'il suffisait d'une simple disposition testamentaire pour rétablir l'égalité des partages. Nous allons parcourir cette grave discussion qui fonda l'éphémère crédit de la chambre des pairs, et où cette assemblée, en rendant hommage à la suprématie des mœurs sur les lois, prépara sans s'en douter l'arrêt de sa déchéance et la suppression de son hérédité.

Le roi, dans le discours de la couronne, avait déclaré *le morcellement progressif de la propriété essentiellement contraire au principe du gouvernement monarchique*; il avait annoncé que « des mesures allaient être proposées pour rétablir l'accord qui doit exister entre la loi politique et la loi civile. »

Cette idée servit de texte à tous les défenseurs du projet de loi. Elle fut développée par M. le garde-des-sceaux de Peyronnet, auquel incombait depuis trois ans la tâche impopulaire de défendre toutes les *lois de principes*, dont on peut croire, sans calomnier les doctrines politiques du président du conseil, qu'il aurait aimé à voter le rejet, au scrutin secret, avec autant d'empressement que l'opposition elle-même.

La continuité, disait-on, est à la fois le principe et le but de tout gouvernement monarchique. Pour que les élémens qu'on y introduit soient stables et conformes à sa nature, il faut qu'ils soient fondés sur une succession d'hommes toujours animés des mêmes sentimens, toujours dirigés par des intérêts d'une même sorte. Or, la famille peut seule être la base de cette

succession que rien ne doit interrompre. L'individu dans les monarchies, c'est la famille; elle est l'être collectif qui ne change point et ne veut rien changer. Or, comment fonder la famille, si l'on ne prévient le morcellement de la propriété, si l'on ne prolonge la possession de la terre, la seule chose qui puisse avoir de la fixité et de la durée[1]?

Autour de cette idée fondamentale on en groupait une foule d'autres accessoires. On parlait des inconvéniens de la petite culture, de la nécessité de conserver un même nombre d'électeurs et d'éligibles; on rappelait que le premier consul lui-même concourut à faire prévaloir le principe de l'inégalité facultative. A ceux qui s'effrayaient de la réapparition du droit d'aînesse on répondait que, sous l'ancien régime, ce droit était fondé sur la distinction de biens nobles et de biens roturiers, tandis que le préciput actuel s'étendant à toutes les fortunes payant 300 francs d'impôt foncier[2], ex-

(1) Voyez les discours de MM. le comte de Peyronnet, le marquis de Malleville, rapporteur, de Saint-Roman, de Montalembert, etc.

(2) Article 1er du projet de loi.

cluait cette distinction. A ceux qui voyaient dans la loi une attaque à la charte, on faisait observer qu'elle tendait, au contraire, à fortifier toutes les garanties constitutionnelles, et que, d'après tous les publicistes, elle était contraire au principe de la monarchie absolue.

D'ailleurs, s'écriaient les défenseurs du projet de loi, si l'hérédité et le droit de primogéniture sont aussi inconciliables avec nos mœurs qu'on affecte de le dire, comment se fait-il donc que personne ne songe à contester l'hérédité de la royauté et celle de la pairie? Redoutable question qu'une révolution devait bientôt résoudre!

Selon les mêmes défenseurs du projet, la stabilité devait être le type du gouvernement monarchique, comme la mobilité celui du gouvernement démocratique; et de ce lieu commun on concluait que toute monarchie où prévaudrait la mobilité, avec l'égalité des partages, ne serait bientôt plus qu'un mélange confus de ressorts agissant sans régulateur et sans contrepoids.

En envisageant exclusivement la question sous le point de vue monarchique-constitutionnel, ces argumens étaient, il faut le dire, à peu

près sans réplique. Que répondre aux théories rigoureuses de Montesquieu, à l'exemple de l'Angleterre où le patriciat, *nobility*, était appuyé sur une nombreuse *gentry*, aristocratie provinciale, colonne du système constitutionnel, dont le droit d'aînesse et les substitutions étaient les élémens constitutifs ? Comment nier que la propriété mobilière ne tendît à primer la propriété territoriale, et que les influences industrielles et mobiles ne dominassent les influences conservatrices? Comment ne pas avouer que les grandes fortunes avaient depuis douze ans sensiblement diminué, et que si la monarchie constitutionnelle était destinée à durer quelques générations, le trône n'aurait pour s'appuyer que quatre cent familles patriciennes, dont les priviléges politiques paraîtraient aussi exorbitans qu'intolérables dans l'état général des mœurs et des fortunes ?

Aussi n'était-ce pas à ces argumens-là que répondit victorieusement l'opposition de la chambre héréditaire. Elle se mit sur un terrain plus favorable : elle montra combien la loi était antipathique à nos mœurs; elle s'associa, en l'expliquant par le mouvement de la civilisation, à

l'unanime réprobation qui accueillait un projet de loi dont la forme modeste dissimulait mal l'importance du principe. Elle s'efforça surtout de montrer dans l'accroissement successif des produits agricoles et manufacturés, dans les gigantesques conquêtes de l'industrie, un moyen de recréer les fortunes que les partages égaux tendaient à dissoudre. Cette observation était juste, et l'expérience des propices années qui s'écoulaient alors la confirmait par des chiffres. Mais cette idée ne renforçait-elle pas précisément, loin de la détruire, l'argumentation de ceux qui demandaient à la législation un moyen de défense pour l'hérédité royale contre ces fortunes rapides et mobiles dont le principe était en désaccord avec le sien?

Divers orateurs, remontant à l'origine du droit d'aînesse, le montraient inconnu sous la première race, découlant des établissemens féodaux sous lesquels le service militaire des fiefs en fit une nécessité, puis survivant à ces établissemens abolis sous la monarchie de cour, qui, dans des sinécures nombreuses, offrait au moins une sorte de compensation à ceux que la coutume dépouillait du patrimoine paternel. Sous l'em-

pire de la charte et du droit commun, ces ressources renaîtraient-elles aussi pour corriger les rigueurs de la loi? Faudrait-il rétablir les couvens, les bénéfices, les ordres militaires, les commanderies et les biens de main-morte, pour rendre le droit d'aînesse moins inique et moins absurde; et la loi serait-elle corrigée aux dépens de la nature et de la morale publique?

D'ailleurs, ne s'exagérait-on pas à plaisir l'imminence des dangers auxquels on venait imprudemment apporter un si dangereux remède? On ne connaît pas de pays où l'agriculture ait péri par le morcellement des propriétés, tandis que l'Italie, à la fin de l'empire romain, et dans les temps modernes, l'Espagne, la Sicile, la campagne de Rome offrent l'exemple de sociétés dans lesquelles l'agglomération des propriétés a causé tous les genres de ruines.

M. Pasquier, qui développa avec talent cette dernière considération, fut avec M. le duc de Broglie celui qui mit dans le jour le plus éclatant l'opposition de la mesure aux principes de notre civilisation, et surtout les conséquences salutaires pour la morale publique qu'avait déjà produites le système qu'on s'efforçait de renverser.

« Qui oserait dire, s'écria cet orateur, que ce système n'a pas déjà eu d'heureuses conséquences sous le rapport surtout de cette estime de soi-même, de ce sentiment de sa propre dignité, qui, en élevant l'homme à ses propres yeux, conduit presque nécessairement à un respect plus général pour l'ordre et la tranquillité publiques? Les circonstances ont-elles manqué où il a été démontré que la classe populaire s'est trouvée plus difficile à remuer de 1800 à 1825 qu'elle ne l'avait été par exemple de 1764 à 1792? Celles qui se sont écoulées depuis jusqu'à 1800 ne peuvent servir d'exemple pour rien, ni de base pour aucun raisonnement. C'est une ère de délire et de désorganisation sociale durant laquelle tous les élémens du bien et du mal ont été miraculeusement confondus, et où ceux du mal ont presque toujours dominé. Mais revenons au temps présent et demandons-nous encore s'il serait possible de nier que dans le système militaire actuel, avec la nécessité des grandes armées dont l'existence est devenue un si terrible besoin des sociétés modernes, la puissance qui compte dans les rangs de son

armée une foule de soldats propriétaires et qui tous ont en perspective le champ où ils espèrent finir en paix leur carrière, possède réellement une garantie de sécurité, de repos intérieur à laquelle il n'est permis à nul autre de prétendre? Qu'on veuille bien songer au facile et paisible licenciement de l'armée française en 1815, et qu'on se demande si la particularité que je viens de signaler n'offre pas la meilleure explication d'un des plus mémorables faits qui se puissent rencontrer dans l'histoire d'aucun peuple, d'un des faits qui doivent le plus honorer la nation au milieu de laquelle il s'est passé, et qui lui a valu en effet, de la part de ses ennemis mêmes, un tribut d'estime et d'admiration non contestées. »

De ces observations judicieuses, que l'attitude calme des masses populaires au milieu des souffrances de nos trois dernières années vient corroborer de plus en plus, on tirerait, en même temps qu'une défense de notre législation civile, la seule apologie vraiment solide des résultats généraux de la révolution française. Cette crise commencée par le meurtre, le pillage et la confiscation, et qui se développa comme un tor-

rent d'iniquités roulant de ruine en ruine, cette crise a pourtant fini par donner à la France l'égalité civile et politique, l'uniformité de législation, une considérable augmentation dans la richesse nationale et dans le nombre des propriétaires; elle a contribué à faire descendre dans les populations un instinct d'ordre et d'attachement au sol dont nous éprouvons aujourd'hui les effets salutaires. Des partages égaux suffisent sans doute pour répartir plus également les fortunes en les divisant entre les membres d'une même famille; mais n'avait été la révolution, n'avait été surtout l'aliénation de plusieurs milliards de propriétés foncières, le nombre de propriétaires n'aurait pas augmenté, encore moins serait-il arrivé que beaucoup de familles prolétaires se fussent élevées jusqu'à la propriété.

Ce résultat est sans contredit le plus fécond et le plus éminemment social qu'ait produit la crise de 89. Cependant combien la cause n'en fut-elle pas impure dans son principe, combien de remords ont dû tourmenter les consciences de ceux qui se sont primitivement associés à des actes de violence et d'expropriation réprouvés

par toutes les lois divines et humaines? loi mystérieuse qui semble contenir à la fois et la justification providentielle des révolutions, et la condamnation personnelle de ceux qui s'en font les instrumens! Pendant que dans l'éternité la justice divine solde rigoureusement le compte de chaque conscience, ici-bas les générations moissonnent le fruit des violences paternelles! Résignons-nous, c'est là l'histoire de l'humanité.

Mais en s'appuyant ainsi sur les mœurs pour attaquer la loi proposée en 1826, on aurait pu, ce me semble, être amené à tirer de la discussion même des conséquences qu'aucun membre de la pairie ne parut pourtant pressentir. Ceux qui combattirent le plus vivement le projet de créer une aristocratie contre laquelle nos idées élevaient, selon eux, un rempart inexpugnable, ne manquaient jamais de faire une réserve en faveur de la pairie héréditaire. C'était là, disait-on, une institution purement politique établie dans l'intérêt de tous, une garantie pour la liberté tout autant que pour le trône; dès lors, loin de supposer qu'elle pût jamais exciter quelque jalousie, on s'engageait, au nom du pays, à lui faire accepter sans

répugnance toutes les prérogatives nouvelles qu'il serait jugé convenable d'y attacher encore pour en rehausser l'éclat et l'importance.

Telle était surtout l'opinion de la coterie doctrinaire, association intellectuelle douée de plus d'instruction que de perspicacité, et qui ne sympathisait pas assez vivement avec le sentiment public pour accepter comme nécessaire ce qu'avec moins d'étude et plus de pratique de la vie il était facile de pressentir pour un prochain avenir. La pairie héréditaire s'était fait l'illusion de croire qu'elle était agréée par les opinions dominantes, parce que quelques publicistes, en tête desquels figurait Benjamin Constant, l'avaient déclarée un ressort essentiel du gouvernement représentatif. Or, elle ne voyait pas que c'était ce gouvernement même que la tendance de nos mœurs démocratiques mettait en question pour l'avenir. La pairie avait de plus le malheur de se croire populaire, non qu'elle exerçât une action réelle dans le pays, soit quant à l'administration locale, soit relativement à l'influence territoriale et au patronage, mais parce qu'elle s'était associée à la résistance que la presse et l'opinion dominante

opposaient aux tentatives de la droite. Ce n'est pas que je prétende nier l'intérêt avec lequel la France suivait alors les discussions du Luxembourg : ces discussions étaient graves et souvent lumineuses parce que toutes les notabilités du pays, précipitées du pouvoir, s'étaient perdues dans l'*apothéose* de la pairie. Mais cet intérêt s'attachait exclusivement à ce qu'il y a de plus viager et de plus personnel en ce monde, au talent des orateurs, de telle sorte que ce qui faisait la puissance de la pairie dans le présent témoignait de son impuissance dans l'avenir. La chambre des pairs n'avait jamais paru dans la lice sous le caractère de pouvoir modérateur qui lui était théoriquement assigné; ses membres, tribuns de circonstance, ne jouaient qu'un rôle de doublures; ils semblaient suppléer l'opposition absente pour un temps des bancs de la chambre élective.

Les argumens de la pairie pour se prouver à elle-même manquaient donc de base. C'était gratuitement qu'elle supposait un peuple démocratique et vaniteux disposé à s'incliner sous ses prérogatives comme les Romains sous les faisceaux consulaires. Si la pairie songeait sérieuse-

ment à s'établir pour des siècles sur ses chaises curules, si elle croyait à la possibilité de réaliser en France au dix-neuvième siècle le gouvernement à contre-poids, et que la constitution britannique lui semblât le port où elle se flattait de conduire les générations nouvelles, elle était parfaitement inconséquente en repoussant le droit d'aînesse. Les ministres soutenaient incontestablement les principes consacrés du gouvernement constitutionnel, ce qui ne veut pas dire qu'ils défendissent en cette occasion les vrais intérêts de la dynastie et de la France. Je ne connais pas de meilleur commentaire des idées de Delolme, de Burke, et de toute l'école anglaise, que les discours de M. de Peyronnet. Il n'y a rien à répondre à cela en se plaçant sur le terrain du gouvernement représentatif. Que si l'on combattait ce ministre par des considérations tirées des mœurs, il eût fallu confesser que les mœurs pourraient bien résister au gouvernement représentatif lui-même et à la monarchie des trois pouvoirs. En un mot, on eût dû répondre au ministère que rien n'était plus moral que son désir de donner la stabilité pour base à nos institutions, que rien n'é-

tait plus naturel à des hommes d'état que de mettre les mœurs et la législation civile en harmonie avec le principe du gouvernement, mais que, des obstacles insurmontables s'opposant à l'accomplissement de cette œuvre surhumaine, mieux valait ne pas la commencer que d'échouer, au risque d'avancer la révolution, bien loin de la contenir.

Obligé de courir rapidement sur les plus graves questions, j'ai dû autant que possible ne pas dépasser le cercle de considérations tracé par les orateurs eux-mêmes. Que si nous envisagions sous un point de vue plus philosophique ces efforts pour constituer légalement une aristocratie, de quelle bizarre situation un tel fait ne serait-il pas l'indice ?

Attendre de lois faites à coups de boules et de sonnette, au milieu des plus éclatantes protestations, attendre de lois mortes-nées la création d'une aristocratie, c'est à peu près comme si l'on demandait à des philosophes de faire une religion, à l'Académie française de nous rendre le goût de Racine, et à l'Académie des Arcades d'évoquer au milieu de l'Italie le génie du Dante et de Michel-Ange.

Que sont les aristocraties qui apparaissent dans l'histoire, sinon la plus haute expression des nationalités, le résultat essentiel des lois organiques et des croyances religieuses qui les ont primitivement constituées? On peut défier tous les législateurs du monde, s'appelassent-ils Bonaparte, de fonder jamais rien qui ressemble à une aristocratie héréditaire, s'ils ne consacrent d'abord le principe de la distinction des races, et s'ils n'inféodent les terres aux personnes, en les rendant participant de leur qualité, ainsi que cela existait sous l'ancien régime[1]. L'inféodation des terres et des personnes fut en effet jusqu'à la révolution française le fondement de toute la hiérarchie européenne. Le grand feudataire relevait du suzerain et lui rendait à sa cour de véritables services de do-

(1) Aux premiers jours de la Restauration, Bergasse indiqua la création de *manoirs seigneuriaux* pour base de toute législation électorale rationnelle et de toute juridiction monarchique. M. Cottu arriva quinze ans plus tard au même résultat. Il en faisait en 1830 la condition essentielle du salut de la monarchie et de l'établissement d'un véritable système représentatif. Ces deux écrivains avaient raison dans leur point de vue; mais je pense que l'humanité a aussi raison dans le sien.

mesticité; les simples gentilshommes devenaient varlets servans des grands seigneurs, et les classes nobiliaires ne furent privilégiées *politiquement* que parce qu'elles étaient *naturellement* distinctes du peuple, comme à Rome les patriciens l'étaient des plébéiens. L'Inde antique avait eu ses Kshstryas, la Bactriane ses Pahlavas, la Perse ses Achaéménides, races séparées par le sang comme par le droit religieux et privé.

S'imaginer que l'on préparait une aristocratie en introduisant un principe de permanence dans toutes les fortunes sans distinction, c'était confondre de la manière la plus étrange la grande propriété et l'aristocratie. Ce qui est un privilége pour tous ne l'est pour personne. Le seul résultat du droit d'aînesse, tel qu'on le concevait en 1826, aurait été de rendre certains individus plus riches que certains autres, à raison de la qualité fortuite d'aîné. Mais y avait-il donc en cela le moindre germe d'aristocratie? n'avons-nous pas aujourd'hui des citoyens riches et des citoyens pauvres? n'en est-il pas de même chez toutes les nations les plus démocratiquement constituées? où l'inégalité des fortunes est-elle plus prononcée qu'aux

États-Unis? Nous avons encore quelques nobles marquis et bon nombre de gros industriels jouissant de 50,000 livres de rente; mais l'indépendance de leurs concitoyens s'abaisse-t-elle pour cela devant l'ascendant magique de leur manoir à tourelle ou de leur usine à vapeur? hélas! non. Les 50,000 livres de rente de l'un ou de l'autre peuvent bien leur donner des moyens de conquérir une influence personnelle, s'ils y joignent la charité, la puissance du talent et du caractère; mais par elles-mêmes ces 50,000 livres de rente ne leur donnent pas la plus légère portion de cette irrésistible influence qu'assurait au plus inepte des sénateurs romains son titre de patricien, au plus grossier des chevaliers du moyen-âge sa qualité de gentilhomme et la terreur de sa noble épée.

La droite tentait donc la plus irrationnelle des entreprises, encore qu'elle trouvât son excuse dans la rigueur de ses principes. Une fois le pouvoir passé de ce côté, il devenait impossible qu'il ne s'associât pas à cette tentative; mais il s'y associa sans ardeur, sans conviction et sans espérance.

On sait comment tomba la loi d'aînesse, que

l'adhésion ministérielle à tous les amendemens proposés ne put sauver au scrutin définitif. En vain la loi s'était-elle encore amoindrie dans la discussion; l'irritation était telle que le gouvernement ne put l'obtenir, même en l'achetant au prix de correctifs qui la rendaient inutile. « Tandis que les ministres, disait spirituellement M. de Barante, nous parlent d'imiter Romulus et Lycurgue, s'attribuant le pouvoir de transformer la France à leur gré, tout reste comme auparavant, avec le mécontentement de plus. On veut armer la religion d'une loi pénale, et elle est abolie en naissant par la tolérance universelle; la présomption ministérielle s'imagine un jour qu'elle abaissera par une loi l'intérêt des capitaux; les prêteurs et les emprunteurs continuent à régler leurs affaires selon leurs besoins réciproques. Et cette loi d'aujourd'hui, quel est au fond le seul argument qui pourra lui valoir des suffrages? c'est qu'elle ouvre une issue pour lui échapper. »

Ce projet fit descendre l'opposition dans tous les rangs et dans les intérêts positifs de la société. On poursuivait le droit d'aînesse comme un drapeau du passé; cette pensée

tourmentait comme un cauchemar; elle irritait comme une menace, elle blessait comme une insulte. La chambre des pairs s'empara de la mission d'interpréter ces répugnances universelles, et un rejet solennel couronna une discussion grave, savante, riche en aperçus secondaires, mais dénuée d'une haute portée politique. De part et d'autre on était placé sur un terrain qu'on croyait solide; et le bruit d'acclamations éphémères empêcha d'entendre celui de l'édifice lézardé qui craquait dans ses fondemens.

Ce n'est pas, du reste, dans la discussion du droit d'aînesse seulement que se révèle une absence singulière de prévision, une disposition presque constante à explorer tous les dehors des grandes questions politiques sans les aborder de front. C'est là ce qui caractérise généralement la polémique et même la philosophie sociale de l'époque dont nous essayons d'esquisser le tableau.

Sous la Restauration on voulait à tout prix se faire l'illusion de croire qu'on était parvenu à un état définitif, et l'on s'efforçait d'organiser la monarchie constitutionnelle selon certaines

formes et certains principes convenus, dont la discussion n'était pas même admise. En fait de gouvernement représentatif, Charles X et M. de Polignac avaient des idées arrêtées, comme Benjamin Constant et M. Guizot. Une question de prérogative, de juridiction ou de procédure parlementaire suffisait alors pour alimenter les controverses les plus vives. Les hommes mêmes qui ne partageaient pas cette foi de convention et d'emprunt étaient contraints, par l'effet d'une situation impérieuse, de paraître s'y associer; c'est ainsi que quelques esprits éminens, au premier rang desquels il y aurait peut-être justice à placer M. Royer-Collard, ont fait du dogmatisme constitutionnel, alors que mieux que d'autres ils en comprenaient la faiblesse.

C'est chose souvent heureuse pour un peuple que de vivre sur un fonds d'idées toutes faites; mais un tel bonheur s'use vite, surtout en France. Aussi était-on à bout de théories parlementaires même avant 1830, et sous le dernier ministère de la Restauration, les scrupules constitutionnels n'arrêtaient-ils plus guère l'entraînement des partis.

Reconnaissons d'ailleurs que les hommes distingués de cette époque étaient, par leur portée d'esprit et leur valeur personnelle, fort supérieurs presque toujours à la position secondaire qui leur était imposée, et c'est là ce qui sépare les hommes politiques de ce temps de ceux mis en lumière par la révolution de 1830, et qui sont pour la plupart très inférieurs à la situation nouvelle de la société.

Depuis trois ans en effet nous avons cessé de vivre sur ce fonds commun si long-temps exploité; on n'en est plus à constituer des pouvoirs rivaux, et à régler les lois de leur mécanisme. En fait de pouvoir, il n'en est plus qu'un, le pouvoir effectif d'une bourgeoisie constituée en garde nationale et en corps électoral. Toutes les questions de souveraineté ou de prérogative sont désormais tranchées; on est descendu aux réalités les plus intimes de la vie des nations; les racines de la société sont mises à nu, comme celles d'un arbre qu'on transplante. Les abstractions sont usées, les précédens n'ont plus cours; c'est en soi-même qu'il faut puiser, c'est par sa force et par sa volonté qu'il faut vivre.

Aussi voyez comme la pensée publique est maintenant descendue au fond de toutes choses, combien elle a dévoré en peu de temps d'élucubrations savantes ou ingénieuses, en littérature, en philosophie, en religion aussi bien qu'en politique. On vivait des années sous la Restauration sur ce que le tourbillon actuel emporte en moins d'un jour. Quelle moisson de réputations et de gloires précoces, de personnes et de choses! Hommes et doctrines traversent aujourd'hui l'épreuve du feu : la vérité seule la supportera sans se dissoudre.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XII.

Des controverses religieuses sous la Restauration.

Nous touchons à une époque où la droite, bien qu'elle occupe encore le pouvoir, sent le pays lui échapper et désespère de son avenir. La session de 1827 fut toute défensive. La droite battait en retraite sur tous les points, et ne luttait plus que pour vivre au jour le jour, désespérant désormais de faire prévaloir ses conceptions législatives. Ainsi, au commencement de 1827, ce pouvoir, qui ne datait que de

trois ans, était déjà sapé dans toutes ses bases. Deux contre-oppositions le harcelaient, l'une s'engageant avec la gauche et l'autre reprochant au ministère ses ménagemens pour les opinions et pour les intérêts dominans. C'était ainsi que se développait à la fois, au sein d'un parti démoralisé, le germe du ministère Polignac et de l'adresse des 221.

Il n'importait guère à ces coteries parlementaires de se mettre en contradiction avec elles-mêmes : le pays, gouverné par la presse, oubliait leurs doctrines de la veille pour leurs services du jour; toutes les haines, toutes les contradictions, toutes les passions ameutées étaient enrôlées sans examen dans la guerre universelle déclarée au ministère de M. de Villèle; toutes les opinions actives de la société se liguaient contre lui; les jeunes talens cherchaient un nouveau patronage, et l'opposition devenait un moyen de fortune littéraire comme de popularité. Tel académicien savait qu'en renonçant à sa pension il bénéficierait sur la vente de ses œuvres. Cependant la droite s'irritait d'une situation aussi pénible, des injustices de l'opinion, des clameurs de la presse; et des rêves de force lui

faisaient parfois oublier son infériorité numérique. Arrivé à ce point d'irritation mutuelle, comment ne pas rendre guerre pour guerre?

Un ministre d'un commerce spirituel, plus dominé que M. de Villèle par les passions de son parti, plus accessible aux influences de l'intimité, au commérage politique, eut le malheur de se laisser emporter à de misérables vexations contre les académies et les gens de lettres; il blessa la France à coups d'épingle, se plaisant à témoigner de son mépris pour ce qui entraînait les sympathies populaires. Ainsi se développa une irritation sans cesse croissante au sein de la plus haute prospérité qui fût jamais. A cet égard nous avons déjà fait une remarque qu'il est bon de rappeler ici : c'est que cette prospérité ne pouvait manquer de devenir le signal de nos plus amères dissensions. Tant qu'on souffre, on transige; quand on ne souffre plus, on revient de part et d'autre à ses antipathies naturelles, ainsi que ces cours d'eau qu'un obstacle comprime, mais qui, libres de toute influence, remontent à leur niveau. . . . .

Les hommes de la droite, devinant aux pre-

miers jours de la Restauration que ces antipathies un instant contenues renaîtraient plus tard dans toute leur force, avaient songé à se créer contre les mœurs un moyen de résistance analogue à celui qu'un autre parti s'était créé contre les lois. Ils usèrent de l'arme dangereuse des sociétés secrètes. La congrégation, à la fondation de laquelle avait présidé une pieuse pensée aux derniers temps de l'Empire, devint le centre et l'instrument de ces associations, nombreuses surtout dans le midi du royaume. Une pensée toute politique se greffa sur la pensée religieuse; cette pensée devint le lien de tous ceux qui travaillaient non à détruire la charte, projet qui ne fut celui d'aucune fraction vraiment importante du parti royaliste, mais à l'interpréter dans le sens le plus étroitement monarchique possible.

La moindre expérience eût dû suffire pour faire pressentir les conséquences désastreuses qu'aurait une semblable association dans un pays où le triomphe de la droite avait donné l'éveil à toutes les inquiétudes, à toutes les susceptibilités. Ce qu'il y avait de plus dangereux pour l'opinion royaliste, c'était qu'on pût lui

supposant des arrière-pensées. Mieux aurait valu mille fois pour elle énoncer franchement, après les Cent-jours, dans un acte supplémentaire à la charte, toutes ses utopies constitutives, ainsi que l'avait conseillé M. de Montlosier, que de les livrer pièce à pièce à la discussion de la tribune, à l'exploitation de la presse, à tous les commentaires des salons et des boutiques. Que l'on juge donc de l'effet d'une association secrète, qui jamais ne semblait avoir dit son dernier mot, et à laquelle tous les projets du gouvernement du roi, toutes ses nominations, depuis les fonctions de préfet jusqu'à celles de garde-champêtre, paraissaient des hommages obligés, gages de conquêtes plus décisives encore. Ce qu'il y a de plus dangereux pour un pouvoir, c'est de paraître dominé, et jamais ministère ne sembla l'être plus complètement que celui de M. de Villèle.

Cette congrégation, en compensation de dangers évidens, offrait-elle, au moins, quelque avantage au pouvoir qui s'appuyait sur elle? nullement. Il ne lui était pas donné d'augmenter par ses manœuvres le nombre des adhérens aux doctrines politiques de la droite, et la Provi-

dence n'avait pas promis de seconder les efforts maladroits que l'on tentait alors pour la conversion de la France, avec plus de bonnes intentions que de lumières. Le seul résultat de ces tripotages, démesurément exagérés du reste par l'esprit de parti, fut de procurer au gouvernement l'appui de quelques intrigans pris dans les filets de l'ambition. La majorité du ministère eût vraisemblablement aimé à se séparer de ces très insignifiantes intrigues et à mettre au grand jour l'exiguité du fantôme qui faisait si grande peur dans l'ombre. Mais ce ministère était un ministère de parti et devait subir toutes les conséquences de sa position. Il était la chair et les os de la droite et ne pouvait se séparer de sa substance.

Ici se présente naturellement la question religieuse, qui de la polémique quotidienne descendit dans les débats législatifs, donnant à ces discussions amères un caractère si pénible pour le chrétien, si étrange pour l'incrédule, si bizarre pour l'homme du monde. Ceux qui prétendaient reconstituer la royauté avec l'ensemble d'institutions qui en émanaient voulaient aussi reconstituer l'église et la rétablir dans ses

antiques rapports envers l'état. Le rétablissement du concordat de Léon X, qu'avait négocié à Rome M. le duc de Blacas, n'avait pas eu un autre but. Ces deux questions sont liées, et nous avons déjà dit que dans la doctrine de droite une religion officielle est une conséquence forcée d'une royauté fondée sur la base historique. Peut-être verra-t-on plus tard comment le changement qui tend à s'opérer dans les rapports de l'église envers l'état est devenu le principal obstacle au rétablissement des bases de la société monarchique. Sous la Restauration ce changement se faisait déjà pressentir dans les rangs du jeune clergé catholique par un malaise universel, un vague désir de changement, une sorte d'exaltation fiévreuse sans but et sans règle. C'était là ce que, faute de mieux, l'on désignait alors sous le nom d'ultramontanisme.

Il était fort difficile en 1827 de déterminer le sens précis de cette expression. On ne pouvait supposer à la jeune génération de lévites qui suivaient l'étendard d'un prêtre de génie le désir et l'espérance de soumette au XIX[e] siècle toutes les royautés de la terre à la suprématie

temporelle du Saint-Siége. Quant aux questions controversées dans l'école sur les quatre articles de 1682, de quelque manière que le jeune clergé ultramontain crût devoir les résoudre, il n'y avait dans cette controverse rien qui dût exciter dans tous les rangs de la société cette inquiétude et cette irritation qui avaient tant de retentissement dans les journaux et à la tribune.

On remarquait, il est vrai, dans le jeune clergé une disposition à se serrer plus étroitement autour du centre de l'unité religieuse. C'est que Rome est la colonne éternelle, la chaîne qui unit la terre au ciel; c'est qu'on embrasse cette colonne avec plus d'amour, qu'on se lie plus étroitement à cette chaîne de diamans, quand l'orage gronde à nos pieds et que le torrent des siècles est prêt d'emporter ce qui passe. C'est alors qu'on se réfugie dans l'arche qui doit voguer au-dessus des grandes eaux, et que le troupeau du Christ, caché sous son abri protecteur comme la famille du juste, attend que le vent de la colère ait soufflé et qu'un nouveau signe d'alliance ait brillé dans les cieux. Sous la Restauration, le clergé pressentait la tempête, des rafales lointaines, une sorte d'atmo-

sphère humide et brumeuse lui en faisaient deviner l'approche. Il criait alors : Rome ! Rome ! c'est-à-dire, foi ! éternité !

Mais cette tendance à s'unir plus étroitement au centre de l'unité spirituelle et à n'attendre rien des pouvoirs terrestres ne se produisait encore que sous des formes incertaines, et souvent qu'avec les plus étranges incohérences. Tantôt on réclamait tous les développemens du principe catholique dans la législation politique et civile, et l'on flétrissait la constitution de l'état du nom affreux de loi athée ; tantôt l'on répudiait l'appui du pouvoir et l'on invoquait pour toutes les institutions catholiques le droit commun et la plénitude de la liberté garantie par la charte. Quelquefois la portion ultramontaine du clergé s'élevait contre le siècle avec une violence qu'on put accuser de manquer de réserve ; souvent elle en partageait toutes les tendances, s'inspirait de ses passions et saluait d'un cri d'espérance un avenir inconnu. Un recueil remarquable, le *Mémorial catholique*, peut être consulté avec fruit, si l'on veut suivre les variations de l'école ultramontaine.

Ce ne fut qu'en 1828, après les ordonnances

de juin, si odieusement attentatoires à la liberté du catholicisme, ordonnances émanées du ministère officiellement destiné à le protéger, que l'école ultramontaine commença à percevoir clairement le but vers lequel elle devait tendre. Jusque là ce mouvement n'avait pas de direction déterminée, et la séparation de l'église et de l'état n'avait pas été formulée comme une rigoureuse nécessité des temps actuels. Tout le mouvement ultramontain, dont il était si fort question en ce temps-là, se réduisait à un universel malaise et au besoin qui commençait à se faire sentir d'une vaste réforme dans l'enseignement théologique.

Une masse d'idées nouvelles avait pénétré la sainte obscurité des séminaires; une foule de jeunes lévites fermentait d'enthousiasme à mesure qu'un horizon plus large se déroulait devant eux : ils bénissaient Dieu comme ces aveugles qu'une main habile a rendus à la contemplation des merveilles du ciel. Une philosophie à bases historiques venait enfin ranimer l'intelligence engourdie sous les formules de la scholastique; cet amas de glaces se fondait aux rayons d'un soleil éclatant. On murmurait des

noms nouveaux sous ces vénérables voûtes où, depuis le concile de Trente, les querelles du jansénisme étaient les seules nouveautés qui alimentassent l'inquiète activité de l'esprit humain. En lisant à la dérobée MM. de Bonald, de Maistre et de la Mennais, on entrevit qu'il pouvait exister quelque chose de chrétien au-delà du *Manuel* de Bailly et des *Conférences* d'Angers, et le grand nom de catholique commença dès lors à reprendre son auguste acception d'universalité.

Mais ces idées étaient étrangement vagues et confuses. Ce mouvement, qui doit entraîner le monde, commençait à peine et ne se manifestait que par une violente répugnance contre la déclaration du clergé de France de 1682. Cette déclaration était attaquée moins à raison de son importance que parce qu'elle était l'expression officielle la plus complète d'une situation que l'on aspirait à changer. C'est ainsi qu'à l'aurore de la Révolution l'on réclamait les états-généraux, sans trop savoir ce que c'était et ce qui en sortirait. Ce sont là de ces formules banales auxquelles les masses se rattachent toujours quand elles ont l'instinct d'une révo-

lution. Or, une révolution se préparait en effet pour l'église catholique, révolution lente, mais infaillible, et d'une bien autre portée que celle pour laquelle, dans un autre siècle de dangers et d'épreuves, Dieu suscita le génie d'Hildebrand.

L'élément progressif de cette révolution qui n'avait pas encore conscience d'elle-même se trouvait représenté, sous la Restauration, par la dénomination plus ou moins bien choisie d'ultramontanisme, comme l'élément stationnaire fut naturellement désigné sous le nom de gallicanisme.

Mais une autre question compliquait ces querelles théologiques, qui sont une partie si importante de l'histoire de la Restauration : je veux parler des jésuites. Je dois d'autant plus m'en occuper que l'incertitude qui régnait à cette époque sur la tendance réformatrice d'une portion du jeune clergé fit long-temps confondre la question ultramontaine avec la question du célèbre institut. Rien n'était plus faux, plus absurde que cette confusion, ainsi qu'on a pu le voir depuis ; le jésuitisme, sous la Restauration, ne fut rien moins que l'antipode de

l'esprit ultramontain. Si la jeune école ultramontaine représentait l'élément progressif, si le vieux gallicanisme représentait l'élément stationnaire, le jésuitisme représentait, rien n'est plus certain, l'élément rétrograde. Disons pourquoi.

La fondation de la Société de Jésus fut une des plus sublimes inspirations que Dieu ait envoyées à un homme. Ignace de Loyola fut comme Pythagore, comme saint Benoît et saint Bernard, un de ces êtres choisis pour ouvrir à l'humanité des voies plus hautes, et la rapprocher de Dieu en associant notre activité à l'intelligence qui régit les mondes et qui les conserve. Le plus haut ascétisme s'unit en Loyola à la vie active du guerrier; aussi combien la pensée du chevalier pélerin de Manrèze ne fut-elle pas plus sublime que celle du philosophe grec, et même que celle du pieux régulateur du Temple! Pythagore n'initiait ses disciples qu'à la contemplation d'une vérité stérile, et dont le sens était déjà perdu pour l'humanité; l'ordre du Temple avait pour but spécial la conservation des conquêtes du christianisme, et ne devint qu'incidemment le vaste et dangereux dépôt

des deux civilisations de l'Orient et de l'Occident; tous les instituts monastiques avaient un but déterminé et circonscrit, un moyen spécial d'utilité et de sanctification. Ignace, au contraire, fonda une association destinée à catholiser l'univers, et qui ne se proposait rien moins que de diriger l'esprit humain dans les branches innombrables de son activité, et, par un miracle d'inspiration chrétienne, il donna pour base à une institution appelée à s'assimiler le monde la plus profonde humilité, la plus ineffable abnégation de soi-même.

Pénétrer les peuples comme les gouvernemens de l'esprit catholique; convertir le monde idolâtre en même temps que christianiser le monde philosophique; lutter contre l'hérésie en Europe et contre la persécution en Asie; saisir, en un mot, l'humanité par tous les points, sans jamais s'appartenir à soi-même, telle fut la pensée que l'ame pieuse d'Ignace conçut dans son commerce avec le ciel, et que le génie de ses successeurs devait féconder pendant deux siècles. Malheureusement la Société de Jésus prit naissance dans les conditions les plus défavorables. La philosophie, les sciences et les

lettres avaient à peine quitté les traditions scholastiques qu'elles s'étaient précipitées avec la réforme, et même avant le XVIe siècle, sur les pas de Galilée en Italie, dans les voies de l'empirisme et du rationalisme le moins catholique. Les jésuites vinrent trop tard pour s'opposer à ce mouvement, et ils ne surent pas prévenir, par la fondation d'une vaste philosophie catholique, l'influence à peu près universelle que Descartes allait conquérir pour longtemps; aussi se traînèrent-ils à la suite des sciences modernes au lieu de les devancer. Ils se présentèrent dans toutes les branches des sciences humaines comme une corporation très instruite, mais nulle pensée féconde et créatrice ne sortit de leur enseignement. Les jésuites eurent d'excellens prédicateurs, d'agréables littérateurs, des savans estimables, des érudits laborieux, des professeurs du premier mérite; mais l'ordre manqua à sa vocation en ne devenant point le centre de gravité de l'activité humaine; aussi ne put-il empêcher le cartésianisme et le scepticisme de se partager l'empire des intelligences.

Sous le rapport purement religieux, la piété

de la Société recueillit les fruits les plus abondans. On sait les miracles de sa charité apostolique, et les merveilleuses conquêtes de ce Xavier, qui, en dix ans, répandit la lumière de l'Évangile de la côte de Comorin au Japon, établit la foi dans cinquante-deux royaumes, arbora l'étendard de la croix dans trois mille lieues de pays, baptisa de sa main deux millions d'hommes, et procura seul à l'église, dit son panégyriste [1], plus de nouveaux sujets que les fameux hérésiarques de son temps n'avaient fait d'apostats. Les missions seront la gloire éternelle des jésuites; là seulement ils pourraient peut-être encore se retremper aujourd'hui. Quant à leur système d'éducation, excellent sous le rapport exclusivement religieux, il dut nécessairement participer à la faiblesse de leurs doctrines philosophiques, au manque d'originalité et de profondeur de leurs investigations littéraires. Aussi leur influence n'empêcha-t-elle pas toute l'aristocratie européenne, dont pourtant ils avaient été les instituteurs, de se précipiter tête baissée dans les doctrines du XVIII[e] siècle.

(1) L'abbé Bérault.

Comme fondateurs d'une philosophie catholique et comme précepteurs de la jeunesse, les jésuites n'avaient donc pas laissé de souvenirs qui dussent faire regarder leur retour en France, après la Révolution, comme étant d'un intérêt capital pour la restauration religieuse du pays. Les maux qu'ils n'avaient pu prévenir au jour de leur toute-puissance, seraient-ils habiles à les réparer, entourés qu'ils allaient être de préventions, de souvenirs pénibles, de calomnies inévitables? Ces vieillards rappelés de l'exil, qu'étaient-ils, d'ailleurs, sinon de vénérables reliques d'une institution qui se survivait à elle-même? L'Europe savante et littéraire savait-elle un seul de leurs noms? où étaient les successeurs de Bourdaloue, qui remplissait les chaires des Jouvency, des Ducerceau, des Porée? Pendant que des hommes religieux s'attachaient à identifier la question catholique et celle du rétablissement des jésuites, avec une persévérance qui serait inexplicable si l'on ne remontait à l'idée politique qui en était le principe, y avait-il dans leurs rangs une notabilité, une seule qu'ils pussent présenter avec confiance à leurs amis et à leurs ennemis?

C'était bien pis encore pour qui voyait de près ces vieux débris des haines parlementaires. Ils inspiraient ce respect que nous payons aux ruines, mais ils étaient froids et glacés comme elles. La jeunesse pouvait, dans leurs paternels entretiens, concevoir de pieuses pensées; au tribunal de la pénitence, le chrétien trouvait dans leur longue expérience de la vie, dans l'indulgente charité avec laquelle ils en avaient supporté les épreuves, des secours et des exemples. Mais quand de ces épanchemens intimes on allait aux réalités de la société moderne, on était tout ébahi en découvrant une ignorance absolue des hommes et des choses, une légèreté de jugement qui ne pouvait être égalée que par l'inoffensive folie des espérances. De vagues retours vers l'ancien régime, c'est-à-dire vers la vieillesse de Louis XIV, époque où les jésuites avaient triomphé des jansénistes et fait raser Port-Royal, telles étaient à peu près les seules idées politiques qui perçassent chez le petit nombre d'entre eux qui s'occupaient des affaires humaines.

Comment la sublime pensée de Loyola, élaborée par Lainez, Aquaviva et tant d'hommes

éminens, avait-elle pu s'abîmer ainsi ? L'explication est facile : cette conception échoua politiquement, comme elle avait échoué scientifiquement, contre la puissance des circonstances.

La Société de Jésus naquit à une époque où toutes les institutions de l'Europe tiraient à leur fin, et où l'église, menacée par la puissance politique en Allemagne, en Angleterre et dans tout le nord, se trouva forcée de chercher au midi un point d'appui dans la liaison intime de sa cause à celle des souverainetés temporelles restées fidèles à l'unité religieuse : ce fut le malheur du catholicisme depuis le XVI[e] siècle. L'union des deux puissances, si rationnelle au moyen-âge, si utile alors au progrès de la civilisation et de la liberté humaine, devint après le XVI[e] siècle une source de dangers pour les grands intérêts que ce système avait si longtemps protégés. Cette unité, représentée dans le système européen par la constitution du saint-empire, en France par la qualité d'évêques du dehors attribuée aux fils aînés de l'église, dans toute la chrétienté par une organisation analogue, avait été un puissant moyen de développement tant que la supériorité incontestée du

principe religieux sur le principe politique avait conservé aux institutions sociales un caractère moral et progressif. Mais le protestantisme ayant attaqué l'élément spirituel dans son indépendance en ameutant contre lui les passions et les intérêts politiques, le catholicisme se vit contraint de se défendre en s'appuyant également sur des passions et des intérêts du même ordre. Il descendit alors envers les pouvoirs de la terre à une position subordonnée, et de protecteur qu'il avait été il devint protégé. De ce moment les peuples cessèrent de voir dans l'église la source de toute civilisation, le refuge de tous les opprimés ; et ce XVIe siècle, que Saint-Simon signalait comme l'époque où l'esprit divin s'était retiré de l'église[1], ne fut en réalité que l'ouverture d'une ère de servitude et de ténèbres durant laquelle la main

(1) *Du nouveau Christianisme.* Cette idée de l'impuissance virtuelle du catholicisme et de l'église romaine, depuis la réforme et la découverte du Nouveau-Monde, est, pour le dire en passant, la seule qu'ait entendu formuler Saint-Simon dans ce livre, assez médiocre du reste, que quelques pauvres têtes se sont avisées de transformer si plaisamment en évangile.

de l'homme tint la lumière sous le boisseau. Débarrassé, à cause de la dépendance forcée de l'église, de toute résistance morale, le pouvoir absolu ne tarda pas à triompher par toute l'Europe, et ce triomphe prépara pour un prochain avenir une réaction violente.

Ce fut alors que le catholicisme se trouva placé dans la situation la plus difficile. Comprimé d'une part par la royauté qui redoutait sa vieille indépendance et l'austérité de sa morale, il fut de l'autre attaqué par les idées nouvelles qui surgissaient de toutes parts, comme lié à des formes politiques discréditées. Contrarié dans sa liberté par les parlemens, attaqué dans ses doctrines par les beaux esprits de cour et les philosophes, universellement considéré comme un obstacle au changement d'institutions vieillies et impuissantes, il subit tous les inconvéniens d'une fausse position. Position si fausse, en effet, qu'il ne faut rien moins pour la changer que la révolution dont le monde est en travail.

Dans cette déplorable situation de l'église, la Société de Jésus était devenue, depuis la fin du XVIe siècle, le ciment de l'ordre politique,

le seul et dernier point d'appui de l'église romaine. Ce fut dans l'influence acquise par les jésuites auprès des princes, comme confesseurs et comme ministres, que le Saint-Siége chercha une compensation pour ses concessions forcées, une garantie pour l'intégrité de la foi à chaque instant compromise par les caprices des rois absolus. De là le génie souple et essentiellement diplomatique de ces religieux, obligés de lutter à force de dextérité et souvent aussi de complaisance contre une puissance à laquelle il n'y avait plus rien à opposer. L'institut de Loyola se trouva par la nécessité des circonstances tellement mêlé à l'ancien régime et à la monarchie de cour qu'il en semble inséparable. Si l'on voulait représenter, dans une œuvre symbolique, l'histoire de cet ancien régime, il faudrait choisir deux personnages, la maîtresse et le jésuite : l'un représentant du bien, l'autre représentant du mal; en lutte constante de pensées, et néanmoins toujours contraints, par la force des choses, de s'entendre et de transiger.

Celui de tous les écrivains qui a le plus profondément creusé, selon moi, les hautes questions politiques et religieuses remuées sous la

Restauration, a résumé la discussion relative au célèbre institut dans ce seul mot : *les jésuites sont venus trop tard et trop tôt*[1] ; rien de plus vrai. S'ils étaient venus au XIV[e] siècle, peut-être auraient-ils pu sauver les constitutions nationales et l'unité religieuse de l'Europe de l'invasion du protestantisme et du pouvoir absolu, de la double action des jurisconsultes nourris dans les traditions despotiques du droit romain et des philosophes qui proclamèrent à la face du monde le divorce de la science et de la foi. Si saint Ignace de Loyola vivait aujourd'hui, sa pensée, fécondée par le spectacle de la révolution qui s'opère, ouvrirait devant le génie catholique des voies nouvelles; et cette réédification de la foi par la science, but et problème de notre avenir, coûterait peut-être à l'humanité quelques épreuves et quelques douleurs de moins.

Mais est-il dans les probabilités humaines que l'institut des jésuites, avec ses antécédens historiques, soit appelé à recommencer des destinées nouvelles et à régénérer l'éducation en

(1) M. le baron d'Eckstein, *le Catholique*, mai 1827.

France? cela était-il vraisemblable même sous la Restauration? je ne le pense pas. C'est à mon avis mettre trop de foi dans la durée des institutions humaines, c'est peut-être les associer trop intimement à l'éternité du dogme catholique. Quels sont les ordres religieux qui ont pu supporter un siècle sans réforme, et quels sont les ordres réformés qui ont jamais été rendus pour long-temps à leur pureté primitive? Combien d'instituts pieux et savans n'ont pas poussé tour à tour sur ce sol fécond de l'église? Voyez pourtant que de racines sans troncs, et combien de troncs sans verdure!

Que sont devenus les solitaires de l'Égypte, les ascètes de la Syrie et de l'Asie Mineure, dont il ne reste trace que dans les écrits de Chrysostôme et de saint Bazile? A quel degré de corruption n'était pas descendue la vie monastique lors de la chute du Bas-Empire? Plus tard vous voyez venir les fils innombrables de saint Benoît, se multipliant comme les sables de la mer de l'extrémité de l'Italie aux rochers de l'Irlande, défrichant à la fois les déserts et l'intelligence. Leur chute fut prompte, et quand au XIII[e] siècle saint Bernard tenta la ré-

formation des instituts de bénédictins, l'esprit de vie s'en était retiré. A des besoins nouveaux l'église correspondit par des inspirations nouvelles : l'Europe politique et militaire tendait à se constituer, le génie des conquêtes et des découvertes scientifiques s'était enflammé au soleil de l'Orient. Les ordres militaires parurent, et l'église versa en eux une telle sève de vie qu'avant la fin du siècle les plus grands monarques durent combattre ces gardiens du Saint-Sépulcre n'aguère humbles et pauvres, que la prospérité avait corrompus et qui déjà marchaient de pair avec eux.

Voici ensuite, dans le cycle postérieur de cette magnifique épopée chrétienne, surgir les ordres mendians. Partout à leur voix s'élèvent des institutions pieuses et populaires, l'hôpital pour les douleurs du corps, le couvent pour celles du cœur. Les ordres mendians sont l'ame de la société chrétienne jusqu'à la réforme; mais, même avant cette époque, ils avaient sensiblement dégénéré. Le relâchement, la routine, le cynisme avaient remplacé l'ardente simplicité de la vie chrétienne. La discorde régnait entre leurs diverses branches,

et ce fut de leur sein que sortit l'ennemi. Les jésuites parurent alors; on vient de voir contre quels obstacles ils se sont brisés.

Tant de pieuses institutions qui n'ont pu se conserver long-temps pures, et qui n'ont pu survivre au motif qui les avait fait établir, auraient dû, ce semble, faire pressentir que les jésuites étaient appelés à payer le même tribut à l'impuissance humaine. Il se peut sans doute que ces vénérables instituteurs de la jeunesse, profitant de la chute des préventions populaires, et de cette liberté de l'enseignement qui sera tôt ou tard notre conquête, fondent encore au milieu de nous de précieuses institutions; on peut concevoir cette espérance sans entrevoir dans ce fait isolé la perspective d'une régénération intellectuelle de l'institut de Loyola. L'éducation n'était qu'une partie accessoire de leurs constitutions; et c'est bien plus d'ailleurs à leur qualité de prêtres qu'à celle de jésuites qu'ils ont dû, sous la Restauration, quelques succès en ce genre.

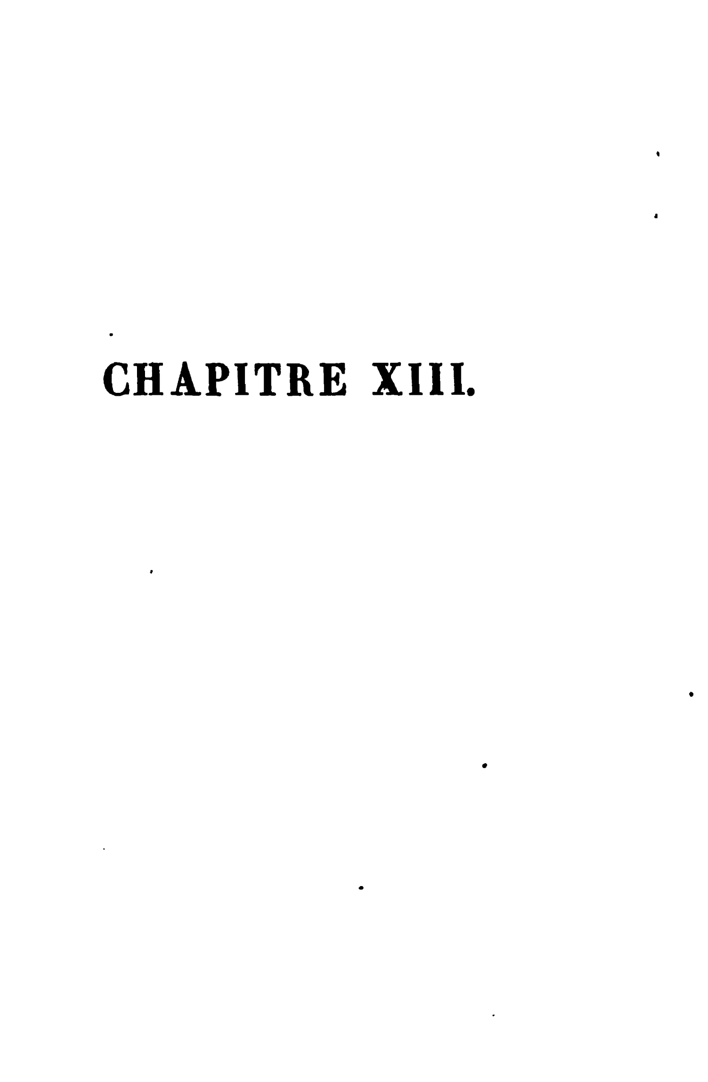
La question des jésuites a donc peu d'importance pour l'avenir, et ne doit plus être aux yeux des catholiques qu'une pure question

de liberté religieuse. Les bons esprits le pressentaient sous la Restauration ; mais une coterie active et puissante, qui aimait les jésuites comme les derniers représentans de l'ancien régime, s'attachait à enfler l'importance de cette discussion.

Ceci fait comprendre pourquoi l'instinct public était si vivement et souvent si follement préoccupé de l'invasion des jésuites. À la faveur de la tendance antipathique au siècle, dont ses traditions la constituaient l'organe, il avait été facile de faire de la Société de Jésus le point de mire de toutes les colères, de toutes les irritations publiques. La presse exploita ce sentiment, mais elle ne le fit pas naître. Si *le Mémoire à consulter* et la *Dénonciation aux cours royales* de M. de Montlosier exercèrent une influence comparable, pour ne pas dire supérieure, à celle du pamphlet de Siéyes sur le tiers-état, c'est qu'en 1827 comme en 89 il était une corde violemment tendue qu'il suffisait d'effleurer pour qu'elle résonnât au loin. La presse n'invente rien, encore qu'elle exagère tout. Durant la Restauration, elle s'est mise à la suite des antipathies plébéiennes ; elle a

servi de véhicule à toutes les inquiétudes, souvent à toutes les mauvaises passions; elle a pu en hâter l'explosion, encore qu'on en ait suivant moi exagéré l'influence. Nous voici au moment de l'apprécier.

CHAPITRE XIII.



CHAPITRE XIII.

De la liberté de la presse et de la liberté de conscience dans les sociétés modernes.

La série des idées, comme celle des temps, nous fait aborder la plus redoutable des questions. Il faut monter dans une sphère plus haute, car nous touchons aux bases de toutes les sociétés, à l'élément primitif de l'humanité même. Toutes les questions viennent se résumer dans celle de la presse, et ce n'est pas trop des lumières de la religion, de la philosophie et de l'histoire, pour en éclairer la solution. Elle doit être

si différente en effet, suivant qu'on embrasse d'un coup d'œil circonscrit, ou d'une vue intuitive et haute, les destinées de l'homme ici-bas, son avenir en ce monde et son avenir dans l'autre, suivant l'idée que l'on se fait de la société, de la liberté et du pouvoir!

Il faut tirer la question de la liberté de la presse du cercle misérable où publicistes et orateurs la traînent toute mutilée depuis dix-huit ans. En sortant le plus haut problème de l'humanité de la sphère d'un constitutionalisme bâtard, nous n'abandonnerons pas pourtant le champ de la politique d'application.

On se rappelle qu'un célèbre orateur traduisit de la manière suivante la pensée de ceux qui croyaient devoir restreindre l'action de la presse par des mesures préventives : « Suivant ce système il y a eu de l'imprévoyance au grand jour de la création à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers : de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse doit réparer la faute de la Providence et rendre à l'humanité, sagement mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes... Juste punition d'une grande violation des

droits publics et privés, qu'on ne puisse le défendre qu'en accusant la loi divine! Selon ce système, la vérité sans doute est un bien, mais l'erreur est un mal. Il ne faut pas ménager le bien quand on attaque le mal. Périssent donc ensemble et l'erreur et la vérité! comme la prison est le remède naturel de la liberté, l'ignorance sera le remède nécessaire de l'intelligence[1].»

Quant à nous, ce n'est pas précisément ainsi que nous prétendons poser ce problème. Nous ne voyons pas trop ce qu'on aurait à répondre aux adversaires de la liberté de la presse et de la liberté de conscience, s'ils se bornaient à dire qu'il est licite et conforme aux vues de Dieu d'empêcher l'homme de se perdre par l'abus de la liberté. Nous enlevons, diraient-ils, la liberté du mal, non par haine pour la liberté, mais par haine contre le mal, haine légitime, sainte colère que les livres sacrés autorisent et prescrivent : n'arrachez-vous pas les armes de la main des fous, le poison de celle des enfans?

(1) M. Royer-Collard, chambre des députés, 14 février 1827.

Pourquoi n'ôterait-on pas à la démence humaine des armes mille fois plus dangereuses ? pourquoi interdire au pouvoir de surveiller la conscience aussi bien que la santé publique? Les peuples ne sont-ils pas en tutelle permanente, et sans maudire la liberté dont Dieu a doté l'homme, ne pourrait-on en diminuer les dangers comme on réforme par les lois toutes les passions, tous les penchans de la nature?

J'adhère sans restriction à ces principes généraux. Comme catholique je dois toute ma pensée sur un sujet qui a provoqué l'enseignement encyclique du Saint-Siége[1] et sur lequel ma raison et ma foi m'interdisent de penser autrement que lui. Il n'y aura, j'espère, aucune ambiguité dans mes paroles, car il n'y en a pas au fond de ma pensée ; je la révélerai tout entière : je n'ai rien à cacher aux hommes, et que pourrais-je cacher à Dieu?

Non, l'erreur n'a pas en ce monde le même droit métaphysique et absolu que la vérité; non, le mal ne peut se produire au même titre

(1) Lettre encyclique de Grégoire XVI, du 15 août 1832.

que le bien. Le mal d'ailleurs n'est qu'une négation, et quel droit un fait négatif peut-il invoquer? La société, je le sais, n'est autre chose que la lutte des forces conservatrices contre les passions désordonnées, que la mise en pratique de préceptes divins tirant leur caractère obligatoire de leur vérité même. Je crois de plus que si par des voies répressives, ou même préventives, on pouvait empêcher que l'erreur se répandît dans le monde, qu'elle y fît des prosélytes et des sectaires, il serait licite de défendre la société contre la contagion morale. Toute société a pour but le progrès des êtres qui la composent vers leurs destinées, et pour le chrétien, ces destinées sont toutes religieuses. Conséquent à ce principe, je crois fermement que tout acte qui aurait pour effet réel d'assurer le perfectionnement moral de la société et le salut de ses membres devrait par cela même être réputé légitime et prescrit.

Mais, je l'avoue, ce n'est point ainsi que m'apparaît, ni dans mon siècle ni dans l'histoire, la question de la liberté de conscience pas plus que celle de la liberté de la presse. On peut ne pas mettre en doute le droit des puis-

sances chrétiennes de protéger la vérité, même par la force, sans reconnaître qu'elles aient usé de ce droit avec convenance. On peut croire que ce principe, théoriquement incontestable pour quiconque met une différence entre la vérité et l'erreur, est loin d'avoir eu dans la pratique des résultats efficaces; il est loisible enfin de prouver, suivant ses convictions personnelles, que les mesures restrictives de la liberté de la pensée humaine, loin de hâter la diffusion de la vérité, ont en général rendu sa propagation plus difficile et la chute de l'erreur plus lente; il est licite de penser et de dire que l'appui du bras de chair a toujours affaibli la vérité dans sa puissance morale, dans son action sur les intelligences.

La question de droit résolue par l'autorité de la doctrine catholique et par celle de la conscience, reste une immense question de fait, qu'il est libre à chacun d'examiner d'après les lumières de la raison et les données de l'expérience et de l'histoire. Pour nous cette question se formule ainsi :

1°. L'autorité temporelle a-t-elle jamais pu prévenir la lutte de l'erreur contre la vérité, et

les mesures préventives employées par elle dans ce but ont-elles eu des résultats vraiment efficaces soit sous le rapport religieux, soit sous le rapport social?

2°. En admettant que dans d'autres temps la disposition des esprits permît d'employer avec succès des mesures répressives, quels seraient leurs résultats en France au XIX° siècle?

3°. N'est-ce pas sous un régime préventif que s'est développé le mal contre lequel nous combattons, et la liberté de la pensée n'a-t-elle pas eu des résultats qu'on peut déjà considérer comme salutaires pour les intérêts moraux de la société?

Voilà des problèmes clairs et simples, dont le sens privé de chacun reste juge. Il ne s'agit pas de confondre le bien avec le mal dans une effroyable égalité; encore moins s'agit-il de dénier à l'autorité spirituelle son droit irréfragable de censure; on n'a pas même à examiner si le régime de la publicité absolue serait partout salutaire : tout se borne à rechercher par voie expérimentale et par une série d'inductions historiques quelle législation peut le plus heureusement s'appliquer à nos

mœurs, à notre génie et à notre situation.

Qui ne voit que le procès qu'il s'agit d'instruire est vieux comme le monde? qui ne comprend qu'en identifiant la question de la liberté de la presse avec celle de la liberté de la pensée humaine, on a sensiblement exagéré l'influence réelle de l'imprimerie ? Il en est de cette découverte comme de celle de la poudre à canon: l'imprimerie a fait voler la pensée sur l'aile des vents, comme le canon a fait voler la mort. Mais à tout prendre, les armes à feu font périr moins de combattans que l'arme blanche; et quant à l'imprimerie, si elle a universalisé les disputes, elle a, par contre-coup, rendu la solution des questions plus rapide et le triomphe de l'erreur infiniment moins durable. Sous le rapport politique, la presse a annulé l'importance des philosophes, en permettant d'opposer les vaines conceptions des uns à celles des autres. Que sont devenues, depuis l'imprimerie, ces grandes écoles qui jouèrent un rôle si actif dans les sociétés antiques et durant le moyen-âge ? N'y avait-il pas là aussi une liberté de pensée plus redoutable et plus orageuse cent fois que de nos jours? On dirait

vraiment qu'il faut venir dans l'Angleterre ou dans la France constitutionnelles pour étudier cette puissance dont on voudrait faire comme un sens nouveau acquis par l'humanité. Qui ne connaît pourtant ces innombrables sectes divisées et subdivisées à l'infini, comme les branches d'un arbre généalogique, et toutes assignant une origine diverse à notre être, un but opposé à nos actions et à notre vie? Quel rôle ne jouaient pas d'ailleurs dans les sociétés antiques ces initiations, ces associations mystérieuses dans lesquelles se dilatait le ressort de l'esprit humain comprimé entre la statue d'Hermès et l'autel d'Aphrodise?

Alors comme aujourd'hui cette anarchie effrayait de bons citoyens : les uns appelaient, pour y mettre un terme, le despotisme de Philippe, les autres la *censure*. Socrate mourut pour la liberté de la pensée, Anaxagore souffrit pour elle. Anytus, dont Platon, Xénophon et tous les libéraux d'Athènes ont fait un si méchant homme, n'était peut-être qu'un honnête bourgeois du juste-milieu qui s'efforçait de contenir l'esprit athénien dans les bornes d'une constitution politique et religieuse, dont de-

puis la guerre médique le caractère primitif s'était perdu. A Rome le même tableau s'offrait à nos regards, et l'on ne serait pas embarrassé pour trouver plus d'un Caton l'ancien dans le parti légitimiste.

Que si nous descendions au moyen-âge, n'y retrouverions-nous pas encore cette liberté de la parole et de la pensée, cette spontanéité de l'esprit humain, auxquelles on s'imagine qu'un pouvoir politique peut apporter des entraves efficaces? Veut-on voir l'intelligence remuant avec une bien autre énergie que dans notre siècle les plus effrayans problèmes? veut-on la voir jouant avec les mystères de ce monde abandonné à nos disputes comme une balle dans la main d'un enfant? qu'on plonge dans l'océan de la scholastique depuis Scot Erigène jusqu'aux réalistes et aux nominaux. L'esprit humain n'avait-il pas toute sa spontanéité quand des milliers d'auditeurs, sous la voûte retentissante du ciel, se pressaient autour d'un Abeilard ou d'un Béranger? Une idée, chose aujourd'hui si indifférente, de si peu de conséquence pour le bien comme pour le mal, mettait alors les peuples en émoi; et presque à la porte de nos temps

modernes Ramus mourait encore victime d'une idée. Le pauvre homme! que ne vécut-il de nos jours! tout au plus irait-il en police correctionnelle avec le Père Enfantin. S'il avait des protections il obtiendrait un feuilleton de journal dans le cas où la place ne serait pas retenue pour un compte-rendu de l'Académie française ou d'un vaudeville nouveau. Je viens de nommer le chef de l'école saint-simonienne: à ce propos, je ne puis m'empêcher de faire observer que si cette école, au lieu d'affronter notre irrésistible liberté de la presse, avait paru dans le moyen-âge, déployant les talens, les caractères énergiques, la fanatique abnégation qui s'y sont si infructueusement développés, elle aurait exercé une action incomparablement plus forte et plus dangereuse. Les saint-simoniens ont succombé sous l'opinion : en d'autres temps il y aurait eu dans leur idée fondamentale de quoi ébranler des empires.

Faut-il, pour faire comprendre l'énergique indépendance de l'esprit humain, rappeler ces innombrables associations qui durant le moyen-âge trompaient constamment les efforts des souverains, quand par des lois pénales ou

par la force des armes ils prétendaient contenir l'intelligence dans les bornes des vérités religieuses? L'histoire du moyen-âge n'est autre que celle de ces associations même. On n'y trouve pas un siècle durant lequel la liberté humaine n'ait protesté contre la domination intellectuelle des pouvoirs politiques, soit par de redoutables révoltes, soit par des organisations secrètes plus dangereuses encore pour l'état et pour l'église.

Il y a beaucoup à rabattre relativement à la prétendue harmonie de cette époque organique. Le manichéisme, le gnosticisme avec leurs innombrables dépendances n'ont-ils pas envahi des populations entières en Europe et en Asie? L'élément critique aussi bien que l'élément mystique de l'humanité se sont produits dans tous les temps sous les formes les plus bizarres, souvent avec les conséquences les plus désastreuses, dans ces associations sans nombre de *Cathares*, de *Lollards*, de *Patarins*, de *Beghards*, de *Fraticelli*, de *Vaudois*, qui durant tout le cours du moyen-âge surgissent et disparaissent pour surgir encore. Arnauld de Bresce, Jérôme de Prague, Wicleff et Jean Huss ont précédé Luther, et l'horrible guerre des Albigeois est an-

térieure de quatre siècles aux guerres de la réformation. Entre ces grands événemens, et comme pour tenir le monde chrétien en haleine, se place le grand schisme d'Occident, qui durant près d'un siècle brise l'unité de l'Europe catholique. Remontez plus haut, à l'aurore même du moyen-âge, et à travers ces terribles luttes contre l'islamisme établi en Espagne et dans la France méridionale, vous arrivez au schisme de Photius qui jette la moitié du monde dans une dissidence qui dure encore. Enfin de la séparation de l'église grecque, en descendant à ces longues luttes du Prescilianisme, du Pélagianisme, du Donatisme, qui agitèrent des populations entières, et devinrent questions nationales dans les Gaules, en Espagne, en Angleterre, dans les provinces africaines, vous arrivez aux premiers siècles du christianisme et vous entendez dire à saint Augustin que de son temps la religion avait déjà eu à combattre près de cent hérésies et trois grands schismes, dont l'un, l'arianisme, forma au sein de la chrétienté une scission plus profonde que celle dont Luther affligea l'Europe et l'église. Et pourtant les tentatives de répression ne manquaient pas, comme

on sait de la part des empereurs : Valentinien et Théodose [1] avaient prononcé contre les hérésiarques et leurs fauteurs les plus rigoureux supplices. Ils étaient chassés des villes, exclus de toute fonction publique ou municipale ; Justinien leur interdit même la faculté de tester, et la loi alla jusqu'à leur défendre les testamens militaires.

Quand on voit l'hérésie établie en quelque sorte au pied de la croix, et les apôtres, à peine réunis en cénacle, anathématisant l'erreur en même temps qu'ils définissent la vérité ; quand l'histoire nous montre cette même lutte toujours subsistante sous les civilisations les plus diverses, on est fondé à demander quand donc il a été donné aux puissances de la terre de contenir l'essor de l'esprit humain, à quels siècles il faut rapporter ces merveilleuses époques organiques, temps d'unité, d'amour et d'harmonie. Défendons-nous des généralités qui dispensent de l'étude des faits ; gardons-nous surtout d'en essayer l'application à la politique. Rien de plus facile que d'écrire l'histoire de l'humanité par

(1) Voyez leurs constitutions, *au code* titre des *Hérétiques*, des *Manichéens* et des *Samaritains*.

époques tranchées, comme serait celle d'un être organisé à l'état de larve, à celui de chrysalide et d'insecte parfait; mais à quoi cela mène-t-il?

Dans quel siècle, dans quel pays trouver cette prétendue harmonie et surtout cette immobilité de l'esprit humain dont on voudrait confier le dépôt à la puissance des lois? Je cherche l'unité, et partout je trouve des dissidences; je cherche la paix, et partout je vois la guerre. Serait-ce que l'unité, la paix, l'harmonie, célestes attributs de l'immortelle cité et de l'église qui en est le marche-pied terrestre, doivent être le prix d'un combat auquel nul ne peut se soustraire, et dont les pouvoirs de ce monde essaieraient vainement de fermer la lice à l'esprit humain? Les siècles répondent à cet égard comme la foi elle-même, et l'histoire de l'humanité se résume en deux mots : expiation et libre arbitre. C'était là sans doute ce que voulait signifier l'apôtre quand il disait : *Oportet hæreses esse* [1], c'est-à-dire il faut que l'homme puisse toujours *choisir* pour *pouvoir toujours mériter*.

(1) Saint-Paul, 1. Corinth., c. 11, v. 19. On sait que *hérésie* vient du grec αἵρεσις, choix.

Je n'entends pas sans doute contester qu'il n'y ait des temps où l'on respecte à peu près universellement certaines idées religieuses, d'autres où les bases de la société politique ne sont pas ébranlées. Cela s'est vu, cela se verra peut-être encore, et la liberté de la presse ne changera absolument rien à cet égard à la condition de l'humanité. Mais cet accord temporaire ne tient pas aux efforts que fait le pouvoir pour le maintenir, il ne résulte que d'une harmonie passagère de sa nature entre les conceptions de l'esprit humain et leur réalisation, ou bien encore d'une lassitude profonde et peu durable par cela même. La coërcition n'est pour rien dans cette situation des esprits, et c'est là tout ce que je veux établir. Il est certain que sous le règne de Louis XIV il existait dans les mœurs et dans les croyances sociales une sorte d'harmonieuse unité; mais combien cette harmonie a-t-elle duré, et combien surtout n'avait-il pas fallu de temps pour amener cet équilibre d'un moment entre les institutions et les idées, entre l'aristocratie abaissée et les classes moyennes élevées sous l'influence du pouvoir royal? Ce jour brillant sorti des luttes séculaires de la

féodalité devait s'évanouir sans lendemain dans les sanglans orages de la révolution française. Si sous ce règne on n'attaquait pas le pouvoir, supposition qui d'ailleurs est gratuite, ce n'était pas parce que les lois en interdisaient l'attaque, c'était parce que nul n'avait la volonté de l'attaquer, ou du moins l'espérance d'être applaudi en l'attaquant. Ainsi fut-il au moyen-âge; si l'on n'y contestait pas certains dogmes fondamentaux, ce n'est point aux exécutions de Montfort et à la législation pénale de saint Louis qu'il faut l'attribuer, c'est à la marche naturelle de l'esprit humain, qui ne formule ses erreurs qu'une à une. Quand le moment fut venu de s'en prendre aux fondemens même de la vérité, la réforme éclata. Aujourd'hui que la réforme a fait son temps, elle s'abîme comme une hérésie vulgaire dans l'immense océan des erreurs humaines, et le catholicisme surnage. Ainsi va le monde, ainsi triomphe la vérité : comme un rocher au milieu des mers elle est souvent voilée par l'écume; mais l'orage a bientôt passé, et le sommet du phare éternel s'élève brillant au-dessus des flots.

Que peuvent empêcher les lois préventives,

et quel si grand avantage y a-t-il à ce qu'elles empêchent? Que peuvent-elles empêcher quand les institutions ne concordent plus avec les idées, quand un principe puissant de critique ou de scepticisme a envahi les intelligences? le dernier siècle est là pour répondre. Sous Louis XV la législation fut ce qu'elle était sous Louis XIV, avec cette différence qu'au XVIIe siècle les lois répressives étaient inutiles, et qu'au XVIIIe elles étaient impuissantes. La censure régnait pendant que le cynisme et l'impiété envahissaient la France; les livres même les plus médiocres de la *clique* philosophique étaient brûlés par la main du bourreau, sur le grand escalier du Palais, et cette note d'infamie assurait leur fortune. Les presses de la Hollande et de l'Angleterre reproduisaient des rapsodies qui n'avaient d'autre mérite que celui de la clandestinité. Sous la Restauration, l'opposition recherchait les procès, dont ce gouvernement avait le bon esprit de se montrer avare; sous l'ancien régime, on employait son crédit à se faire mettre à l'index. Un homme de cour esprit fort et un fermier-général philosophe se fussent tenus pour humiliés de n'obtenir pas ce premier té-

moignage d'importance. L'air du temps était le plus subtile véhicule pour les idées impies; on aspirait la corruption par tous les pores, et les cordons sanitaires tracés par les magistrats ne protégeaient pas plus l'Europe contre la contagion encyclopédique qu'ils ne l'ont défendue contre l'infection du choléra : l'impiété frappait alors ce qu'il y avait de plus *prédisposé* au sein d'une aristocratie égoïste et amollie, comme le fléau indien décime surtout les hommes aux passions ardentes, aux habitudes déréglées. Je ne connais pas d'exemple plus péremptoire à citer relativement à l'inefficacité des législations préventives que celui du XVIIIe siècle. Quand on voit tant d'esprits médiocres portés au pinacle de la popularité et de la fortune, et qu'après une révolution qui semblait faite pour consacrer leurs maximes on voit leurs livres tombés dans un discrédit profond et leurs noms à peu près oubliés, on est conduit à se demander si la religion et les bonnes mœurs ont donc tant à se plaindre d'un régime de libre publicité [1].

(1) Qu'on n'argumente pas contre cette opinion des

Mais, s'écrie-t-on, que de malheurs n'épargnerait-on pas à l'humanité, *s'il était possible* d'arracher les peuples au contact de doc-

réimpressions nombreuses de Voltaire et de Rousseau essayées aux premières années de la Restauration. « Est-il bien certain, se demande M. de Châteaubriand, que toutes ces éditions, si soigneusement énumérées, se soient véritablement écoulées? Est-il bien certain qu'on n'en retrouvât pas une bonne partie dans les magasins des libraires? Est-il bien certain qu'elles n'aient pas ruiné quelques-uns des entrepreneurs, et qu'enfin toute cette masse de bons, de médiocres et de mauvais livres n'ait pas été chercher des lecteurs parmi les nègres de Saint-Domingue, et chez les nouveaux républicains de l'Amérique, dont la plupart ne savent pas le français, et dont le plus grand nombre ne savent pas lire?

« Il y a ici erreur : on a pris des spéculations commerciales pour une augmentation de lecteurs dans l'intérieur de la France. Or, on voit, par le relevé des abonnemens des journaux, que la quantité de lecteurs, depuis trente ans, n'augmente ni ne diminue. Que l'on parcoure le royaume, on trouvera bien chez les libraires des exemplaires des éditions dénoncées, mais on en trouvera très peu de vendues. On n'en verra point, comme on nous le dit, dans la cabane du pauvre et dans les boutiques du peuple. On aime mieux savoir ce qu'il faut penser du 3 p. cent que d'exhumer quelques tristes fa-

trine corruptrice et flétrissante? *Si cela était possible*, il n'y aurait pas même de contestation entre nous; mais arguer du droit de répression à l'efficacité de son application, c'est là un malheureux sophisme, à l'aide duquel on a défendu toutes les mauvaises causes, depuis celle de l'inquisition jusqu'à celle de la censure.

céties de Voltaire, du fond d'une édition compacte, possession non disputée dans chaque province d'une demi-douzaine d'amateurs.

« Enfin pour être juste, quand on rappelle le nombre des mauvais livres il faut citer aussi celui des bons ouvrages. Combien depuis quelques années a-t-on fait paraître d'éditions de Bossuet, de Fénélon, et de tant d'autres écrivains monarchiques et religieux? Parmi les productions modernes, quelles sont celles qui ont le plus de vogue et de succès, celles qui sont devenues populaires, et qui imprimées et réimprimées comptent peut-être plus de cent mille exemplaires en Europe? N'est-ce pas celles-là même qui ont eu pour but de défendre le trône et l'autel? Le mal est donc neutralisé par le bien. Loin d'empêcher la lecture et la multiplication des écrits condamnables, la censure ne serait qu'un stimulant pour les lecteurs et les imprimeurs. Elle ferait vendre ce qui est maintenant oublié dans la poussière des librairies.» *Journal des Débats*, 29 juillet 1825. Œuvres complètes, tome 26.

Ces deux questions n'en font qu'une : l'inquisition c'est la censure par les bûchers, et la censure c'est l'inquisition par les ciseaux. Tout n'est pas dit sur cette thèse importante : il est certaines idées qui ont besoin d'être éclaircies, certains scrupules qui doivent se dissiper devant des observations consciencieuses. Un homme de génie, qui abaissa parfois jusqu'au sophisme son intelligence platonique, a traité la question des répressions légales, à l'occasion de l'inquisition d'Espagne, d'après un point de vue qui me semble entièrement faux, et dangereux par l'influence qu'un tel homme doit naturellement exercer.

Après une distinction assez gratuite entre le pouvoir religieux du saint-office qui se borne à déclarer les crimes, et le pouvoir civil qui prononce les condamnations et les fait exécuter, le comte de Maistre se demande si, après tout, les cruautés de l'inquisition n'ont pas préservé l'Espagne d'incalculables déchiremens. L'Allemagne fut ravagée par la guerre de trente ans ; l'Angleterre, la France, les Provinces-Unies furent livrées à toutes les calamités ; pendant ce temps, l'Espagne au contraire, est paisible ;

l'incendie vient expirer au pied des monts Pyrénées; d'où M. de Maistre conclut que les arrêts rigoureux qui ont épargné à un grand pays les horreurs de la Saint-Barthélemy, le massacre de Mérindol et des Cévennes, qui de plus ont, selon lui, conservé l'unité de sa constitution politique et la virginité de son caractère, trouvent une éclatante justification dans de tels résultats.

« Au commencement du XVIe siècle les législateurs espagnols virent *fumer* l'Europe. Pour se soustraire à l'incendie général, ils employèrent l'inquisition, qui est le moyen politique dont ils se servirent pour maintenir l'unité religieuse et prévenir les guerres de religion..... Toutes les nations européennes ayant été plus ou moins attaquées et bouleversées par les derniers hérésiarques, excepté l'Espagne et celles qui avaient plus ou moins adopté la juridiction et la forme de l'inquisition, l'équité et la raison défendent également d'attribuer la préservation de l'Espagne à toute autre cause qu'au tribunal de l'inquisition, surtout lorsqu'on ne sait pas indiquer cette autre cause. Comme si, dans le XIVe siècle, une seule nation avait échappé à la

peste noire qui désola l'Europe, lorsque cette nation viendrait ensuite à vanter un remède prophylactique qu'elle aurait annoncé et préparé pour cet effet, il serait souverainement déraisonnable de lui dire qu'elle ne doit rien à ce remède et que d'autres auraient suffi, tandis que nulle part, hors chez elle, ces autres remèdes n'auraient point suffi [1]. »

En admettant même que la fin justifiât les moyens, et qu'il fût licite de recourir aux bûchers de Torquemada pour préserver un pays des crimes de Catherine de Médicis, on pourrait tout d'abord contester à l'illustre écrivain cette assertion : que l'inquisition a eu pour but d'empêcher l'établissement de la réformation en Espagne. Tout le monde sait que ce n'est pas contre la réforme mais contre le mahométisme que cette institution a été établie. Il n'est pas exact non plus de prétendre que le saint-office seul a empêché la propagation de l'hérésie en Espagne. Au début de la réforme, la législation

(1) *Lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole*, par le comte Joseph de Maistre. Lettre quatrième.

pénale était en France tout aussi rigoureuse qu'en Espagne, et pourtant à la fin du règne de François Ier l'hérésie envahissait Paris, la cour et les provinces. Il est plus naturel d'attribuer le peu de progrès du protestantisme au-delà des Pyrénées d'abord à l'existence d'un clergé alors moins corrompu qu'en France, en Allemagne et en Angleterre, puis surtout aux luttes récentes des Espagnols contre l'islamisme. Le royaume catholique était encore trop illuminé de la foi, dont il venait de planter l'étendard sur les murs de la ville de Boabdil, pour être infidèle à ces glorieux souvenirs de la veille. Le catholicisme était, au XVIe siècle, trop populaire en Aragon et en Castille pour que le protestantisme, cette religion de l'aristocratie, pût le menacer sérieusement. Où a-t-on vu, d'ailleurs, que la réforme ait gagné du terrain dans l'Europe méridionale ? Elle obtint quelque temps à Venise la libre profession de son culte, et Venise est restée catholique comme Rome. Il y avait dans le soleil d'Espagne et d'Italie, dans l'air balsamique qui baigne ces contrées aimées du ciel, quelque chose de mortel pour cette foi sans poésie, sans peinture, sans lu-

mière et sans parfum. Voilà la véritable influence prophylactique contre la réforme.

Accordons même que les bûchers de l'inquisition, d'entre lesquels tant de milliers de voix ont fait monter vers le ciel des cris de désespoir et d'anathème, aient protégé l'unité religieuse, et qu'ils aient été dans l'ordre des desseins de Dieu, comme la peste, la guerre et tant de fléaux expiatoires : qu'en conclure? que ce *moyen prophylactique* est excellent, et qu'il faut, en des crises semblables, en employer d'analogues? nullement; car si je considère la situation religieuse de la péninsule, je suis loin de trouver que le catholicisme y ait beaucoup à se féliciter de n'avoir pas traversé la grande épreuve du XVIe siècle. Prévenir les maladies est sans doute un des devoirs de l'art de guérir, quand le médecin peut y parvenir par des méthodes anodines et conformes aux lois d'une bonne hygiène; mais si pour un traitement prophylactique il employait des matières corrosives, s'il arrêtait le développement naturel du sujet et débilitait pour jamais sa constitution, comment un tel médecin serait-il jugé? Placé dans l'alternative de combattre l'invasion ou de ne la

prévenir qu'aux dépens des facultés et peut-être de la vie de son malade, le médecin ne devrait-il pas plutôt attendre le mal de pied ferme, et lui résister à l'aide d'une thérapeutique savante?

C'est en cela que l'Espagne a forfait à sa mission chrétienne : son clergé n'a pas eu foi en l'avenir, et voyez comme il est humilié entre les clergés de la chrétienté! Tandis qu'un vaste mouvement religieux ébranle l'univers et s'opère en France par les mœurs, en Allemagne par la science, en Belgique par la liberté, en Angleterre et aux Etats-Unis par le prosélytisme, le royaume catholique n'apporte à cette grande œuvre ni le secours d'une idée, ni celui d'aucun homme. On dirait que la religion s'y est immobilisée avec le pouvoir absolu, et que le bras du despotisme a réussi pour un jour à arrêter le soleil.

S'il est une vérité généralement sentie en ce siècle c'est que le genre humain marche comme un seul homme vers des destinées auxquelles nul peuple sorti d'Adam ne peut se soustraire. Là est le secret de cette philosophie de l'histoire qui n'a pu commencer qu'au pied de la croix. La fraternité entre les fils d'un

même père emporte la solidarité des nations. Aussi cette idée s'est-elle fait jour dans les données rationalistes de Vico, le panthéisme christianisé de Herder, et jusque dans les théories saint-simoniennes. Qui a plus avancé que l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et du *Pape* les opinions européennes sur ce point? Comment donc expliquer, si l'on ne connaissait l'influence des engagemens politiques sur les plus grands génies et les plus irréprochables consciences, qu'un tel homme ait admis, contradictoirement aux doctrines dont il fut l'apôtre et presque le prophète, qu'une nation chrétienne peut ne pas marcher avec l'humanité, qu'elle peut s'isoler hermétiquement ici-bas, et se préserver du contact d'une idée en faisant élever par ses docteurs une nouvelle muraille de la Chine[1]?

(1) On ne sait pas généralement que la célèbre muraille qui sépare la Chine de la Tartarie fut construite par Tsing-Chi-Ouang, qui, devenu maître de l'empire, s'efforça de consolider sa domination en brûlant tous les livres et en envoyant les écrivains travailler à la construction de la grande muraille. *Lettre de M. Lamiot, missionnaire lazariste*, Revue européenne, tome IV, n° 12.

La solidarité des nations est tellement évidente dans l'Europe moderne qu'il n'est pas une seule transformation morale ou sociale qui n'ait été européenne. La féodalité l'a été; de l'aveu de tous la révolution de 89 tend à le devenir, du moins en ce que ses résultats ont de favorable à l'émancipation des classes moyennes. Les nations auxquelles des circonstances particulières ne permirent pas de recevoir ces influences générales sont restées visiblement en arrière des autres. Voyez les peuples slaves chez lesquels le mouvement féodal ne s'est pas développé, et qui sous le rapport de l'influence et de l'action morale ne compteront jamais en Europe à proportion de leur importance numérique; voyez l'Allemagne et l'Italie, qui, après avoir été constituées féodalement, n'ont pas su comme la France briser le réseau féodal pour s'asseoir, à partir du xve siècle, dans une unité politique indépendante et compacte; voyez enfin sous le rapport intellectuel les deux péninsules méridionales, qui, depuis le xvie siècle, ont laissé marcher l'humanité sans la suivre.

Mais il est une terre bénie du ciel, vers laquelle l'Europe dirige constamment les yeux

comme le marin vers l'étoile polaire; une terre sur laquelle se sont réunies et fondues toutes les nationalités, toutes les langues, toutes les littératures. Ce pays est comme le cerveau de l'Europe où viennent aboutir toutes les impressions pour en être renvoyées, promptement formulées en idées, ou transformées en actes. Le peuple qui habite cette hôtellerie de l'univers, plus impressionnable qu'original, plus actif que penseur, est celui que M. de Maistre a qualifié de missionnaire armé de la Providence. C'est en sa langue que ce grand écrivain a parlé pour que ses paroles volassent par le monde, c'est en son sein qu'il est venu transformer sa nationalité italienne pour s'empreindre d'universalité; c'est de ce peuple qu'il a écrit : « S'il se fait une révolution morale en Europe, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à la produire[1]. »

Oserons-nous demander à celui qui laissa échapper cet oracle comme une consolation pour les traverses au milieu desquelles s'écou-

(1) *Considérations sur la France.*

lera probablement notre triste vie, oserons-nous lui demander si le système de l'inquisition, avec ses conséquences religieuses et politiques appliquées à la France, lui aurait préparé d'aussi grandes destinées? Ce qui fait la puissance de la France, c'est qu'elle a traversé plus complètement qu'aucune autre nation chrétienne toutes les épreuves et toutes les formes sociales, c'est qu'elle s'est trouvée en contact avec toutes les idées, et qu'elle a pu supporter cette éducation vigoureuse et libre. La France fut d'abord féodale, puis elle sut s'affranchir sans briser son unité : elle traversa le protestantisme sans en avoir peur comme l'Espagne et l'Italie, sans s'y accroupir comme l'Angleterre; elle a donné le jour à la philosophie du XVIIIe siècle, dont elle a bientôt reconnu l'inanité; elle a consommé chez elle la plus grande révolution sociale des temps modernes, et à l'exemple des races héroïques de l'antiquité, elle en a porté le germe par toute l'Europe. Aujourd'hui elle lutte pour la terminer en la réglant; cela fait, les générations futures la verront se remettre à l'œuvre, et commencer dans l'ordre intellectuel ce qu'elle aura perpétré dans l'ordre politique.

Prononcez maintenant, historien-prophète, entre ce pays de vos affections et de vos espérances, fils majeur émancipé du protestantisme, du philosophisme et de la terreur, et ces contrées de l'Europe méridionale où Voltaire conserve encore son importance perdue chez nous, où le catholicisme sommeille dans les masses populaires sans élévation et sans pureté, pendant que tout ce qui s'imagine être éclairé se soustrait à son influence; triste pays où les lumières se séparent de plus en plus de la foi, où la première condition pour paraître savant est de se donner pour incrédule; prononcez entre l'inquisition et la liberté de conscience, entre la censure et la liberté de la presse, entre les moyens prophylactiques et les voies thérapeutiques.

Quelles bases de l'ordre moral et social sont donc si sérieusement menacées parmi nous? Sommes-nous moins bons catholiques depuis que nous n'avons plus de religion de l'état, et la société aurait-elle, par hasard, besoin de la censure ou de la prison pour défendre contre les saint-simoniens la propriété, la famille, l'indissolubilité du mariage? Tertullien a écrit un

traité *de prescriptionibus* contre les hérésiarques; on pourrait en agir de même avec les niveleurs. C'est en fait d'erreurs surtout qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Aux premiers siècles du christianisme et durant tout le moyen-âge une foule de sectes sorties de l'école alexandrine et des religions orientales ont attaqué l'église dans ses dogmes, la société et la famille dans leurs bases. Qu'on se rassure : l'homme est père, il est époux, il est sociable. Il peut, en s'élevant à un degré sublime de sainteté, vivre d'une vie plus dégagée des sens et de la nature; mais si cette toute-puissante nature est insultée, si elle est contrariée dans ses irrésistibles tendances, elle aura bientôt écrasé l'insecte qui ose se mesurer avec elle. Toute la question se réduit à savoir s'il ne vaut pas mieux que cette inévitable exubérance de passions, de rêves et de folies se dissipe à la clarté du ciel dans des associations patentes, barbues et costumées, connues et *numérotées* à la préfecture de police, que dans des sociétés secrètes dont l'influence délétère s'exerce des ateliers aux salons, allumant là des convoitises brutales, piquant ici d'un dard trempé dans l'ambre les

femmes et les jeunes gens, *ces deux racines de la société*[1]. Si Jean Huss et Arnauld de Bresce n'ont pas bouleversé l'Europe, si Voltaire n'a pas à tout jamais empoisonné la France, on peut être sans inquiétude pour ce qu'il y a d'anti-social, c'est-à-dire d'anti-naturel, dans certaines élucubrations contemporaines. Il ne restera de ces conceptions, inspirées à plusieurs par un amour réel mais mal dirigé de l'humanité, par une sympathie vraie mais stérile pour ses souffrances, que des points de vue isolés, destinés plus tard à être fécondés par le catholicisme, légataire universel des écoles qui ont fait leur temps. Que si, du reste, ces théories se produisaient sous une forme provocatrice, de nature à compromettre la paix du pays; si même des dithyrambes lubriques échappaient à l'imagination déréglée de malheureux jeunes gens, que la force sociale agisse. Sous quelque forme que doive s'exercer la distribution de la justice, magistrats ni jurés ne manqueront au pays. Je ne sache pas que sous le rapport de la morale universelle et de l'ordre public une

(1) M. de Maistre.

société quelconque ait jamais été abandonnée sans défense par ses tribunaux. Qu'on se garde d'arguer, contrairement à cette assertion, de cette époque mystérieuse où tous les élémens du bien et du mal furent confondus, tempête de quinze mois que Dieu suscita, comme le premier déluge, pour régénérer la face de la terre, parce que *toute chair avait corrompu sa voie.* Jamais pouvoir ne fut plus fort que celui-là; le bourreau régnait alors de droit divin. La guillotine censurait toutes les paroles et toutes les pensées, et seule, la liberté, fille du ciel, aurait pu abréger ce règne de l'enfer en rendant la voix aux victimes, en réveillant la France étouffée sous ce sanglant cauchemar.

Il n'y a donc aucune induction favorable aux lois restrictives de la pensée à puiser dans l'histoire, en ce qui concerne la défense des vérités de l'ordre moral et religieux, et voilà la question amoindrie de tout ce qui faisait son importance. Il reste à l'envisager sous le rapport purement politique.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XIV.

De l'action de la presse et du résultat des lois répressives sous la Restauration.

Il n'est pas de gouvernement, quelles que soient ses formes, sur quelque principe qu'il soit fondé, qui n'ait le droit et le devoir de réprimer, ou même de prévenir par les moyens les plus efficaces, toute provocation à changer la constitution de l'état par la force et par des voies irrégulières. Ajoutons, comme vérité de fait et d'expérience, qu'il n'est pas de pouvoir,

pour peu qu'il soit doué de la moindre habileté, qui ne réussisse en cela. Voici la raison de son droit et de la facilité qu'il trouve à l'exercer.

Un gouvernement, par cela seul qu'il existe, représente ou est censé représenter le vœu actuel de la majorité; il est l'expression de la force sociale, la nationalité incarnée. Ce principe est de tous les temps; on le confesse en Espagne et en Russie aussi bien qu'en France et aux États-Unis. Demandez à Nicolas Ier et à Ferdinand VII s'ils permettraient à des écrivains de soutenir, en point de fait, que leur gouvernement est opposé aux vœux de la majorité nationale, encore qu'ils établissent, en point de droit, que leur pouvoir peut s'en passer et en est complètement indépendant. Il n'est pas de principe, depuis la souveraineté populaire jusqu'au droit divin, qui ne tire sa sanction et sa force efficace de l'assentiment des majorités ou tout au moins de leur inertie, et voilà pourquoi toutes les discussions dogmatiques sur le principe de la souveraineté sont de si peu d'importance. Qu'est-ce que le pouvoir royal s'exerçant sans résistance, sinon la souveraineté populaire s'effaçant spontanément elle-même? Entendu

dans ce sens, le dogme de la souveraineté nationale est un lieu-commun trop innocent pour qu'on puisse avoir quelque intérêt à le contester.

C'est de cette puissance des majorités dont ils sont l'expression active que les gouvernemens tirent leur droit de répression, droit inaliénable et le plus haut attribut de la souveraineté. Un gouvernement ne peut permettre que les institutions en vertu desquelles il existe soient altérées par la minorité au détriment de la majorité dont il s'offre comme l'expression même. Ce principe admis, qu'arrive-t-il? Ou les peuples, engageant leur avenir, auront déclaré immuables certains principes constitutifs, ou bien ils auront reconnu à certains corps le pouvoir de concentrer en eux l'omnipotence politique et d'en user constitutionnellement suivant le progrès des temps et des idées. Si la majorité a légalement donné sa démission, comme lors de la révolution qui, en 1660, fonda le pouvoir absolu en Danemarck; si elle a laissé s'établir par prescription et sans résistance un régime absolu, ainsi qu'il est arrivé dans nombre d'états européens, la majorité est dans l'impossibilité de faire consacrer dans sa législation

des idées nouvelles autrement que par la révolte. Une seule chance régulière s'offre alors pour des modifications, c'est que le prince, devenu par la volonté ou l'inertie nationale dépositaire de toute la force sociale, prévienne par un octroi spontané les dangers d'une révolte. On voit donc que ce principe de l'octroi royal, dont la Sainte-Alliance prétendait faire la base du droit public européen, ne parvenait pas au fond à détruire la puissance virtuelle de la majorité.

Mais vient un jour où les peuples plus avancés dans la vie, plus éclairés sur cette mutabilité, attribut nécessaire d'une nature libre et progressive, craignent d'engager l'avenir des générations, et de ne donner ainsi aux besoins nouveaux d'autre issue que la violence; il vient un temps où les croyances sociales s'altèrent, où les doctrines se subdivisent comme les intérêts. Alors on comprend le besoin de soustraire successivement à l'action immédiate du pouvoir ce qui rentre dans la sphère élevée où se meuvent les intelligences et surtout ce qui tient à cette société des esprits et des cœurs qui a pour base un fait supérieur aux conceptions humaines.

C'est à ce point de sa carrière que la France

est arrivée ; c'est de là qu'il nous faut juger les institutions restrictives de la liberté. Cette révolution de 1830, qui fut une énigme et une déception pour la plupart de ceux qui y participèrent, et qui, comme l'idole indienne, a broyé tant de fortunes, tant de popularités sous les roues de son char, a eu pourtant un but dans les desseins de la Providence ; et ce but, autant qu'il est donné à notre faiblesse de le comprendre, c'est la substitution de l'élément progressif à l'élément fixe et immuable.

Il n'est pas de plus haute inconséquence pour un gouvernement sorti d'un tel principe, et qui tous les jours doit lutter contre le principe opposé, que d'invoquer à son tour l'immutabilité, et de prétendre engager les générations à venir comme la génération contemporaine. Ce gouvernement n'existe *qu'à la condition de prouver chaque jour sa légitimité par ses actes*[1] ; et il ne peut s'assurer un avenir qu'en devançant la société dans les voies où elle est engagée. Les traditions d'un passé qui ne lui sont point applicables, l'espoir bien gratuit de puiser de

(1) M. Guizot.

la force dans des lois restrictives de la presse, expliquent cette étrange anomalie qui, du reste, ne saurait long-temps durer, et qui, par le fait, n'empêche pas de traiter impunément à la barbe du pouvoir toutes les questions fondamentales qu'il voudrait arracher au domaine d'une régulière et pacifique controverse. Le pouvoir ne peut manquer de comprendre qu'il s'affaiblirait en allant contre son principe et en froissant l'irrésistible tendance des esprits. Dans la situation morale de la France, il n'est pas une opinion qu'on ne puisse calmer en laissant une issue ouverte devant ses espérances, en lui permettant de discuter, pour se consoler de sa défaite, le mérite de ses théories. L'opinion publique, que la logique gouverne alors même qu'elle semble sacrifier à ses passions, donnera sur ce point au pouvoir des leçons sévères et des avis utiles. Le gouvernement a la mission de défendre l'ordre public par tous les moyens; il ne doit pas permettre que la constitution actuelle de l'état, qui, pour lui, est l'expression légale d'un vœu de majorité, soit attaquée par d'autres voies que celles qui sont autorisées par cette constitution elle-même : mais là s'arrêtent

son devoir et son droit. Pour tout gouvernement fondé sur le principe de la majorité, tel que le gouvernement anglais depuis le *bill des droits*, et le gouvernement français depuis le 7 août 1830, la liberté de la presse ne saurait être que « le droit permanent d'examiner un à un tous les articles de la constitution, d'en démontrer les inconvéniens et d'en proposer la réforme, en s'adressant à l'intelligence et aux convictions de la majorité; c'est le droit éternel d'en appeler de la majorité à la majorité elle-même[1]. »

Combien, d'ailleurs, l'expérience n'avance-t-elle pas chaque jour cette grande question de la presse? Y a-t-il encore beaucoup de gens d'esprit à penser que les lois répressives, démontrées impuissantes sous le rapport religieux, soient d'un vrai secours sous le rapport politique? Si l'on prouve que la Restauration, à laquelle son dogme fondamental imposait pourtant des mesures restrictives de la liberté de la

(1) Lord Erskine pour Thomas Payne, cité par M. Berryer plaidant dans la grande cause de M. de Châteaubriand.

presse, n'a tiré aucun secours efficace de la suspension de cette garantie constitutionnelle, la question sera sans doute résolue à tout jamais pour les gouvernemens présens et futurs. Or, c'est là ce que les événemens mettent hors de doute. Les ministères de la Restauration, qui en général voulurent sincèrement et sans arrière-pensée l'établissement du régime constitutionnel, furent sobres de lois restrictives. Des serviteurs peu éclairés ont imputé à tort à la dynastie ce qui doit faire sa consolation dans l'exil et son honneur dans l'histoire : étrange accusation, quand on a vu la droite succomber sous la loi de la presse de 1827, et la dynastie sous l'ordonnance de la presse de juillet 1830!

C'est, dit-on, que le mal était fait, que l'opinion publique était pervertie, que la presse avait déjà tout brisé, tout corrompu : argument de nul poids pour quiconque a suivi pied à pied avec nous cette lutte continue, théorique dans les lois, vivante et personnelle dans les intérêts et dans les mœurs. Croit-on bonnement que les journaux fussent indispensables pour soulever la bourgeoisie contre les prétentions aristocratiques; le peuple contre le droit d'aînesse; les

esprits spéculatifs contre la loi du sacrilége ; la population de Paris contre la réduction de l'intérêt de la dette publique, et l'esprit français contre les essais maladroits tentés par une portion du clergé? Qu'est-ce, de grace, que la censure dans un pays où deux tribunes sont ouvertes pendant six mois au moins, champ-clos où viennent se heurter toutes les doctrines, où les paroles sont d'autant plus amères, les colères d'autant plus véhémentes qu'elles ont été couvées plus long-temps en silence? Six mois de session feraient payer avec usure à tout ministère le prix d'un semestre de censure. Et les salons, qu'en fait-on? Pour quiconque vivait à Paris sous l'administration de M. de Villèle, il n'est pas douteux que les journaux s'impressionnaient alors de l'opposition des salons beaucoup plus que celle-ci de l'argumentation des feuilles publiques. Cette opposition s'alimentait d'ambitions déçues, de colères de femmes, de haines personnelles et profondes. Le *Journal des Débats* devint alors l'écho de cette conspiration de boudoirs dont, sous la monarchie absolue, la Fronde et la minorité de Louis XV offrent de si frappans exemples,

bien que la toute-puissance des journaux n'existât pas encore. Il en était de même dans les départemens. On s'engageait pas à pas, avec son journal, dans l'opposition, moins par l'effet d'argumens politiques que parce qu'on était froissé ou qu'on s'imaginait l'être. Ici l'on s'effrayait de la tendance du pouvoir; là on s'inquiétait des prétentions du clergé; ailleurs on était contrarié par les combinaisons de M. de Villèle dans sa fortune, par la congrégation dans sa carrière politique. Depuis, la France a souffert de maux plus réels : aussi ces piqures d'amour-propre, ces irritations vagues et le plus souvent insaisissables, se comprennent-elles beaucoup moins. Mais aux belles années de la Restauration l'on se créait par désœuvrement des supplices, comme ces hommes de plaisir qui bivouaquent bravement sur la dure et se plaignent en temps de paix d'un dérangement dans le duvet de leur couche.

Pour apprécier l'utilité prétendue de la censure, sous la Restauration il suffit de consulter les dates. Sous quel régime se sont préparés les Cent-jours? sous la censure; quand se firent ces élections qui, en trois séries, conduisirent à la

chambre un représentant du régicide? sous la censure; quand se prépara ce grand mouvement combiné dans les ventes secrètes, pour soulever l'Europe, de l'île de Léon à la Sicile? quand Louvel aiguisa-t-il son poignard? quand son imagination solitaire enfanta-t-elle la pensée de son crime? sous la censure. Quand les sociétés secrètes perdirent-elles leur puissance, quand la légitimité tira-t-elle le canon de la Bidassoa, et conquit-elle une majorité? sous la liberté de la presse. A quelle époque la tranquillité fut-elle plus profonde en France, les luttes de parti plus régulières que durant les cinq années d'un régime de loyale publicité? A la fin de 1827, trois mois de censure préparèrent la première fusillade de la rue Saint-Denis, comme s'il était dans la destinée de cette institution de voir transformer les rognures de ses ciseaux en bourre à fusil. A cette affaire d'avant-poste succéda une trêve de dix-huit mois, trêve durant laquelle l'opinion de droite s'affaiblissait sans doute par l'inévitable force des choses, mais qui vit, à l'ombre d'une large publicité, se consolider la paix publique, et, durant le voyage de Lorraine, l'affection natio-

nale se ranimer à la gracieuse affabilité du prince. Mais tout à coup la lutte recommence, inflexible désormais et sans quartier, parce que la présence de quelques hommes autour du trône ressemble à une menace contre cette liberté vitale. Enfin sonne la dernière heure, et, par une circonstance que l'histoire remarquera, il se trouve que des manœuvres d'imprimerie sont là pour frapper et recevoir les premiers coups.

Si l'on avait sérieusement essayé de se rendre compte des obstacles contre lesquels ont constamment échoué les tentatives légales contre la liberté de la presse, on aurait vu que cette liberté-là était quelque chose de plus qu'un droit abstrait, qu'une monomanie lecturière. La presse est la dernière espérance d'une société qui suffoque dans son doute, et qui mettra bientôt à se recréer des croyances la même ardeur que la société du dernier siècle à démolir les traditions de ses pères. Pour quiconque est doué de cette seconde vue, qui n'est que l'application des lois générales de l'espèce aux faits actuels de l'histoire, cet avenir est déjà plus qu'une espérance. La presse quotidienne est la respiration et la voix de la

société moderne ; c'est, si j'ose le dire, la machine à vapeur de l'intelligence. L'influence des livres eux-mêmes tombe d'une manière sensible devant celle de ces écrits aux formes rapides, à la diffusion facile, qui se complètent chaque jour par une page de plus. Partageant les espérances comme les convictions d'un illustre ami politique dont la voix va bientôt exposer à la tribune nationale nos opinions jusqu'ici sans organes, nous ne serions pas éloignés de croire avec lui, « qu'avant que ce siècle soit fermé le journalisme sera toute la presse, toute la pensée humaine. L'humanité écrira son livre jour par jour, heure par heure, page par page; la pensée se répandra dans le monde avec la rapidité de la lumière. Aussitôt conçue, aussitôt écrite, aussitôt entendue aux extrémités de la terre, elle courra d'un pôle à l'autre, subite, instantanée, brûlant encore de la chaleur de l'ame qui l'aura fait éclore. Ce sera le règne du verbe humain dans toute sa plénitude[1]. »

La liberté de la presse est la liberté la plus

(1) Alphonse de Lamartine, *Lettre à la revue européenne sur la politique rationnelle.*

essentiellement française qui fût jamais; supprimez en France la presse quotidienne, et vous étouffez la pensée publique à sa source. La liberté scientifique de la pensée, telle qu'elle existe en Allemagne, ne serait de nul prix aux yeux de la nation la plus agissante et la moins méditative de l'univers. Nous ne vivons pas comme nos voisins à deux étages, nous ne méprisons pas assez les faits pour n'en pas tenir compte, et une abstraction qui nous charme ne nous console pas d'une réalité qui nous blesse. M. Ballanche est peut-être le seul homme éminent dont l'harmonieuse et solitaire pensée ne se soit pas activement unie aux réalités politiques; aussi l'auteur de la *Palingénésie sociale* est-il un phénomène pour son siècle, et une anomalie pour la France.

Résumant cette discussion, nous dirons qu'il demeure démontré que l'élément dogmatique et l'élément critique coexistent sous toutes les civilisations, et que l'interdiction légale des controverses sur les vérités fondamentales a d'ordinaire créé, pour ces vérités elles-mêmes, des dangers encore plus redoutables. Nous ajouterons, en rappelant les souvenirs de l'his-

toire contemporaine, que la censure a compromis la Restauration loin de la servir, et que la liberté de la presse est la seule voie ouverte pour préparer une régénération de l'esprit public en France.

Nous pourrions dire de plus que c'est cette liberté, dont les intérêts conservateurs se sont servis et dont les hommes de désordre ont si heureusement abusé, qui, depuis la révolution de juillet, a sauvé la France des admirateurs de la Convention, beaucoup plus que l'arbitraire et l'état de siége.

Une conclusion capitale sort de ces observations : c'est qu'une opinion dogmatique et immuable ne peut servir aujourd'hui de base à une organisation politique. C'en est fait de cette liberté républicaine, à la manière de la première révolution, qu'on imposait aux familles par une éducation nationale, au clergé par la constitution civile, aux individus par des interdictions de tous genres, et plus tard par l'échafaud; c'en est fait de ce patriotisme antique dans lequel l'état exerçait une souveraineté tyrannique sur le citoyen, et que la Convention essaya d'exhumer des ruines de Sparte et de Rome. Le fait

saillant de notre époque est un développement progressif de l'individualité humaine ; et c'est ici que l'opinion dogmatique de droite vient également se briser contre ces impossibilités morales dont nous avons déjà constaté l'influence relativement à d'autres lois organiques. Cette opinion a un certain nombre de principes qu'elle doit nécessairement prétendre mettre hors de toute discussion, car comment laisser discuter des bases que la nation ne peut déplacer sans se suicider elle-même? Qu'en faisant abstraction de tous les principes aristocratiques et religieux inhérens au symbole de droite, on se borne même avec la *Gazette de France* à ne reconnaître comme lois nationales indestructibles que le droit héréditaire et le vote universel de l'impôt, ce sont là deux dogmes sur lesquels, après une restauration opérée, il serait naturellement interdit de porter la controverse. Or, en l'état actuel des esprits, une telle restriction suffirait seule pour ébranler l'édifice artificiel élevé sur des bases aussi évidemment contestables.

Parmi les obstacles surgissant de toutes parts contre le pouvoir actuel, il en est qu'il s'est gratuitement créés en empruntant à la légiti-

mité, dont il devient alors la doublure, des prétentions d'incommutabilité. En s'acharnant infructueusement contre les discussions purement théoriques de la presse, en ne réservant pas ses sévérités pour les provocations à la force, il a fixé les yeux sur le passé et tourné le dos à l'avenir. Quand la légitimité réclamait de la législature des lois répressives, quand elle conservait la direction de l'enseignement public, et qu'elle limitait la liberté d'association par une légalité rigoureuse, elle ne dérogeait ni à son principe ni à ses engagemens, encore que plus d'habileté dans ses conseils lui eût fait éviter des tentatives dangereuses par cela seul qu'elles étaient impuissantes. Elle pouvait marcher honorablement dans cette voie, et n'avait pas à lutter contre elle-même en même temps que contre son siècle. Aujourd'hui les principes et les engagemens sont changés, et malheur au pouvoir s'il ne le comprend pas; des tentatives légales contre la presse lui seraient plus funestes qu'elles ne le furent à la Restauration. S'il se refuse à reconnaître cette vérité, aussi évidente qu'un axiome mathématique, et qu'il prête l'oreille aux conseils qu'on murmure si

imprudemment autour de lui, il avancera de dix ans les affaires de la république.

Mais il est temps de reprendre le fil des dates et des événemens qui nous dirige dans ce travail. Nous achèverons d'éclairer la question de la presse par les souvenirs de ce projet de 1827 qui porta un coup si funeste à la monarchie.

Le parti qui n'avait pour but que de sortir de plus en plus la Restauration de la position mixte prise par elle en d'autres temps réclamait des lois répressives contre la presse avec la même autorité qu'il avait exigé le sacrilége et le droit d'aînesse. Formidable par ses associations, tout-puissant à la seconde chambre, il avait manifesté ce vœu dans deux adresses. Des mandemens qui ressemblaient trop à des réquisitoires étaient venus lui donner plus d'autorité en s'élevant contre la licence effrénée des journaux On eût dit que l'affaiblissement de la foi et l'altération des mœurs publiques dataient en France de l'établissement du gouvernement représentatif, qu'ils étaient nés au pied de la tribune, et l'on semblait oublier que ces influences délétères, modifiées déjà par des habitudes plus graves, s'étaient exhalées en miasmes pu-

trides du foyer de corruption ouvert dans les palais du régent et les salons dorés de l'aristocratie.

En 1827 l'on tira grand parti contre la presse de quelques biographies anonymes et sans lecteurs, spéculations de la misère, faites de compte à demi dans un grenier entre des écrivains faméliques et des laquais. Mais, pour être juste, il eût fallu ajouter que ces turpitudes, en petit nombre du reste, furent sévèrement condamnées par les tribunaux, et que le public n'apprit souvent leur existence que par l'arrêt qui les vouait à l'infamie.

Ces plaintes, trop légèrement accueillies par le pouvoir et par la masse des gens de bien, cachaient un autre but. Ce but n'était pas de détruire la charte et de soumettre la couronne de France au général des jésuites, comme l'écrivait le *Constitutionnel* pour l'instruction de son public; mais il s'agissait de défendre les idées fondamentales de l'école de droite, de plus en plus menacées par la presse, la chambre des pairs et le corps électoral; il s'agissait surtout d'obliger le pouvoir royal à en assumer la solidarité.

Sous ces influences le ministère entreprit de toucher aux journaux et de faire en 1827 ce qu'il n'avait pas osé en 1824. Ce fut une bien déplorable conception que cette loi flétrie par l'ironie du sobriquet de *loi d'amour*, et par la haine du nom de *loi vandale*. Rien de plus dangereux en politique que de laisser deviner des désirs qu'on n'ose réaliser ; on succombe alors et sous l'impopularité de ses vœux et sous la faiblesse de ses tentatives. La loi présentée par M. de Peyronnet, et dont la rédaction insidieuse révélait une autre main que la sienne, avait pour but de substituer à la censure, que l'opinion publique et les engagemens de quelques ministres interdisaient de rétablir, une série de mesures accablantes pour le commerce de la librairie. On menaçait la propriété et l'industrie pour atteindre à sa source une pensée coupable. Il y avait dans ce triste projet une telle surcharge de droits de timbre, tant de détails techniques et minutieux, que cette œuvre sans bonne foi semblait rédigée par une commission mi-partie de protes et d'huissiers. « Ce projet, s'écria Casimir Périer après l'exposé des motifs, peut se réduire à un article unique portant : *l'imprimerie*

est supprimée en France au profit de la Belgique.»
Il y avait dans ces paroles plus qu'une boutade d'opposition ; et la loi succomba sous ses vices autant que sous l'opinion publique.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XV.

Caractère du mouvement électoral de 1827. — De M. Royer-Collard et de l'école doctrinaire.

Nous touchons à une époque décisive. L'opinion de droite, tenue en échec par la pairie et par la presse, avait fait malheureusement retomber sur la personne royale le poids chaque jour grossi des préventions publiques. Déjà la scène scandaleuse du Champ-de-Mars avait révélé qu'il ne subsistait plus rien des respects et des affections d'une autre époque. Le ministère frappa toute la garde nationale, quand il eût

dû n'exercer que des rigueurs partielles, et par cela même plus légitimes. Il aima mieux paraître fort que juste, et sembla insulter à l'opinion depuis qu'il désespérait d'agir sur elle. Cette dissolution, dont on ne calcula pas les suites et qui eut un retentissement immense dans tous les cabinets de l'Europe, fut une des fautes graves d'un ministère qui jusque là avait moins failli par entraînement que par faiblesse, par colère contre ses ennemis que par condescendance pour ses amis. L'ordonnance du 29 avril semblait dire à la France que tout était désormais rompu entre Paris et le trône, entre les classes moyennes et la dynastie, et que pour combler l'abîme il ne restait que les sabres des gendarmes et les baïonnettes de la garde royale.

Il s'en fallait pourtant que la France de 1827 fût anti-dynastique. Les conspirateurs en permanence ne trouvaient guère à exercer leur savoir-faire que dans de petites réunions clandestines, où de vieux Brutus buvaient au dieu de la colonne. C'était là qu'entre les refrains de Béranger et les lazzis de Paul-Louis on donnait un libre cours à des antipathies, comprimées partout ailleurs par la force des mœurs plus en-

core que par la puissance des lois. Bien a pris aux comédiens de quinze ans de tromper la France; s'ils avaient ôté leurs masques, elle les eût infailliblement sifflés. Il est très vrai qu'au sein de la gauche parlementaire les hommes les plus dévoués à la monarchie constitutionnelle protégeaient de leur silence et quelquefois de leurs paroles les projets des conspirateurs. Foy et Périer, en restant étrangers à tout ce qui se tramait en dehors des limites parlementaires, donnaient pourtant la main à M. de Lafayette et à tels autres dont la vie était une conspiration flagrante, mais ceci s'explique par la loi générale d'attraction au principe de laquelle on a déjà remonté.

C'est le sort de tous les partis placés sur un plan incliné, et dont les idées n'ont pas assez de puissance pour fixer l'avenir, d'être livrés à la merci d'hommes d'une conscience politique moins honorable. Foy et Périer croyaient très sincèrement trouver dans la charte, interprétée dans le sens des intérêts bourgeois, un point darrêt capable de contenir le torrent des révolutions. La France le croyait aussi; et quand l'extrême gauche parle aujourd'hui de l'hostilité

permanente du pays à la branche aînée des Bourbons, elle est dans le faux comme l'extrême droite, lorsque celle-ci affecte de voir, dans la Restauration et l'unanime adhésion qu'y avait donnée la France, l'effet de son amour pour le sang de ses rois. Opinion de minorité que tout cela! la majorité du pays avait accepté la charte, et avec la charte la dynastie comme condition de la charte elle-même. Ce que cette majorité repoussait, c'étaient les théories constituantes de l'opinion de droite; là seulement gisaient les répugnances. Ces répugnances devinrent si universelles à la fin du ministère dont nous retraçons l'histoire, qu'elles rallièrent momentanément toutes les nuances de l'opposition. Sans se rendre compte de l'avenir, ce sentiment poussait droit à une révolution, en ce qu'il eût obligé la dynastie d'abjurer violemment des doctrines dont elle ne pouvait se séparer qu'avec réserve. Mais les prévisions du pays n'allaient pas jusque là; il n'avait pas assez philosophé pour savoir que les révolutions n'arrêtent point le cours de leurs syllogismes au gré des intérêts froissés, et que pour atteindre leur but elles commencent d'ordinaire par le dépasser. Le

pays était donc innocent de toute arrière-pensée contre la dynastie. Il entendait rester dans les limites de la charte, et la droite le voulait aussi. C'est qu'il y avait malheureusement deux chartes : l'une proclamant le droit préexistant de la royauté, l'autre n'admettant que sa convenance pratique; l'une proclamant la prééminence d'une religion d'état, l'autre la liberté de conscience; l'une couvant le germe d'une aristocratie héréditaire, l'autre proclamant l'égalité des citoyens; l'une amnistiant la révolution, l'autre la consacrant.

Cela était ainsi parce qu'il n'en pouvait, hélas! être autrement. C'est s'abuser étrangement que de présenter cet antagonisme de vœux et d'intérêts comme le résultat même de la charte octroyée. La charte avait consacré un fait éclatant d'évidence, elle ne l'avait pas créé; bien loin de là, elle en avait même atténué les conséquences par de salutaires et habiles combinaisons. L'œuvre de Louis XVIII reste au-dessus de ces attaques auxquelles depuis la révolution l'extrême droite s'est associée comme l'extrême gauche, peut-être parce qu'elles ont l'une et l'autre à faire oublier leurs torts envers elle. La

Restauration, s'est-on écrié, a été *mal faite*; et là-dessus on s'est mis à la disloquer, à l'exemple de ces chirurgiens maladroits qui, ayant manqué une première opération, brisent le membre mal soudé pour le rétablir en son état normal.

On vient de voir quels résultats avait produits la *charte de droite*. Ce parti, arrivé aux affaires dans les circonstances les plus favorables, allait voir son sort remis aux chances d'une élection générale. Trois ans s'étaient à peine écoulés, et toutes ses positions lui étaient enlevées; plusieurs de ses lois avaient été rejetées, d'autres avaient expiré impuissantes et mutilées sous la défaveur publique. C'était ainsi que le renouvellement intégral, mesure capitale dont il comptait faire la base de sa puissance, devenait pour lui un principe de mort.

Nous aurons probablement plus tard à mettre en regard de ce tableau les résultats donnés par la *charte de gauche*. Quand les faits de nos trois dernières années se seront déroulés devant nous, et que nous aurons vu une révolution enfanter toutes les douleurs, toutes les impossibilités, toutes les contradictions, nous

toucherons au doigt ce qu'il y a de triste et de grave dans la situation de la France.

M. de Villèle comprenait le danger; il aurait il voulu le conjurer, à l'épreuve décisive des élections générales, en reformant le tiers-parti qui n'existait plus depuis le second ministère de M. de Richelieu. Mais ce parti avait été brisé et s'était dissous dans la droite par les places, dans l'opposition de gauche par les défections successives. Il y avait eu trois listes de candidats aux élections de 1819; en novembre 1827 il n'y eut que deux camps et deux drapeaux, et le *Journal des Débats* préconisa les hommes du *Courrier Français*. C'était là un immense événement qui devait révéler la puissance de ces sympathies dont parle quelque part M. de Maistre, affinités secrètes qui engagent les hommes bien plus loin qu'ils ne voudraient aller.

M. de Villèle assis sur les marches du trône le sentait déjà trembler, quoique la haine publique, acharnée à l'homme d'état éditeur responsable d'un système qui n'était pas le sien, épargnât encore la personne du roi. Si ce ministre a dit : *En* 1827 *je joue mon portefeuille, en* 1828

je jouerais la monarchie, il a proclamé une incontestable vérité.

C'est un des momens les plus solennels de l'histoire de ce siècle que celui des élections de 1827, qui devaient amener, avec une chambre de réaction, l'adresse d'avril 1830 et les résolutions d'août. Quelles étaient cependant les dispositions du pays subitement appelé à traduire dans un vote ce qui le passionnait si vivement? Ces dispositions se manifestèrent d'une manière remarquable dans une élection multiple, choix typique de 1827. M. Royer-Collard, élu de huit colléges et président de la chambre, était en effet l'homme qui résumait alors avec la plus haute autorité les sentimens de la majorité nationale; il les résumait et dans ce qu'ils avaient de précis et dans cette tendance plus vague qui devait entraîner l'illustre orateur, comme le pays lui-même, bien au-delà du but que l'un et l'autre se proposaient d'atteindre.

M. Royer-Collard n'était pour la France ni le fidèle correspondant d'un roi dans l'exil, ni le commentateur original de Reid et de Dugald-Stewart, ni le successeur disgracié de M. de Fontanes. Il était tout bonnement l'homme de

la classe moyenne, celui qui avait le plus souvent formulé à la tribune l'idée-mère de M. Guizot, « l'adoption par les Bourbons des intérêts nouveaux, dont la légitimité consacrerait celle de la dynastie. »

Tant que le pouvoir avait résidé dans les centres, M. Royer-Collard avait été l'homme du pouvoir, de la censure, de la prérogative royale; il devint l'homme de l'opposition et de la prérogative parlementaire quand le pouvoir inclina vers la droite. Ces variations, qu'il y a de la niaiserie à reprocher à un homme politique, n'excluent pas chez l'honorable député la permanence d'un sentiment profond, et sous quelques rapports aveugle : celui du régime gouvernemental des classes moyennes élevées par la révolution.

Ce serait une recherche difficile et peut-être stérile que celle qui aurait pour but de mettre en saillie les doctrines fondamentales de M. Royer-Collard. Il partait comme la droite du dogme de la légitimité; mais cette légitimité était surtout à ses yeux la consécration de la révolution. « Le roi, disait-il en 1816, c'est la légitimité, la légitimité c'est l'ordre, l'ordre c'est

le repos[1]. » Il suit de ce sorite que la légitimité n'est autre chose que le repos, c'est-à-dire dans la pensée de l'orateur la pacifique garantie des conquêtes de la société nouvelle. «Cette société, disait-il dans une autre occasion, était barbare comme tous les peuples conquérans; elle n'avait pas acquis dans l'exercice immodéré de la force le vrai principe de la civilisation, le droit. La légitimité le lui a rendu. Le droit a pris possession du fait; la légitimité du prince est devenue la légitimité universelle[2]. »

Si l'honorable député n'avait jamais énoncé que des propositions aussi vagues, j'aurais compris le reproche d'obscurité fort injustement adressé à la plupart de ses grandes compositions oratoires. Il est évident que cette théorie de la légitimité est toute personnelle à son auteur, et qu'il donne à ce mot un sens très différent de celui qu'il recevait dans la langue politique du temps. Où voulait en venir M. Royer-Collard? à quelles applications prétendait-il descendre? C'est ici que sa pensée devient précise, son

(1) Discours au collége électoral de la Marne.

(2) Discussion de la loi électorale, session de 1820.

expression claire et chaleureuse. C'est ici qu'on le comprend et qu'on s'explique sa puissance.

Ce qui constitue l'identité d'une vie politique, c'est le but qu'on veut atteindre, et non les formes passagères et stratégiques de la pensée. Or, ce but fut toujours rigoureusement formulé pour l'illustre orateur qui conquit sur la chambre de 1827, sortie d'un sentiment analogue à celui qui l'inspirait lui-même, une autorité du même ordre que celle exercée par M. de Bonald sur la chambre de 1815.

« L'influence de la classe moyenne, disait-il en 1819, est un fait puissant et redoutable. C'est une théorie vivante, organisée, capable de repousser les coups de ses adversaires. Les siècles l'ont préparée, la révolution l'a déclarée, c'est à cette classe que les intérêts nouveaux appartiennent[1]. » « Vous vous débattez vainement, ajoutait-il en 1820, vous êtes sous la main de la nécessité. Tant que l'égalité sera la loi de la société, le gouvernement représentatif vous est imposé dans son énergie et sa pureté. Qu'on ne

(1) Discours sur la proposition Barthélemy, session de 1819.

s'étonne pas qu'il se montre partial envers la société nouvelle, car il n'existe que pour faire triompher la charte. Voulez-vous que cette société vous appelle, embrassez sa cause, défendez le droit contre le privilége, étudiez ce qui attire cette nation, ce qui la repousse, ce qui la rassure, ce qui l'inquiète; en un mot relevez d'elle. »

En 1822, combattant le système de tendance appliqué aux délits de la presse, il faisait d'abord judicieusement remarquer que la presse deviendrait infailliblement par la suite des temps la seule arme des minorités pour se défendre contre l'omnipotence parlementaire, conséquence inévitable de notre organisation et de nos mœurs; puis il se laissait emporter à la séduction du tableau qu'il venait de tracer; un rayon de chaleur et d'enthousiasme pénétrait le tissu serré de ses pensées, et la voix grave de l'orateur saluait de chants quasi-pindariques l'avenir de la France démocratique : « La démocratie coule à pleins bords dans cette belle France, telle que les siècles et les événemens l'ont faite. Dès long-temps l'industrie et la propriété ne cessant d'accroître, d'élever les clas-

ses moyennes, elles se sont si fort approchées des classes supérieures que pour apercevoir celles-ci au-dessus de leur tête il leur faudrait beaucoup descendre.... Oui, la démocratie coule à pleins bords dans cette belle France, plus que jamais favorisée du ciel. Que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent; pour moi je rends grace à la Providence de ce quelle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures.... Un peu d'aristocratie de convention, fiction indulgente de la loi, point d'aristocratie véritable, la démocratie partout, dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les mœurs, dans les souvenirs, dans les choses et dans les hommes, voilà le fait qui domine aujourd'hui la société et qui préside à notre politique. »

Il y a, sans doute, dans ces paroles un sentiment vrai de l'état du pays, une généreuse sympathie pour les progrès de l'humanité; mais c'était se tromper étrangement que de saluer ces résultats comme l'œuvre d'une conquête désormais pacifique et facile. Il faut bien le dire : il manque à la France, pour jouir paisiblement des légitimes conquêtes du siècle, une foi religieuse

et sociale, ou tout au moins ce respect franc et sans bornes pour les droits d'autrui, généreuse émanation d'un sentiment chrétien qui s'ignore lui-même. La France de 1822 devant laquelle s'inclinait M. Royer-Collard n'était pas à coup sûr plus avancée sur ce point que ne l'est la France de 1833. S'il y avait moins de désordre à la surface, si le travail de décomposition s'opérait sous des formes plus régulières, fallait-il donc une si haute portée d'esprit pour deviner que l'ordre dans l'attaque deviendrait désordre après la victoire? C'était aussi une bien singulière illusion que d'attendre le *triomphe complet de la démocratie dans les hommes et dans les choses* d'une forme de gouvernement qui avait fondé un des trois grands pouvoirs de l'état sur le principe aristocratique, qu'on se refusait à reconnaître autrement que comme une *fiction indulgente*; c'était enfin méconnaître l'irrésistible puissance des traditions que de supposer une dynastie venant mettre tout à coup à la merci d'intérêts étrangers, sinon ennemis, des droits qu'elle considérait comme indépendans des vicissitudes humaines.

Le programme démocratique de M. Royer-

Collard impliquait une révolution, encore qu'il la redoutât autant et plus que la France elle-même. Confiant comme la classe moyenne, aux vues bornées de laquelle il prêtait l'autorité de sa parole et de son caractère, l'illustre orateur courait au-devant de ses espérances, insouciant alors des obstacles et de l'abîme où sur cette pente rapide le pied pouvait glisser. Tel était le caractère général de l'école doctrinaire à laquelle M. Royer-Collard s'est trouvé lié, moins par une communauté de doctrines que par des habitudes d'esprit analogues. Cette école avait une remarquable tendance à n'apprécier la politique que sous le rapport des faits généraux et de leur action civilisatrice; aussi s'est-elle trouvée placée sur un terrain entièrement étranger à ses habitudes quand après la révolution elle s'est sentie en contact avec des intérêts et des passions de toutes parts déchaînées. Il lui a fallu appeler à son aide un homme d'action, un caractère indomptable, un personnage étranger à ses études et à sa manière de sentir; elle s'est prudemment effacée derrière Casimir Périer, jusqu'à ce que la bourrasque fût apaisée et

que le bras d'un homme, vulgaire d'esprit mais fort de cœur, eût enchaîné l'anarchie.

Le mouvement électoral de 1827 fut doctrinaire parce qu'il fut éminemment pacifique. Le ministère déplorable renversé, les *jésuitières* fermées, il semblait qu'il ne resterait plus qu'à filer des jours d'or et de soie. Les capacités spéciales du *Journal des Débats*, la jeune France du *Globe* annonçaient un prochain avenir d'ordre, de liberté et de développement intellectuel. Plus d'émeutes en haillons, plus de passions abjectes et hideuses; tout cela était fini; le peuple avait donné sa démission et transmis ses pleins pouvoirs aux philantropes de la *Société de la morale chrétienne*. Peuple admirable, auquel il ne fallait plus que de la soupe économique et de l'enseignement mutuel!

Chasser du pouvoir les hommes de la droite et rendre leur retour impossible pour l'avenir, faire admettre les classes industrielles et les capacités littéraires dans une plus grande proportion au partage des fonctions publiques et des munificences du budget: tel fut le double mandat donné aux élus du pays. La majorité fut

forte et sa victoire facile, car elle arrivait avec la puissance que donne une idée fixe et une volonté sachant à qui s'en prendre. Le ministère se retira devant elle comme le ministère Fouché s'était retiré devant la majorité de 1815. Avec le ministère Villèle finit le système de droite qui n'était plus destiné à reparaître activement dans les affaires du pays, pas même sous M. de Polignac; car durant son administration toute la stratégie de la droite consista à se dissimuler et la lutte ne roula plus que sur une seule et dernière question, celle de la souveraineté.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVI.

Du ministère Martignac et de la souveraineté électorale. — De la bourgeoisie, avant et depuis la révolution de 1830. — Des voies ouvertes en 1828 pour prévenir une catastrophe.

Nous venons de voir repoussé, dans toutes ses tentatives, un des deux grands partis qui partagent la France et l'Europe. C'est désormais sur la base même de la constitution sociale que va s'engager la polémique. Le ministère Martignac tendit à faire prévaloir la souveraineté électorale et l'omnipotence parlementaire ; le

ministère Polignac fut institué pour opposer à cette doctrine la souveraineté royale et l'omnipotence constituante de la couronne. Ces deux administrations représentent donc deux idées opposées, et l'unité d'action résulte du contraste même de leurs principes. L'adresse des 221 résume la théorie de souveraineté électorale; les ordonnances de juillet résument la théorie de souveraineté royale : ces deux alternatives vont se dérouler successivement devant nous. Si la Restauration était restée dans la position centrale, où ses intérêts comme les besoins de la France lui commandaient de se renfermer, position obligée dont elle fut à contre-cœur arrachée par la déloyale machination de 1821, le ministère Martignac aurait présenté une heureuse combinaison politique. Ce ministère, composé de gens d'esprit, sortis de camps divers, d'un dévouement comme d'une capacité éprouvés, ce cabinet bourgeois, libre de tout engagement, et n'ayant d'autre politique que de gagner du temps en ralliant des hommes, aurait pu continuer heureusement l'administration de MM. de Richelieu et de Serre. Créé en 1822, au lieu de l'être en 1828, il aurait peut-

être préparé à la France un avenir moins chargé d'orages. Ce ministère eût pu suivre les progrès des mœurs par des concessions successives, et tout en versant forcément vers des institutions plus libérales auxquelles il n'était donné à aucun pouvoir d'échapper, il n'aurait pas alors été débordé par le torrent d'une réaction. Une telle administration, créée à temps, aurait pu s'engager graduellement dans la voie des institutions départementales et communales, et proclamer le principe électif pour les fonctions publiques, sans mettre le pouvoir en contradiction avec les actes de six années. Elle aurait été poussée dans cette direction par l'opinion de droite elle-même : malheureusement celle-ci avait perdu au pouvoir toutes ses traditions de libertés locales; elle y avait oublié tous ses engagemens d'opposition. Aussi, quand M. de Martignac porta aux chambres ses projets de loi, s'éleva-t-elle avec une violence inouïe contre des libertés dont pendant cinq années elle avait revendiqué la jouissance, dans l'intérêt d'un patronage qu'elle se croyait en mesure d'exercer utilement pour la monarchie et pour elle-même. Ce ne furent au côté droit que si-

nistres prophéties sur l'anarchie imminente, sur les 38,500 républiques qui allaient morceler l'unité du territoire et créer partout des centres de résistance à l'autorité royale. Chacun aborda la tribune pour dire anathème au principe électif, qui, avec celui de la liberté de la presse, étaient *les deux seules plaies dont Moïse eût oublié de frapper l'Égypte*[1].

La cause des libertés locales, désertée par les hommes de la droite, défendue par le ministère comme une nécessité de situation, non comme une théorie qui lui fût propre, se trouva compromise dans le pays et décréditée auprès du trône. Il en eût été tout autrement si la droite avait gardé la position que les résolutions royales lui avaient faite du 5 septembre 1816 à 1821; elle eût alors paralysé, d'une manière heureuse pour le pays et salutaire pour le trône, le danger des concessions démocratiques que la force des choses imposait à la Restauration. C'était dans l'opposition surtout que la droite était bien placée et pour elle et pour la France. C'était là qu'elle se serait retrempée dans le

(1) M. de Sallaberry.

baptême populaire dont six ans de ministère effacèrent complètement la trace. Le malheur de la Restauration c'est de s'être vue contrainte d'associer activement ce parti au gouvernement de la société, au lieu de lui laisser conquérir laborieusement dans les provinces une popularité qui eût pu devenir à la longue l'utile point d'appui d'un vaste système d'administration élective. Telle était alors l'idée gouvernementale des doctrinaires, et je m'y rallie de toute la puissance de mes convictions. Les doctrinaires ont eu des torts trop réels depuis juillet 1830 pour qu'on leur en impute d'antérieurs et de chimériques. L'histoire, qui n'a besoin d'accuser personne parce qu'elle n'a pas à se défendre elle-même, dira qu'ils ont, après tout, mieux compris que qui que ce soit les difficultés de la Restauration et les moyens de ralentir l'action des causes qui la minaient incessamment. Les doctrinaires ont manqué de pénétration, et plus tard de courage; mais ces hautes qualités du cœur et de l'esprit sont-elles donc si communes?

Ce qui perdit le ministère dont nous devons esquisser la courte histoire, ce furent les cir-

constances au milieu desquelles il s'éleva. Le côté droit étant devenu, comme on vient de le voir, un obstacle à des mesures qu'il aurait en d'autres temps provoquées, ne faisait plus qu'une opposition impopulaire et sans retentissement. Le principe électif et la souveraineté royale étaient devenus pour lui les deux pôles opposés du monde politique, et sa polémique roulait tout entière sur cette dangereuse antithèse. Charles X, de son côté, s'était, pendant six ans, accoutumé à un ministère qui flattait ses penchans, respectait ses préjugés, et dont la plupart des membres lui apparaissaient comme des hommes de son intimité et presque de son intérieur. Il avait contracté durant cette longue administration des habitudes d'influence personnelle, spécialement sur la direction des affaires étrangères. Aussi quand le nouveau ministre de ce département voulut en reprendre la conduite, alléguant sa responsabilité devant les chambres et la nation, le roi ne put supporter l'isolement auquel allait le condamner la fiction représentative. Là fut peut-être le premier motif de l'entrée aux affaires de M. le prince de Polignac, dont les sympa-

thies anglaises correspondaient mieux d'ailleurs que les sympathies russes de M. de La Ferronays aux sentimens personnels du monarque. Bientôt les ordonnances de juin vinrent engager la conscience de Charles X : ce prince trouva dans son intérieur de froids visages et de redoutables influences. Un tel sentiment de malaise devait finir par devenir intolérable, tant il se développait avec force à chaque nouvelle concession arrachée à ses répugnances.

Or voici le malheur de la position : l'opposition avait le double mandat d'obtenir des institutions libérales, et de prendre toutes garanties contre le retour de la droite aux affaires. De là des exigences de concession et des exigences de réaction. Si, pour le bonheur de la dynastie, la droite n'avait pas exercé le pouvoir, ces deux mobiles n'auraient pas agi ensemble. Réunis dans les mains de l'opposition, ils étaient trop forts contre le trône; aussi le battirent-ils en brèche avec une telle violence qu'une guerre défensive devenait tôt ou tard inévitable.

La chambre se fut à peine réunie que la question de souveraineté parlementaire déborda de toutes parts. Dès la vérification des

pouvoirs, l'assemblée consacra par sa décision le principe qu'il lui appartenait, comme suprême jury national, de réformer sans contrôle toutes les décisions administratives et judiciaires en matière d'élection. Vint la loi sur les listes électorales qui établissait leur permanence, avec l'intervention des tiers, et constituait officiellement le corps électoral; puis la loi de la presse, qui, en enlevant la censure à la couronne, avait surtout pour but de lui interdire le rappel des hommes de la droite dans ses conseils. On ne s'arrêta pas là, et l'esprit philosophique venant en aide aux exigences de parti, on arracha à la conscience du monarque et à la faiblesse de ses ministres les ordonnances relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques, qui peuvent être rangées parmi les mesures les plus honteuses inspirées au génie aveugle des réactions. Principes constitutionnels, droits sacrés, intérêts des familles et des localités, tout fut brutalement immolé à des instincts de vengeance et de colère, et les ministres d'un gouvernement fondé sur la liberté de conscience, des prélats protecteurs-nés de l'indépendance du catholicisme, soudai-

nement transformés en émules des Whitgift et des Aylmer, acceptèrent la charge de rajeunir les formulaires exhumés des règnes d'Édouard VI et d'Élisabeth. Cet acte, rétrograde s'il en fût, était essentiellement contraire à la tendance la mieux déterminée de l'époque ; il vint se placer violemment entre le passé et l'avenir. C'était le vieil esprit du *Constitutionnel* luttant contre les jeunes inspirations du *Globe*, inspirations fécondes qu'une révolution a pu retarder, mais auxquelles reviendra infailliblement l'esprit public quand la circulation naturelle des idées sera rétablie.

La discussion des deux budgets votés sous le ministère Martignac révéla pour la prérogative royale, telle que l'entendaient les royalistes depuis qu'ils avaient traversé le pouvoir, les dangers les plus graves. La chambre entra de toutes parts dans l'administration, invasion sur les conséquences de laquelle l'esprit de réaction aveugla la partie même la plus timorée de l'opposition. La spécialité, contre laquelle tous les ministres de la Restauration avaient protesté, s'introduisit dans le vote des chapitres du budget ; conquête qui contraignait d'im-

moler bientôt aux répugnances de la gauche certaines institutions civiles et militaires, telles que les gardes-du-corps et les Suisses, auxquelles la maison de Bourbon tenait comme au principe de son existence.

Quant aux lois départementales et communales si vivement réclamées, elles étaient, avant tout, un moyen d'opposition contre la droite, considérée comme toujours menaçante. Ces discussions offraient d'ailleurs l'occasion de faire consacrer le principe de la souveraineté électorale et parlementaire qui fait le fond de la doctrine de gauche; aussi l'opinion libérale n'y manqua-t-elle pas. Elle exigea d'abord que tous les électeurs appelés par la charte à nommer les députés concourussent de droit à la nomination des membres des conseils généraux; demande fort rationnelle, mais qui sapait dans sa base la doctrine de la souveraineté royale en consacrant la prépondérance des classes moyennes; puis l'opposition se prit à insister formellement sur la suppression des conseils d'arrondissement, beaucoup moins d'après des vues administratives déterminées que pour faire sanctionner à tout jamais, par un amendement,

le principe de l'omnipotence absolue de la chambre. Peut-on en douter, depuis qu'on a vu les mêmes hommes qui votaient en 1828 la suppression des conseils d'arrondissement en réclamer le maintien en 1832?

Comment la chambre n'eût-elle pas tendu à l'omnipotence quand elle croyait le roi déterminé à y tendre de son côté, quand chaque jour les bruits publics faisaient arriver jusqu'à elle des projets de retour vers les hommes de la droite qu'elle avait mission d'écarter à tout prix? Livrée à elle-même, la majorité de 1829 eût été peu exigeante, car ses antipathies étaient satisfaites, ses vues étaient vagues, et le mouvement libéral et scientifique de la jeune gauche doctrinaire brisait de plus en plus la compacte unité de l'opposition de quinze ans. De toutes parts surgissaient des idées nouvelles avec de jeunes ambitions dont le ministère pouvait tirer un immense parti contre ses adversaires habituels. Malheureusement on ne croyait pas à l'avenir de ce ministère qu'on disait miné par une intrigue de cour, et aux destinées incertaines duquel on n'osait associer une popularité vierge encore. Chaque matin on attendait

avec anxiété le résultat des manœuvres par lesquelles remonteraient au pinacle du pouvoir et de la faveur des hommes qu'on se représentait comme trouvant dans l'intimité et la confiance absolue du monarque d'amples compensations pour leur situation un instant perdue. Qu'on se reporte à cette année 1829 dont un siècle d'événements nous sépare; qu'on se replace au milieu de cette France paisible, mais inquiète, agitée par la tribune et par la presse, au sein de Paris dominé par les bruits de chaque jour, par l'esprit de salon et les passions ambitieuses de toutes parts allumées; alors on comprendra la réaction de la chambre contre le trône et celle du trône contre la chambre. Déplorable effet d'une position fausse : les hommes les plus loyaux de l'opposition réclamaient plutôt des garanties que de bonnes lois, et cherchaient moins dans la liberté un bien-être social qu'une sûreté contre leurs adversaires !

Signalons encore un résultat de cette situation bizarre : les hommes aujourd'hui groupés autour du trône et de la charte de 1830 exigeaient alors de la Restauration bien plus qu'ils ne voudraient accorder à une révolution triom-

phante. Ceux qui ont doté la France d'un procès par jour, comme Bonaparte d'une victoire, attaquaient avec violence la consciencieuse loi de la presse de M. Portalis; et l'on désignerait bon nombre de députés qui, votant d'enthousiasme en 1833 un budget de 1400 millions, mirent en 1829 une boule noire au budget de M. Roy.

Ne faut-il voir dans ces grosses contradictions que l'effet de positions changées? En conscience je ne le pense pas. Il y a au fond de ces apostasies quelque chose de plus puissant, sinon de plus généreux. Voici le mot de l'énigme : la gauche parlementaire ne conspirait pas sous M. de Martignac, et bien peu d'hommes se dirigeaient alors d'un pas furtif vers les salons du Palais-Royal, rien de plus incontestable; mais il est incontestable aussi que le dogme fondamental et l'alentour obligé de la dynastie répugnaient instinctivement à tout ce qui dans la nation et dans la chambre sympathisait de près ou de loin avec les opinions de 89. Cette répugnance pour l'octroi de la charte, pour l'origine d'un pouvoir qui cherchait sa base dans une région inaccessible, n'allait pas jusqu'à pousser

dans les rangs clair-semés des conspirateurs une foule d'hommes honnêtes qui entendaient le serment de fidélité au roi et à la charte autrement que M. de Lafayette. Mais le constant embarras que produisait chez eux la profession obligée d'un culte d'amour et de reconnaissance, auquel ne les associaient ni leurs doctrines ni leurs affections politiques, les constituait dans un état de gêne, de méfiance, et par cela même d'opposition permanente. C'était sous l'empire de ce sentiment, et non d'après des vues froides et rationnelles qu'ils jugeaient les actes du pouvoir royal. De là l'irrésistible tendance d'opinions modérées par elle-même vers l'extrême gauche. Aujourd'hui que le principe et le drapeau du pouvoir sont changé, la bourgeoisie n'est plus fascinée par cette susceptibilité jalouse et cette irritabilité inquiète. Elle ne porte plus dans la vie publique que ce qui lui appartient en propre, un sens droit, mais borné, une probité trop égoïste et des goûts de liberté étroitement subordonnés aux intérêts d'ordre matériel. Ainsi s'expliquent les opinions d'un autre temps, et les opinions d'aujourd'hui; ainsi s'explique encore la force

inattendue qu'a trouvée depuis trois ans la classe moyenne pour résister au mouvement qui sous la Restauration l'entraîna presque toujours sans résistance.

Jamais cet entraînement ne fut plus rapide que sous le ministère de M. de Martignac; jamais on ne poursuivit le cours de ses succès politiques avec moins de ménagement et de prudence. Aussi qu'on se représente l'infortuné Charles X avec des idées politiques aussi arrêtées que M. de Lafayette, auquel Louis XVIII le comparait très judicieusement; qu'on se représente ce vieillard pieux et bon, dominé à la fois et par un petit cercle étranger au mouvement des esprits et des mœurs, par ses préjugés de jeunesse, et par sa conscience religieuse identifiée avec sa foi sociale, et qu'on s'étonne qu'il ait essayé d'arrêter le torrent, et de faire lui aussi, en face de la chambre souveraine, un dernier acte de souveraineté, en nommant un ministère qui lui inspirât amitié et confiance!

Après la seconde session du ministère Martignac, un changement dans la direction politique était devenu inévitable; la souveraineté

électorale, nettement formulée, avait froissé les sentimens de cette portion des centres qui, dans les questions doctrinales, se repliait toujours vers la droite, comme une autre partie se repliait vers la gauche. Ce changement ministériel, appelé par les vœux du centre droit, aurait pu s'opérer sans doute d'une manière moins imprudente et moins inepte; des noms moins impopulaires que ceux du 8 août pouvaient surgir autour du trône; mais la majorité, déjà aliénée à M. de Martignac, n'aurait-elle pas promptement fait défaut à un ministère quelconque d'une couleur monarchique plus prononcée? Quand on a étudié le mouvement des assemblées délibérantes, on ne peut conserver de doute là-dessus. La France, pleine de confiance en elle-même et en son avenir, n'en était pas alors à supporter patiemment une réaction vers la droite, dont la conséquence plus ou moins prochaine, mais infaillible, eût été le retour aux affaires de M. de Villèle et de ses amis. Si les susceptibilités nationales, les convenances et le simple bon sens avaient été plus ménagés au 8 août, l'on eût pu rendre l'explosion moins vive; mais les résultats n'en

auraient pas été moins infaillibles. Comme le trône aurait tôt ou tard essayé de résister, au lieu de se livrer dans les rues, le combat se fût livré dans les chambres ; c'eût été trois ans au lieu de trois jours.

Ici j'éprouve le besoin de m'arrêter et d'expliquer ma pensée. Si l'on conclut de ce livre que, dans l'opinion de son auteur, la Restauration n'était pas chose faisable, et qu'il ne restait aux malheureux princes tirés de l'exil pour traverser encore une fois le néant des grandeurs humaines qu'à couper chaque année une portion de leur manteau royal pour satisfaire aux exigences d'une société démocratique, je ne saurais m'inscrire en faux contre cette conséquence de mes paroles. Ainsi m'apparaît, en effet, la triste histoire de nos dernières années. Mais, chrétien, je sais tout ce que la Providence abandonne à la liberté et au génie de l'homme; aussi n'entends-je faire peser ni sur les Bourbons ni sur la France le joug d'airain de la fatalité antique. Dautres voies pouvaient s'ouvrir, je l'admets, devant la Restauration pour retarder cette catastrophe, pour la tourner, si je l'ose dire, ou au moins pour la rendre moins

féconde en ruines. Là comme partout, un grand homme aurait marqué sa place, car il n'est pas d'époque où le génie soit complètement déshérité de l'empire du monde. Je crois qu'au moment où nous sommes parvenus un habile ministre aurait pu considérablement modifier les destinées de la Restauration et les chances de l'avenir ; je pense qu'en 1828 l'occasion se présentait belle et facile pour faire prévaloir un système politique large et fécond. Voici mon plan : je le donne au risque de dogmatiser sur le passé plus vainement encore que sur l'avenir.

L'opinion de droite tombée du pouvoir après les élections de 1827, il fallait lui ôter tout espoir d'y revenir jamais par des intrigues de château, se montrer ferme et décidé sur ce point et faire partager cette conviction à la France : œuvre difficile, qui ne fût devenue possible que pour un homme d'état notoirement dévoué au trône et à la charte, et qui aurait eu assez de racines à la cour et dans le pays pour se tenir fier et couvert devant son roi, comme le grand cardinal devant Louis XIII. La droite rejetée hors du gouvernement, restait à lui faire reprendre les traditions de son ancienne et hono-

rable opposition, et à lui faire accepter comme une espérance pour elle-même les franchises locales dont elle était devenue l'adversaire. En même temps qu'on donnerait une impulsion plus générale encore que sous M. de Villèle [1] à l'industrie et au commerce extérieur pour soulager les classes souffrantes par une augmentation graduelle des richesses nationales, il restait à s'emparer du levier de l'instruction publique et à lancer la jeunesse des écoles dans une direction intellectuelle, où le pouvoir, d'ailleurs, n'aurait eu qu'à la suivre, tant ce mouvement était facile à imprimer. Quand j'ai dit que la Restauration, confinée dans la sphère administrative, devait rester neutre dans la lutte des doctrines, je n'ai pas prétendu, on le croira sans peine, qu'elle dût se borner à additionner

(1) On sait que dans les derniers temps surtout de l'administration de MM. de Villèle et Corbière plusieurs sociétés avaient vainement sollicité l'autorisation royale, à raison des opinions libérales des associés et de l'influence qu'on redoutait de leur voir exercer. Cette autorisation fut entre autres refusée à la *Société commanditaire de l'industrie nationale*, conçue dans les plus vastes proportions.

des chiffres et à lancer des circulaires. Il fallait provoquer le développement de la pensée et de l'éducation publique par la liberté et par une large concurrence.

Le ministère de droite, cédant à des exigences irréfléchies, avait eu le tort grave de prononcer la dissolution de l'école normale, de réorganiser arbitrairement l'école de médecine et d'imposer silence aux professeurs les plus renommés de la Faculté de Paris. C'était le contre-pied qu'il fallait prendre afin d'élargir la base de la Restauration : pour en douter il faudrait être resté complètement étranger au mouvement d'esprit dont l'année 1829 vit l'apogée. La voix de MM. Cousin et Guizot, le nouvel horizon ouvert par un haut enseignement et par les nombreux recueils littéraires de ce temps devant des imaginations ardentes et vides avaient sensiblement amorti la fougue des passions politiques. Ce mouvement eût pu être développé avec plus d'intensité et surtout plus de suite. Qu'aurait importé à un pouvoir intelligent que des professeurs, rendus à toute l'indépendance de leur parole, n'en usassent pas dans un sens parfaitement conforme aux vérités

religieuses ? Une haute direction spiritualiste, à quelque point qu'elle dût aboutir, était déjà un progrès immense; le reste eût été l'œuvre du temps qui fait raison de toutes les conceptions humaines.

Que le pouvoir se gardât d'adopter ces doctrines; qu'il se gardât plus encore de les contrarier; que la royauté héritière de François Ier et de Louis XIV appelât au sein de la France les savans étrangers; qu'un ministre éclairé de l'instruction publique s'attachât à arracher à leurs retraites et l'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence* et le savant auteur du *Catholique*, et ce pieux prélat qui fit plus de bien à la France dans la modeste chaire de Saint-Sulpice qu'entouré de l'appareil ministériel; que ces voix pussent annoncer en pleine Sorbonne, côte à côte avec l'éclectisme, le dieu inconnu de saint Paul à une jeunesse fatiguée d'incrédulité et à un aréopage vieilli; alors on aurait vu qu'il était quelque moyen de distraire la génération nouvelle des corrosifs débats où s'épuisaient si misérablement son intelligence et sa vie.

Entré dans cette voie, on eût trouvé un point

de résistance contre la réaction anti-religieuse; et la proclamation du dogme fécond de la liberté d'enseignement, que par des motifs divers une partie de la droite et la plus notable portion du clergé aurait alors accueillie, pouvait changer la face de l'avenir.

Un des reproches les plus fondés qu'on doive en effet adresser à la Restauration c'est de n'avoir pas compris la nécessité d'une refonte dans le système organique de l'enseignement. Le gouvernement constitutionnel avait hérité d'une organisation universitaire qui, dans la pensée de son fondateur, n'avait eu d'autre but que de fournir de la chair à canon à ses armées, et des instrumens dociles à son administration. Et c'était une pareille machine qu'on faisait fonctionner au milieu de la France rendue à la liberté de la presse et de la tribune! L'Université, quelque réforme qu'on tentât d'y introduire, ne pouvait cesser d'être une pure administration, c'est-à-dire un corps sans ame, sans indépendance et sans action morale sur la jeunesse. L'Université était un monopole comme celui du tabac; elle devait fournir son contingent au budget de l'état; aussi employait-elle

une douane nombreuse pour empêcher la contrebande des idées. L'Université vendait fort cher une instruction tant bonne que mauvaise, c'est-à-dire du latin, et depuis quelques années un peu de grec. Quant à l'éducation, c'était lettre close pour elle. De qui avait-elle reçu mission et autorité? quels exemples venaient, dans son sein, en appui à ses préceptes? quels points de contact pouvait-il y avoir entre le cœur des élèves et cet état-major d'inspecteurs, de censeurs, de proviseurs, cette odieuse légion de maîtres d'études, chargés de faire exécuter le lever et le coucher, la prière et le travail à heure fixe, comme des exercices gymnastiques? L'éducation universitaire ne peut présenter qu'une ignoble matérialisation de la pensée et de la conscience humaine. Quand l'éducation de la jeunesse n'est pas un sacerdoce d'amour et de dévouement, c'est le plus intolérable des états; mieux vaudrait faire des souliers que de surveiller une jeunesse qui vous hait, et dont vous n'avez nul moyen de vous faire aimer.

La Restauration ne pouvait pas accorder la liberté pure et simple de l'enseignement sous

la sanction du droit commun, ainsi que le fera le gouvernement actuel s'il comprend jamais ses intérêts et les besoins de l'époque ; le principe du pouvoir s'y opposait. Cette liberté illimitée d'ailleurs n'était alors réclamée par personne. Mais la Restauration devait affaiblir graduellement l'Université en autorisant les concurrences non pas seulement en faveur des jésuites, comme le voulait un parti, mais pour toutes les institutions laïques et ecclésiastiques qui auraient offert de simples garanties d'ordre et de moralité. Au lieu de cela une coterie fit dissoudre l'école normale, jetant ainsi dans une opposition désespérée une foule de jeunes talens déshérités de leur avenir; et pour toute réforme dans le système de l'éducation on substitua la cloche au tambour. On eut des aumôniers qui devinrent pour les élèves des fonctionnaires tout comme le censeur et l'inspecteur, et dont le métier consistait à signer des billets de confession, comme celui des professeurs à corriger des devoirs. On crut sous le ministère de M. l'évêque d'Hermopolis qu'il suffirait de changer les noms pour atteindre le fond des choses; on colla à la porte de l'Université

une grande enseigne de religion, derrière laquelle se cachait la jeunesse pour rire de ce qu'elle considérait comme une vaste conspiration d'hypocrisie organisée contre sa liberté. Les jeunes gens sortis des écoles officielles devinrent d'autant plus irréligieux et révolutionnaires qu'un système d'éducation *monarchique et religieuse* gênait davantage leur indépendance, sans éclairer leur esprit et sans pénétrer jusqu'à leur cœur.

La Restauration aurait pu beaucoup, et ne fit rien sous ce rapport. L'histoire le lui reprochera avec d'autant plus de raison qu'elle n'eût rencontré aucune résistance sérieuse dans l'opinion, et que, par une sage dispensation de liberté, elle eût évidemment servi la cause sainte que de maladroits encouragemens compromirent. Le département de l'instruction publique était peut-être celui où il y aurait eu le plus d'action à exercer sous le gouvernement de la branche aînée. Nous avons démontré que ce gouvernement ne pouvait guère toucher à l'administration générale du pays, et devancer des vœux d'émancipation dont le but n'était pas encore clairement indiqué ; mais durant son

ère pacifique et prospère, la Restauration pouvait agrandir le cercle des hautes études, introduire l'indépendance dans l'enseignement, associer la cause religieuse à tous les progrès de l'esprit humain ; elle pouvait se servir de M. de Lamennais pour rectifier la pensée incomplète de M. Cousin, et protéger l'auteur *de l'Indifférence* par la présence et la libre parole du traducteur de Platon.

En agissant ainsi, on eût ouvert devant le génie national une large issue, et des questions de sacristie auraient fait place à des questions catholiques. L'opinion de droite contenue dans le lit qu'elle-même se serait creusé par l'enseignement libre et les franchises municipales, il fallait porter ses soins à contenir avec plus de force encore les opinions de gauche dans leur tendance anti-dynastique. Peut-être cette tâche n'était-elle pas impossible avec une politique extérieure ferme et décidée : en 1828, une guerre était, selon moi, la plus habile combinaison pour sauver le trône, et prémunir le roi et les chambres contre leur propre entraînement.

Le mouvement vital de la France était trop

désordonné pour qu'on ne dût pas chercher à en affaiblir l'intensité : mieux valait ouvrir une soupape que de s'exposer à l'explosion. Aux premières années de la Restauration, la France avait été dans une trop étroite dépendance de l'Europe pour songer à protester contre les dures conditions imposées par la victoire; une conférence de plénipotentiaires des quatre cours alliées traitait de nous, chez nous et sans nous. Ce ne fut qu'après la complète libération du territoire et les liquidations de 1818 que la France fut admise dans l'alliance européenne. L'évacuation opérée, un gouvernement réparateur concentra toutes ses pensées sur nos finances écrasées, sur l'armée désorganisée, sur nos places fortes privées de matériel et de défense. Quand éclatèrent les insurrections militaires de 1820 en Espagne, en Portugal et en Italie, la Sainte-Alliance était trop compacte et le jacobinisme prétorien trop redoutable pour qu'il fût loisible à la France de prendre une attitude distincte de celle des grandes puissances. Ce n'est qu'après la course triomphale de 1823 qu'il devenait possible de jouer un rôle important dans l'Europe méridionale, et même dans

l'Amérique insurgée où des partis nombreux aspiraient alors à l'érection de monarchies constitutionnelles sous le patronage de la France. On a vu comment s'évanouirent ces chances offertes à la Restauration. De 1824 à 1828, l'alliance intime des grandes puissances continentales ne donna ouverture à aucune collision. La guerre contre la Porte ottomane, imposée par la volonté nationale au jeune empereur de Russie, changea pour la première fois la politique européenne : le nœud de l'alliance fut brisé. L'Autriche et l'Angleterre s'émurent en voyant voler vers Constantinople les aigles impériales. Plus d'une fois l'ordre de faire entrer la flotte anglaise dans le Bosphore fut près d'être signé à l'amirauté. Des liens de famille avaient entraîné la Prusse dans l'orbite de la Russie; aussi l'Europe se trouva-t-elle partagée en deux coalitions, entre lesquelles la France pouvait faire pencher la balance en y plaçant son épée et le souvenir de ses cent victoires. Pendant près de deux ans cette position fut la nôtre ; il nous était donné de refaire la carte de l'Europe, de tendre la main à la Grèce, à l'Egypte, à la Belgique palpitante sous un gouvernement

détesté, et peut-être à toi, pauvre Pologne, condamnée désormais à n'attendre ton salut que de l'intérêt même de ceux à qui tu dois ta perte. Il nous était donné de faire une guerre toute nationale, et de procurer au drapeau blanc dans le Rhin une consécration bien autrement populaire que celle qu'il avait reçue dans la Bidassoa. L'islamisme à l'agonie livrait à l'Europe chrétienne cet empire qu'un esclave rebelle dispute aujourd'hui à son maître, et dont la décrépitude était dès cette époque si évidente à tous les yeux que des propositions de partage à l'amiable se méditaient dans les cours même les plus intéressées à sa conservation.

L'Autriche ébranlée se préparait comme de coutume à recueillir les chances de l'avenir; l'Angleterre seule aurait opposé à un partage une résistance dont la force aurait promptement triomphé. La Russie, un instant arrêtée sous les murs de Varna, n'attendait qu'un signe de la France pour enterrer le cadavre et livrer à nos armes et à notre fortune l'Occident de l'Europe; la lourde prison du traité de Vienne s'ouvrait sans qu'une révolution fût nécessaire pour en saper les fondemens, et la royauté

constitutionnelle de France présidait à cette œuvre réparatrice. Quel avenir et quelles chances pour conjurer les destinées!

Au lieu de cela que fit-on? on cargua les voiles au vent qui soufflait de Saint-Pétersbourg, de Constantinople et d'Alexandrie; on laissa au roi toute facilité de revenir à ses affections anglaises et à ses idées personnelles en changeant son ministère, ce qu'il n'aurait pu faire si le pays s'était trouvé engagé dans une lutte européenne. Puis, pour avoir l'air de faire quelque chose, on arrangea cette insignifiante expédition de Morée, qui, si l'on tient compte des subsides annuels et de la garantie de l'emprunt, nous aura coûté une somme énorme pour produire, en définitive, l'anarchie, l'assassinat d'un grand citoyen et l'élection d'un enfant aussi étranger à la Grèce qu'à la France.

Me laissé-je donc aller à l'entraînement de ma pensée et ne trouvé-je pour me consoler de la stérilité du présent qu'un rêve creux de civilisation et de gloire? peut-être. J'ai gardé pourtant ce songe comme un précieux souvenir de cette époque. Qui n'a rêvé durant *l'année Martignac*, temps d'utopies s'il en fût, où

toutes les forces actives de la société étaient si vivement excitées ? M. de Ségur a décrit dans ses mémoires les heures rapides de sa jeunesse, durant lesquelles une société brillante jouait ses derniers jeux au bord de l'abîme des révolutions. Les premières lueurs de la comète sanglante n'éclairaient encore que d'un jour pâle et lointain ces scènes de délirante ivresse : on croyait toucher à une ère merveilleuse dans laquelle la nature se montrerait sans voile, où la liberté et la raison régénèreraient l'espèce humaine, comme dans les ondes d'un fleuve sacré. Les noms de Francklin et de Mirabeau, de Mesmer et de Montgolfier étaient répétés par une génération enthousiaste qui attendait des miracles et se croyait digne qu'on en fît pour elle. On dirait qu'à la veille des grandes commotions l'esprit humain recueille toutes ses forces comme pour en mieux éprouver l'impuissance.

La France en était là quand le coup de cloche du 8 août vint avertir que le temps des méditations pacifiques allait cesser. Depuis longtemps cette issue se pouvait prévoir sans doute; mais l'on tâchait d'oublier l'avenir, et l'on se

faisait une éternité de cet instant fugitif. Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à jouir paisiblement de la liberté sous les formes consacrées par nos institutions constitutionnelles, et que la jeune génération qui se pressait autour de maîtres populaires n'avait plus qu'à grandir pour réaliser bientôt le problème du gouvernement de l'esprit humain par sa seule force et du gouvernement de la France par elle-même. Qu'on était fier alors de son avenir, de sa jeunesse consacrée à des études patientes ! Que sont devenues ces espérances orgueilleuses et ces ambitions hâtivement cueillies, comme des fruits précoces et desséchés ? qu'elles doivent amèrement peser aujourd'hui sur des cœurs flétris ! Est-il un d'entre vous, ô jeunes gens ! dont une inexorable réalité n'ait défloré les rêves, et qui, depuis trois ans, n'ait laissé ses dernières illusions accrochées aux épines dont s'est hérissée votre route ? Soit que vous ayez reposé un jour sur l'oreiller du pouvoir, soit qu'un désespoir de déception vous ait jetés dans d'autres voies, combien vous devez gémir en pensant à ce que vous étiez et à ce que vous êtes !

Nous aussi nous entrions alors dans la vie[1]; comme vous studieux, comme vous ardens amis de la liberté et du progrès, nous nous serrâmes souvent la main dans une étreinte amicale. Mais votre confiance nous ne la partagions pas : cette révolution ne nous semblait pas tellement apprivoisée, et cette raison humaine si lucide et si féconde. Fidèles à la foi de nos pères, nous avions des enseignemens plus lumineux que les vôtres; cette foi avait élevé notre inexpérience *au-dessus de la sagesse des vieil-*

(1) L'auteur croit pouvoir rappeler qu'il fut un des fondateurs du *Correspondant*. C'est là qu'il a déposé ses premières pensées. Et certes ceux qui ont parcouru ce recueil, essai fort incomplet, mais consciencieux de quelques jeunes gens encore assis sur les bancs des écoles, leur accorderont au moins le mérite de ne s'être jamais contredit, et d'avoir prévu et annoncé dès 1828 ce que nous avons déploré depuis. Si nos paroles avaient assez d'importance pour que nous pussions les citer, nous nous donnerions aisément ce triste honneur-là. C'est qu'alors comme aujourd'hui nous étions sans engagement de parti; nous écrivions sur le présent comme on ferait sur l'histoire; méthode que nous n'entendons pas donner comme la meilleure, mais comme la nôtre.

lards[1], elle nous plaçait plus haut que vous pour juger du monde et de ses vicissitudes. Elle nous avait révélé que les *pensées de l'homme sont vaines et que ses prévisions sont incertaines*[2]; c'est pour cela qu'une rapide catastrophe a pu contrister nos cœurs sans nous étonner, et que nous nous sommes détournés du cours des événemens contre lesquels vous vous êtes brisés. Nous sommes restés sans espérance et sans déception; vous, vous avez des reproches à adresser à tout le monde et à vous-mêmes.

(1) *Super senes intellexi, quia mandata tua quæsivi.* Ps. 118, v. 100.

(2) *Cogitationes mortalium timidæ et incertæ providentiæ nostræ.* Sag. 9, v. 14.

CHAPITRE XVII.

prendre parti dans cette dangereuse controverse. A dater de cette époque tout changea, et le sanctuaire fut ouvert. Des deux côtés s'élevèrent des prétentions également absolues, également intraitables.

A partir des élections de 1827, la chambre des députés se sentit assez forte pour imposer désormais ses choix à la royauté et pour mettre à son concours des conditions déterminées. La royauté de son côté croyait devoir repousser cette prétention comme attentatoire à sa souveraineté et aux droits reconnus par la charte; elle faisait de l'obligation de concourir une condition essentielle de la monarchie constitutionnelle, et n'admettait pas que les chambres eussent à apprécier dans les agens de l'autorité royale autre chose que ceux de leurs actes tombant sous le contrôle de la législature. Le roi législateur avait entendu borner là *ses concessions*, et avait réservé le reste à sa couronne.

En face de cette doctrine, la chambre et surtout la presse formulaient sans déguisement, et d'une manière beaucoup plus franche qu'aujourd'hui, la théorie du gouvernement du pays

par le pays, du *self-government* des Etats-Unis [1]. On n'en était pas à désirer changer les formes constitutionnelles, mais on aspirait à changer

(1) Si la nature de cet ouvrage le comportait, nous pourrions en preuve de cette assertion emprunter à la presse de cette époque d'innombrables citations. Prenons quelques exemples au hasard.

« Les heureux États-Unis, dit le *Courrier Français*, 1er janvier 1829, poursuivent le cours majestueux et consolant des prospérités attachées à la meilleure direction qu'ait jamais eue une société; celle qui, basée sur les vrais principes de la sociabilité, est la plus propre à satisfaire aux besoins et à la destination des sociétés formées non pour la jouissance de quelques-uns, mais pour le bonheur de tous. »

Le 30 janvier le *Constitutionnel* écrivait : « Les Américains n'ont jamais cessé de jouir des bienfaits de la liberté et de l'égalité.

« Aux États-Unis l'amour de la liberté et de l'égalité est devenu une habitude, une seconde nature. L'organisation de la société a repoussé toute dictature. L'emploi de la force brutale y est méconnu. Les motifs d'ambition vulgaire qui agitent les nations caduques et ignorantes n'existent point aux États-Unis. Les Américains ne sauraient être alléchés par des appellations ridicules qui chez nous sont en si grande faveur. Il n'y a d'autre aristocratie que les supériorités réelles, qui ne

le principe constituant. On ne rêvait la républi-
que que dans quelques clubs et l'usurpation que
dans quelques salons de finances, où s'exhalaient

sont reconnues que lorsqu'elles sont accompagnées des vertus du citoyen. Un président des États-Unis n'a pas de trésors à sa disposition ni de liste civile pour corrompre les consciences faciles et réunir autour de lui d'avides courtisans.

« Les États-Unis tiennent en dépôt les libertés du genre humain. »

On voit que le ministère de M. de Martignac était loin d'avoir amorti le mouvement qui nous entraîne vers des institutions républicaines. La presse doctrinaire elle-même, qui aujourd'hui lutte contre les faits, ne luttait pas alors contre les principes. Elle déclarait formellement que le ministère d'alors n'était à ses yeux qu'un ministère de transition.

« Lorsque le parti national crut de sa politique de ne point faire la guerre au ministère actuel, lorsqu'il consentit même à sacrifier des ressentimens fondés, de justes défiances, de légitimes empressemens, pour seconder les efforts faiblement réparateurs d'une administration où il comptait si peu d'hommes investis de sa confiance, avec laquelle il n'avait pas de conformité réelle de doctrine et de position, c'est qu'il pensait que la modération et le désintéressement devaient mieux assurer le succès définitif de la cause libérale, et qu'après

de basses jalousies; mais si l'on ne voulait pas des formes républicaines, on voulait du principe républicain, et le *National* a toute raison de soutenir qu'il a été originairement institué pour le faire prévaloir.

tout le ministère actuel était suffisant pour une transition. » *Globe*, 7 mars.

Sur les questions de principes *l'école doctrinaire* était à cette époque tout aussi avancée, tout aussi explicite que *l'école nationale*, avec cette différence que l'école doctrinaire regardait comme chose possible et même facile de faire entrer tous les élémens de progrès dans la charte de 1814, et qu'elle n'envisagea jamais de front la probabilité d'une révolution violente.

« De toutes parts, disait alors un spirituel écrivain dans la *Revue Française*, les hommes attendent, demandent ou obtiennent que le gouvernement devienne véritablement la *chose publique* au moyen de la presse libre, *de la délibération commune, et des élections populaires* » (5 septembre). Traduisez *la chose publique* en latin, vous aurez, si je ne me trompe, la *république*. On serait peut-être d'autant plus en droit de faire cette traduction que dans le même article l'auteur dit, en parlant du progrès des idées démocratiques parmi nous, progrès dont nous n'avons pas la conscience, et dont nous ne mesurons pas la portée, que *tel peuple qui est peut-être républicain se croit encore monarchique.*

J'ai déjà dit que selon moi la royauté n'avait pas de meilleur parti à prendre que de suivre un torrent qu'il lui était impossible de remonter, qu'elle devait user des événemens, des vicissitudes extérieures surtout, pour amortir le mouvement et se ménager à elle-même et à la France les chances de l'avenir et les coups imprévus de la fortune. Mais ce n'est ici qu'une opinion, et Dieu me garde de l'attacher comme une flétrissure à l'exil d'un vieillard. Non, Charles X ne fut point parjure pour entendre la charte autrement que le *National*. Cette charte, d'ailleurs, existait-elle encore du moment où une lutte acharnée se trouvait engagée entre deux prérogatives rivales, et dans l'instant où l'on exigeait que la royauté, se rendant à discrétion, abandonnât le gouvernement du pays aux mains d'une seule chambre? Etait-ce là l'esprit de la charte? était-ce là l'intention du législateur?

Soyons justes, surtout envers le malheur; osons, en présence des passions contemporaines, devancer le jugement de l'histoire. Charles X fit une faute, une faute énorme et irréparable, en appelant aux affaires M. de Polignac; mais sous le rapport purement constitutionnel, il

était encore bien plus dans les termes rigoureux de la charte en faisant cette nomination que la chambre des députés lorsqu'elle refusait de concourir tant que le roi n'aurait pas accepté des ministres de sa main.

Le président de cette chambre, prenant texte de la prérogative royale pour combattre la droite, n'avait-il pas dit en d'autres temps : « Le jour où le gouvernement n'existera que par la majorité de la chambre, le jour où il sera établi en fait que la chambre peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres qui seront ses propres ministres et non les ministres du roi, ce jour-là, c'en est fait, non-seulement de la charte, mais de notre royauté, de cette royauté indépendante qui a protégé nos pères, et de laquelle seule la France a reçu tout ce qu'elle eut jamais de liberté et de bonheur; ce jour-là nous sommes en république [1]. »

Charles X pouvait à bon droit se rappeler ces paroles qui semblaient imposer des devoirs à sa conscience de roi. Il se rappelait malheureusement aussi les acclamations d'une autre épo-

(1) M. Royer-Collard, 12 février 1816.

que, et croyait la France naturellement monarchique parce qu'il ne la jugeait que sur ses mœurs, sans tenir compte de ses idées, ou du moins parce qu'il croyait ses idées destinées à succomber sous ses mœurs. Telle fut l'erreur qui perdit Charles X. Ce prince, du reste, ne paraît pas s'être dissimulé les périls du changement de front qu'il allait faire opérer à son gouvernement en face d'une assemblée menaçante. Pour conserver encore quelques chances de majorité parlementaire, il ajouta aux trois hommes dans lesquels se concentrait la pensée fondamentale du 8 août quelques noms destinés à disparaître sitôt que la lutte serait sérieusement engagée.

L'opinion ne s'y trompa point. Elle comprit qu'il n'y avait désormais aucun atermoiement entre les principes et leurs conséquences. Aussi le parti qui avait juré de rendre le gouvernement des Bourbons impossible poussa-t-il un cri de triomphe; quelques royalistes y répondirent par de désespérantes acclamations; le plus grand nombre trembla en voyant l'abîme. Quant aux opinions mitoyennes, elles sautèrent sans y prendre garde par-dessus le gouffre dont l'as-

peût les aurait peut-être fait reculer jusqu'à la servitude. Si ces opinions avaient eu l'intelligence de leurs véritables intérêts et assez de force pour les faire prévaloir, peut-être auraient-elles pu s'interposer utilement encore entre le trône et le pays. Mais l'entraînement vers le *pôle* de gauche était trop énergique, elles y cédèrent. La partie de l'opposition une fois liée par l'adhésion de toutes les nuances centrales, toute transaction devint impossible. Ce fut alors que la royauté arbora son drapeau et que l'opinion qui se rattachait à elle proclama sans réserve sa théorie constituante.

Or, voici le résumé de cette théorie et l'application qu'on en faisait aux difficultés du moment. La France, disait-on, est essentiellement et naturellement monarchique ; toutes ses institutions émanent du trône. C'est ce dogme que Louis XVIII a consacré en repoussant la constitution du sénat et en octroyant la charte de sa pleine puissance et autorité. La souveraineté est un attribut métaphysique, une sorte de caractère dont un acte politique ne peut jamais dessaisir le souverain. Dieu ne s'est pas dessaisi de sa suprême puissance, quoique dans

la création il l'ait subordonnée à des lois qu'il respecte. La charte, sans doute, est sacrée; mais c'est dans son origine monarchique qu'est son seul titre à l'obéissance de la France. En donnant la charte, la royauté a déclaré que son action s'exercerait désormais concurremment avec deux chambres et selon des formes déterminées : voilà ce qui est irrévocablement acquis à la nation. Des deux chambres, la royauté en a constitué une par la nomination directe, et en lui conférant l'hérédité, privilége essentiellement monarchique. Aussi la pairie est-elle dans des conditions normales, et la royauté ne peut-elle rien contre elle. Il n'en est pas de même de la chambre élective : les conditions de nomination de députés auraient dû être déterminées par le pouvoir d'où émana la constitution; elles auraient dû être consignées dans la charte elle-même; et c'est à tort qu'elles ont été livrées à la discussion parlementaire. Tout ce qui est constitutif doit être au-dessus de la puissance législative; or, l'article 40 de la charte ne contient sur la nomination des députés qu'une disposition vague et négative. *C'est que le roi n'a pas jugé à propos d'épuiser dès* 1814 *tout son pou-*

voir constituant ; c'est qu'il n'a considéré que comme des épreuves les lois d'élection de 1817 et de 1820 : épreuves qui n'auraient pu devenir définitives qu'autant que leurs résultats eussent été conformes au principe monarchique qui forme la base de la constitution. Mais aujourd'hui que le trône est visiblement menacé dans ses prérogatives essentielles par un dangereux système électoral, le roi, pour sauver la charte et la France, doit, de sa pleine et suprême autorité, publier une ordonnance électorale complémentaire de la constitution.

C'était ainsi que M. Cottu formulait cette redoutable théorie du pouvoir constituant, dont toute la France royaliste acceptait plus ou moins le principe et les conséquences. Dans son indépendance d'écrivain M. Cottu se plaisait à embellir sa création ; il préparait déjà des girouettes pour les châteaux de ses électeurs héréditaires, et nous menaçait d'une classification par costumes comme dans le royaume de Salente. Le ministère hésita ; mais la force des choses devait faire prévaloir enfin le plan de M. Cottu. Le rapport qui précède les ordonnances de juillet fut inspiré par ses doctrines.

Aussi ses écrits resteront-ils comme une triste et dernière expression des impossibilités de ce temps déplorable.

Pour faire accepter cette théorie très logiquement enchaînée, il n'y avait qu'une difficulté : c'était de faire admettre par le pays l'idée qui lui servait de base ; or cette idée, qui se présentait avec un double caractère politique et religieux, ne rencontrait sous aucun de ces deux rapports de sympathies profondes. Le droit divin, importation anglicane, tissu d'incohérences fondé sur des données arbitraires, était repoussé par la portion éclairée des catholiques comme pouvant compromettre leurs plus sacrés intérêts. A partir du ministère Polignac, l'esprit d'en-haut, un esprit de foi et de lumière commença à souffler sur l'église de France; elle se prit à ne plus demander aux pouvoirs de la terre que *la liberté des enfans de Dieu*[1]. Les mesures inquisitoriales de juin 1828 avaient excité dans les rangs du clergé un mouvement salutaire qui tendait à l'isoler du système des ordonnances de juillet, et qui lui fit aux der-

(1) Saint-Paul, Rom. VIII. t. 2.

niers momens de la monarchie une position moins dangereuse que celle qu'il avait eue sous M. de Villèle.

Sous le rapport social, le pouvoir constituant était défendu par des argumens qui trouvaient moins de retentissement encore. C'est de cette idée qu'est sortie par une suite de modifications successives la doctrine historique élaborée depuis 1830 par plusieurs organes de la presse légitimiste. Pour cette école la royauté était alors comme aujourd'hui le fait constitutif de la France. En cette royauté de quatorze siècles venaient se résumer toute notre histoire, toute notre nationalité. La révolution française, en refusant de consacrer ce principe, était restée un fait anormal dont il n'y avait pas plus à tenir compte que d'un accès de délire. Si la royauté avait sanctionné ceux de ses résultats susceptibles de s'harmoniser avec elle, elle ne conservait pas moins le droit de se défendre contre les faits qui pouvaient la menacer; le salut de la France était à ce prix. C'était cette dictature facultative que consacrait l'article 14.

Personne n'ignore que les mêmes principes et les mêmes prétentions avaient été long-temps

soutenus en Angleterre, et que lors du procès de Hampden, cette ouverture solennelle d'un terrible drame, les avocats de la prérogative les avaient professés à la face des trois royaumes. Le docteur Noy, le Cottu d'alors, dépouillait dans l'intérêt de la souveraineté royale, menacée par les prétentions des communes et les résistances légales, l'obscur fouillis des précédens britanniques; l'attorney-général Banks énonçait comme suprême principe que la souveraineté étant innée dans la personne des rois d'Angleterre, elle précédait nécessairement l'établissement des lois constitutionnelles, et que dans les actes parlementaires la prérogative royale était toujours réservée d'une manière expresse ou tacite. On sait quelles furent les suites de ce grand débat qui ne se pouvait pas renouveler en France; car il règne une telle solidarité entre les nations modernes que l'histoire des unes se fait en quelque sorte au profit des autres. Ce fut un malheur, et peut-être une nécessité, que d'imposer ainsi aux Bourbons un rôle fini avec les Stuarts.

L'opinion qui s'appuyait sur la prérogative était sans racines dans le pays, parce qu'elle re-

posait sur une base entièrement fausse. Elle supposait que le droit public de la France n'avait pas changé en 89, tandis que la substitution du principe rationnel au fait historique avait modifié tous les rapports des hommes entre eux, tous ceux des sujets envers le pouvoir. Depuis l'assemblée constituante, la monarchie était devenue une institution ayant date certaine, l'hérédité un principe d'ordre, l'aristocratie le simple résultat des inégalités naturelles. A partir de cette époque les institutions ne furent plus consacrées par leur immémoriale antiquité, mais par leur utilité actuelle, et l'appréciation de cette utilité fut laissée à la nation elle-même, parce qu'on supposa, fort imprudemment du reste, qu'elle était en mesure d'exercer sans danger un pareil droit. De là, d'épouvantables désordres. Mais il ne fut jamais donné à des malheurs de faire fléchir des idées : celles-ci, transformées sous l'Empire, réglées et contenues sous la Restauration sans être affaiblies, continuèrent leur chemin dans le monde jusqu'au moment où la controverse se trouva si malheureusement engagée sur les bases de la monarchie.

Ce sont les discussions de trois journaux sur le pouvoir constituant qui ont perdu la dynastie. Leur effet seul a permis à la faction révolutionnaire d'ourdir la conspiration de *l'adresse* et d'y faire entrer tant de gens ignorans de la portée obligée de cet acte. Quoi qu'en disent les beaux esprits et les roués, la logique gouverne le monde. Si son action est lente et peu sensible dans les détails, elle est évidente dans l'ensemble d'une crise politique. C'est que dans les détails on rencontre à chaque instant le libre arbitre des hommes qui disparaît dans les conséquences générales. Aussi peut-on être homme politique distingué sans avoir de principes, mais ne sera-t-on jamais historien sans avoir un système. La politique se meut dans la sphère de l'action qui est humaine, l'histoire dans la sphère des idées qui est divine.

Avant d'aller plus loin, j'ai besoin d'éclairer davantage ma pensée par une analogie trop frappante pour n'être pas développée ; je dois montrer que les idées et les positions fausses préparent invinciblement les catastrophes.

Une école a abusé du parallèle entre les révolutions de France et d'Angleterre pour faire

illusion aux autres et à elle-même sur les conséquences d'événemens auxquels elle n'est pas restée étrangère. Les résultats ont à certains égards démenti les rapprochemens absolus établis entre des situations souvent dissemblables ; mais est-ce une raison pour que l'avenir de la restauration française ne fût pas écrit dans l'histoire des Stuarts ? Parce que Louis-Philippe d'Orléans n'a pas pu *maintenir* aussi strictement que Guillaume d'Orange, n'y a-t-il aucune analogie à reconnaître entre les Bourbons et les Stuarts ? je suis bien loin de le penser. Le principal motif, il est vrai, de l'expulsion du fils de Charles Ier fut ses croyances catholiques, et sous ce point de vue nul rapprochement à établir, car en France la liberté de conscience fut toujours hors de cause, et l'agitation produite par la réapparition des jésuites était plus politique que religieuse ; on les redoutait moins en effet comme prêtres que comme fauteurs supposés du pouvoir absolu, et comme conseillers politiques du monarque. Mais l'expulsion des Stuarts ne fut point uniquement déterminée par la religion de Jacques II. Personne ne soupçonna la foi de Charles Ier, et pourtant il

périt sur l'échafaud. Charles II vécut, s'il ne mourut, en protestant, et néanmoins sous son règne les obstacles devenaient chaque jour plus insurmontables; ce prince mourut à temps pour reposer auprès de ses pères. Au parlement d'Oxford était-il donc si difficile de prévoir la fuite à Saint-Germain?

Que d'acclamations n'avaient pas cependant accueilli ce monarque quand le général Monck fit son 18 brumaire! quel délire! quelle unanimité! quels longs jours de bonheur et de paix ne rêvait-on pas dans les trois royaumes! Charles commença par s'entourer, comme Louis XVIII, de toutes les capacités sans distinction de souvenirs; il fut servi par Clarendon et Southampton comme par Shaftesbury et par Annesly, et la déclaration de Bréda respirait les sentimens les plus généreux, les intentions les plus loyales. Mais cette déclaration n'avait fixé aucun des points de droit controversés depuis trente ans: elle était vague parce que la position de Charles était fausse, incomplète parce qu'il est des situations où la franchise est impossible. Aussi y a-t-il au fond des orageux débats qui remplissent l'histoire d'Angleterre de 1660 à

1688 une formidable question de souveraineté, indépendante de la foi religieuse du monarque.

Charles avait hérité de son père et de son aïeul la prétention de dispenser des lois et de s'élever au-dessus d'elles. Il n'est pas une circonstance de son règne dans laquelle cette pensée ne se trahisse. Il aime mieux dépendre de la France que de son parlement, tendre la main à Louis XIV que de demander des subsides. Ces subsides lui seraient accordés avec empressement, et l'honneur de l'Angleterre ne coulerait pas par tous les pores, mais leur obtention entraînerait la sanction d'un droit dont la reconnaissance lui répugne, et il sacrifie son honneur pour sauver l'intégrité de son pouvoir.

Quand Jacques II monta sur le trône les difficultés devinrent plus inextricables encore. Ce prince croyait au pouvoir absolu comme son infortuné père, et sa foi politique ne s'énervait pas, comme celle de Charles II, dans une vie d'indolence et de volupté. Ce sont d'ordinaire les hommes de conscience et de probité qui poussent à bout les questions dogmatiques; les roués les éludent, les honnêtes gens y succombent. La religion de Jacques devint entre les

mains des factions le plus puissant levier pour soulever toutes les haines; mais ajoutons avec Clarendon [1] et avec Montesquieu [2] que si les Anglais haïssaient le catholicisme, c'était surtout parce qu'ils le regardaient comme favorisant le pouvoir absolu; idée étrange sans doute dans la patrie de Henri VIII et d'Elisabeth, mais qui s'explique pourtant si l'on réfléchit qu'au xvIIe siècle les Anglais ne connaissaient le catholicisme que par la France, et que Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes. L'on sait quel terrible effet produisit cet acte en Angleterre et en Hollande, quand cinq cent mille fugitifs y vinrent demander asile et vengeance. Ajoutons en passant que pour qui pèse les événemens avec leurs conséquences il n'est pas hors de probabilité que l'ordonnance de révocation de 1685 n'ait amené l'expulsion des Stuarts en 1688. Le malheur d'une dynastie catholique, la longue oppression de notre foi

(1) Mémoires de Hydé, lord Clarendon, chancelier d'Angleterre.

Cette même observation est consignée dans tous les écrits de Jacques II.

(2) *Esprit des Lois*, liv. 19, chap. 27.

en Irlande et en Angleterre, des préventions indestructibles contre ses doctrines, voilà peut-être le seul fruit de la mesure par laquelle un grand roi crut, aux dépens de la justice et de l'humanité, rendre hommage à la religion. Il y a là tout un traité de droit public et de morale.

En lisant cette lamentable histoire des Stuarts, qui fait passer sous nos yeux tant de vivans souvenirs, tant de visages connus, on sent que la restauration anglaise ne fut jamais assise, qu'il y avait en elle quelque chose de provisoire et d'au jour le jour, comme dans la nôtre. Partout se révèle dans les discussions parlementaires de Westminster, comme dans celle des tavernes et des conventicules, une question de souveraineté qui n'est pas résolue. C'était là qu'il aurait fallu chercher des analogies, non pour aller imprudemment au-devant d'elles, mais pour apprendre à les éviter. Les Stuarts ont péri par l'incompatibilité de leur principe avec l'opinion dominante. Peu d'années avant de succomber sous une délibération parlementaire, Jacques II avait réprimé d'innombrables conspirations; il avait triomphé des deux

plus puissans seigneurs du royaume, de Monmouth en Angleterre, et d'Argyle en Écosse; il eût également triomphé de Guillaume d'Orange si une irrésistible force morale n'avait été acquise à l'entreprise du stathouder. C'est contre une force analogue, beaucoup plus que contre l'insurrection populaire, que s'est brisé le système formulé dans les ordonnances de juillet.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XVIII.

Des ordonnances de juillet et de la révolution de 1830.

Le ministère Martignac avait été la dernière halte sur le terrain parlementaire ; cette transaction rompue par les exigences de la chambre et les répugnances royales, il était impossible que de part et d'autre on ne se trouvât pas bientôt porté sur le terrain des coups-d'état. Ainsi devait nécessairement finir la lutte ouverte entre les deux pouvoirs, soit que la victoire restât au Palais-Bourbon ou aux Tuileries. Le roi avait commis un crime contre sa dynastie en appe-

lant au ministère M. de Polignac; la chambre commit un crime contre la charte en prétendant le chasser par une adresse, alors qu'elle avait mille moyens constitutionnels de conquérir une victoire immanquable sur son incapacité.

« En face de la chambre, a dit depuis la révolution un homme heureusement placé pour bien apprécier les circonstances, se trouvait un ministère faible pour la lutte qui se préparait, mais décidé à répondre de tous ses actes, ne déclinant point sous ce rapport sa responsabilité vis-à-vis des chambres, mais regardant aussi comme un devoir impérieux de défendre la prérogative royale, qu'on attaquait sans avoir encore de motif fondé dans l'usage qu'elle avait cru devoir en faire pour le choix de son ministère. La chambre pouvait refuser sa confiance à ce ministère, attaquer ses projets, scruter sévèrement tous ses actes, restreindre autant qu'elle eût cru pouvoir le faire, sans compromettre les services, la disposition des fonds qu'elle lui aurait confiés. Par cet usage d'une prérogative légale et sagement exercée, elle avertissait le pouvoir et lui signalait les conséquences de la fausse voie où il s'engageait.

N'a-t-on pas fait autre chose, en déclarant son refus de concourir avec un ministère dont aucun acte ne pouvait encore être accusé? N'a-t-on pas placé la question sur un terrain brûlant, celui de la prérogative, et alarmé au plus haut degré les inquiétudes nécessairement ombrageuses du pouvoir?[1] »

Que ses observations n'arrêtassent pas ceux qui aspiraient au triomphe du principe républicain, c'est chose fort simple et dont il n'y a pas à s'étonner; mais qu'elles ne donnassent pas à réfléchir à des hommes, tous à des titres divers partisans du gouvernement monarchique, c'est là ce qui ne peut s'expliquer que par la légèreté de nos mœurs et l'impressionnabilité de nos idées. Vouloir la monarchie et lui mettre le marché à la main, trembler devant les révolutions et ouvrir soi-même l'antre d'Eole, agir par boutades avec des vues de salon et des colères de femme, s'étourdir sur la portée d'une déclaration de guerre pour recueillir quelques applaudissemens qui devaient bien-

(1) M. le comte de Chabrol, Chambre des pairs, 12 janvier 1832.

tôt être payés avec usure : voilà ce qui n'a d'exemple que dans les plus mauvais jours de l'Assemblée constituante, voilà l'acte le plus impolitique, le plus étourdi qui soit jamais échappé à l'entraînement d'une assemblée délibérante.

L'adresse une fois présentée, et les réélections faites en masse dans le sens de l'adresse, les impossibilités devenaient plus manifestes encore. Il faudrait avoir une foi bien aveugle dans les formes constitutionnelles pour s'imaginer qu'en avril 1830 il existait encore en France une monarchie aux trois pouvoirs. Les choses en étaient venues au point où elles tendaient depuis si long-temps ; il fallait que le principe populaire triomphât du principe monarchique, ou que le principe monarchique triomphât du principe populaire ; il fallait changer la charte en ordonnance de bon plaisir, ou contraindre le monarque à passer, la couronne de Louis XIV au front, sous les fourches caudines de la souveraineté électorale. Or c'était peu connaître Charles X que d'attendre de lui pareil sacrifice ; autant vaudrait demander à M. de Lafayette une profession de foi anti-américaine. C'était

aussi fort ignorer la France que de compter sur sa modération en une telle occurrence : chez nous les partis sont capables de générosité les armes à la main, mais ils sont inflexibles dans leurs exigences logiques. Si la royauté avait cédé après l'adresse, la chambre l'aurait tenue en état de suspicion légitime et gardée à vue dans son palais, comme le fut Louis XVI après l'évasion de Varennes ; si la pairie était venue tardivement en aide au trône, elle n'eût pas longtemps lutté contre l'opposition libérale alors compacte et pleine des mêmes ressentimens ; et pour trouver le moyen d'en finir avec la chambre héréditaire, cette opposition n'aurait eu qu'à choisir entre les boules et les piques, entre un plébiscite et une insurrection.

La seule combinaison possible, après l'adresse et le mouvement électoral de juin 1830, était peut-être l'abdication de Charles X en faveur de son petit-fils. C'était alors seulement que le duc de Bordeaux pouvait devenir le pivot précieux d'une transaction entre la France ancienne et la France nouvelle ; alors se réalisaient naturellement les idées généreuses d'un grand écrivain, et la France opérait par des voies

pacifiques une laborieuse transition. Le duc de Bordeaux élevé dans les idées nationales, roi des vieilles générations et *prince de la jeunesse*, était possible alors qu'on n'eût point exigé de lui qu'il dît anathème à ses ancêtres et qu'il changeât le drapeau de la monarchie; il était possible en juin; nous ferons voir bientôt qu'il ne l'était plus en juillet.

Mais Charles X n'était pas d'humeur à abdiquer devant des électeurs et à faire volontairement de son petit-fils un instrument des idées démocratiques. Frère de Louis XVI, il aima mieux périr vaincu que de périr sans combattre. Plus d'une fois des fenêtres de son palais il dut regarder la place fatale, plus d'une fois ses yeux humides revinrent sur le berceau de son petit-fils. Ce gage de la perpétuité de sa race, cet enfant consacré par le sang paternel et dont il allait décider l'avenir, il était là, comme un miraculeux témoignage de la protection divine sur la monarchie de Saint-Louis. Ce berceau le rassurait; il croyait que les portes de la Révolution ne prévaudraient pas contre lui.

D'ailleurs, disait-on dans l'intimité du vieux monarque, la royauté est la condition vitale de

l'existence d'un grand état comme la France; et placée entre un petit sacrifice d'amour-propre et l'anarchie qu'elle redoute, elle vaincra des répugnances suggérées, pour accepter le joug salutaire d'un principe qu'on n'entend pas; du reste, faire peser durement sur elle. Que le roi montre de la décision, et l'opinion publique viendra vers un prince qui saura au besoin monter à cheval comme Bonaparte; le roi peut tout sur cette terre monarchique, il n'a pas la mesure de sa force. Il ne s'agit que de rassurer le pays sur ses intérêts et sur ses plaisirs, d'ouvrir la Bourse et les théâtres, comme si de rien n'était. Le roi entend-il enlever à quelque classe de ses sujets les avantages matériels assurés par la révolution? Nullement, il les respectera; il conservera une chambre des pairs, une chambre des députés; il y aura des discussions et des journaux, enfin tout le *train-train* habituel de la vie parlementaire; seulement tout cela rentrera dans l'esprit de la charte royale par la substitution du principe monarchique au principe révolutionnaire. Or, c'est là une pure question de théorie dont il n'y a guère à se préoccuper avec un peuple aussi léger que le

peuple français; bon pour l'Angleterre, où la nation a des goûts de discussion et d'hostilité au pouvoir qui chez nous sont tout factices. Le succès est infaillible pour peu qu'on parvienne à réunir les diverses nuances de l'opinion royaliste divisée depuis la fatale ordonnance du 5 septembre, car les royalistes sont les plus habiles, les plus nombreux et les plus forts; et une fois le roi engagé dans le chemin de l'honneur ils feront trève à toutes leurs dissensions. Bientôt on verra les hommes de la Révolution et de l'Empire lutter d'empressement pour les suivre, tant ce pays est naturellement monarchique. Bien accueillir ceux qui reconnaîtront leurs torts, se montrer inflexible pour les autres, voilà tout l'art de capter la France. Il y aura sans doute résistance de la part des mauvais journaux et des sociétés maçonniques; le peuple s'ameutera dans quelques carrefours; mais la maréchaussée suffira pour contenir les séditieux; des chemins de fer et des canaux, la convocation des chambres et l'éligibilité à trente ans feront le reste.

Il me semble que je descends sans partialité comme sans réserve au fond de la pensée d'un

prince qui croyait de très bonne foi que l'opéra nouveau ferait vite oublier les ordonnances. Un des traits caractéristiques de la vieillesse c'est son incrédulité absolue à la puissance d'idées avec lesquelles elle ne sympathise pas. C'est comme un sens qui lui manque et auquel nul argument ne peut suppléer. Un vieillard consent à croire à une révolte, jamais à une révolution. J'avais un oncle octogénaire, homme de beaucoup d'esprit, et qui dans sa jeunesse avait vu les derniers soupers de madame Geoffrin et passé des semestres à Ferney. Quand ce bon vieillard me voyait préoccupé de nos débats parlementaires, il ne manquait jamais de me dire que toutes ces querelles entre royalistes et libéraux finiraient comme les disputes d'autrefois entre les Gluckistes et les Piccinistes. Jeunes gens, respect pour nos pères, si nous voulons qu'une autre génération nous pardonne aussi de ne pas la comprendre.

Les ordonnances furent le produit de la pensée personnelle de Charles X et de la préoccupation d'un esprit confiné en lui-même. Ses ministres signèrent presque tous sans foi et sans espérance parce qu'il est des instans dans la vie où il est si difficile de prendre un parti que ce-

lui-là qui a moins de lumières et par cela même plus de confiance est assuré d'entraîner les autres.

L'erreur fut de compter sur la puissance personnelle du prince, sur l'influence de sa parole et de sa volonté. Un long usage du gouvernement représentatif avait pour jamais brisé ce ressort très puissant aux premiers temps de la Restauration ; les royalistes eux-mêmes avaient si souvent proclamé le principe de la responsabilité ministérielle, ils s'étaient si violemment opposés aux volontés royales qu'il était insensé d'espérer les rallier à un sentiment qu'ils avaient désappris à respecter.

La pensée du monarque se résume dans ce mot qu'il répétait souvent : *J'aime mieux monter à cheval qu'en charrette.* Malheureux prince ! il est une autre alternative que tu n'envisages pas. Non, tu ne monteras point à cheval, car la question sera moins entre deux forces matérielles qu'entre deux idées ; tu ne monteras pas en charrette, car la puissance que tu défies est tellement irrésistible qu'elle n'aura pas même besoin d'être violente et pourra se parer envers toi d'un semblant de générosité. Ce qui

fit monter Louis XVI en charrette, ce furent les résistances de l'Europe et celles d'une noblesse puissante encore : pour toi l'Europe n'armera pas, car elle tremble; la noblesse n'agira pas, car s'il y a encore des nobles en France il n'est plus de noblesse. Monte donc en voiture comme un voyageur, et traverse ces belles provinces dont la couronne brille encore à ton front. Il sera triste ce convoi de la dynastie emportant dans ses bagages d'exil la fortune de la France et la paix du monde : à la vue du char funèbre, des pleurs silencieux couleront des yeux des fidèles serviteurs d'une race infortunée; mais une force irrésistible retiendra les glaives au fourreau, et refoulera le courage au cœur des plus braves.

Des écrivains consultés par le ministère des ordonnances, et qui ont au moins l'honorable courage d'assumer aujourd'hui la responsabilité des conseils donnés dans de loyales intentions, soutiennent que, dans leur pensée, le coup d'état de juillet ne devait pas se borner à de maladroites ordonnances, et que *la monarchie eût écrasé la révolution si elle l'avait attaquée par un coup d'état national.*

Le parti révolutionnaire, disent ces écrivains, avait posé ce principe fameux : Le roi règne et ne gouverne pas. De cet axiome, dont le roi avait laissé faire la base de l'ordre constitutionnel, résultait pour la couronne l'obligation de prendre les ministres dans la majorité des chambres, de ne pas les changer dans l'intervalle des sessions, de ne point présider le conseil, en un mot de n'exercer aucune action personnelle sur les affaires intérieures de la France ou sur ses relations diplomatiques. C'était ainsi que le *National*, dès sa fondation, avait énoncé la théorie qui servit de base à l'adresse des 221. Or, suivant les mêmes écrivains, cette doctrine justifiait et autorisait d'avance toute tentative qui serait faite par la monarchie pour échapper à la dégradante condition de n'être plus qu'une étiquette de la république.

Jusqu'ici nous pourrions peut-être nous entendre avec eux. Se défendre est en effet plus qu'un droit, c'est un devoir ; et il est très vrai que si la résignation dans la défaite est une vertu, l'inertie contre l'attaque est d'ordinaire une lâcheté. Mais dans l'état des mœurs et de l'opinion en France un appel à la force pouvait-

il conjurer les obstacles que rencontrait la volonté personnelle du monarque? était-ce par la force qu'il pouvait modifier une situation fausse? Non, évidemment non.

« Il fallait, s'écrie-t-on, attaquer la révolution d'une manière plus large, plus populaire, plus confiante; *il fallait convoquer la nation* pour la faire juge entre la royauté et un industrialisme oppresseur qui prétendait relever par la puissance de l'or la bannière de la féodalité détruite.

« La nation convoquée en assemblées primaires, venait l'affranchissement des 40,000 communes de France par une charte définitive, le droit d'administration intérieure rendu aux localités, la liberté de l'église proclamée et reconnue, le monopole universitaire détruit, enfin le vote de l'impôt devenu quelque chose de plus réel que les insultantes formalités d'un budget qui est, pour des dilapidateurs, le moyen le plus simple et le plus rapide de disposer de la fortune publique et privée.... C'était ainsi qu'on eût appris que la royauté avait sa force naturelle dans le peuple.

« ... Il arrivait par-là que le droit public de la nation française redevenait ce qu'il fut toujours;

le roi restait roi et le peuple restait libre. Ce n'était pas là une république avec une étiquette de monarchie, c'était une monarchie avec des réalités de gloire et d'indépendance; et cette maxime : *Le roi gouverne et n'administre pas*, opposée au dogme révolutionnaire, *le roi règne et ne gouverne pas*, reprenait toutes ses anciennes applications avec les modifications apportées par des besoins nouveaux. Voilà à quoi devait se réduire le combat entre la Restauration et le libéralisme [1]. »

Il y a au fond de ce raisonnement, qui est celui de toute l'école de droite depuis la révolution, une erreur capitale. L'on suppose d'abord que ces vœux d'émancipation des localités, de liberté religieuse, d'administration gratuite, étaient sous la Restauration ce qu'ils sont devenus depuis; or, rien de moins exact. Les hommes religieux se plaignaient peu, et malheureusement trop peu sous la branche aînée, du monopole universitaire et des entraves apportées au libre exercice du culte. Les royalistes n'avaient pas alors l'idée de réclamer le vote uni-

(1) *Rénovateur hebdomadaire*, t. II. 33e livraison.

versel de l'impôt et encore moins des changemens radicaux dans l'administration générale; M. de Villèle leur avait fait trouver les préfectures très bonnes et les sous-préfectures supportables. Comment ne furent pas repoussées les lois de M. de Martignac, tout monarchique qu'en était le principe? On parlait bien parfois du monopole de Paris, mais c'était sans tirer à conséquence. Il n'y avait alors de souffrance réelle nulle part; tous les intérêts étaient garantis, et la France fût restée fort impassible devant cette émancipation promulguée par M. de Polignac, et dont elle n'aurait même pas compris le sens. Si les vœux et les idées ont changé depuis la révolution, c'est qu'un pouvoir faible, et quelquefois violent par cela même, n'a pas pu pour les intérêts de tous, pour les droits sacrés des consciences, pour l'ordre et la tranquillité publique, ce que pouvait une administration habile dont l'action était secondée par les hommes les plus influens et les plus capables.

Êtes-vous pour le principe monarchique ou pour le principe parlementaire, pour la volonté du prince ou pour celle de la majorité? Telle était alors la seule question qui remuât profon-

dément le pays. Les avantages matériels passaient après, la gloire nationale elle-même venait à la remorque des passions politiques. La conquête d'Alger ne retarda pas d'un jour la chute de la monarchie qui faisait ce legs magnifique à la France. C'est qu'il est dans la nature de l'homme de subordonner les intérêts de la vie matérielle aux grands intérêts de la vie morale. Jacques II aurait comblé la nation anglaise de richesses et de gloire qu'il n'aurait point étouffé la controverse des doctrines politiques et religieuses; M. de Polignac eût fait affluer la mer à Paris et les franchises dans les provinces qu'il n'eût pas cessé d'être le représentant d'un principe d'omnipotence et de favoritisme, dont les préoccupations publiques n'auraient consenti à rien accepter.

Se dessaisir, comme on le conseillait, de l'administration pour s'emparer du gouvernement, c'eût été là un marché qu'il eût été difficile de passer à l'amiable avec le pays, et dont le pouvoir aurait fini, d'ailleurs, par se très mal trouver. Gouverner c'est apparemment faire des lois et les faire dans l'esprit qu'on entend; c'eût été par conséquent régler l'ordre religieux, consti-

tuer l'ordre civil, jeter les bases du système administratif et financier. Or, conçoit-on la couronne faisant sans le concours et sans l'appui d'une majorité parlementaire la loi du sacrilége, celle de l'indemnité, du droit d'aînesse, promulguant des tarifs de douane, réglant souverainement l'action de la presse, et laissant par compensation au pays le droit de répartir les centimes communaux, d'établir des octrois et d'ouvrir des routes vicinales? C'est plaisanter vraiment. D'ailleurs ces franchises locales, tout innocentes qu'elles soient par elles-mêmes, seraient devenues dans une telle situation des armes redoutables contre la monarchie. Il n'est pas une élection communale où l'esprit de parti, repoussé de la sphère politique, n'eût soufflé ses haines; et la lutte des principes se fût reproduite à l'occasion de l'éclairage et de la petite voirie, aussi bien que dans la discussion de l'adresse.

L'erreur d'une notable portion de la presse royaliste est de croire qu'en dehors des partis il y a une nation française qui n'en dépend pas, et qu'en donnant satisfaction aux intérêts nationaux, comme elle dit, on serait fort contre

les passions libérales. Voilà long-temps que je la cherche cette bienheureuse *nation* pour aller vivre au milieu d'elle. J'ai une telle horreur des partis, un tel mépris pour leur insigne mauvaise foi, que si je trouvais quelque part *la nation exclusivement nationale*, j'irais, je crois, me cacher dans ses rangs sous des habits de bure et la bêche à la main. Mais jusqu'à présent je n'ai trouvé que des partis qui, tout en se disant nationaux, subordonnent constamment les intérêts de l'universalité au triomphe de leurs doctrines ou de leurs affections, et je n'ai découvert que des masses plus ou moins impressionnées comme ces partis eux-mêmes. Cela m'a fait craindre, je l'avoue, qu'on ne travaillât sur une abstraction pure.

Cessons de nous abuser, et quelque pénible que puisse être cette conviction, proclamons-la comme nous la sentons, car c'est par la vérité que se sauvent les partis, c'est par elle qu'ils survivent à leur défaite ou qu'ils l'honorent : l'instant fatal était arrivé pour la dynastie, et les ordonnances de juillet étaient aussi nécessaires que leur succès était impossible. Il est des occasions où il ne reste de choix que pour périr.

Ce n'est pas toutefois que si la plus fabuleuse imprévoyance n'avait présidé à cette dernière épreuve il n'eût été possible de triompher de la résistance mal combinée de Paris. Je ne serai démenti par aucun de ceux qui l'ont fomentée, en disant que leur seul but fut d'abord de compromettre la dynastie en mettant du sang français entre elle et la France : combinaison que la conscience de l'honnête l'homme réprouve sans doute, mais que l'instinct politique doit faire juger infaillible. Du jour où le sang aurait été versé pour le triomphe d'une doctrine repoussée par le pays, la royauté aurait perdu toute sa puissance morale, sans trouver en retour assez de force matérielle pour faire du despotisme. Le despotisme succède à la terreur et à l'anarchie ; il ne sort point de l'ordre et de la légalité. Changer une royauté de droit en un pouvoir de fait, rompre en visière du jour au lendemain à toutes les croyances d'un peuple, lui imposer de force des idées étrangères, des hommes surtout qui lui sont antipathiques, et tout cela en pleine paix, c'est une tâche près de laquelle celles de Cromwell et de Napoléon ne furent que jeux d'enfant.

Que la force eût triomphé dans les nombreuses collisions élevées sur tous les points du royaume, je l'admets, encore qu'il fût difficile d'employer long-temps à cette œuvre une armée sortie des entrailles du pays, et où la discipline militaire n'aurait pas indéfiniment contenu le sentiment politique. Mais que dire des innombrables refus d'impôt, de la résistance de la presse, des corps constitués et de la plus grande partie des tribunaux, résistance légale dont ceux de la capitale avaient déjà donné l'exemple? que dire enfin de la perturbation introduite dans la fortune publique par ces grands ébranlemens?

Comprend-on bien la maison de Bourbon saisissant pour refus d'impôt les meubles de Châteaubriand et de Hyde de Neuville, et les faisant vendre à la criée dans les rues de Paris? et ces élections auxquelles l'immense majorité des électeurs se fussent abstenus de paraître, et cette chambre, dont Martignac, pas plus que Casimir Périer, n'eût consenti à franchir le seuil, croupion sans mandat, sans influence et sans talens, délibérant à huis-clos sous la protection de quelques milles baïonnettes! Se

figure-t-on toute cette burlesque parodie où M. de Polignac aurait doublé Napoléon? Non, l'imagination n'avance pas jusque là dans l'impossible. Aussi dit-on qu'un pareil ordre de choses nous eût sauvés par son absurdité même. C'est là une étrange illusion; j'admets de grand cœur que Charles X eût reculé devant les calamités publiques, j'accorde même qu'on eût pu réunir les lambeaux de la charte après en avoir fait des cartouches; mais je demande quelle eût été la position de cet infortuné prince rentrant dans sa capitale ensanglantée pour une telle cause et sous l'escorte de ses vainqueurs? ne l'aurait-on pas traité en prisonnier rétif auquel on met la camisole de force? Qu'on y réfléchisse, et l'on verra qu'un tel événement nous amenait une autre Convention. Peut-on ignorer ce qu'eût été la révolution de juillet si une longue résistance avait exalté les passions, irrité les vengeances, classé les citoyens en catégories; si, en un mot, le parti royaliste avait été vaincu par la guerre au lieu d'être surpris par la foudre?

Charles X régnant après les ordonnances présente une hypothèse qui ne se peut sérieu-

sement discuter. Quand de sa solitude de Prague ce monarque jette un regard sur les choses du monde il bénit sans doute la Providence d'avoir dérobé sa vieillesse à de telles épreuves; il peut goûter le sommeil que donne la paix de l'ame; et si l'image d'un frère descend quelquefois vers lui, ce n'est au moins que pour lui montrer le ciel au terme de son exil et de sa carrière.

Mais aucune voie de salut ne s'ouvrait-elle donc plus devant la dynastie ? était-elle de toutes parts acculée à des impossibilités, si l'insurrection commencée au nom de la charte avait respecté le droit en se levant pour le droit, et qu'elle eût consolidé le triomphe de l'opinion libérale par le principe de légitimité ? si, en conservant une monarchie on ne s'était pas placé en dehors des conditions monarchiques ? si on avait respecté l'innocence d'un enfant, dernier lien entre le passé et l'avenir ?

Ceux qui nous connaissent n'ont pas à nous interroger sur nos opinions d'alors et sur nos vœux ardens pendant ces nuits fiévreuses de juillet; ils savent assez que c'était ainsi que nous comprenions le rôle de la France dans cette

crise. La foi des sermens imposait à nos yeux des devoirs que nous aurions, sans hésiter, scellés de notre sang, et l'état de nos mœurs nous semblait rendre ces devoirs plus impérieux encore. Tout homme redoutant les transitions trop brusques, soit qu'il pensât avec M. Ballanche « qu'il y avait danger à franchir deux degrés d'initiation à la fois, » soit qu'il prévît les longues perturbations qui suivraient un changement de dynastie et leur danger pour les libertés publiques, tout homme enfin partisan d'une monarchie constitutionnelle, soit comme système absolu, soit comme nécessité transitoire, devait sous peine d'inconséquence tenter d'assurer à sa patrie ce dernier gage de sécurité.

Quelle gloire c'eût été pour un grand peuple qui se montrait assez fort pour mettre un vieux trône en poudre que de s'arrêter spontanément devant un berceau! Paris acceptant le sourire d'un enfant en gage de réconciliation et de paix, le portant par-dessus les barricades ensanglantées jusqu'au palais d'où venait de fuir son aïeul, eût offert un spectacle de modération dans la force auquel la plus belle antiquité n'aurait eu rien à comparer.

Peut-être y avait-il assez de générosité dans les vainqueurs pour que ce rôle tentât leur courage, peut-être l'Hercule des faubourgs aurait-il caressé de sa main musculeuse la joue de rose du fils des rois. Sa mère aurait trouvé assez d'énergie dans son cœur pour affronter cette tempête, pour calmer ces flots populaires qui s'élèvent comme l'Océan, mais s'apaisent aussi comme lui. Quand on soutient qu'il était impossible de faire proclamer Henri V, on s'abuse fort : il n'aurait fallu pour cela que du dévouement, du courage, et de cet à-propos de conduite que le dévouement et le courage inspirent. Si chacun avait fait son devoir et l'avait fait à temps ; si les uns n'avaient pas été détournés du droit chemin par de vaines terreurs, d'autres par de plus vaines espérances ; si l'on avait osé résister quelques instans plus tôt à ceux qu'on allait si promptement avoir à combattre, en un mot, si le cœur et la tête n'avaient failli à personne, Paris appuyé sur ses armes eût pu réaliser la fable sublime du lion de Florence.

Mais Henri V une fois proclamé, ainsi que dans mon opinion il pouvait et devait l'être, son

règne était-il donc possible? Cette transaction, pour laquelle tant de gens de bien auraient si volontiers dévoué leur vie, eût-elle amorti pour long-temps la violence du mouvement qui nous emporte vers des destinées inconnues? Hélas non! et c'est ceci qu'il faut bien comprendre, pour saisir le caractère providentiel de la transformation violente à laquelle nous assistons.

Désarmer la colère populaire était chose faisable; mais fonder un gouvernement stable avec Henri V et l'insurrection triomphante, c'était là une chimérique espérance. Qu'on se représente cet enfant livré du soir au lendemain à des mains étrangères, recevant une éducation tout opposée à celle qui avait déjà germé dans son intelligence précoce; qu'on se le représente enfermé dans un palais que l'exil aurait laissé vide, contraint de maudire ce qu'il adorait, d'unir sa voix filiale à des imprécations qui n'auraient ménagé ni le malheur ni les cheveux blancs. Placé entre la nature et la politique, Henri de Bourbon dira-t-il du fond de son cœur anathème à sa race, ou bien à la révolution qui fait de sa jeunesse sa conquête et sa proie?

Et son gouvernement, qu'en dire? qu'en pen-

ser? un gouvernement de minorité, exercé par qui et comment! le plus faible, le plus précaire des pouvoirs en face de toutes les passions déchaînées, de toutes les convoitises allumées! N'est-il pas visible, d'ailleurs, que des querelles de famille, fomentées par la médisance ou la calomnie, seraient bientôt venues compliquer la situation, la rendre plus dangereuse et plus inextricable encore? Et puis avec quels hommes marcher? avec les centres unis aux gens de la droite? fort bien tant que le canon aurait grondé, tant que l'insurrection aurait frappé aux portes; mais attendre de l'opinion de droite qu'elle se fût faite long-temps et sans résistance l'humble servante des vainqueurs, croire qu'elle eût renoncé à toute intrigue de palais et aux manœuvres parlementaires de 1821 pour arracher le pouvoir aux hommes de la gauche modérée, quand ceux-ci n'auraient pu se maintenir qu'en l'insultant tous les jours, qu'en satisfaisant toutes les cupidités et toutes les jalousies allumées par la victoire de juillet, ce serait là ne pas connaître les partis ou même ignorer l'humanité.

Se figure-t-on bien la *Gazette de France* dé-

fendant la charte selon les idées doctrinaires et bourgeoises de MM. Guizot et Périer, et la *Quotidienne* dressant son vieux public à bégayer l'éloge du maréchal Gérard ? conçoit-on enfin l'attitude d'un galant homme, tel que M. le duc de Mortemart, faisant d'un air délibéré et joyeux à la tribune, sous la surveillance d'une presse hostile et triomphante, *des concessions que plus que personne il eût abhorrées du fond de son cœur* [1]?

Sur quoi se fût donc appuyé Henri V? sur la sécurité intérieure et sur la paix, disent les uns; sur la guerre et sur la gloire, disent les autres [2]. La guerre! mais elle était directement contraire aux intérêts bourgeois qui auraient été le principal point d'appui de cette transaction. Cette guerre, d'ailleurs, faite sous le feu de la presse et dans l'entraînement d'une victoire libérale, ne fût-elle pas devenue guerre de propagande? Sans propagandisme, en effet, la France ne pouvait

(1) *Mémoires sur la révolution de* 1830, publiés par M. Mazas, secrétaire de M. le duc de Mortemart, 1832.

(2) *De la restauration et de la monarchie élective*, par M. le vicomte de Châteaubriand, mars 1831.

résister à l'Europe, que l'intention avouée de déchirer les traités de 1815 aurait armée tout entière contre elle. Et cette guerre, sous quel drapeau le gouvernement de Henri V l'aurait-il faite ? question capitale qui me dispenserait d'en poser d'autres.

Qu'on pût faire accepter au peuple vainqueur aux barricades Henri V aussi bien que Louis-Philippe Ier, en résistant par l'armée et par la majorité de la population aux exigences du parti républicain, c'est ce que je persiste à penser, et toutes les révélations publiées sur les événemens des trois jours me paraissent de nature à corroborer une opinion qui sera celle de l'histoire; mais hâtons-nous d'ajouter que la première condition de cette adoption populaire eût été que le jeune prince parât son front des trois couleurs. S'imaginer que l'étendard qui du haut de Notre-Dame avait pendant le combat plané sur la ville et sur la France se fût alors abaissé devant une puissance humaine, c'est ne rien comprendre à ce qu'il y a de mystérieux et d'ineffable au fond des émotions populaires. Le drapeau tricolore était donc une nécessité pour Henri V; mais ce prince, entouré

de sa mère, des amis de son aïeul et des siens, pouvait-il du fond de son cœur vouer foi et hommage au drapeau tricolore, lui abandonner sa jeunesse avec amour, se draper dans ses plis avec fierté? aurait-il pu laisser punir le Vendéen qui dans sa douleur eût arboré d'autres insignes, des insignes sous lesquels venait de succomber une garde fidèle défendant la plénitude de ses droits héréditaires? Que les hommes d'honneur et de bonne foi répondent: qu'ils disent si la branche aînée pouvait, le lendemain des ordonnances, abjurer au bruit du canon ses couleurs, ses dogmes et ses affections de la veille, sans perdre toute sa force morale, sans ébranler plus encore qu'ils ne l'ont été par un changement de dynastie tous les ressorts du gouvernement; qu'ils disent enfin si ce jour-là le petit-fils de Henri IV eût pu répéter le mot de François Ier à Pavie.

Reconnaissons-le, et, pour mieux nous résigner aux nécessités du présent, ne nous faisons point illusion sur les éventualités du passé. L'avenir est à Dieu, et un voile de nuages le dérobe à notre vue; mais le passé est à l'histoire, et l'histoire est inflexible dans ses enseignemens.

C'est elle qui nous apprend que la substitution des trois couleurs au drapeau blanc emportait pour base de la monarchie un principe nouveau de souveraineté. L'hérédité, même continuée dans la personne du duc de Bordeaux, n'eût plus été que ce que la constitution de 1791 l'avait faite; la lutte aurait donc moins existé entre deux principes qu'entre deux noms propres; et Henri V régnant au lieu de Louis-Philippe n'aurait guère changé à ce que nous voyons que le coin des monnaies. Je n'ajoute pas que des mains fanatiques auraient pu ramasser le poignard de Louvel, et tenter de répandre sur le trône ce qui reste du sang du duc de Berry.

Si c'est une consolation de savoir que les souffrances de nos trois dernières années étaient *écrites*, et que nulle combinaison ne semblait pouvoir prévenir le duel aujourd'hui engagé entre les formes monarchiques et les espérances républicaines, cette consolation la France peut la goûter dans toute sa plénitude. L'ère de la Restauration était irrévocablement close, car les théories constitutionnelles étaient sans force pour conjurer des événemens plus puissans

qu'elles. Non que je prétende, du reste, aucunement apporter ici mes prévisions en excuse officieuse pour ceux qui dans la crise de juillet ont trahi des devoirs, ou transigé par peur avec eux. S'il est loisible à l'historien de pressentir les voies de la Providence, et d'indiquer comme il les entend les impossibilités de l'avenir, il est fort heureusement dans la vie des obligations plus immédiates et plus faciles, que l'honneur indique et que la foi des sermens consacre : devoirs de position, de famille, et de reconnaissance. Il en est de même d'engagemens antérieurs, qu'on n'est point excusable d'oublier sous prétexte que le succès est improbable. Le soldat qui déserterait son poste ne serait point justifié s'il disait qu'il l'a quitté par l'impossibilité présumée de le défendre : entre la fuite et la victoire il est pour l'homme de cœur une autre alternative.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XVIII.

Conclusions et vues d'avenir.

Nous sommes arrivés à la conclusion qui devait ressortir de cet ouvrage : *l'impossibilité logique de la Restauration.* Pour compléter notre pensée, pour en tirer les déductions qu'elle comporte, il faudrait considérer sous un point de vue analogue les divers symboles politiques formulés depuis juillet 1830. S'il restait démontré que toutes les théories, soit qu'elles viennent

de l'école *française* reformée en ligne de bataille derrière la loi salique et les capitulaires; de l'école *anglaise* qui lutte vainement pour conserver l'intégrité de la machine constitutionnelle, brisée pour jamais avec l'hérédité de la pairie; de l'école *américaine* s'efforçant d'enter sur des passions de guerre et de propagande les institutions les plus pacifiques de l'univers; s'il restait, dis-je, démontré que toutes ces théories seraient aujourd'hui plus impossibles à réaliser que ne l'était la Restauration elle-même; ne comprendrait-on pas qu'il faut bien se résigner à vivre d'une vie d'empirisme, dans l'impossibilité de s'élever aujourd'hui à une existence vraiment organique?

Cette seconde partie de notre tâche reste entière, et nous n'avons pas renoncé à l'accomplir un jour. Mais cette fois, pressés par les événemens débordant de toutes parts, nous nous bornerons à résumer ce qui vient de se dérouler devant nous, et à tirer des faits leurs conséquences les plus immédiates.

Nous avons montré dans la révolution française la substitution d'un ordre social fondé sur une base rationnelle à une organisation anté-

rieure assise sur des faits désormais sans puissance. Ce mouvement fut un progrès de l'humanité déterminé par l'esprit du christianisme dont l'action ne fut jamais plus sensible qu'à cette époque où d'ingrats sophistes l'insultaient à sa source, comme ces noirs d'Abyssinie, *poussant d'insolentes clameurs* contre le Dieu qui leur verse sa lumière. La réforme de 89 fut donc chrétienne dans son principe, bien qu'elle ne dût malheureusement s'accomplir qu'à travers une apostasie au moins temporaire du dogme religieux.

Cette révolution a opéré sa tâche civilisatrice, encore que les plus hideuses passions en aient porté la bannière. La Providence a cheminé à travers tout cet orgueil et tous ces crimes sans se détourner de son but; une plus grande somme de bonheur matériel, une plus universelle participation à cette indépendance sociale qui prépare l'élévation morale de l'homme, sont devenues la conquête désormais incontestée d'un demi-siècle de malheurs. L'Empire porta dans toute l'Europe le germe des mêmes idées et des mêmes vœux, et Napoléon put juger que la moisson était mûre quand il se sentit écrasé

par le mouvement qu'il avait contribué à produire. Cet homme tombé laissa dans le monde un vide immense ; la Restauration fut appelée à le combler. Cette restauration ne fut point l'effet d'une victoire de parti; elle fut généralement acceptée comme la plus heureuse des combinaisons; mais l'unanimité qu'elle rencontra n'était pas destinée à survivre aux circonstances difficiles qui l'avaient fait naître. La Restauration, ainsi faite par transaction réciproque, ne pouvait décider souverainement aucune des grandes questions qui se partageaient le monde. Elle consacra ce dualisme de principes dans une charte, expression vivante des nécessités du temps. La victoire des Cent-jours fit prévaloir momentanément un de ces principes, et le côté droit de la nation essaya tout naturellement d'interpréter la charte selon son esprit. Mais ses théories sociales suscitèrent de si invincibles répugnances et rencontrèrent de telles impossibilités que le trône dut bientôt renoncer à les faire prévaloir. Alors se produisit l'opinion des centres, la seule sur laquelle la Restauration dans sa situation précaire pouvait s'appuyer. C'est parce que Louis XVIII

compris cette obligation, qu'il laissera le renom d'un prince habile, sinon d'un grand roi. Mais cette opinion ne pouvait offrir qu'un temps d'arrêt et point une base. Tant que dura la Restauration, le principe de droite représenté par la dynastie refoula constamment les centres vers la gauche, les associant ainsi à des passions révolutionnaires bien plus énergiques que celles qu'ils éprouvaient eux-mêmes contre l'ancienne hiérarchie sociale.

La prospérité, fruit d'une paix féconde, un régime de publicité qui laissa le champ ouvert aux espérances les plus contraires, l'habileté d'un ministère qui s'efforça de substituer la concurrence des intérêts à cette lutte dévorante de principes et de passions, tant d'heureuses circonstances contribuèrent à nous donner ces belles et pacifiques années dont le souvenir sera peut-être le plus doux de notre vie. Si, selon les théoriciens, le système constitutionnel est la lutte des trois pouvoirs, il ne fut en réalité sous la Restauration que la lutte de deux idées. L'opinion de 1815 revenue aux affaires contraria après la victoire d'Espagne les combinaisons auxquelles Louis XVIII avait dû les résultats

inespérés des premières années de son règne. A l'exemple de toutes les opinions dogmatiques, cette école exigea des lois constitutives pour organiser la société selon son type. Mais cette société lui échappait comme un insaisissable Méandre; et à chaque projet de loi organique il s'opérait une réaction vers le principe de gauche. Les élections de 1827 sortirent de ce mouvement. Ce fut alors que la souveraineté parlementaire fut hautement proclamée, et que, menacée dans ce qu'elle considérait comme des prérogatives inaliénables, la puissance royale tenta de se défendre en proclamant un dogme opposé. Dès ce jour c'en fut fait du système de transaction. On en appela de part et d'autre au hasard des coups d'état, et la couronne dut s'incliner devant la chambre élective, ou la chambre s'abaisser devant la couronne. Les ordonnances inconstitutionnelles du 25 juillet et les résolutions anti-dynastiques du 7 août sortirent de deux principes opposés que pour le malheur de la France une force médiatrice avait cessé de réunir. Dans cette crise suprême il était encore, pour les citoyens fidèles à leurs sermens, des devoirs à remplir; mais il n'était

plus de voie ouverte pour dérober la France et l'Europe à de longues et violentes perturbations

Nous avons montré comment la branche aînée aurait pu retarder ou prévenir une collision fatale en étendant la sphère de son action politique en Europe, et c'est dans la méconnaissance de ce devoir que nous ont paru reposer les reproches le plus légitimement adressés aux divers ministères de la Restauration. Nous avons dû apprécier aussi tout ce qu'il y a d'injuste dans des accusations banales contre la charte de 1814, le gouvernement à l'anglaise et les doctrinaires. La charte, le gouvernement représentatif et les doctrinaires furent ou des nécessités rigoureuses d'une situation invincible ou des instrumens indispensables pour s'y maintenir.

Ce qui frappe surtout dans le cours de cette histoire, sur laquelle on vient peut-être de projeter quelque lumière, c'est le peu de latitude laissée par les événemens au libre arbitre des hommes politiques; on dirait une série d'actions et de réactions aussi régulières que les mouvemens d'un pendule. L'excuse tirée

d'impossibilités inextricables offre peut-être la plus puissante des consolations dans l'exil et dans la captivité, et cette excuse les derniers ministres de Charles X peuvent l'invoquer comme les derniers ministres de Louis XVI.

De plus patriotiques souvenirs viendront d'ailleurs consoler l'honorable solitude de ceux que des engagemens personnels ou des jalousies de parti éloignent désormais de la vie politique. Les hommes d'état qui ont servi la Restauration peuvent à bon droit être fiers de leur œuvre de quinze années, et la grande voix de l'histoire s'élèvera bientôt au-dessus des lâches attaques et des vains reproches.

Il appartient plus qu'à tout autre, à l'écrivain qui a su être sévère, alors que la sévérité pouvait lui peser comme un pénible devoir, de repousser ces attaques contre un pouvoir que les partis ont poussé sans pitié vers l'abîme, pouvoir qui voulut toujours le bonheur de la France et fut assez heureux pour le réaliser au milieu d'obstacles sans nombre.

A ceux qui encensèrent les Bourbons aux Tuileries et les insultent au Hradschin, point de réponse; mais aux hommes honnêtes et de

bonne foi, qui pourraient partager d'injustes préventions, nous demanderons s'il y a beaucoup d'exemples dans l'histoire d'époques remarquables par une prospérité aussi constamment progressive, une liberté aussi large, un mouvemement d'esprit aussi élevé. Le gouvernement de la Restauration commença après deux invasions, dont la seconde fut provoquée par un crime contre la France et contre l'Europe; la royauté trouva le pays occupé par un million d'étrangers et sous le coup d'une réaction qui appelait des mesures restrictives de tous les droits. En trois années pourtant une occupation militaire qui, aux termes du traité du 20 novembre 1815, pouvait se prolonger long-temps encore, fut terminée grace à la sagesse de ce gouvernement, à l'influence qu'exerçaient en Europe la probité de ses hommes d'état et la haute autorité d'un roi qui sut conserver intact le dépôt de l'honneur national. La réaction de 1815 fut déplorable sans doute, mais courte; et bientôt la puissance royale vint en aide aux opprimés, s'associant à toutes les gloires de la patrie, compatissant aux malheurs même les plus mérités. A partir de cette époque, ce sont chaque année

des conquêtes nouvelles pour la liberté et pour la fortune publique[1]. Tous les talens, toutes les capacités paraissent à la tribune nationale;

(1) Dans cet ouvrage que nous considérons comme une apologie rationnelle de la Restauration, il nous sera permis de citer un document historique qui résume heureusement les grands résultats financiers de cette époque. Ce travail de M. le comte Roy forme, avec le rapport sur les finances de France publié le 25 mars 1830 par M. de Chabrol, alors ministre, le testament politique de la monarchie.

« Nous avons reçu la France envahie par les armées étrangères; occupée par l'Europe ennemie; épuisée d'hommes par les conscriptions et par de longues guerres; de denrées et d'objets matériels de toute nature par les réquisitions de 1813, 1814 et 1815, qui avaient enlevé aux communes et aux particuliers plus de 2 milliards de ces valeurs; accablée sous le poids d'un arriéré de 734 millions, et sous celui de 2,416,886,300 de charges envers les étrangers; sans ordre, sans crédit, pouvant à peine négocier ses effets au prix de 56 f. pour cent.

Pendant notre administration :

L'ordre et la comptabilité publique ont été tellement établis qu'un centime ne se perçoit et ne se dépense pas qu'on ne puisse en reconnaître l'origine, en suivre et en justifier l'emploi.

toutes les pensées s'y produisent ; il n'est pas jusqu'aux conspirateurs qui ne soient protégés

Les frais des diverses administrations ont éprouvé de fortes réductions, auxquelles le seul ministère des finances a pris part pour 32,530,000 fr.

Tous les droits légitimes ont été respectés;

La propriété, l'agriculture et l'industrie nationale ont été protégées ;

Le travail, honorable et seule véritable source de l'aisance des classes pauvres et laborieuses, s'en est accru ;

Les capitaux particuliers se sont formés;

Le capital national en a reçu une immense augmentation ;

La consommation et l'activité de la circulation ont dépassé toutes les espérances qu'on aurait pu concevoir;

Le Trésor s'en est enrichi, et son abondance, qui lui faisait refuser les capitaux offerts à 3 pour cent, a été le résultat de l'aisance générale ;

Le crédit de l'état s'est maintenu au-dessus du pair, et s'est élevé à ce point que le dernier emprunt en rentes 4 pour cent a été adjugé à 102 fr. 70. et demi, c'est-à-dire à plus de 128 fr. pour 5 fr. de rentes;

Les communes ont été rétablies dans ceux de leurs biens qui n'avaient point encore été vendus, et ont reçu leur indemnité pour ceux qui avaient été aliénés;

L'élévation progressive de leurs revenus a suivi celle

par l'ordre légal qu'ils travaillent à renverser. Quand a-t-on vu moins d'actes arbitraires que sous la Restauration ? quand a-t-on fait moins

de toutes les autres branches du revenu public, et les réserves des administrations locales, librement déposées au Trésor, et toujours à leur disposition, se sont élevées de 8 millions à 70 millions ;

92 millions de dégrèvement ont été successivement accordés sur les contributions directes.

Et cependant,

Tous les services publics ont reçu d'abondantes affectations de fonds ;

Une diminution de 1,072,328,263 fr. a été opérée sur la dette fondée, sur la dette flottante, sur les charges de l'arriéré et de l'invasion dont la Restauration a recueilli l'héritage, après déduction de 63 millions de supplément de cautionnement, et de 120 millions provenant de ventes de bois, et après avoir acquitté 26 millions de rentes trois pour cent, au capital réel de 650 millions, aux familles des émigrés, 34 millions à la Légion-d'Honneur, toutes les dépenses de la guerre et de l'occupation d'Espagne, et toutes celles du blocus d'Alger, et des expéditions de Morée, du Brésil, de Madagascar.

Et cependant encore,

Nous avons transmis à la nouvelle administration (indépendamment de l'accroissement si considérable du matériel des ministères de la guerre et de la marine),

d'usage de lois exceptionnelles réclamées quelquefois par la prévoyance du pouvoir, presque toujours rendues inutiles par sa modération?

Une reprise sur le service des tabacs et poudres et salpêtres, de..........	27,410,000 f.	»
Une somme disponible à la caisse des dépôts et consignations de...... sur laquelle celle de 8 millions a déjà été prélevée pour l'exercice 1831;	10,280,182	79
Enfin un excédant de recettes, sur les recettes ordinaires, de 1829, de........................... dont 10,400,000 f. sont reportés à l'exercice 1830, par le projet de loi soumis à la délibération de la chambre, et dont le surplus a été employé au rachat de la dette inscrite;	90,000,000	»
En tout........	127,690,182 f.	79 c.

Avec cet état de recettes et de dépenses, réglé pour le maintien d'un excédant de recettes d'au moins 80 millions par chaque année, sans accroissement d'impôts, et aussi long-temps qu'il pourrait paraître convenable au roi et aux chambres de le conserver, en tout ou en partie.

Les améliorations qui devaient résulter d'une telle situation sont incalculables : les dispositions qui devaient

quand le pays s'est-il plus passionné pour ses intérêts politiques ? quand s'est-il tenu aussi constamment suspendu aux marches de la tribune pour en recueillir les enseignemens ? quand l'arène représentative s'est-elle ouverte pour de plus nobles caractères, pour des talens plus distingués? A partir de 1822 le pays eut, il est vrai, une seconde lutte à soutenir contre un parti; mais cette lutte était régulière, facile et sans aucun danger : en combattant l'administration on obtenait la popularité dans le présent et en perspective le pouvoir dans l'avenir; on recevait autant de couronnes que depuis on a reçu d'outrages; on pouvait même préparer la révolution, assis à l'aise sur son banc législatif, sans avoir à redouter un bill d'*attainder* ou une accusation *constructive*, la chambre étoilée ou la Tour de Londres.

On a osé comparer le gouvernement des Bourbons à celui des Stuarts; il y a là plus que

les assurer avaient déjà reçu l'assentiment du roi, et devaient être soumises aux chambres lors de leur prochaine session. »

M. Roy, discours à la chambre des pairs, 17 janvier 1833.

de l'injustice. Cherchez donc aux Tuileries, asile d'une famille digne d'universels respects par ses vertus autant que par ses malheurs, ces scandales de la cour de Charles II, ce gouvernement de femmes dissolues et de ministres dilapidateurs? La restauration des Bourbons fut en général clémente et douce, celle des Stuarts fut dure et inexorable. Quand les Bourbons sévirent, ce fut pour satisfaire aux exigences de leur parti; les Stuarts trouvaient une satisfaction personnelle à exercer la vindicte des lois: aucun conspirateur qui sous leur règne ne fût puni de mort, aucun homme dont un méchant légiste ne fît sans peine un conspirateur. Que voit-on autre chose dans cette histoire que des sophistes et des bourreaux, que du fanatisme et de la corruption, que des princes spéculant à tant par mois sur le déshonneur national! Il y a loin de Charles II et de son frère, embrassant les genoux de Barillon pour obtenir quelques subsides de Versailles, à Louis XVIII ratifiant les conventions d'Aix-la-Chapelle et à Charles X préparant l'expédition d'Alger.

La France n'en est pas à ignorer tout cela; mais il faut répéter sans cesse aux hommes du

pouvoir que des déclamations banales n'étanchent pas la soif d'injustice des factions, que ce n'est point en immolant les faibles qu'on peut paraître fort, et qu'il n'est pas d'une bonne politique d'insulter à la Restauration par peur de la République.

Revenons donc à cette éclatante vérité, que la Restauration n'a pas péri par le mésusage de son pouvoir, mais par la résistance qu'a rencontrée son principe.

Si, après avoir établi sa situation précaire par des observations faites sur nos quinze dernières années, nous voulions interroger l'histoire, elle viendrait donner une triste et solennelle confirmation à ces enseignemens. Elle nous dirait que les révolutions sont filles du temps, qu'elles ne sont ni des effets sans causes, ni des causes sans conséquences. Une idée nouvelle surgit-elle dans l'esprit humain, elle chemine d'abord modeste et en silence, réclame bientôt la tolérance, puis la liberté; elle s'établit pied à pied dans l'opinion; de l'opinion elle envahit les mœurs; c'est là qu'elle se crée des intérêts analogues à sa nature, remparts puissans qui la défendent. Ne pensez pas qu'elle s'arrête

là; la voici qui aspire à se voir consacrée par la société; après avoir été légitimée elle prétend devenir tout-à-fait légitime, et ne se donne ni paix ni repos qu'elle n'ait passé dans les institutions et que les représentans de la souveraineté c'est-à-dire de la force sociale ne soient devenus son expression vivante. Tel est le dernier mot de l'histoire. Ou cette morale historique est-elle plus en saillie que dans nos annales? C'est dans l'histoire de France surtout qu'on peut observer cette transformation rapide de l'idée en acte, et cette logique des événemens qu'aucun peuple n'a poussée aussi loin que nous. Aucun de nos changemens de dynastie, par exemple, ne fut le résultat de luttes accidentelles et de rivalités de personnes; ils furent tous déterminés par des causes morales, par le progrès naturel des idées, par le jeu des intérêts, par le mouvement progressif de la civilisation.

A la première période de notre monarchie nous voyons les Francs à peine établis sur le sol qu'ils ont conquis, étrangers encore au sein de leurs nouveaux domaines, campés dans les villes comme une armée sous les armes. Partout vivent les souvenirs d'une autre existence et d'un

autre culte. Les Francs sont chrétiens; mais l'eau sainte du baptême n'a point encore amolli ces ames de fer. Pour eux la race de Mérovée représente cette vie de la Germanie et ce sacerdoce païen auquel elle était vouée comme toutes les races royales. Cependant ces souvenirs s'effacent peu à peu : des goûts sédentaires et agricoles remplacent les habitudes errantes et militaires de la Germanie; de génération en génération l'esprit du christianisme descend plus avant, coulant des lèvres des mères au cœur de leurs enfans. Avec les traditions des anciens âges la royauté des princes chevelus s'affaiblit pour ainsi dire à vue d'œil; on sent l'esprit qui se retire de la race de Clovis à mesure que le Franc devient Français et le païen catholique. Bientôt la royauté n'est plus qu'un vain droit, qu'une abstraction sans puissance; c'est une plante frappée dans ses racines, au sommet de laquelle la sève ne monte plus. « Le prince, dit Éginhard décrivant les derniers temps de la royauté mérovingienne, n'avait plus pour insignes de son autorité que les cheveux flottans et la barbe longue; il était réduit à une pension fixée par le maire de son palais; il ne possédait

qu'une maison de campagne d'un revenu modique, et quand il voyageait c'était sur un chariot traîné par des bœufs qu'un bouvier conduisait à la manière des paysans. L'administration de l'état et tout ce qui devait se régler et se faire au dedans comme au dehors était commis aux soins du préfet du palais [1]. »

A ce tableau on devine qu'une révolution est déjà faite dans les idées, et que les rois chevelus ont cessé d'être l'expression de la société du VIIIe siècle. Ce qu'il faut à sa tête ce sont des guerriers qui aient défendu sa foi nouvelle contre les Sarrasins, c'est la famille la plus brave et la plus pieuse. Aussi la race de Pépin est-elle élevée au trône par les prêtres et par les évêques : le pape Zacharie reconnaît un fait éclatant d'évidence, le sacerdoce catholique consacre la royauté nouvelle, l'élevant et l'abaissant à son gré, posant la couronne impériale sur la tête de Charlemagne et revêtant son fils du sac de pénitent. Les choses allèrent ainsi pendant deux siècles.

(1) *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. III. p. 123.

Mais sous cette seconde race les calamités inséparables d'une situation aussi violente, d'une lutte patente ou tacite, mais continue entre les vainqueurs et les vaincus, donnèrent naissance à un fait nouveau : la féodalité s'établit, une hiérarchie nouvelle s'organisa.

Le sang de Charlemagne, épuisé de grands hommes, ne donnait plus que des rejetons dégénérés, impuissans pour faire tête à l'orage et plus encore pour diriger le mouvement social. La féodalité s'éleva menaçante pour le pouvoir royal, salutaire pour les peuples contraints d'y chercher un abri. Aux douleurs inséparables d'un tel enfantement se joignirent les invasions, les guerres des barbares ; et les derniers Carlovingiens, incapables de prendre place dans le grand mouvement féodal, laissèrent à d'autres qu'à eux-mêmes le soin de repousser les Normands et de raffermir un sol tremblant de toutes parts. Les Normands attaquaient la société du xe siècle dans sa propriété comme les Sarrasins avaient attaqué celle du VIIIe dans sa foi. Dans cette crise s'éleva la race de Robert-le-Fort ; et Hugues Capet, le plus puissant chef féodal, fut salué roi par ses vas-

saux et par ses pairs au détriment de Charles de Lorraine, auquel il ne restait à faire valoir qu'un droit privé de force.

Nous assistons très certainement à une crise analogue. La bourgeoisie, force prépondérante de l'époque, tient à conserver un roi de son crû, un gouvernement qui ne soit rien que par elle et pour elle, un prince auquel le dernier marchand pourra demander : Qui t'a fait roi ? comme le comte de Périgord au chef de la troisième race. La bourgeoisie, égoïste comme toutes les castes triomphantes, insouciante du passé comme de l'avenir, et ne songeant qu'à s'assurer l'exploitation du présent, regarde le maintien de la dynastie nouvelle comme destiné à consacrer la domination des classes moyennes, la prépondérance politique de l'industrialisme et de l'aristocratie mobile. Les compagnons cuirassés de Hugues Capet le prirent sur la plate-forme de son donjon pour l'élever au trône; les banquiers et les professeurs qui rédigèrent la déclaration du 7 août, les gardes nationaux qui prêtèrent main-forte à la royauté élective la choisirent dans le grand bazar de Paris, et en place du sceptre héréditaire brisé par les

pavés de juillet ils lui mirent à la main quelque chose d'assez semblable à une aune de comptoir. Par un concours de circonstances qui fait la force de la royauté actuelle, la bourgeoisie a trouvé la plus complète expression d'elle-même dans un prince qui, comme les classes moyennes, tient à la révolution par d'indestructibles liens, et que son âge exempte, comme la génération actuelle, de toute complicité personnelle dans les crimes d'une autre époque. Ce prince, sans autre notabilité que celle de son nom et de son immense fortune, sans autre renommée que celle d'un père de famille, aimant son intérieur, les affaires en bon ordre et l'économie, est bien véritablement le Guillaume III de la bourgeoisie.

Mais tout en s'assurant les bénéfices fort légitimes de leur importance, les classes moyennes n'auraient-elles pas pu épargner à la France et à elles-mêmes les dangers inséparables d'une telle crise? La royauté héréditaire de la troisième race n'avait-elle pas subi assez de transformations depuis huit siècles pour qu'on pût croire quelle se prèterait sans trop de résistance à sanctionner des modifications et des progrès

nouveaux? De féodale qu'elle avait été sous les Capets, elle était devenue parlementaire sous les Valois; et la monarchie de cour des Bourbons s'était transformée sous Louis XVIII en monarchie constitutionnelle. Pourquoi ne fût-elle pas devenue monarchie bourgeoise sous Henri V?

Avant que la fortune n'eût prononcé, cette combinaison aurait rencontré dans la nation une adhésion non équivoque; et les aveux des auteurs des résolutions d'août établissent assez que la France ni même Paris n'avait chargé M. de Lafayette de dire : *Il est trop tard*. La classe moyenne savait de quel prix se paient les révolutions, et elle n'était pas assez stoïque pour faire alors à ses opinions le sacrifice de ses intérêts. Si on l'avait interrogée avant de se donner le mandat de prononcer au nom de la France, elle eût vraisemblablement appelé une transition moins violente; mais elle aurait imposé de telles conditions à l'hérédité monarchique que le bénéfice en aurait été perdu; les partis auraient assailli cette royauté étiolée de tant d'attaques et de soupçons qu'il faut répéter ce qui a été dit déjà : qu'aux yeux de tout homme pénétrant, sachant comprendre les né-

cessités d'une situation fatale, la question entre Henri V et Louis-Philippe Ier est beaucoup plus une question d'affection qu'une question de système politique. Le système de la légitimité ne consiste pas apparemment dans le maintien du principe héréditaire tout seul ; ce principe se lie à un ensemble organique d'idées, d'intérêts et d'influences, dont il est à la fois et la base et la garantie. Or, essayez de faire prévaloir ces idées, de faire dominer ces influences ; essayez d'arracher le pouvoir à la classe qui s'y est logée, comme les Francs se logèrent dans les Gaules après la conquête ; essayez d'avoir autre chose qu'un gouvernement bourgeois et de faire prévaloir autre chose que des intérêts d'industrie, et vous rencontrerez des obstacles contre lesquels la légitimité se briserait elle-même à la peine.

La dynastie nouvelle représente donc la révolution, elle en consacre spontanément le principe, non plus par un octroi royal, mais par un pacte synallagmatique ; la royauté de 1830 est fille de la bourgeoisie et de la presse ; elle pourrait prendre pour écusson une casse d'imprimeur croisée de deux mètres en sautoir.

Elle est unie par des liens qu'un danger commun rendrait plus étroits à ceux-là même dont son établissement laborieux a le plus compromis la fortune.

Que s'il faut nous expliquer maintenant sur cette prépondérance de la classe moyenne, nous le ferons sans équivoque, sans préjugé de position. Nous ne concevons pas qu'on puisse prendre de l'humeur contre un fait impérieux, assez fort pour se défendre, et qu'il y a de la niaiserie à ne pas accepter. La domination de la bourgeoisie, c'est-à-dire de la moyenne propriété et des gens de lettres, est comme tous les faits généraux de l'histoire mêlée de bien et de mal. Il y a dans cette classe des tendances honorables qu'il faut ardemment seconder, des dispositions peu généreuses qu'il faut savoir combattre. Quels que soient les résultats actuels et transitoires de ce fait, il fut un progrès dans la civilisation du monde, progrès qui en prépare d'autres.

L'empire de la classe moyenne peut nous apparaître sans doute sous un triste aspect aujourd'hui que nous l'apercevons, dans la chaleur du combât, avec ses passions exclusives et

jalouses, avec ses vues courtes et illibérales, avec son ignorance politique, et, tranchons le mot, avec ses manières sans noblesse et son mauvais ton. La classe moyenne demandant des lois d'exception, sévissant contre la presse, ne souffrant pas la discussion mesurée de ses principes, nous est un nouvel exemple de l'enivrement du pouvoir; et le juste-milieu, percé à jour par les sarcasmes de l'aristocratie et les fureurs républicaines, fait, j'en conviens, une assez mince figure en Europe. Mais je l'avoue, j'en suis à comprendre quel si grand avantage il y a pour de bons citoyens à se prévaloir de tout cela. Croit-on que l'empire soit moins irrésistiblement acquis à la classe qu'on immole sous ses bons mots, et espère-t-on avancer beaucoup ses affaires en piquant le taureau à coups d'épingles et en voltigeant autour de lui pour irriter sa colère?

Si le spectacle de l'établissement des classes moyennes au pouvoir peut prêter quelquefois à rire, si leur éducation est lente, si les premiers essais du système ne sont pas très heureux, il faudrait savoir prendre patience sur tout cela, et, au lieu de se désintéresser dans les

destinées de son pays, au risque de s'en laisser oublier, on devrait, ce semble, essayer de peser son juste poids dans la balance, et de pénétrer la bourgeoisie d'un esprit plus élevé, plus politique.

Du jour où les classes aristocratiques, aujourd'hui écartées de la vie publique, dirigeraient dans ce sens l'action que leur assurent encore l'indépendance de la fortune et la libéralité de l'éducation, du jour où elles se dévoueraient à agir sur le pays en lui parlant sa langue, et en ne prenant pas toujours des regrets pour des espérances; de ce jour-là, on peut le prédire, un changement notable s'opèrerait dans la masse des idées bourgeoises. C'est à l'ancienne aristocratie, déshéritée de tout avenir si elle ne consent à cette fusion nécessaire, qu'il appartient de donner à l'opinion dominante ce qui lui manque en libéralité de cœur et d'esprit.

L'opinion moyenne n'est pas appelée à subir une moindre influence de la part de l'opposition républicaine, si cette opposition ne dissipe pas en vaines clameurs et en tentatives insensées ce qu'il y a dans ses doctrines d'idées destinées à s'ajouter à la somme de la civilisation humaine. Pour s'en convaincre il suffit de voir vers

quels résultats communs convergent avec des espérances diverses les deux oppositions de droite et de gauche.

Le parti républicain est l'imprudent héraut d'un avenir dont il ne comprend pas les conditions et qu'a fait reculer pour des années le juste effroi qu'inspirent de fanatiques séides et d'infâmes apologistes. Tout ce qu'il y a d'impur dans la lie d'une civilisation effrénée fermente au sein de cette opinion, où sous de rigoureuses formules et de fanatiques admirations se cachent d'ardentes convoitises de sang et d'or. Mais les idées qu'on y proclame, réduites à ce qu'elles ont de vraiment applicable, cessant d'être d'ignobles parodies des temps antiques et de cette autre époque qui ne renaîtra pas plus que l'antiquité ; ces idées, qui ne sont antisociales que par ceux qui s'en emparent, se dégageront successivement des hommes et des passions qui en provoquent aujourd'hui la victoire. Nous en sommes maintenant vis-à-vis des idées républicaines à peu près où en étaient les Athéniens quand ils refusaient de délibérer sur une proposition faite par un mauvais citoyen jusqu'à ce qu'elle eût été reprise par un honnête homme.

C'est ainsi que l'opinion centrale, en majorité numérique dans le pays, et disposant de forces contre lesquelles aucun parti ne saurait lutter, sera graduellement contrainte de s'assimiler tout ce qu'il y a d'énergique et de vivant hors de son sein, devenant, par sa force matérielle en même temps que par sa faiblesse morale, la base d'un vaste éclectisme politique, le centre d'attraction de forces opposées. Désormais à l'épreuve de tentatives violentes, le juste-milieu subira comme une cire molle les empreintes que des mains habiles et prudentes sauront lui imprimer. Le juste-milieu ne peut être un but définitif, car il n'a en soi ni passions, ni doctrines; mais sur la pente rapide qui nous emporte, c'est un point de résistance précieux que le devoir de tous les gens de bien les oblige à ménager; et ce devoir est d'autant plus facile que les véritables questions d'avenir restent en dehors de cet appui prêté à la paix du présent.

Le pouvoir actuel, dénué de toute autorité morale, contraint pour trouver de la force de la demander aux intérêts les plus vulgaires, d'abaisser ce qu'il peut y avoir en lui d'intelli-

gence et de générosité sous le niveau de médiocrités jalouses, le pouvoir actuel, aussi incertain de son principe que de ses destinées, est une tente pour un jour d'orages, non un édifice cimenté pour des siècles.

Qu'on ne croie pas pourtant que ce qu'il y a d'irrationnel dans son principe, de peu élevé dans les intérêts qui se groupent autour de lui et le dominent, soit une cause irrévocable ou du moins prochaine de dissolution. L'histoire protesterait à chaque page contre une telle illusion : ce pouvoir s'est casematé au centre de la bourgeoisie, à laquelle il est parvenu à donner la conscience de sa force ; il oppose la ligue des intérêts, des vanités et des ambitions satisfaites au feu roulant de syllogismes sous lequel on prétend l'écraser ; il agit comme fit l'église anglicane après la réforme.

Y avait-il dans l'univers exemple d'une situation moins logique, d'une attitude plus équivoque que celle de cette église, reconstruisant à son profit un système d'infaillibilité après en avoir écarté la pierre angulaire, sévissant contre les catholiques romains parce qu'ils combattaient son principe, et contre les puritains

parce qu'ils en réclamaient les conséquences? Y avait-il quelque chose de plus bizarre que la *convocation* anglicane extirpant par le fer et le feu les restes des vieilles croyances catholiques, puis employant les subtilités logiques et les bûchers pour se défendre d'une argumentation dont il avait fourni les prémisses aux sectes dissidentes?

Il y a très certainement de grands enseignemens à prendre dans la mise en regard de l'établissement anglican et de l'établissement monarchique du 7 août 1830. L'histoire ne dit pas qu'une logique rigoureuse ou des passions impatientes aient eu si facilement raison de l'église établie. Elle a duré trois siècles, parce que d'innombrables intérêts se trouvaient liés à sa conservation, qu'elle était protégée par la haine que l'on portait au catholicisme plus que par l'amour que l'on portait à elle-même, par la terreur qu'inspiraient les puritains plus que par le respect qu'elle faisait naître.

Cet édifice, il est vrai, lézardé depuis longtemps, se détraque aujourd'hui, et paie enfin sa dette à la logique et au siècle. Mais combien la défense n'a-t-elle pas été longue? combien les débris ne seront-ils pas difficiles à déblayer?

L'établissement d'août est probablement loin de prétendre à d'aussi longues destinées ; mais il peut à bon droit invoquer l'analogie ; toute proportion gardée, le bénéfice lui en est acquis. C'est là ce qui lui assure une durée que des esprits étroits pourraient seuls mesurer d'après le ton de la presse et la confiance affectée par les partis. Si ce pouvoir parvient à maintenir au dehors le système dont dépend son existence, s'il ne prend pas des insultes pour des dangers, et qu'il se résigne à supporter la presse au lieu de lutter corps à corps avec elle, il n'a que deux ennemis à craindre : le temps, l'ennemi de toutes choses, et la logique républicaine, qui le pressera de plus en plus.

Mais cette logique marchera moins vite que les uns ne s'en flattent par ambition, les autres par dépit. La route sans doute est frayée devant elle ; mais si rapide qu'en soit la pente, la France est lasse, et ses jambes comme son cœur lui refusent le service ; et puis un grand fantôme est là sur son chemin, agitant une tête sanglante au bout d'une pique : on dirait un nouvel Adamastor assis au Cap des tempêtes.

En voyant du reste quel repoussement nos

mœurs exercent contre nos idées, et combien peu nous sommes préparés pour la transition que tant de haines précipitent, comment ne pas trembler sur cet avenir si imprudemment devancé? Ce sera l'honneur de Casimir Périer d'avoir au prix de sa vie enrayé le char qui nous brisait en se précipitant, de s'être jeté entre lui et la France, entre lui et l'Europe.

Rien n'est en effet exclusivement national dans le mouvement de ce siècle, et nous assistons visiblement à une évolution générale de l'humanité. L'Europe, sillonnée par le soc de nos victoires, et au sein de laquelle la main d'un conquérant planta l'arbre de la science du bien et du mal, s'agite pour nous suivre, murmurante et troublée comme l'Océan avant la tempête. La plupart des puissances européennes en sont arrivées au point où était descendue la monarchie française, quand, tremblante devant l'opinion, elle confiait à Maupeou le soin de la faire reculer par la force, ou à Calonne celui de la dévoyer à force d'adresse. Vaine espérance! après Maupeou et Calonne il fallut en venir à Necker, au compte rendu des finances, aux notables, puis enfin à l'assemblée constituante.

L'Espagne n'est-elle pas déjà là? l'Allemagne en est-elle si loin?

Cette révolution s'opèrera par l'influence des idées bourgeoises de 89 unies aux antipathies de race que les négociateurs de Vienne prirent si malheureusement plaisir à irriter par des assimilations impossibles. La France n'est appelée à prendre dans cette grande crise qu'une part secondaire; sa tâche au dehors est désormais fort restreinte; les jours de sa dictature militaire si follement rêvée par la masse du parti républicain, qui, pour le dire en passant, n'aurait de chances de succès qu'en se transformant en parti pacifique et industriel; les jours, dis-je, de sa dictature ne sauraient plus renaître, car l'éducation politique de l'Europe est faite, et l'action de la France n'aurait d'autre effet que de la retarder. La révolution française débordée au dehors n'y porterait que l'anarchie, et succomberait bientôt elle-même, écrasée sous le despotisme.

Mais ce triomphe de la politique rationnelle de l'avenir sur la politique historique du passé est-il le dernier mot de l'humanité? est-il le but de ses destinées, ou n'en serait-il pas seulement

le moyen? De cette égalité sociale qui aspire à niveler les positions, en faisant admettre une plus grande partie de l'espèce humaine au banquet des bienfaits de la nature et du ciel, ne surgira-t-il pas une égalité morale destinée à sanctifier celle-là, à la diriger par la conscience, à la sublimer par la foi? Oui, telle est la vague espérance du siècle, et cette espérance ne sera pas confondue. Si le progrès des peuples dans la vie industrielle et sociale n'était suivi d'un avancement analogue dans la vie religieuse, malheur aux générations qui ne sont point encore! il vaudrait mieux pour elles qu'elles ne naquissent jamais. L'humanité séparée de Dieu n'a pu se conserver que par l'esclavage; l'esclavage n'a cessé qu'après l'effusion du sang libérateur, et l'on concevrait aujourd'hui une humanité libre de toute coërcition politique et pourtant sans foi, sans règle, sans lien, livrée à l'indomptable orgueil de sa nature, et à la stérilité de ses conceptions! misère des misères, dernier degré de fascination et d'aveuglement! Hommes, contemplez-vous donc dans votre isolement de Dieu, sondez vos reins et vos cœurs, et sur le bord de l'abîme où

vous ballottent tour à tour le scepticisme et le désespoir, dites, acceptez-vous bien les honneurs de l'apothéose? Mais non, la Babel de vos orgueilleuses pensées croule déjà de toutes parts, et vous n'en êtes plus à vous faire illusion sur vous-mêmes. Vous avez évoqué la lumière, et la nuit vous a environnés d'ombres épaisses : croyances, société, amour, dévouement, poésie, tout vous échappe à la fois, et à mesure que ce siècle acquerra la conscience de l'impuissance humaine que sa mission est sans doute de constater à tout jamais, vous rougirez de vous-mêmes, comme Adam à la soudaine révélation de sa misère et de sa nudité.

Le monde est en travail d'une régénération religieuse; c'est là que vont ces grands bouleversemens, ces prodigieuses catastrophes, ces aberrations de l'esprit humain s'abîmant dans l'inanité de ses rêves. Un reflet lointain de cette unité de l'avenir illumina la couche du comte de Maistre mourant, et soutient seul les plus beaux génies du temps contre les dégoûts du présent, contre les obstacles que Dieu suscite. L'avenir, énigme du siècle, tourment de tant d'intelligences, dernier espoir de tant d'années flétries,

c'est vers lui que toutes les écoles émigrent en espérance, tant le présent est lourd, tant il est stérile ! Quel vent du ciel sèmera la vérité? quel rayon fécondant doit la faire éclore? quelle génération la moissonnera dans la joie de son cœur?

Une partie des catholiques a cru cet avenir très prochain ; elle a pensé qu'il sortirait infailliblement de la régénération des sciences préparée par les travaux contemporains et par une plus ample diffusion de la liberté politique ; elle a dit que la Providence n'avait mis le monde au concours que pour en faire le prix de la vertu, de la science et du génie, et qu'il était bon que l'église se séparât de ce qui tombe pour planter ailleurs ses racines immortelles.

Rien ne nous interdit ces espérances descendues comme un rayon du ciel dans la nuit de nos ames ; mais des enseignemens partis de haut nous ont révélé des dangers là où une confiance trop humaine ne nous les avait pas découverts, là où nous nous complaisions peut-être à croire à nous-mêmes et à nous compter pour quelque chose. En se séparant de ce qui tombe, ne pouvait-on aller jusqu'à faire alliance

avec ce qui détruit, jusqu'à devenir solidaires de passions coupables? en prêchant trop exclusivement la régénération de la foi par la science, notre faiblesse ne pouvait-elle pas effleurer la pureté de cette arche qu'un souffle humain ternit, ou s'enorgueillir d'une œuvre que Dieu s'est réservée pour lui seul?

Quand au IVe siècle les plus beaux génies quittaient les écoles du polythéisme pour embrasser la doctrine chrétienne et l'enseigner scientifiquement, lorsque Clément d'Alexandrie écrivait ses *Stromates*, que Plotin se taisait devant Origène, que les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostôme et les Augustin remuaient les plus subtils problèmes agités sous les platanes de l'Académie, pulvérisant chaque jour des hérésies sans cesse renaissantes, se servant de leur parole éloquente comme d'un glaive souverain, le monde n'avait plus rien à opposer à cette ligue de la science et du génie. Dieu ne permit pas cependant que l'avenir du christianisme sortît de ces luttes sublimes, de ces controverses où l'orgueil fit succomber de si hautes intelligences. Il alla chercher au fond des déserts et sous les glaces du

pôle des peuples nouveaux pour leur prêcher la folie de la croix, et l'âge philosophique du christianisme fut comme le signal de la barbarie qui se répandit sur l'univers. C'est qu'il y avait dans la manière des docteurs du IVe siècle quelque chose de trop subtil, de trop humain, et une tendance souvent dangereuse à confondre le dogme religieux avec les théories du néoplatonisme. Qui pourrait dire que la Providence n'a pas voulu nous mettre en garde contre des périls analogues que nous ne soupçonnions même pas? N'est-il donc pas loisible de penser que la marche progressive de l'église n'est aujourd'hui retardée que par des obstacles dont nos regards ne sauraient mesurer la portée, et qui ne doivent pas plus faire défaillir notre foi que nos espérances?

Les promesses divines sont infaillibles, mais les voies de leur accomplissement sont obscures et cachées. Dès la chute de l'homme un médiateur fut promis; l'époque de sa venue était marquée par le concours des prophètes et l'attente des sages des nations : la poésie, comme un orgue divin, célébrait celui qui devait venir; les oracles de la Grèce parlaient comme Isaïe et

le psalmiste; Tacite et Suétone témoignaient du sentiment unanime des peuples. Alors, comme aujourd'hui, le monde était dans l'attente; il regardait à tous les points de l'horizon pour voir où poindrait la lumière. La Judée, centre de ce grand mouvement, affaiblie par ses dissensions, par les sectes et par la conquête, n'était plus rien que par la grande espérance qu'elle portait dans son sein. Les uns y saluaient d'avance le Messie sur un trône éclatant de gloire; les autres le voyaient docteur sublime, portant la science et la loi aux nations. Ces orgueilleuses espérances furent humiliées, ces conceptions charnelles confondues; Sion n'enfanta ni un héros ni un sage : un dieu naquit dans une étable, vécut dans l'obscurité, et son sang répandu sur une croix scella les promesses divines.

Croyons et espérons aussi. La France, vers laquelle tous les peuples ont les yeux fixés, est comme la triste Judée des Hérodes : au jour marqué elle enfantera l'avenir du monde.

Élevons-nous à la hauteur de cet avenir; ne le rétrécissons pas pour l'accommoder à l'exiguité de nos espérances. L'humanité n'est pas

en travail pour si peu ; le dernier mot du problème qui s'agite n'est pas politique. Aussi que les partis ne s'étonnent pas si le terrain leur échappe, si leur impuissance leur est subitement révélée au sein même de la victoire. Il en sera de même pour tous ceux que la roue des événemens et de la fortune portera un jour à la tête de la société pour en être précipités le lendemain. Il n'est pas aujourd'hui de parti qui puisse échapper à cette inévitable loi, comme il n'est pas d'art qui permette d'asseoir un édifice sur des sables mouvans. Peut-être que le pouvoir le plus disposé à se donner comme un simple fait, et à vivre plutôt selon la nécessité que selon la logique, est encore, à tout prendre, celui qui en un tel état de société se présente avec les chances de durée les moins défavorables. Ajoutons une réflexion délicate, mais que nous estimons importante : c'est qu'avec des habitudes de discussion, de critique et d'insulte qui ne s'arrêteraient aujourd'hui devant rien, tant elles sont profondes, tant elles sont entretenues par les partis les plus opposés, il faut à la tête de la société un gouvernement plus jaloux de sa conservation

matérielle que de sa considération morale.

Plus les événemens marcheront, mieux on comprendra que la question purement politique perd chaque jour de son importance, qu'elle s'amoindrit à vue d'œil à mesure que se dessine et grandit la question de la régénération morale. Ce n'est pas l'habit qu'il faut changer, c'est l'homme ; ce n'est pas une constitution qu'il faut proclamer, c'est l'humanité qu'il s'agit d'enfanter à une vie nouvelle. Que la république triomphe, qu'une restauration s'opère, et la société ne restera pas moins ce qu'elle est aujourd'hui, un corps toujours menacé de se dissoudre parce que ses parties sont sans aucun lien, sans aucun principe d'adhérence ; parce que les sources de la vie, du dévouement et de l'esprit public y sont taries.

Or, c'est de vie que la société a soif ; c'est là ce qu'elle demande à ceux qui pensent satisfaire à des besoins qu'ils ne comprennent pas, en la traînant à la remorque de leurs affections et de théories déjà usées, ou qui le seraient promptement si on les mettait à l'œuvre. Gens de bien, auxquels je n'ai d'autre reproche à faire que d'être inutiles aux autres et

à vous-mêmes, si vous voulez que votre voix retentisse au-delà de l'étroite enceinte où elle se perd sans action et sans écho, agrandissez donc votre mission, comprenez bien que l'humanité ne se peut saisir que par une idée générale ; laissez là l'espoir d'un triomphe qui ne serait jamais qu'éphémère, et nourrissez-vous de la grande et fécondante idée du devoir.

Celle-là donne la force de vaincre toutes les répugnances, de subir toutes les nécessités; elle fait descendre dans l'air fétide d'une prison ces anges de la terre qui viennent mettre leur innocence en contact avec le crime et l'impureté. Quand cette idée vous fera-t-elle aussi comprendre qu'il n'est pas de pouvoir sous lequel on ne puisse travailler efficacement au bien public, à l'amélioration des mœurs et au soulagement des misères humaines, qu'il n'est pas de gouvernement, s'appelât-il monarchie élective ou république, que le soin même de sa conservation matérielle n'oblige à laisser toute liberté à ceux qui se dévoueraient à cette tâche sans arrière-pensée de renversement contre lui-même?

Et qu'on ne dise pas qu'il est des pouvoirs

téllement en dehors de toute condition de moralité qu'ils s'attacheront à contrarier systématiquement tous les efforts qu'on pourrait tenter pour régénérer l'esprit public aux sources religieuses, et que dès lors la première condition de régénération gît dans leur renversement. Ce sont là des raisons qu'on se donne à soi-même pour capituler avec sa conscience. Entrez donc sans arrière-pensée politique dans une route de charité ou de philantropie, comme il vous plaira de dire; puis, si dans vos tentatives désintéressées pour faire prédominer vos croyances, pour améliorer le sort des populations souffrantes, vous rencontrez devant vous des obstacles, si le pouvoir organise une propagande d'immoralité et d'athéisme contre la vôtre, alors combattez-le à la face du ciel; car en le renversant vous aurez le ciel pour complice.

Mais permettez que je vous le dise, au risque de livrer ma pensée à des commentaires peu bienveillans : vous n'avez pas le droit d'arguer d'une telle situation. Avez-vous depuis trois ans semé dans le présent pour ne recueillir que dans un lointain avenir? n'avez-vous pas vécu, au contraire, d'une pensée toute actuelle et

toute égoïste? Vous n'avez songé qu'à renverser le pouvoir, au lieu d'en exiger ce qu'il se fût bien gardé de vous refuser, dans le cas où vous auriez fait de ces concessions le prix de votre adhésion ou seulement de votre neutralité. Si la liberté de l'enseignement qui assure la régénération des familles, si la liberté d'association qui prépare la régénération de la société, si tant d'autres garanties n'ont point été obtenues, n'est-ce pas surtout parce que les partis en auraient fait des armes agressives? Soyons de bonne foi : le pouvoir actuel est si faible par sa nature même qu'il ne pourrait se refuser à aucun vœu légitime s'il n'était incessamment menacé dans son existence, s'il ne pouvait s'appuyer, dans ses velléités de résistance au bien, ou plutôt dans ses traditions routinières, sur les terreurs que suscite la perspective de nouveaux changemens. Supposons que le canon républicain n'ait pas grondé à Paris, que des tentatives de guerre civile n'aient pas eu lieu dans l'Ouest, et nous n'aurions eu à déplorer ni un état de siége inconstitutionnel ni tant d'autres violations des droits les plus sacrés. Comprenons donc bien que les partis se font à eux-mêmes

la position contre laquelle ils réclament, et qu'une marche différente conduirait nécessairement à des résultats fort différens.

Cette leçon a déjà profité aux sommités des deux oppositions, et plus nous marcherons, plus les intelligences élevées de toutes les écoles comprendront que la première condition pour s'emparer de l'avenir est de le voir à distance et d'y marcher lentement, comme le dieu à l'œuvre duquel on s'associe et qui a les siècles devant lui. Qu'avez-vous à donner au monde pour le rasseoir aujourd'hui sur ses bases ébranlées? Vous un drapeau blanc, vous peut-être un drapeau rouge; vous la légitimité, vous la république. Hélas! c'est trop peu d'un principe et d'une couleur : un principe n'est puissant qu'autant que tous y ont foi, et la couleur des uns suscite l'horreur des autres. Ouvrez l'histoire, et vous verrez qu'une organisation politique a quelquefois jailli d'un mouvement intellectuel; mais vous ne trouverez nulle part qu'un principe contesté ait servi de base à une régénération encore à faire.

Le jour viendra, et plus que jamais je le crois proche, où tout ce qui a vie et puissance dans

les partis qui nous divisent sortira du champ d'une polémique stérile pour arriver à des applications morales et industrielles immédiatement utiles. Alors le parti chrétien en France, ou, pour parler mieux, la partie chrétienne de la France laissera là, de guerre lasse, des espérances qui toujours échappent et ne se réaliseraient que pour échapper encore; puis, mettant la main sur le cœur de l'homme comme au siége de la maladie, elle s'écriera: c'est là!

De ce moment l'activité humaine se précipitera dans cette voie; la presse, dont l'influence se modifie déjà d'une manière sensible, agrandira sa mission; les études spéciales attireront une attention trop long-temps dépensée dans des discussions stériles. Alors on sera bien près d'attacher plus d'importance à l'ouverture d'une école, à la fondation d'une institution de charité, à l'établissement d'un bon système pénitentiaire ou d'une colonie d'orphelins[1], à une

(1) Qu'il me soit permis de payer ici un tribut de vive sympathie pour les travaux entrepris par M. de Rainneville, et auxquels d'heureuses applications viennent donner chaque jour plus d'importance. Pendant que cet honorable citoyen trace des règles pour l'ex-

méthode industrielle ou agricole propre à augmenter l'aisance des classes indigentes et la somme des richesses nationales, qu'à la promulgation de lois ou de principes politiques que les mœurs rendront à peu près indifférens dans l'application.

J'ai la profonde conviction que tout homme

tinction de la mendicité et l'éducation des classes inférieures, M. Huerne de Pommeuse, animé des mêmes sentimens, nous initie à l'organisation des colonies agricoles, et M. de Coux, dans ses *Essais d'économie politique*, pénètre et anime par des pensées morales et catholiques une science, qui jusqu'à présent avait plutôt considéré la richesse dans ses signes conventionnels que dans ses agens vraiment producteurs. C'est ainsi que ce mouvement, que je signale comme un éminent progrès, se développe de jour en jour sous nos yeux, de manière à prouver que la question sociale absorbe graduellement la question politique. Est-il nécessaire d'ajouter que de toutes parts, dans le public et dans les hommes qui le conduisent, perce le goût des études spéciales, des applications pratiques? Voyez ces innombrables journaux voués aux spécialités, qui s'élèvent à mesure que tombe devant la lassitude universelle le crédit exagéré de la presse quotidienne. Il faut savoir comprendre tout cela.

qui, par la démonstration successive des impossibilités politiques, aura appris aux partis divers à connaître leur impuissance en présence d'un mouvement intellectuel qui les dépasse; que tout homme qui, selon la mesure de ses forces, aura contribué à la dissolution des partis, aura par cela même rendu service à l'humanité et à la France qui marche à sa tête.

Serait-ce nous, auxquels un dieu a prêché l'amour des hommes du haut de la croix, qui hésiterions à nous élancer avec confiance, quoique sans espérances prochaines, dans cette route de dévouement et de progrès? Serait-ce nous, dont les croyances ont reçu d'immortelles promesses, qui nous refuserions à un combat qui déjà finit faute de combattans? Quand nous contemplons ce qui se passe autour de nous, que nous voyons notre foi dénuée de tout secours humain, soumise aux plus difficiles épreuves au sein même de l'église, tolérée et non plus protégée par le pouvoir, attirer néanmoins plus qu'en d'autres jours la foule dans ces temples sur le faîte desquels les croix chancelaient naguère comme les mâts d'un navire en dé-

tresse; lorsque nous voyons ce peuple avide de recueillir de la bouche de prêtres obscurs, d'humbles paroles moins vaines que tant d'autres paroles, certes nous n'avons pas tant à nous plaindre du présent et à trembler sur l'avenir.

Mais, répétons-le, tout annonce que la conquête de cet avenir sera longue, et que plus d'une génération dormira entassée dans les fondemens du nouvel édifice. L'Europe sera soumise pendant longues années au flux et reflux des révolutions.

Le monde a mis quatre siècles à fausser toutes ses idées, à corrompre ses institutions et ses mœurs, et l'on s'étonnerait qu'il fallût beaucoup de temps pour défaire, à force de science et de charité, cette œuvre de la fausse science et de l'égoïsme! Que voyons-nous, en effet, à partir du xve siècle, autre chose que le scepticisme s'introduisant des sciences naturelles dans les études psychologiques, de la sphère de l'entendement dans celle de l'action, du monde philosophique dans le monde social? Au xvie siècle le catholicisme est compromis par la direc-

tion universelle des idées, par la politique italienne, à laquelle le Vatican envoie de honteux exemples de corruption. La réforme, sortie des scandales du clergé, d'effet à son tour devient cause. Alors tout le droit public s'altère, et un système d'équilibre factice remplace celui des assimilations naturelles et des nationalités; la politique se sépare hautement de la morale; Machiavel dogmatise, les Médicis succèdent, et après Richelieu Dubois recueille l'héritage d'une pourpre souillée. Une science nouvelle, sous le nom d'économie politique, s'élève alors; elle s'attache à fonder l'ordre social sur les simples rapports de la production à la consommation, en supprimant tous liens sympathiques entre des êtres réduits à l'état d'unités abstraites; c'est à ce point que la révolution française a pris l'Europe. Aussi, quand on considère cette succession d'idées fausses qu'il s'agit de détruire par des idées opposées, ces études qu'il faut refaire et agrandir, cette vie publique dont il faut s'inoculer le goût, cette organisation artificielle de l'Europe qui doit tomber pièce à pièce, cette civilisation triomphante inondant de

ses flots les parties les plus inaccessibles de l'Afrique, de l'Asie et des terres australes, et qu'on voit en même temps la nature humaine, trouvant des forces et des moteurs nouveaux, se précipiter dans des conditions d'existence dont les générations antérieures n'avaient nulle idée; lorsqu'on voit, dis-je, toutes ces choses, il est trop évident que nous n'assisterons pas à la fin de ce drame immense, de cette gigantesque épopée de l'homme et de l'univers.

Il était entré dans le plan primitif de ce travail d'essayer de pressentir les voies de la Providence sur les nations modernes et de déterminer les bases les plus probables de la réorganisation de l'Europe. Le sujet du livre que nous publions aujourd'hui n'eût alors été qu'un épisode fort secondaire. Mais nous avons reculé devant la crainte de jeter vainement quelques paroles de plus dans cet océan de paroles, de mêler des doutes à des doutes, et de paraître faire quelque cas de nos rêves en présence de la puissance qui brise et confond toutes les conceptions de l'homme. C'est assez, d'ailleurs, et trop peut-être de livrer un travail consciencieux

en pâture à l'esprit de parti, et de demander quelques heures de méditation et d'impartialité à un public qui paie des écrivains pour le tromper chaque jour, pour caresser ses fantaisies, bercer ses rêves et fomenter ses passions.

FIN.

DU SYSTÈME
DE L'ÉQUILIBRE

À L'OCCASION

DE LA NATIONALITÉ POLONAISE.

Nous croyons devoir ajouter à cet ouvrage une dissertation déjà publiée qui en corrobore et développe la pensée fondamentale. Après nous être rendu compte de la chute du régime transitoire consacré en France par la Restauration, il est nécessaire de montrer que ce régime, si peu logique et si précaire qu'il soit, est aujourd'hui, sous beaucoup de rapports, celui de l'Europe entière. Que les gens de bien comprennent l'énigme du siècle, qu'ils cessent de contempler avec un découragement inerte des révolutions inévitables, et surtout qu'ils s'associent pour le régler à un mouvement qui peut marcher par la paix comme par la guerre, par

des pensées de régénération comme par des passions désordonnées.

Cette dissertation fut écrite au moment où l'héroïque Pologne succombait dans sa lutte immortelle, et quand l'anxiété publique n'avait plus qu'à s'enquérir du sort que lui ferait le vainqueur; et quelques modifications que la situation politique de l'Europe ait éprouvées depuis 1831, nous ne voyons rien à changer aux réflexions qu'elle nous inspirait alors.

DU SYSTÈME

DE L'ÉQUILIBRE

À L'OCCASION

DE LA NATIONALITÉ POLONAISE.

(Octobre 1831.)

Aujourd'hui que la Pologne a succombé dans une lutte inégale autant qu'héroïque, on est contraint de parler le froid langage de la politique, après s'être laissé aller à l'entraînement de ses vœux et de ses espérances, et l'on se borne à réclamer le maintien de la nationalité polonaise, telle qu'elle avait été garantie par les actes de 1815. Il règne à cet égard en France

et en Europe une unanimité que nous ne prétendons contrarier sous aucun rapport. Toutefois nous pensons que l'opinion publique, qui s'est prononcée sur cette question avec tant d'énergie, n'a pas bien compris quelle est sa portée inévitable. La chambre surtout s'est étrangement trompée si elle a cru qu'en stipulant le maintien de la nationalité polonaise elle donnait une garantie à la paix de l'Europe. Cette nationalité, circonscrite entre le Bug et la Warta, ne peut être que transitoire. Quant à la constitution, ou elle sera violée [1], ou, si elle ne l'est pas, on arrivera promptement à énoncer publiquement par la tribune et par la presse des vœux de renaissance. La reconstitution de la Pologne, c'est-à-dire la guerre européenne, est toujours le dernier mot de ce problème, dont la solution n'est qu'ajournée. La question

(1) Nous pouvons aujourd'hui nous donner le triste mérite d'avoir prévu ce qui s'est fait. La constitution et l'indépendance de la Pologne n'existent plus, même de nom. L'état de choses actuel était la conséquence forcée du triomphe de la Russie, et le cabinet qui laissait stipuler dans une adresse le maintien de la nationalité polonaise était ou dupe ou trompeur.

polonaise est si intimement unie à celle de la réorganisation politique de l'Europe que les deux sujets ne peuvent être séparés; on s'en convaincra si l'on descend au fond de cette grande thèse, et si on la creuse dans ses conséquences. Tel est le but que nous nous proposons. Après avoir épuisé la question de la nationalité et des traités de 1815 sous le point de vue purement polonais, on verra que nous serons conduits à l'envisager sous un point de vue européen. De là, nécessité pour nous de rechercher si la situation actuelle des sociétés n'est pas telle qu'une perturbation complète dans leurs relations politiques soit un événement prochain, et sous quelques rapports désirable.

Quel intérêt la Pologne, partagée entre les trois puissances, a-t-elle à désirer le maintien de la semi-nationalité qu'elle doit aux stipulations de Vienne et à la bienveillance personnelle d'Alexandre?

Certes, s'il ne s'agissait que du bonheur matériel des quatre millions de Polonais auxquels on a laissé le droit de porter le nom de leurs pères, nous serions loin de désirer pour eux cette indépendance dérisoire. Les faits autori-

sent à penser ainsi. Depuis le premier partage, l'époque la plus heureuse pour la Pologne, sous le rapport de l'ordre et de l'allégement des charges publiques, a été sans contredit le temps de la domination prussienne qui précéda le traité de Tilsitt et la création du grand duché de Varsovie. La situation de ce malheureux pays s'améliorait alors assez rapidement pour que le patriotisme polonais s'effrayât presque de voir un bien-être inaccoutumé effacer les souvenirs d'indépendance, en rendre le désir moins impérieux. Et depuis cette époque personne n'a pu comparer la situation du grand-duché de Posen sous l'administration du prince Radziwill à celle du royaume de Pologne sous la vice-royauté du czarewitz. La Gallicie, paternellement administrée par des hauptmans autrichiens, et à laquelle on a donné une espèce d'assemblée des notables pour le réglement des matières financières, la Lithuanie, régie par les ukases impériaux, combinés avec ses vieilles coutumes locales respectées par le vainqueur, n'avaient, matériellement parlant, que peu de griefs à présenter contre leurs maîtres; elles trouvaient sous la domination étrangère

un repos et une sorte de bonheur négatif que la malheureuse Varsovie ne connaissait pas. Croit-on, en effet, que cette ruine de la patrie ne fût pas pénible à voir? comment empêcher que cette nationalité octroyée par des Cosaques ne parût une amère dérision? Qu'était-ce qu'une Pologne de quatre millions d'hommes, régie par un prince étranger, siégeant dans un palais sur lequel flottaient les drapeaux ennemis? Mieux aurait valu mille fois n'avoir pas devant les yeux cette ombre chérie qui vous appelait et vous échappait en quelque sorte.

Si dès 1815 il eût été bien entendu qu'il n'y avait pas d'espoir de renaissance, si l'on avait cru que Dieu avait irrévocablement effacé le nom de la Pologne de la liste des nations, on eût fait comme font tous les hommes : on se fût consolé, en s'engourdissant dans une existence obscure. L'homme qui n'a plus d'espoir s'arrange de tout, même de ses chaînes; et leur poids finit à la longue par peser moins. Entrez dans un bagne, voyez ce forçat qui a passé un bail perpétuel avec l'infamie et l'esclavage : il dort sous ses fers, il s'éveille résigné, presque joyeux ; il chante, il rit, il engraisse. Mais

cet autre, que vous apercevez pâle, méditatif et solitaire, dites-vous bien que son temps va finir, ou qu'il aspire à tromper la vigilance de ses gardes pour respirer encore l'air de la liberté.

Telle fut pendant les seize dernières années la situation de la Pologne. N'acceptant son état que comme provisoire, toutes ses pensées étaient tournées vers la renaissance de la patrie. C'était le but de toutes les espérances, l'objet de toutes les conversations, la pensée qui unissait tous les citoyens dans l'armée, dans les administrations publiques, dans le clergé et dans la noblesse. On ne regarda jamais la semi-indépendance et la constitution octroyée par Alexandre que comme des moyens à employer pour arriver à ce résultat. De là l'oppression et la brutalité du czarewitz, un espionnage devenu insupportable, une inquisition qui ne respectait rien. Une telle situation était forcée, et l'on ne saurait précisément en faire un crime aux Russes : ils se défendaient, et voilà tout. La véritable faute fut dans la création de cet état, si impuissant et si précaire. Aussi, dès 1815, et avant qu'on eût pu juger des résultats,

les hommes d'état prévoyans, tout favorables qu'ils étaient à la noble cause polonaise, traitaient-ils la semi-nationalité de mesquine et insuffisante combinaison [1].

Ne blâmons pas pourtant Alexandre : pour bien comprendre la pensée qui présida à cette création, il faut connaître ses intentions premières, généralement ignorées.

En sanctionnant les arrangemens relatifs à la Pologne, le congrès n'eut aucune vue d'avenir. Il se borna à complaire à l'empereur, dont le cœur, ouvert alors à une noble amitié [2], ambitionnait le titre de restaurateur de la Pologne. Alexandre aspirait à couvrir de sa vertu la mémoire flétrie de son aïeule. Les pensées de ce prince à Vienne se portèrent d'abord sur le rétablissement de la Pologne, qu'il eût voulue grande, forte, indépendante, sous un prince de sa famille. La Prusse n'eût pas été éloignée

(1) C'est, entre autres, l'opinion de M. de Pradt, judicieusement exposée dans son *Congrès de Vienne*, 2 vol. publiés en 1815.

(2) Le prince Adam Czartorynski, depuis président du gouvernement national, exerçait alors la plus grande influence sur Alexandre.

de se prêter à cet arrangement, si on avait eu le bon esprit de lui sacrifier la Saxe, aujourd'hui morcelée, impuissante, aussi inutile à l'Europe qu'à elle-même. Mais de mystérieuses influences protégeaient la Saxe, tandis que la Pologne était seule avec ses malheurs et sa misère.

La France abandonna cette cause européenne avec une facilité que l'histoire jugera; les plénipotentiaires anglais, uniquement occupés à fonder la suprématie maritime de la Grande-Bretagne, ne prirent pas la question aussi sérieusement qu'elle eût pu l'être. Le généreux vainqueur de la Pologne restait seul pour la protéger : il fit à peu près tout ce qu'il put faire. Il promit de réunir au noyau de la Pologne royale les provinces polonaises de son empire. Si cette pensée, dont la réalisation eût au moins donné quelque consistance à l'état polonais, fut plus tard abandonnée, il faut l'attribuer à la réaction qui s'opéra dans l'esprit d'Alexandre lors des congrès de Carlsbadt et de Troppau. On sait que ses sentimens libéraux cédèrent alors à des terreurs fort légitimes, quoique peut-être exagérées. Ces influences agirent

malheureusement aussi au moment même où la diète polonaise usait avec peu de prudence de ses prérogatives constitutionnelles [1]. Dès lors le projet de réunion fut abandonné, et le royaume de Pologne se trouva placé dans une situation complètement fausse.

On sait par combien de vexations fut acheté ce leurre d'indépendance ; son seul résultat fut de préparer l'insurrection et de la rendre plus facile. Ce qui l'a favorisée, et lui a permis de s'étendre si promptement dans tous les palatinats du royaume, tandis qu'elle a pris peu de consistance en Lithuanie, en Volhinie, en Podolie, c'est l'organisation nationale de cette partie du pays, la force morale que la présence de la diète a dès l'abord donnée au mouvement ; c'est surtout l'existence d'une armée exclusivement polonaise. Si la Pologne avait été réunie, le succès de l'insurrection du 28 novembre devenait impossible.

(1) Dans la session de 1819, la plupart des projets ministériels furent rejetés ; un acte d'accusation fut dressé contre le ministre qui avait signé l'ordonnance de censure.

L'empereur Nicolas ne manquera pas de tenir compte de ces circonstances, quand il s'agira de garantir le maintien de la nationalité polonaise et de la constitution donnée par son frère. Il se dira avec quelque raison que si l'insurrection, et une insurrection facile, a été le seul résultat de l'état de choses établi en 1815, la position est encore aujourd'hui bien autrement défavorable. Certes, une lutte acharnée ne produira pas chez les Polonais une soumission que la bienveillance d'Alexandre ne put provoquer. La Pologne morcelée, irritée par la présence du vainqueur, et toute rayonnante de gloire, la Pologne de 1831 ne peut être qu'esclave ou révolutionnaire. Si ce malheureux peuple tient à conserver encore sa semi-indépendance, malgré les agitations inséparables d'une telle situation, c'est uniquement parce que cette combinaison laisse plus de chances à l'avenir, et surtout parce qu'elle lui permettra d'organiser de nouveaux moyens d'insurrection, dans le cas où la situation si compliquée et si incertaine de l'Europe en rendrait l'emploi plus heureux.

La restauration intégrale de la patrie sera

donc, bien plus aujourd'hui qu'en tout autre temps, le but des espérances et des efforts de ces quatre millions d'hommes. Peut-être des tentatives menaçantes ou d'autres événemens détermineront-ils Nicolas à revenir sur les concessions qu'on le suppose disposé à faire pour le moment; et alors le pouvoir en France peut, à raison des engagemens pris avec les chambres et avec le pays, être contraint de tirer l'épée : peut-être aussi que ces mesures rigoureuses seront prévenues par l'insurrection renaissante, et alors la question redevient européenne.

Les cabinets sont aveugles s'ils ne voient pas que le repos du nord de l'Europe ne peut être assuré que par le rétablissement de la Pologne dans ses limites naturelles et *imprescriptibles* : cette mesure, combinée avec une constitution qui rallierait les membres épars de la famille polonaise, est la seule garantie de paix qu'un homme politique, tant soit peu prévoyant, puisse accepter. La mort violente ou la renaissance future de la Pologne, voilà la question. Notre choix n'est pas douteux : nous voulons la renaissance, sans nous dissimuler à quel prix elle sera trop probablement achetée. Une con-

flagration générale menace l'Europe ; c'est d'elle seule que sortira pour les peuples un avenir plus heureux dont aucun homme de la génération actuelle n'est peut-être appelé à jouir. Dieu interdit à son plus fidèle serviteur d'entrer dans la terre vers laquelle il avait conduit son peuple; et Moïse, du haut de la montagne d'Abarim, salua d'un regard mourant les plaines de Chanaan, objet de son amour et de ses espérances. Les hommes de paix et de bonne volonté, ceux qui croient voir, dans les événemens actuels, une force secrète poussant les pouvoirs comme les factions vers certaines voies où les uns et les autres répugnent à s'engager ceux-là ressemblent à ce prophète; et l'avenir qu'ils promettent au monde n'est peut-être pas destiné à consoler leurs derniers jours. Placés entre des hommes de désordre, aux yeux desquels la perspective de toute conflagration révolutionnaire est douce, et des pouvoirs allant au rebours des nécessités sociales, leur position est cruelle. Bien souvent la plume s'échappe des mains, et la parole vient mourir sur les lèvres.

En présence de ces calamités suspendues

sur le monde comme une avalanche qui grossit aux pluies de l'hiver, c'est le rôle des bons citoyens de donner des conseils de temporisation dans l'espérance de détourner l'orage. Mais ce qui importe avant tout c'est de dévoiler les causes du malaise universel qui se trahit par tant de symptômes; or, ce malaise est le résultat forcé de la situation actuelle de l'Europe qui tend à changer dans ses principales conditions. Nous marchons vers une altération complète dans tous les principes du droit international, dans la circonscription des états et leurs rapports mutuels. C'est là ce que révèle la question polonaise, comme tant d'autres questions qui ne trouveront leur solution définitive qu'après que ce vaste travail de destruction et de réédification aura été opéré.

Le maintien de la nationalité polonaise peut, sous certains rapports, être considéré comme devant hâter cette collision, puisque rien n'est moins *définitif* et plus visiblement précaire que la situation qu'on s'efforce en ce moment d'assurer à la Pologne vaincue. Cette thèse se lie d'une manière si étroite et si intime à la réorganisation européenne qu'elle ne peut en être

séparée. L'occasion nous provoque donc à traiter avec quelque étendue ce vaste sujet. Puissent nos lecteurs suivre avec un peu d'attention des développemens dont nous avons dû élaguer une foule de faits et d'idées accessoires auxquels il leur sera nécessaire de suppléer. Laissant en ce moment de côté des intérêts isolés, matériaux destinés à se classer dans l'édifice de l'Europe nouvelle, nous posons en principe que le droit politique consacré par les actes de Vienne et les traités antérieurs depuis Richelieu ne répond plus aux besoins de l'époque, et qu'il n'a pas mission de présider aux nouvelles destinées du monde. Étudions ce système politique et dans sa théorie et dans son histoire.

Le système des cabinets repose sur ce qu'on est convenu d'appeler l'équilibre des puissances, fiction analogue à celle de l'équilibre des pouvoirs; l'origine et les dates sont presque les mêmes. On s'est efforcé de maintenir la paix entre les peuples par la pondération des forces et des intérêts ennemis, comme on s'est évertué à faire sortir l'harmonie de la lutte des partis en les faisant peser d'un poids égal dans la balance constitutionnelle. Les cabinets ont cru à

cette œuvre comme Montesquieu croyait à sa théorie. Malheureusement il est démontré qu'en droit public aussi bien qu'en droit constitutionnel ces deux fictions ont toujours été également impuissantes, alors même qu'on leur faisait de très bonne foi les plus grands sacrifices.

L'aristocratie dominait seule l'Angleterre, tandis que l'auteur de l'*Esprit des lois* et plus tard l'avocat Delolme réglaient symétriquement la part que chacun des trois élémens avait dans la constitution de ce pays. Depuis la restauration française, la démocratie a lutté corps à corps, non contre l'aristocratie, mais contre la royauté; aujourd'hui elle gouverne et continuera de gouverner, quoi que puissent faire et dire les aristocrates ou les doctrinaires.

Il en a été de même dans le monde politique depuis la naissance de l'Europe diplomatique. Tantôt une nation s'est abaissée sous certaines causes qui annulaient son influence, tantôt une autre s'est élevée par des institutions bien réglées, la présence d'un grand homme, ou toute autre raison; et à chaque modification le système a été renversé de fond en comble; l'équi-

libre n'a rien prévenu, rien empêché. A chaque période de guerres et de calamités, il n'est d'ordinaire resté que des dettes et des flots de sang répandus pour défendre une combinaison dont, suivant les circonstances, on changeait périodiquement les principales bases. Il sera facile de montrer que pas une seule fois, dans le cours de trois siècles, ce merveilleux système n'a prévenu une collision, ni donné une garantie à la paix et à l'indépendance des nations. L'histoire aura ici plus d'autorité que de vagues assertions : que dit-elle ?

Au seizième siècle, le premier essai d'équilibre européen et de moderne diplomatie sortit des luttes acharnées de François Ier et de Charles-Quint, sous la médiation de l'Angleterre, dont le roi Henri VIII affectait alors le titre de modérateur de l'Europe, rôle dont héritèrent successivement Cromwel et Guillaume III. La prépondérance de Charles, maître à la fois de l'Espagne, de l'Autriche, des Provinces-Unies, de la plus grande partie de l'Italie, chef du saint-empire, et sur les domaines duquel le soleil ne se couchait jamais, cette prépondérance, que rehaussait encore la supériorité per-

sonnelle de ce prince sur son compétiteur, aurait nécessairement amené l'asservissement de l'Europe, si un principe nouveau ne s'était glissé au sein de l'empire pour le diviser contre lui-même. La ligue de Smalkalde vint d'abord révéler aux politiques qu'il y avait en ce monde autre chose que des questions de frontières et de finances. Henri IV entra dans la voie des alliances allemandes. Richelieu vint et sut profiter à la fois des réformes favorables à l'autorité royale, opérées par son bras de fer, et des circonstances extérieures pour réduire à de justes proportions l'édifice gigantesque de la maison d'Autriche. La séparation de cette maison en deux branches, la révolte des Pays-Bas, plus tard celle du Portugal, enfin la confédération protestante lui rendirent cette œuvre facile. Alors l'équilibre de l'Europe fut assis sur des bases que l'on crut à l'abri du temps et des vicissitudes de la fortune, et qui pourtant ne devaient pas durer vingt années. Les traités d'Osnabruck et de Munster établirent à la fois l'équilibre général sur l'alliance de la France, de la Suède, des états du nord de l'Allemagne, d'une part, et, de l'autre, sur l'union des familles

d'Autriche et d'Espagne, dominatrices de l'Italie. L'équilibre spécial de l'Allemagne fut assuré par l'égalité des deux religions et les arrangemens relatifs aux électorats. L'Angleterre se tint, pour ainsi dire, en dehors de cette combinaison, et resta dans cette position jusqu'à la révolution de 1688. Plus tard, elle sortit de ce quiétisme politique et sut fort bien exiger qu'on lui fît une place dans le système européen.

Telles furent les principales combinaisons de cette fameuse paix de Westphalie, dont les contemporains disaient qu'elle rendait la guerre quasi-impossible. On va voir quels démentis gardait à ces conceptions du génie une prochaine expérience.

Louis XIV prit les rênes de la monarchie au moment où les dernières résistances féodales étaient domptées. Colbert lui improvisa des finances, Louvois lui créa des armées : bientôt il prit le haut ton en Europe, et conçut des espérances que Richelieu n'avait point nourries. La paix de Nimègue consacra, au profit de la France, des altérations fondamentales dans le système de l'équilibre. Elle enleva la Franche-

Comté à l'Espagne avec une partie de la Flandre, et arracha diverses cessions à l'empereur. A Riswick la prépondérance française dut encore être consacrée; à Utrecht seulement on revint au système d'équilibre : c'est que la France avait épuisé sa jeunesse et sa force dans les folies et la gloire de son maître.

L'Angleterre, jusqu'à ce jour effacée, parut sur la scène politique, tenant la balance entre l'Autriche, forte de la dignité impériale, maîtresse des Pays-Bas et d'une grande partie de l'Italie, et la France liée à l'Espagne par le sang des Bourbons, à la Pologne et à la Turquie par des intérêts communs, à la Suède par ce qui subsistait encore des traditions de Munster. Mais ces traditions étaient désormais sans force: la Suède, que l'on comptait encore dans la balance, n'y mettait plus aucun poids; elle succomba, comme la France de Louis XIV, sous la gloire et l'imprévoyance de ses souverains, et ce fut pour ne plus se relever. Bientôt l'empire ottoman s'affaissa de même, la Pologne dut subir l'influence russe sous les Auguste, et la France se trouva sans alliés dans le nord et l'orient de l'Europe. Voilà donc tous les rouages

essentiels à remplacer dans la machine politique détraquée.

Voici surgir en même temps des peuples naissans, dont le nom avait à peine été prononcé à Munster : un électeur de Brandebourg qui s'est fait roi, un czar de Moscovie, au prédécesseur duquel le congrès avait refusé le titre d'altesse, comme on le refuserait peut-être aujourd'hui à Pétersbourg au khan de Bukkara, s'il lui prenait fantaisie de le demander. Que devient, au milieu de ces nations qui tombent et de ces peuples qui s'élèvent, l'équilibre européen? que devient l'*immuable* traité de Westphalie, qui devait assurer la paix du monde?

Passons la régence et le ministère de Fleury. Voici la France épuisée comme son indolent et voluptueux monarque, voici que la Suède a disparu avec Charles XII; les princes d'Anjou ont déjà pris goût au cigare et ont oublié Versailles; l'Espagne, d'ailleurs, menace de retomber aussi bas que sous Charles II; il faut donc que la France change toutes ses alliances sous peine de périr; il faut suivre les progrès du temps, c'est ce qu'elle fait. Elle s'allie à la Prusse, et s'imagine qu'avec cette puissance

elle fera équilibre à l'Empire. Malheureusement la Prusse a de l'ambition et de l'avenir; elle aspire pour elle-même à la domination de l'Europe, elle veut dépouiller la maison impériale, et commence par s'adjuger la Silésie.

La France s'effraie; des intrigues de ministres et de femmes se croisent dans tous les sens. Des hommes d'état, des abbés de cour, des maîtresses veulent élever leur fortune sur un nouveau système, entièrement opposé à celui qu'on a suivi jusque là et que la paix d'Aix-la-Chapelle a récemment consacré. Le prince de Kaunitz profite habilement des élémens divers que l'intrigue et la corruption lui fournissent; et, au grand étonnement de l'Europe, la France, qui jusqu'à ce jour avait pris son point d'appui dans le nord, qui s'était considérée comme en état d'hostilité permanente contre la maison d'Autriche, déclare un beau matin que l'Autriche sera désormais sa plus fidèle alliée, et que l'équilibre de l'Europe exige qu'on dépouille immédiatement le roi de Prusse.

Qui avait raison du duc de Choiseul ou du cardinal de Fleury? quand agissait-on d'après les vrais principes de l'équilibre? était-ce en

1748 quand on s'appuyait sur Berlin, ou en 1756 quand on s'appuyait sur Vienne? En vérité, n'y a-t-il pas de quoi trembler pour la politique? et cette science n'est-elle pas encore plus conjecturale que la médecine? Cette pauvre France, ainsi livrée à deux systèmes opposés, rappelle le malade traité pour le même mal par des toniques et des débilitans.

Bientôt l'alliance autrichienne attire la France dans une querelle qui lui est étrangère : battu par la Prusse, écrasé par l'Angleterre, humilié dans sa gloire, compromis dans ses intérêts coloniaux, le cabinet de Versailles doit signer la paix de 1763, qui, sous le rapport continental, remet les choses à peu près sur le pied où elles se trouvaient avant ces grands événemens. Il n'y manque que tant de millions engloutis et ces milliers d'hommes tués pour établir la balance politique, hier sur l'alliance de la Prusse, demain sur celle de l'Autriche et l'union du Dauphin avec la fille de Marie-Thérèse.

Ici s'arrête à bien dire l'histoire de l'équilibre, qui jusqu'à ce moment, comme on voit, ne mérite guère les actions de grace de l'humanité. Après la paix de 63, on entre dans une ère de

spoliation et d'assassinat politique. La philosophie athée porte ses fruits, et les souverains les plus philosophes appliquent les premiers aux nations le système de la force brute. La Pologne disparaît d'abord. Bientôt Kaunitz et Joseph menacent l'Allemagne ; la Bavière n'est sauvée que par l'énergie du vieux Frédéric, auquel le partage de la Pologne pèse, sinon comme un remords, du moins comme une faute. Joseph et Catherine reportent alors vers la Turquie des vues ambitieuses dont l'orage révolutionnaire qui gronde sur l'occident de l'Europe suspend seul l'exécution.

Ainsi cette théorie de balance politique, qui fit répandre des flots de sang, qui provoqua à elle seule bien plus de guerres qu'elle n'en empêcha, n'aboutit en définitive qu'au droit du plus fort et à la morale du lion. En veut-on une preuve de plus ? on la trouve dans l'histoire de Napoléon : ce prince eut aussi des vues politiques, des idées de paix, de conservation et d'organisation régulière. Au début de sa carrière, à Léoben, à Campo-Formio et à Lunéville, il posa à peu près les principes traditionnels de l'équilibre, tant par rapport au système géné-

ral de l'Europe que relativement à l'Allemagne en particulier. Eh bien ! que sont devenus, trois ans après, ces barrières, ces garanties, ces gages de paix fondés sur la possession d'une forteresse ou du cours d'un fleuve ? Tout ce régime artificiel, toutes ces combinaisons écrites sur parchemin ont-elles arrêté un seul jour dans sa marche le fléau de Dieu, le missionnaire de la Providence ? Et quand, après s'être laissée fouler aux pieds du géant à Tilsitt, à Presbourg et à Schœnbrun, l'Europe s'est réveillée pour la vengeance et la liberté, croit-on que ce soit aux traités de Kalisch et de Chaumont qu'elle soit redevable de sa délivrance ? le général York, voilà le vrai diplomate de ce temps. N'est-ce pas la dilatation de cette force populaire, si longtemps comprimée par un orgueilleux vainqueur, qui deux fois permit aux Cosaques d'éclairer nos places publiques des feux de leurs bivouacs ?

La diplomatie a été constamment marquée, depuis la révolution de 89, d'un signe éclatant d'impuissance. Pas une vue d'avenir ne perça au congrès de Vienne : les influences les plus contraires et les plus égoïstes s'y croisèrent. On y inventa la doctrine de la légitimité, en l'hon-

neur de laquelle on conserva douze cent mille sujets au roi de Saxe, uniquement afin qu'il pût trôner, ce qui suffisait pour sauver le principe. De droits imprescriptibles, de vieilles légitimités historiques, pas un mot. Cette brutalité était tempérée, quelquefois de la manière la plus bizarre, par les bouffées de libéralisme de l'empereur Alexandre. Du reste, il n'entra pas même dans cet incohérent édifice une vue sérieuse d'équilibre, suivant les vieilles doctrines; chacun tira de son côté : et les charlatans diplomatiques, qui croyaient tenir dans leurs mains les destinées du monde, se passèrent la rhubarbe pour le séné.

Parmi leurs conceptions aucune n'a été célébrée avec plus d'enthousiasme par les admirateurs de l'équilibre que la réunion de la Belgique à la Hollande [1], et l'on sait pourtant dans quel étroit égoïsme l'Angleterre conçut cette pensée. Cette combinaison devint, en quelque sorte, le pivot du système européen, qui s'ap-

(1) Voyez surtout M. de Pradt, *loco cit.*; M. de Flassan, *Histoire du Congrès de Vienne*, 3 vol.; Heeren, *Système de l'Europe et de ses colonies*. Appendice.

puyait en même temps sur le maintien de la maison de Bourbon sur le trône de France. Mais voilà que la Providence, qui depuis longtemps se charge de faire ses affaires elle-même, vient de renverser ces bases d'airain. Trois jours ont suffi pour Paris, une soirée pour Bruxelles : après avoir déjà déchiré la majeure partie des transactions de 1815, il lui sera facile, je pense, d'avoir bon marché des protocles de 1831; tout cela est frappé d'une nullité radicale. En voulez-vous connaître le principe? le voici.

Un jour, au milieu des ardens débats auxquels donnait lieu la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohème, un girondin, pauvre tête politique du reste, prononça ces mots : « La France a pour ennemis tous les despotes, et pour alliés tous les peuples qui aspirent à être libres. »

Quoique ces paroles fussent une rapsodie, cet homme n'enterra pas moins pour jamais la diplomatie; il fut le fondateur d'une nouvelle ère politique. Par cela seul qu'un peuple acceptait avec enthousiasme la mission qui lui était ainsi octroyée par un tribun, la politique sortait des questions de frontières, de ligues

militaires, de subsides et de supputations par ame, pour entrer, comme au moyen-âge, dans la voie des sympathies populaires, des analogies morales et religieuses, des affinités de race.

Telle est en effet aujourd'hui la seule base possible d'une véritable organisation politique. Quel est, dès à présent, le système d'alliance assez fort, les frontières assez bien garnies, les places assez bien bastionnées, pour empêcher une idée de faire son chemin et de renverser tôt ou tard, si elle répond à un besoin universel et intime, tous les obstacles d'un genre purement diplomatique? Un peuple qui a raison, quelque faible qu'il soit, est aujourd'hui en état de résister à toute puissance, quelque formidable qu'on la suppose. C'est parce que la cause polonaise était bonne que les Polonais ont résisté si long-temps; et, s'ils ont succombé, tenez pour certain que sur le tombeau de cette horoïque nation la Providence a écrit de sa main: *Resurgam;* c'est parce que la Grèce avait raison qu'elle est émancipée; c'est parce que la Belgique avait raison qu'elle est, au détriment de l'équilibre, séparée pour jamais de la Hollande. Dites-vous bien que si les patriotes

Italiens n'ont pu engager le combat, c'est qu'ils n'avaient pas raison.

Qu'on ne voie pas dans ces paroles un optimisme ridicule, et moins encore une théorie philosophique; elles n'ont rien de systématique ni d'absolu. Je veux dire seulement que l'adhésion morale de l'Europe prête aujourd'hui une force incalculable aux causes avec lesquelles la véritable opinion publique sympathise. Ce fait résulte des communications plus intimes des nations entre elles, de la solidarité qui s'établit de plus en plus entre les cabinets et les peuples, du système de crédit qui livre les gouvernemens même absolus au jugement de l'opinion. Le libéralisme ne manquera pas de citer, pour contredire cette assertion, l'exemple de la Sainte-Alliance, et c'est précisément cet exemple qui la corrobore d'une manière éclatante.

A part les principes absolus, et par conséquent faux, sur lesquels elle s'est si imprudemment appuyée, la Sainte-Alliance n'a guère agi que dans un sens favorable à la civilisation, au repos et au bien-être de l'Europe. Elle a sauvé l'Allemagne du joug de fanatiques imberbes; si

elle n'a pas fait tout ce qu'elle eût pu pour l'Espagne et l'Italie, elle a au moins empêché que la bande noire des révolutionnaires cosmopolites ne démolît de vénérables édifices qui n'ont besoin que d'être réparés; mais quant aux causes de véritable régénération et d'indépendance nationale, où a-t-on vu que la Sainte-Alliance les ait étouffées? ne sont-ce pas ses vaisseaux qui brûlaient la flotte turque à Navarin, et ses ministres qui, en juillet 1827, signaient à Londres le traité des trois puissances pour l'indépendance et la pacification de la Grèce? qui d'entre elles a essayé de remettre les colonies émancipées sous le joug de l'Espagne? ces puissances ne viennent-elles pas de consacrer le principe de la séparation de la Belgique? sont-elles intervenues d'une manière hostile dans la lutte polonaise?

Et qu'on se garde d'alléguer le mauvais vouloir, les répugnances et les retards des cabinets dans ces grandes transactions: ces répugnances sont évidentes; qui le nie? mais c'est précisément par-là qu'on peut prouver l'action de l'opinion contemporaine sur le pouvoir et le contrôle souverain qu'elle exerce. C'est à elle

que viennent aboutir toutes les questions : elle décide en dernier ressort de la guerre et de la paix. Les cabinets ne sont plus assez forts, assez indépendans du pays et des intérêts privés pour s'engager dans un système offensif, par suite des vues personnelles de quelques hommes d'état. De là, la difficulté de faire de pures guerres d'intérêts, comme celle du XVIII[e] siècle, pour quelques bicoques, ou quelque île ignorée de la mer du Sud. Il faut dans ce temps-ci que la nécessité de la guerre soit mathématiquement démontrée aux yeux de tous. Aussi voyez l'impuissance du propagandisme systématique pour ébranler l'inertie des masses.

La Russie est peut-être la seule puissance qui puisse encore tenter des guerres d'agrandissement : c'est une guerre de ce genre qu'elle a faite en 1828 à la Porte ottomane ; et certes, si l'Europe n'eût pas été retenue par ces influences morales, si puissantes déjà dans leur action quoique encore si obscures dans leur principe, l'occasion eût été belle pour revenir au système d'équilibre, et opposer au colosse du nord l'alliance de l'Europe occidentale. Au dernier siècle la Russie n'eût pas impunément

porté ses frontières au Danube et sur l'Araxe : c'est qu'alors la société était organisée pour la guerre offensive, et qu'aujourd'hui la guerre défensive semble seule possible.

La difficulté d'entreprendre la guerre extérieure, que nous ressentons déjà sans trop nous en rendre compte, résulte de ce fait que la force gouvernementale s'affaiblit à mesure que germent les idées de liberté locale, individuelle, religieuse, et à mesure que l'esprit de parti tue l'esprit national. Si jamais ces idées, encore vagues et incohérentes, trouvent leur application dans une large et vaste constitution fédérale, l'état cessera de former un être abstrait, ayant des intérêts *publics* distincts des intérêts *privés*. Le système des grandes armées permanentes devant être abandonné, la guerre ne se fera qu'avec des gardes nationaux, *landwerh, yeomen*, c'est-à-dire avec des *individus* ayant les sympathies, les habitudes et les intérêts pacifiques de chefs de famille. L'état également cesserait d'avoir, dans cette hypothèse, la disposition d'un budget général, que remplaceraient quelques dépenses centrales, auxquelles

présiderait une rigoureuse spécialité, et des dépenses locales librement votées dans des intérêts déterminés.

Il est des publicistes qui, tout en admettant que la France gravite en effet vers une organisation nouvelle, repoussent peut-être les conséquences auxquelles nous arrivons par rapport à un nouveau système européen. La situation des puissances étrangères, qui n'a pas encore subi d'altération fondamentale, leur paraît rendre impossible cette sorte de paix obligée, dont nous trouvons le gage dans l'abolition des armées permanentes et un changement du système financier. Ils auraient raison si le mouvement actuel était français et non européen. Mais tel est son véritable caractère : Napoléon a avancé de deux siècles la révolution européenne. Patience donc, car les nations étrangères marchent à grands pas au but vers lequel nous avançons nous-mêmes : qui sait si plusieurs ne l'atteindront pas avant nous et par des voies plus pacifiques ? Sous quelques rapports la Belgique nous devance ; l'Allemagne méridionale fait chaque jour des progrès dans la carrière

d'une liberté sérieuse, et l'on peut affirmer que le seul réveil de la Pologne a déjà fort avancé l'ère de la réorganisation européenne.

Patience aussi pour nous-mêmes, car la France n'achèvera pas son évolution avant que l'Europe n'ait accompli la sienne. Tous les peuples chrétiens se tiennent; rachetés par le même sang, ils marchent dès ici-bas vers des destinées communes. Quel est, depuis l'invasion des barbares, la grande crise intellectuelle ou sociale qui n'ait pas été européenne? C'est précisément à raison de la solidarité qui lie ses destinées à celles des autres nations que la France ne saurait être définitivement constituée avant que le mouvement européen n'ait parcouru ses principales phases. Croire qu'aujourd'hui une restauration française pût s'opérer par une pure substitution de nom propre, par le triomphe isolé d'un principe politique sur un principe différent, ce serait faire une question de parti d'une question d'humanité: autant vaudrait soutenir que la féodalité ne se serait point établie par toute l'Europe, si en 987 Hugues Capet n'avait pas détrôné Charles de Lorraine.

Les défenseurs les plus éclairés de l'hérédité monarchique ont le sentiment de cette vérité à un degré remarquable. Nous citerons surtout la *Gazette de France*, qui, en fait d'instinct politique et d'habileté, laisse loin derrière elle tous les organes du parti royaliste. Elle paraît comprendre qu'un des plus puissans moyens d'agir sur les esprits en faveur du principe qu'elle défend c'est de le présenter comme essentiellement favorable à la régénération politique de l'Europe; aussi ses rédacteurs ont-ils eu le bon esprit de s'emparer de ce qu'il y a de vital dans la révolution belge, par exemple, et de porter au pouvoir de juillet le défi de faire pour la nationalité polonaise ce que la France de la Restauration eût pu tenter, sans compromettre ses intérêts et sa sécurité.

Quoi qu'on puisse penser de cet argument, on doit y voir un indice important du besoin des intelligences. Une réorganisation européenne est peut-être en ce moment la nécessité la plus universellement sentie. Nous avons dit quelles conséquences nous semblaient devoir en découler, quant à la constitution intérieure, à la paix et à l'indépendance des nations: reste

à rechercher par quelles voies s'accomplira cette œuvre du temps et de la Providence.

De nombreux intérêts sont liés aux choses qui ont long-temps duré, comme le lierre aux vieilles murailles qu'il embrasse et défend dans leur chute. De là les difficultés qui retarderont des changemens désormais inévitables dans la forme et la circonscription des états; de là, l'imminence d'une guerre qu'on ajournera sans en détourner le principe. Si des peuples souffrent dans cette lutte, ce seront surtout ceux dont la puissance est le résultat d'arrangemens artificiels, de conquêtes que n'a pas sanctionnées la fusion des intérêts et des nationalités. Les cabinets dont la prépondérance fut l'œuvre spéciale de la diplomatie céderont le pas à ceux dont la force est l'œuvre et comme le vœu même de la nature. On pourrait formuler le travail qui s'opère dans les deux mondes en le définissant la violente transition d'un état de choses fondées sur les combinaisons arbitraires de la diplomatie des trois derniers siècles à une situation plus naturelle, qui reposera sur les agglomérations sympathiques, les circonscriptions par races, et les assimilations libres

et volontaires. C'est dire assez que l'Angleterre éprouvera des perturbations considérables dans son organisation actuelle qui s'étend, comme un réseau d'oppression, du Sund au cap de Bonne Espérance et à la muraille de la Chine : insupportable dictature, qui est, de fait, le résultat le mieux constaté du système d'équilibre, combiné dès Utrecht par l'habileté de Guillaume d'Orange.

L'aigle autrichienne, constante alliée du léopard britannique, n'étouffera plus dans ses serres des populations palpitantes : l'Italie respirera librement sous son beau ciel ; et si ce pays n'est pas régi par une puissance unitaire, idée toute spéculative qui n'a rien de populaire au-delà des Alpes, il cessera d'être sous le joug étranger ; une fédération italienne réunira les intérêts épars des peuples ultramontains.

La Russie, à laquelle la guerre de Pologne a révélé bien des choses, ne finira-t-elle pas par comprendre aussi que son intervention en Europe fut le résultat déplorable de la politique du dix-huitième siècle ; que, ce système renversé, elle n'a que faire ni sur l'Oder, ni même sur la Vistule ; et n'entrera-t-elle pas dans les

voies de grandeur et de gloire qui lui sont ouvertes vers l'Asie? Le cabinet russe, depuis 1746, époque où pour la première fois ses troupes ont paru sur le Rhin, a été visiblement détourné de sa mission par la diplomatie. Ce peuple se consumant à retenir la pauvre Pologne sous son joug, tandis que l'islamisme à l'agonie lui livre sans défense les plus beaux pays qui soient sous le ciel, ressemble fort à ceux qui bâtirent Chalcédoine, ayant l'emplacement de Byzance devant les yeux. Pour que la Russie renonce à la vanité d'exercer de l'influence à Madrid ou à Lisbonne, pour qu'elle consente à donner place entre elle et l'Allemagne à la Pologne ressuscitée avec tous ses enfans réunis, comme les juifs après la grande captivité, il faudra sans doute bien des événemens : on peut compter qu'ils ne manqueront pas. Qui sait d'ailleurs combien on comptera de Russies avant la fin du siècle? Les destinées des nombreuses populations slavonnes de l'est de l'Europe sont encore fort incertaines. Il est difficile de pressentir ce qui sortira pour elles du déchirement de l'empire ottoman, des agitations de

la Hongrie et des événemens dont l'empire russe peut devenir le théâtre.

L'œil embrasse mieux l'avenir de la Germanie. Berlin, Munich et Vienne sont trois centres vers lesquelles gravitent toutes ces populations : un nouveau traité de Lunéville élèvera tôt ou tard sur les ruines de cette mosaïque féodale, sur les débris du système *par ame* et par lieue carrée des négociateurs de Vienne, l'édifice de la véritable nationalité allemande. Si des intérêts légitimes étaient froissés dans ces bouleversemens, un bon système fédéral pourrait leur conserver une place. Le grand problème pour l'Allemagne est de respecter autant que possible les individualités politiques réelles et vivantes, et de créer en même temps pour tout ce vaste pays des centres d'esprit public auxquels tous les grands intérêts sociaux ressortissent. Cette tâche ne fut pas même effleurée en 1815; on ne comprit alors que la nécessité de pondérer tant bien que mal les deux principales puissances, et que l'obligation de faire droit aux stipulations qui avaient antérieurement assuré à chaque souverain un certain

nombre de sujets à prendre de la Vistule au Rhin et à la Meuse.

Il est évident que dans la réorganisation européenne la position de la France est fort simple. Elle ira jusqu'où la porteront les sympathies françaises : les limites de sa nationalité seront ses meilleures limites défensives. La Belgique dont l'éternelle séparation de la Hollande est une nécessité, mais dont l'existence indépendante paraîtra bientôt une chimère, la Savoie toute française, probablement une portion de la Prusse Rhénane viendront compléter cette masse compacte vivifiée par une organisation énergique.

La chute du système diplomatique doit nécessairement influer aussi sur l'existence des peuples méridionaux; avec de bonnes institutions locales il n'y a pas plus d'incompatibilité entre les Espagnols et les Portugais qu'entre les Suédois et les Norwégiens. Ce qui entretint depuis Philippe II la haine des deux peuples, ce furent d'abord les influences anglaise et française qui dominaient à Lisbonne et à Madrid; c'était surtout l'opposition des intérêts mariti-

mes et coloniaux ; aujourd'hui que l'Espagne et le Portugal ont perdu leurs colonies, leurs relations doivent nécessairement changer. Aussi remarque-t-on déjà dans la classe élevée en Portugal moins de répugnance pour l'union avec l'Espagne ; les événemens qui depuis huit ans donnent le Portugal en si triste spectacle au monde ne peuvent que développer cette heureuse tendance.

Ainsi donc en résumé : plus d'efforts pour arriver à une égalité de puissance impossible ; plus de sacrifices arrachés aux vœux des peuples pour créer des frontières militaires qui jamais ne sauvèrent une nation, mais un système dans lequel les chances de paix seront en raison directe de la difficulté de faire la guerre, et du peu d'intérêt qu'on y trouverait ; enfin proclamation solennelle de cet imprescriptible principe, que la seule condition pour faire un peuple c'est d'avoir une langue, une histoire, des mœurs et des souvenirs communs. Telles sont les bases fondamentales de l'édifice à l'ombre duquel se reposera le monde quand le jour du repos sera venu.

Il faut que ces principes de régénération soient proclamés avant que tu sortes, noble Pologne, du tombeau qu'un joug de fer ou une main de plomb va river encore sur toi. On ne te contestera pas une histoire : ta mission fut pendant quatre siècles de protéger l'Europe chrétienne; et l'Europe a pendant cent années fomenté les vices de ton orageuse liberté, puis t'a jetée dans les fers, comme ces pères libertins qu'une lettre de cachet débarrassait d'un fils trop faible pour résister à leurs impures leçons. Tes souvenirs, ce sont les seuls glorieux de l'époque actuelle ; tes mœurs, elles ont été à toujours retrempées par ce dernier baptême de sang. Laisse des esprits qui se croient politiques, et qui ne sont que routiniers, disserter spirituellement sur la difficulté de concilier les intérêts de tes spoliateurs, sur l'impossibilité de faire une nation avec des frontières ouvertes, et sur la nécessité de maintenir au prix de ton existence l'équilibre si solidement établi en Europe. Cet édifice, auquel on prétend donner pour base le cadavre d'une nation, ressemblera fort, je le crains, à ce mont volcanique sous

lequel s'agitait Encelade après sa chute, et qu'il ébranlait de ses convulsions gigantesques.

Et fessum quoties mutat latus, intremere omnem
Murmure Trinacriam. (Virg. *Eneid.*)

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

DU TOME SECOND.

Pages

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.